

Antoing

Programme Communal de Développement Rural

Partie 1

Analyse des caractéristiques du territoire

Septembre 2017 [Mise à jour : Juin 2020]



Préambule	5	8. Caractéristiques démographiques et socio-économiques significatives .	62
1. Caractéristiques générale	7	8.1. Démographie	62
2. Carte d'identité	9	8.2. Ménages et noyaux familiaux	66
2.1. Localisation géographique : appartenances supra-territoriales	9	8.3. Revenus	67
3. Bilan de l'Opération de Développement Rural précédente	11	8.4. Chômage	68
4. Principaux moyens humains et financiers mobilisables	14	8.5. Plan de Cohésion Sociale	70
4.1. Conseil communal	14	8.6. Actions en faveur des groupes les plus démunis	70
4.2. Conseils consultatifs	14	8.7. Estimation des besoins futurs de la population en terme d'équipements et de services	71
4.3. Organigramme des services communaux	14	8.8. Synthèse : atouts majeurs et contraintes	71
4.4. Outils d'information	15	9. Logement	72
4.5. Déclaration de politique générale 2019-2024	15	9.1. Principales caractéristiques	72
4.6. Programme Stratégique Transversal	15	9.2. Politiques communales	74
4.7. Patrimoine public	17	9.3. Synthèse : atouts majeurs et contraintes	75
4.8. Capacité financière	17	10. Secteurs économiques significatifs	76
5. Eléments historiques	19	10.1. Economie locale	76
5.1. Préhistoire et époque romaine	19	10.2. Agriculture	80
5.2. Moyen-Âge : influence des familles d'Antoing, de Melun et de Ligne	19	10.3. Producteurs locaux et circuits courts	83
5.3. Bataille de Fontenoy	19	10.4. Tourisme	83
5.4. Epoque contemporaine : industrie extractive et développement des grandes infrastructures	21	10.5. Synthèse : atouts majeurs et contraintes	84
6. Milieu physique	29	11. Services et équipements collectifs	86
6.1. Sols, sous-sol et eaux souterraines	29	11.1. Services à la collectivité	86
6.2. Relief et réseau hydrographique	35	11.2. Commerces et HORECA	86
6.3. Milieu naturel	39	11.3. Services aux personnes et services marchands	88
6.4. Paysages	41	11.4. Enseignement	91
6.5. Démarches de protection, de valorisation et de sensibilisation	42	11.5. Activités socio-culturelles	92
6.6. Synthèse : atouts majeurs et contraintes	43	11.6. Besoins et carences éventuelles	93
7. Trame Bâtie	45	11.7. Synthèse : atouts majeurs et contraintes	93
7.1. Occupation du sol de fait et de droit	45	12. Mobilité	95
7.2. Principales caractéristiques urbanistiques	53	12.1. Réseaux de déplacements	95
7.3. Principales caractéristiques patrimoniales	56	12.2. Synthèse : atouts majeurs et contraintes	101
7.4. Démarches de gestion du bâti et d'urbanisation	58	13. Gestion des ressources naturelles	103
7.5. Synthèse : atouts majeurs et contraintes	61	13.1. Principales caractéristiques	103

13.2. Synthèse : atouts majeurs et contraintes	106
14. Fiches-synthèse villages.....	107
14.1. Antoing	107
14.2. Bruyelle	108
14.3. Calonne	109
14.4. Fontenoy	110
14.5. Maubray	111
14.6. Péronnes	112
15. Annexes.....	113
15.1. Présentation de l'auteur de projet	113
15.2. Déclaration de politique générale 2018-2024	115
15.3. Capacité d'emprunt	117
15.4. Inventaire des arbres et haies remarquables	119

PREAMBULE

« Une Opération de Développement Rural est un processus participatif, mené par une commune, au service du milieu rural.

Par ce processus, les mandataires, la population, les associations, les acteurs économiques, sociaux culturels et environnementaux élaborent et mettent en œuvre une stratégie pour leur territoire.

L'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie se basent sur un diagnostic partagé (...) et s'inscrivent dans la démarche du développement durable (...).

[...]

En outre, simultanément à son Programme Communal de Développement Rural, la commune peut décider de procéder à l'élaboration d'un Agenda 21 local.

Celui-ci se définit dans le cadre d'une élaboration conjointe à un Programme Communal de Développement Rural comme étant marqué entre autres par des efforts accrus en termes de concertation et d'implication tant des parties prenantes que des différents départements de l'administration locale, d'évaluation des impacts et de maîtrise de l'empreinte écologique.

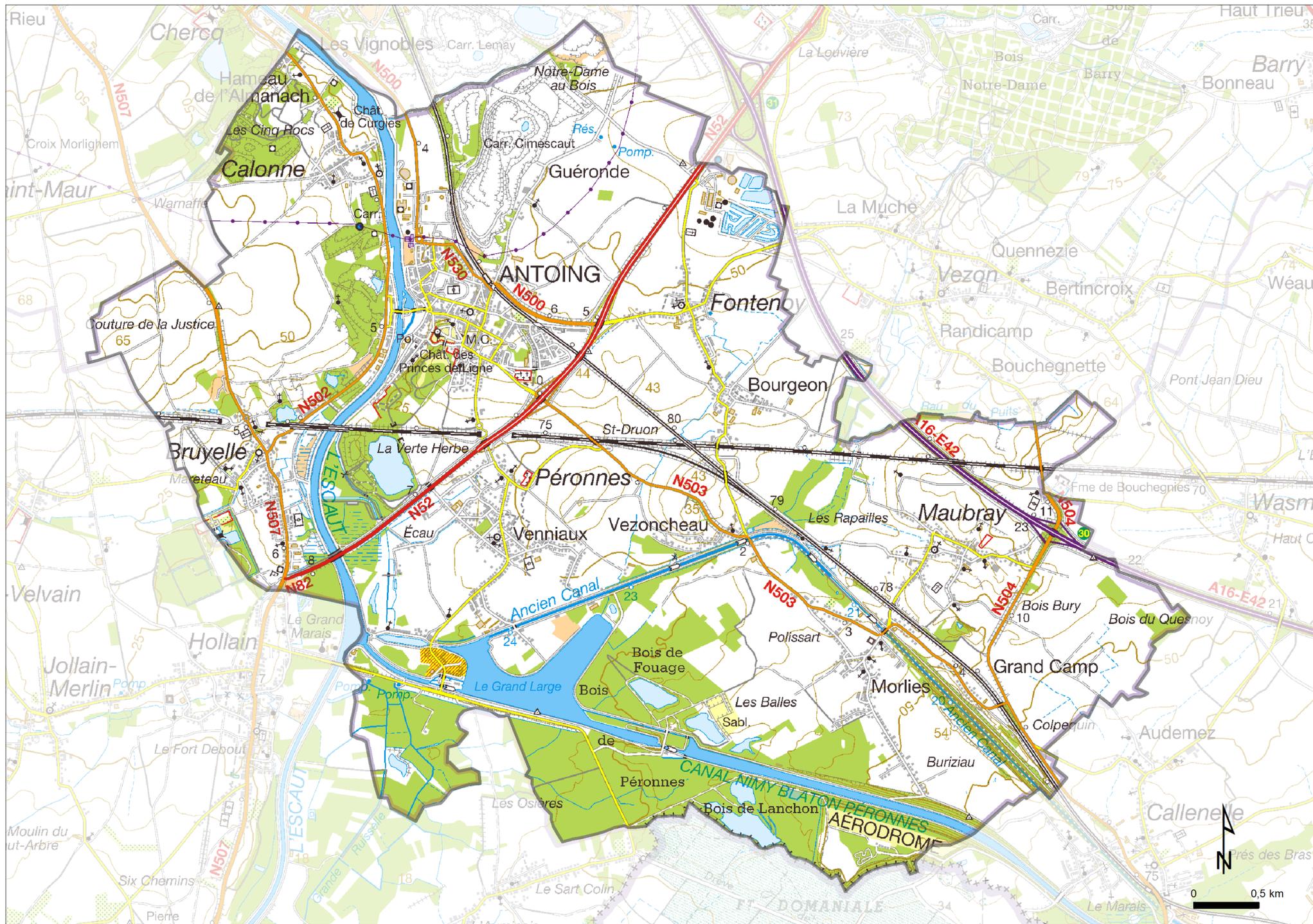
Dans ce cas, le Programme Communal de Développement Rural et l'Agenda 21 local font l'objet d'un seul et même document. »

Extrait du Décret relatif au Développement Rural du 11 avril 2014 [M.B. du 02/06/2014, p. 42291]

Le Conseil Communal d'Antoing a décidé de réviser son Programme Communal de Développement Rural. Il a en outre souhaité l'inscrire dans une démarche durable en y adjoignant un Agenda 21 local.

Dans la cadre de cette première partie consacrée à l'analyse des caractéristiques de la commune, la situation locale est comparée aux territoires de références que sont l'arrondissement de Tournai, la Wallonie picarde, la Wallonie et la Belgique. Pour ce faire, les dernières données statistiques disponibles ont été exploitées pour les différentes thématiques en veillant, dans la mesure du possible, à intégrer des données temporelles permettant de dégager les grandes tendances. Ce document est complété par des cartes thématiques dressées au 1/10.000^e qui se trouvent en annexe.

Enfin, s'agissant d'une révision de PCDR, un bilan des opérations précédentes et des éléments d'analyse saillants est intégré dans le nouveau document afin de mettre en évidence les évolutions du territoire.



Ville d'Antoing – Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 – Analyse des caractéristiques de la commune

1. CARACTERISTIQUES GENERALE

- 6 anciennes communes : Antoing, Bruyelle, Calonne, Fontenoy, Maubray et Péronnes
- Pays blanc : région qui tire son nom de l'apparence qu'avait son paysage lorsque l'exploitation de la pierre battait son plein ; ce territoire ne s'arrête donc pas à la seule commune d'Antoing et est une appellation qui s'est répandue dès le 19^e siècle. L'Escaut en est la colonne vertébrale.
- Arrondissement de Tournai, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Contrat de rivière Escaut-LysWallonie picarde, Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai

Territoire



- 7.687 habitants (01.01.2019), en augmentation continue depuis 2000 avec un léger repli depuis 2018
- 245,1 habitants/km² (01.01.2019)
- Perspective de croissance à l'horizon 2033 : +3% par rapport à 2018
- Population plutôt jeune, vieillissement plus lent que dans les territoires de référence

Démographie



- Emprise des carrières, toujours en activité, du réseau hydrographique anthropique (Escaut canalisé, ancien canal, canal Nimy-Blaton-Péronnes, Grand Large) et des grandes infrastructures
- Emprise des Sites de Grand Intérêt Biologique (19 sites cumulant 1.055 Ha, dont une réserve naturelle domaniale), Natura 2000 (1 site de 13,65 Ha)
- Grands ensembles paysagers : Vallée de l'Escaut, campagne ouverte, bassin carrier, massifs boisés, plans d'eau
- Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Contrat de rivière Escaut-Lys, fauchage tardif, LIFE 'Carrières', Maya, etc.

Milieu naturel et paysage



- Impact de l'activité extractive sur le nord du territoire, avec l'enclavement prochain de Calonne
- Antoing : bourg dense et équipé, avec un centre historique développé autour du Château des Princes de Ligne, se prolongeant au nord par la vallée industrielle en berge de l'Escaut
- Structure nucléaire de Fontenoy et Péronnes, avec des extensions linéaires récentes, structure éclatée de Maubray, structure en ruban de Bruyelle et Calonne. Parc de logements plutôt ancien.
- Patrimoine bâti classé concentré à Antoing

Structure du bâti et logement



- Agriculture orientée sur les grandes cultures en lien avec l'agroindustrie propre à la Wallonie picarde, diminution significative du nombre d'exploitations (-36% en 10 ans). Développement émergent des circuits courts
- Dynamique entrepreneuriale, emplois (1.463 postes, occupés à 42% par des résidents antoiniens), prédominance de l'industrie agroalimentaire (sucrierie Iscal Sugar à Fontenoy) et de l'administration
- Ressource touristique basée sur le loisir péri-aquatique au Grand Large et sur le patrimoine carrier (exposition "le Triangle blanc"), Office de Tourisme

Economie locale



- 5 écoles fondamentales (ATL dans chaque implantation), 1 crèche, centre de jeunes, activités sportives et de loisirs organisées par des structures privées, Conseil communal des enfants
- 2 maisons de repos (total 110 lits), 21 logements en résidence-services, conseil consultatif des Aînés, commission consultative de la personne handicapée, label Handycity
- Offre médicale inégale sur le territoire, vieillissement des médecins, problématique des assuétudes mise en évidence dans le PCS
- Diversité et richesse de l'offre associative, sportive et des équipements sportifs

Equipements collectifs



- Proximité des grandes infrastructures de transport régionales (autoroute, chemin de fer, voie d'eau) mais cloisonnement prononcé du territoire
- Desserte TEC satisfaisante en interne et vers les pôles périphériques
- Mobilité douce structurée par les itinéraires RAVeL et le réseau points-noeuds
- Conseiller en mobilité

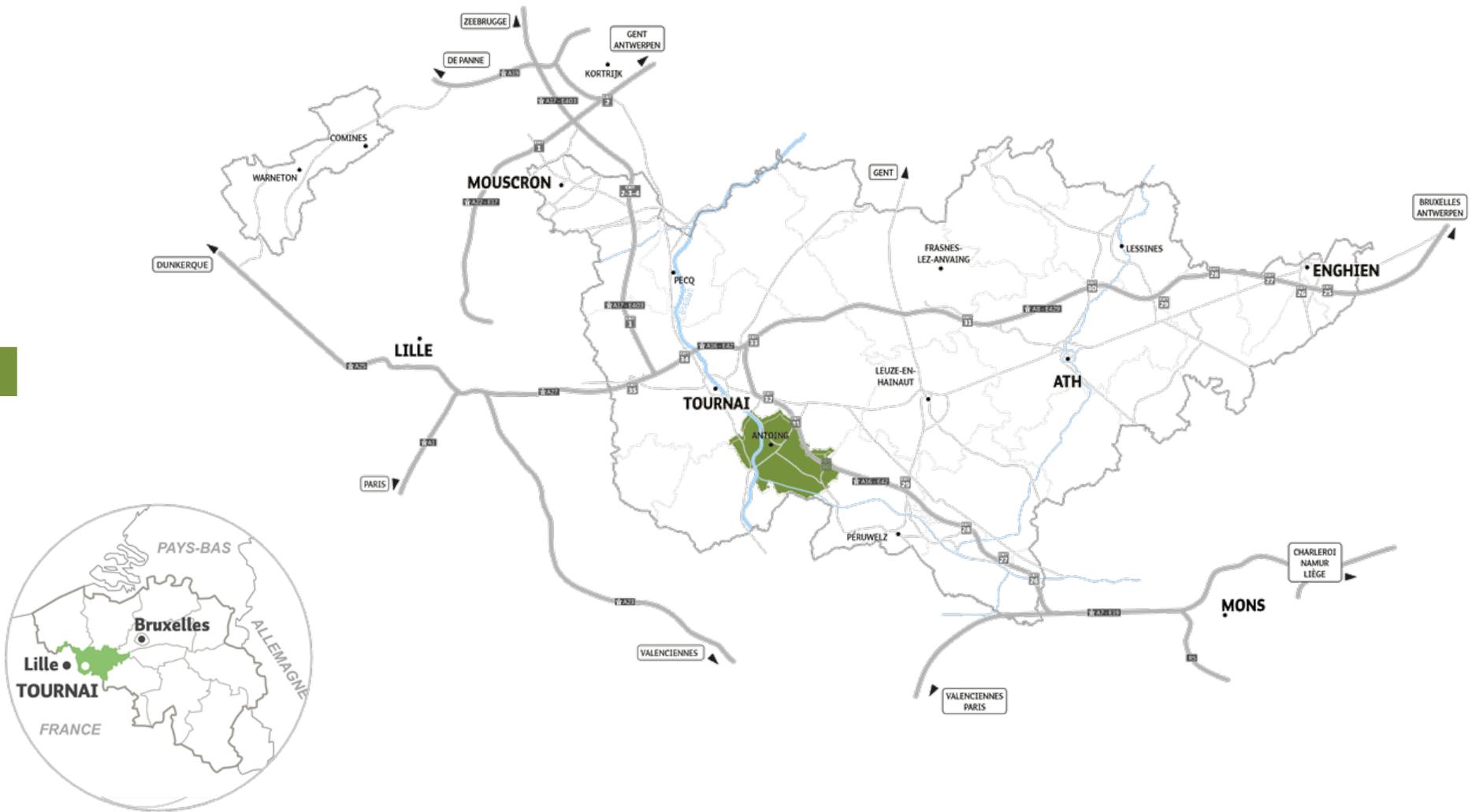
Mobilité



- Fortes consommations énergétiques issues des industries
- Raccordement au gaz de ville des centres d'Antoing, Péronnes et Fontenoy
- Forte production de déchets ménagers par habitants
- Convention des Maires pour le Climat, tuteur énergie, réflexion énergétique dans les projets menés

Consommations et effluents





2. CARTE D'IDENTITE

2.1. Localisation géographique : appartenances supra-territoriales

En 2003, dans le rétroviseur ...

Comme l'ensemble de la Wallonie picarde, Antoing fait partie d'un « havre vert » au cœur d'un anneau urbanisé composé de la conurbation de Valenciennes, Douai, Lille, Mouscron, Kortrijk, Renaix, Grammont, Bruxelles, le Brabant Wallon ainsi que des régions du Centre et du Borinage.

Antoing se situe au Sud-Ouest de la Wallonie picarde, à la frontière avec la France. Les communes limitrophes sont du côté belge Péruwelz, Tournai, Brunehaut, du côté français Flines-lès-Mortagne. Le territoire est composé du bourg d'Antoing et de cinq villages de Bruyelle, Calonne, Fontenoy, Maubray et Péronnes.

Antoing se situe au cœur de territoires et de bassins de vie imbriqués :

- Le **Parc naturel des Plaines de l'Escaut** : les principaux domaines d'actions du Parc naturel, créé en 1996 [A.E.R.W. 13.06.1996], s'articulent autour de quatre thématiques :
 - les ressources et milieux naturels ;
 - l'agri-environnement et le développement rural ;
 - l'assistance architecturale et paysagère ;
 - l'éducation au territoire et l'accueil du public.

Avec son homologue le Parc naturel régional Scarpe-Escaut côté français, il forme le Parc naturel Transfrontalier du Hainaut. Ils collaborent au quotidien.

- Le **Groupe d'Action Locale des Plaines de l'Escaut**, dont la candidature a été retenue dans le cadre du programme européen LEADER 2015-2020, porte sur la création d'un territoire rural d'innovation, initiateur d'un développement économique durable et porteur de dynamiques. Les grands objectifs fixés sont :

- la valorisation durable des ressources locales ;
- la valorisation durable des patrimoines ;
- le développement d'une identité rurale territoriale forte.

Dans ce cadre, sept projets sont proposés :

- Des espaces verts à investir différemment ;
- Mobilité alternative : convivialité et réseau multimodal, une stratégie au service du citoyen
- L'agriculture au service de l'intégration sociale et professionnelle
- Nature et paysage au service de l'insertion socio-professionnelle

- Un tourisme durable, reflet des ressources et des patrimoines du territoire
- Des produits locaux accessibles pour tous
- C'est qui mon village ?
- Le **Contrat de Rivière Escaut-Lys** : le Contrat de Rivière rassemble les gestionnaires et les usagers du réseau hydrographique autour d'un programme d'actions. Ses principaux champs d'actions sont :
 - La récréation du lien entre les citoyens et les cours d'eau ;
 - La lutte contre les atteintes et les nuisances liées aux eaux de surface ;
 - La mise en place d'une gestion intégrée des eaux de surface ;
 - La lutte contre les inondations ;
 - La concertation et les échanges transfrontaliers.
- La **Wallonie picarde** : à l'échelle du bassin de vie, le développement de la commune d'Antoing est associé au Projet de Région de la Wallonie picarde adopté par le Conseil de développement de la Wallonie picarde en 2008 et actualisé en 2014.
- **L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai** : la principale mission de ce Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) est de promouvoir et de soutenir une coopération transfrontalière efficace et cohérente au service du développement de son territoire.

Plusieurs villes périphériques exercent une attractivité sur les villages d'Antoing :

- **Tournai** : capitale de la Wallonie picarde, Tournai est facilement accessible depuis Antoing (7,5km) et Péronnes (11,5km) pour les usagers motorisés et via la RN507, la RN500 et via le RAVeL pour la mobilité douce. La ville présente une offre attractive sur le plan commercial (centres commerciaux péri-urbains et commerces en centre-ville), professionnel (centre urbain et parcs d'activités), scolaire secondaire et supérieur (écoles et hautes écoles), culturel (Maison de la culture, cinéma, musées, etc.) et récréatif (équipements sportifs, HORECA, etc.).
- **Saint-Amand-les-Eaux** : cité thermale de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut et du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, la ville se situe à l'issue de la RN507. Elle est principalement attractive pour le sud de la Wallonie picarde sur le plan commercial (hyper-marchés français).
- **Lille et sa conurbation** : la métropole lilloise propose une très large offre commerciale et culturelle à proximité de l'Est de la Wallonie picarde et facilement accessible en voiture ou en métro (à partir de la station '4 Cantons' à Villeneuve-d'Ascq). C'est également le point d'accès au réseau

TGV français et son aéroport est également attractif pour des déplacements européens.

2.1.1. Schéma de Développement Territorial

Le schéma de développement du territoire (SDT) est l'outil de nature juridique à travers lequel les autorités régionales définissent la stratégie qu'elles comptent mettre en œuvre pour traduire le projet qu'elles proposent sur le territoire. Il est constitué de dispositions littérales et graphiques à travers lesquelles doivent être exprimés des objectifs de développement territorial et d'aménagement du territoire, des principes de mise en œuvre et une structure territoriale. Celles-ci sont définies à l'échelle de la Région et doivent être interprétées comme telles.

Le SDT a été approuvé le Gouvernement wallon le 16 mai 2019 mais ce dernier doit encore en déterminer la date d'entrée en vigueur. Néanmoins, selon les documents disponibles (version du 14 mai 2019), plusieurs éléments pertinents dans le cadre de cette nouvelle Opération de Développement Rural peuvent en être extraits.

En premier lieu, plusieurs défis à relever y sont inscrits : la cohésion sociale, la cohésion territoriale, l'évolution démographique, la compétitivité économique, la protection de la santé et le bien-être, la lutte contre les changements climatiques, la maîtrise de la mobilité, la transition énergétique, la protection de la biodiversité et la production de déchets.

Sans rentrer dans le détail des différents objectifs opérationnels retenus dans le document, quatre points d'attention méritent d'être soulignés concernant Antoing :

- Le SDT pointe l'exploitation du sous-sol antoinien (calcaire, pierre bleue, sable et, en corolaire, l'eau), les qualités agricoles (plateau limoneux hennuyer) comme ressources du territoire à valoriser ;
- Du fait de sa proximité avec le réseau fluvial, routier et même ferroviaire, le territoire se situe sur un axe de développement propice à l'activité industrielle, entre Tournai et Mons ;
- Le SDT pointe l'appartenance à l'ensemble paysager des plaines et du bas-plateau limoneux hennuyers et positionne la commune dans comme chaînon dans le maillage écologiques (plaines alluviales) ;
- L'appartenance au Parc naturel des Plaines de l'Escaut comme ressource touristique.

3. BILAN DE L'OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL PRECEDENTE

Le premier PCDR d'Antoing a été approuvé en 2004. La stratégie s'articulait alors autour de cinq axes, déclinés en un total de quinze objectifs :

- Garantir l'équilibre environnemental
 - Anticiper les nouveaux modes de faire et contenir leurs effets pervers
 - Réparer les incidences négatives issues des activités humaines
 - Identifier les bonnes pratiques
- Structurer/consolider/optimiser le système [r]urbain
 - Assurer la cohérence spatiale
 - Optimaliser le réseau des communications et le système de déplacement
 - Soutenir le recentrage urbain
 - Consolider l'attractivité d'une ville à la campagne
 - Assurer la coordination des structures d'aide sociale
- Conquérir une identité collective
 - Identifier, préserver et mobiliser les ressources identitaires
 - Revivifier et consolider l'identité collective
- Revisiter les modus operandi
 - Promouvoir les bonnes pratiques individuelles et sectorielles
 - Optimaliser la communication et la concertation, rationaliser la diffusion d'info
 - Renouveler les « cultures d'entreprises »
- Consolider le devenir économique
 - Renouveler l'ancrage économique
 - Promouvoir un développement économique intégré

Pour opérationnaliser cette stratégie, le PCDR contenait alors 70 projets. Trois ont fait l'objet d'**interventions du DR** (2004, 2006, 2008), parfois combinées avec d'autres pouvoirs subsidiaires. Il s'agit des 3 conventions suivantes :

- Aménagement des entrées et du cœur de Fontenoy - volet A [convention 2004], subsidié à hauteur de 772.386 € par le Développement rural
- Aménagement des entrées et du cœur de Bruyelle - volet B [convention 2006], subsidié à hauteur de 597.600 € par le Développement rural, complété par 45.500 € issus de la DGRNE-DNG-Espaces verts
- Aménagement d'une maison rurale dans l'ancienne maison du peuple à Calonne [convention 2008], subsidiée à hauteur de 600.000 € par le Développement rural, complété par 750.000 € SAR portant sur la première phase [mise hors eau des bâtiments et démolition de l'ancienne salle des fêtes].

Un quatrième projet, la création d'une maison de village à Péronnes, a été négocié mais la convention exécution n'a pas pu être conclue, la date de validité du PCDR ayant été atteinte.

La Ville a instruit plusieurs projets auprès d'**autres pouvoirs subsidiaires** ou les a activés sur **fonds propres**. Il s'agit de :

- L'aménagement d'un espace de convivialité sur le site de la Kennelée (plan triennal)
- La requalification des portes de la ville-centre et des entrées d'agglomération - abords de la gare et abords du Pont d'Antoing
- L'aménagement des entrées et du cœur de Péronnes - Volet A - Aménagement de la traversée de village [des dispositifs ralentisseurs ont été installés]
- L'intégration de la démarche « ART PUBLIC » dans les aménagements de l'espace public : diverses œuvres d'artistes locaux ou mettant à l'honneur des artistes locaux (ex : Cauvin) ont été installées sur le domaine public
- L'aménagement de l'ancien bras-mort de l'Escaut et du quartier de l'écluse, dans le cadre du PCA 3
- La restauration du stade d'Antoing (subside Infrasports de 816.000 € pour la création d'une pelouse synthétique)
- L'organisation d'une campagne de sauvetage du « petit patrimoine » : la Ville a activé le PPPW pour l'intervention sur le monument aux morts de Calonne.
- La création d'infrastructures d'accueil des enfants dans le cadre des plaines de jeux communales : un agoraspace a été réalisé à Maubray, subsidié par Infrasports
- La mise en réseau des services sociaux publics et associatifs : mise en place du Plan de Cohésion Sociale et création d'un nouveau centre administratif communal réunissant les différents services publics dont ceux liés au CPAS
- La réalisation d'un monument commémoratif de la bataille de Fontenoy : une œuvre dédiée aux soldats tombés a été commandée à un artiste local et installée dans le cimetière du village.
- La valorisation du patrimoine et de l'art funéraire dans les cimetières de l'entité : cette fiche a été activée dans sa philosophie par le Décret wallon sur les cimetières publié après la validation du PCDR.

Le **Foyer socio-culturel** a pris en charge la restauration du patrimoine hydraulique de l'ancien canal de Maubray : des jeunes bénévoles locaux ont remis en lumière d'anciens dispositifs et mobiliers tels que des bornes kilométriques et des rigoles d'écoulement.

Le **groupe de travail « Sentiers »** (dont le Foyer est membre) a permis d'activer la conception et la promotion de circuits de promenades à thèmes. Son travail a permis la conception de brochures éditées par l'Office de Tourisme, offrant la possibilité de découvrir, via de petites boucles, les patrimoines et les paysages des villages de l'entité. Un circuit du Parc naturel des Plaines de l'Escaut dédié à la découverte du Pays Blanc, né lui aussi du travail de bénévoles locaux (choix du tracé, recueil des données historiques et des iconographies) complète l'offre.

La **plateforme Maison rurale** composée d'acteurs culturel, associatif et de représentants de la Ville a activé dans une approche globale les fiches en lien avec la Maison rurale de Calonne. Il s'agit de :

- La revalorisation des collections du musée de la pierre et l'installation d'une vitrine de la mémoire : les collections du musée de la pierre et une exposition permanente dédiée au bassin carrier (avec l'appui financier et matériel des industriels actuels) ont été installées dans la Maison rurale et ont fait l'objet d'une réflexion scénographique aujourd'hui présentées comme une exposition permanente « Le Triangle Blanc » au sein des anciennes écuries de ce bâtiment.
- La préservation du cimetière désaffecté de Calonne : le site a été défriché par les ouvriers communaux ; une démarche globale de valorisation est en cours avec le Parc naturel des Plaines de l'Escaut et le SPW.

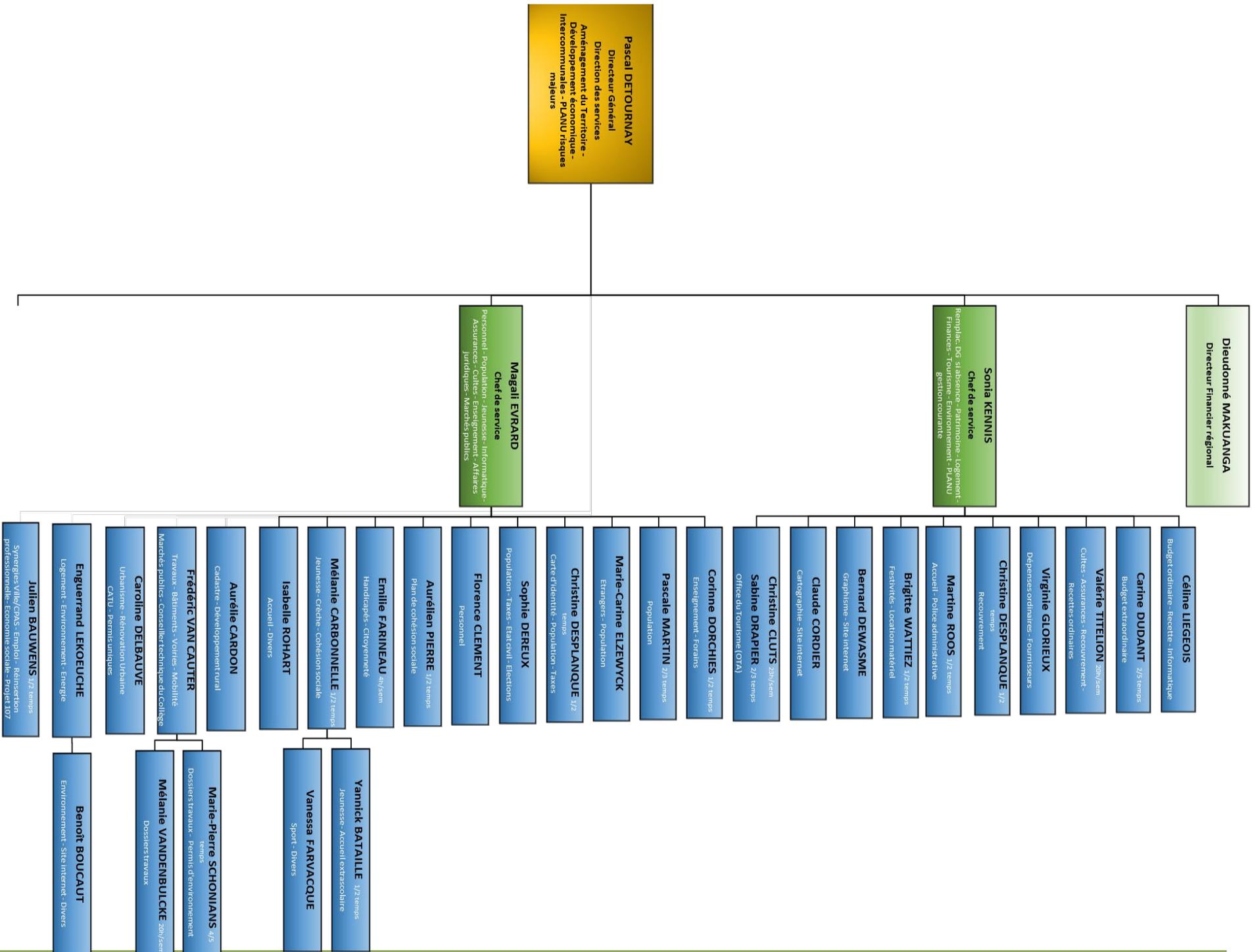
La Ville ou d'autres opérateurs publics comme le CPAS, le PNPE ou le SPW sont à l'initiative de l'activation de fiches relevant d'actions récurrentes; il s'agit :

De nombreuses actions récurrentes ont été portées par les différents acteurs locaux (Ville, CPAS, Parc naturel des Plaines de l'Escaut ou SPW), notamment :

- Une brochure sur la rénovation de l'habitat traditionnel (Parc naturel des Plaines de l'Escaut) et l'Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel a fait l'objet d'une exposition grand public au Centre administratif.
- L'aménagement et/ou l'entretien des sentiers et autres voies « douces » par les services techniques communaux (notamment ceux des boucles découvertes). Ils procèdent également à d'autres aménagements connexes plus conséquents (ex : modification de tracés, pose de tourniquets...).
- Un service logement communal a été instauré et renseigne les futurs locataires (info sur les droits, notion de salubrité,...). La Ville a pris des mesures concrètes (ex : condamnation d'immeubles) dans la lutte contre les marchands de sommeil.
- Les Plans d'Ancrage communaux successifs ont permis la réhabilitation d'immeubles en logements.
- Le Foyer socioculturel et le Centre de lecture publique procèdent à l'inventaire du matériel mémorial du Foyer dans le cadre du Fonds d'Histoire Locale installé à la bibliothèque de Calonne et dédié à la mémoire de la pierre.
- Un recueil de témoignages sur le Hameau de Guéronde (disparu suite à l'exploitation d'une carrière) par le Foyer culturel a été publié.

- Certaines œuvres et documents anciens (plans Popp) sont exposés dans les locaux du nouveau Centre administratif ; certaines en lien avec le bassin carrier ont été exposées lors de l'inauguration de la Maison rurale.
- Le site communal a bénéficié d'une refonte totale en 2017 et l'Administration communale s'est dotée d'une application pour smartphones.
- Des activités du PNPE se déroulent régulièrement sur la commune (expo, conférences) au centre administratif ou au Foyer socio-culturel.
- Le SPW, via notamment ses guichets de l'énergie et le « Site Energie », participe à la sensibilisation à l'énergie solaire.

Des **initiatives privées** ont également permis la mise en œuvre des projets suivants : l'assainissement du site de Crèvecoeur et la réaffectation des fours (le site a été acheté à la Ville par un privé et est en cours d'aménagement), les fours dits de « l'Almanach » à Calonne (projet 6) ont été réaménagés, les chantiers navals ont bénéficié d'un investissement privé pour en assurer le redéploiement économique, le parc éolien *Tournai-Antoing-Brunehaut (TAB)* composé de sept éoliennes a été mis en service en 2011 par la société Ventis.



4. PRINCIPAUX MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS MOBILISABLES

4.1. Conseil communal

Le Conseil communal d'Antoing a été élu en 2019. Il est composé d'une majorité PS tandis que les conseillers de l'opposition sont rassemblés dans une liste UCA et d'une liste GO.

Il existe 5 commissions communales :

- Finances, sécurité, sports ;
- Enseignements, aménagement du territoire ;
- Culture, famille, jeunesse ;
- Travaux, commerce, tourisme ;
- Affaires sociales, personnes âgées et handicapées, logement.

4.2. Conseils consultatifs

Six commissions consultatives spécifiques permettent d'associer les citoyens à la gestion de la vie communale :

- Commission Locale de Développement Rural [CLDR]
- Commission Consultative en Aménagement du Territoire et en Mobilité [CCATM]
- Conseil Communal des Enfants [CCE]
- Commission Consultative Communale de la Personne Handicapée [CCCPH]
- Conseil Consultatif Communal des Aînés [CCCA]
- Commission agricole [CA]

4.3. Organigramme des services communaux

Les services communaux sont, depuis quelques années, rassemblés au sein du nouveau centre administratif situé à Antoing (N500, chemin de Saint-Druon).

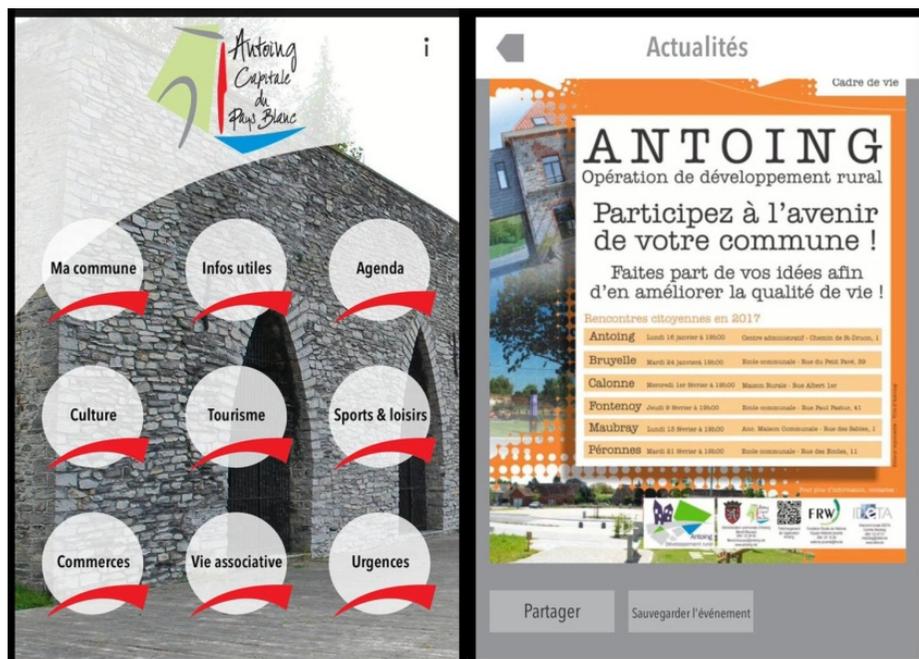
Parmi le personnel communal (voir illustration), les moyens humains qui seront potentiellement mobilisables pour la mise en œuvre des projets de ce PCDR sont situés au sein des services Développement Rural, Environnement, Urbanisme, Travaux, Mobilité, Plan de Cohésion Sociale, entre autres.

Bourgmestre	Bernard BAUWENS (PS)
<i>affaires générales, finances, budget, gestion de personnel, secrétariat, administration, personnel des services techniques, informatique, relations publiques, information, citoyenneté, sports, infrastructures sportives, loisirs, pompiers, protection civile, police, politique de prévention, PLP, circulation, infrastructures routières, mobilité, affaires judiciaires, CPAS, logement, intercommunales, concertation intercommunale, propriétés communales, coopération au développement, affaires européennes, jumelages, relations extérieures, sécurité sur les lieux de travail, pensions</i>	
Echevine	Viviane DELEPINE (PS)
<i>état civil, population, affaires électorales, milice, santé publique, hygiène, famille, accueil extrascolaire, culture, beaux-arts, musées, archives et bibliothèque, jeunesse, maison des jeunes, plaine de jeux, cultes, fabriques d'églises, noces jubilaires, immigration, étrangers</i>	
Echevin	Thierry DESMET (PS)
<i>travaux publics, développement rural, voiries, chemins vicinaux, sentiers, ports, pêche, eaux, forêts, waterings, énergie, relations avec les impétrants, espaces verts, parcs, plantations, industrie, développement économique, cimetières</i>	
Echevine	Colette BOCAGE (PS)
<i>œuvres sociales, affaires sociales, bien-être [animal], environnement, respect de la nature, cadre de vie, écologie, personnes âgées, troisième âge, politique des handicapés, associations patriotiques, commerce, tourisme, festivités, kermesses, patrimoine</i>	
Echevin	Gauthier DUDANT (PS)
<i>enseignement, aménagement du territoire, politique foncière, rénovation urbaine, revitalisation urbaine, CCATM, agriculture, horticulture</i>	
Président du CPAS	Claudy BILLOUEZ
<i>assurances, agence locale pour l'emploi, encadrement des chômeurs, conseil des enfants</i>	
Conseiller communal	Samuël Vincent (UCA)
Conseillère communale	Michelle Desmette (PS)
Conseiller communal	Fabien Verscheure (GO)
Conseiller communal	Jean Bernard Vivier (GO)
Conseillère communale	Mélanie Mory (PS)
Conseillère communale	Carine Bocquet (GO)
Conseiller communal	Michel Mahieu (GO)
Conseiller communal	Steven Bonnet (PS)
Conseillère communale	Marie-Christine Debilde (PS)
Conseiller communal	Fabrice Mory (PS)
Conseiller communal	Julien Bauwens (PS)
Conseiller communal	Dominique Chevalier (GO)
Conseiller communal	Luc Denayer (GO)
Directeur Général	Pascal Detournay

Tableau 1 - Composition du Conseil communal 2019-2024

4.4. Outils d'information

La Ville dispose d'un **site Internet** récemment modernisé et d'un **bulletin communal trimestriel**. Depuis mars 2016, la Ville s'est dotée d'une **application mobile** téléchargée 388 fois depuis sa mise en service.



Les journaux Nord Eclair [groupe SudPresse] et L'Avenir disposent de correspondants de presse locaux. La chaîne de télévision locale NOTELE est un important relai de l'information de proximité.

4.5. Déclaration de politique générale 2019-2024

Les objectifs prioritaires fixés par la majorité en place s'articulent autour de huit thématiques :

- Les ressources humaines et la communication
- Les finances, les travaux et le commerce
- La sécurité publique et le cadre de vie
- Le sport, les festivités, le tourisme et les jumelages
- La politique sociale et le logement
- La petite enfance, l'enseignement et la jeunesse
- Le développement local et la transition énergétique
- Les synergies avec le CPAS

Le document complet est consultable à l'annexe 2.

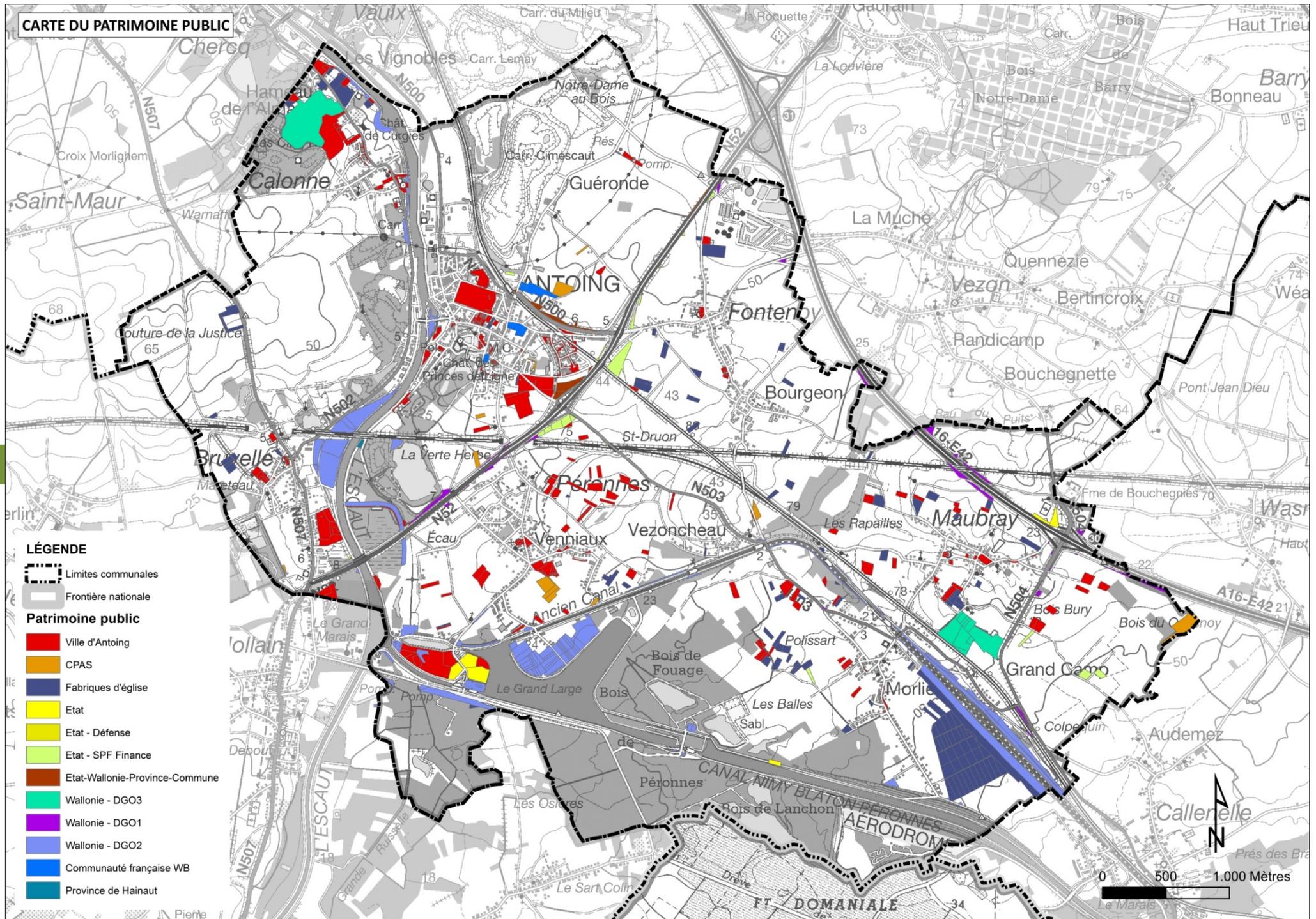
4.6. Programme Stratégique Transversal

Le Programme Stratégique Transversal – ou PST – de la Ville d'Antoing s'appuie sur la Déclaration de Politique Générale. Il est construit autour de sept objectifs stratégiques :

- Etre une ville accueillante, dynamique et s'adaptant aux nouvelles techniques de communication
- Etre une ville développant son attractivité touristique dans un environnement sécurisant pour ses habitants et ses visiteurs
- Etre une ville favorisant le développement du commerce local, des circuits courts et de l'activité économique génératrice d'emplois tout en veillant à réduire son empreinte écologique
- Etre une ville ouverte à ses citoyens, à leur écoute et soucieuse de leur qualité de vie
- Etre une ville prônant le sport et la culture pour tous, ainsi que le développement de soi notamment par la mise à disposition d'infrastructures de qualité
- Etre une commune efficace, efficiente et tournée vers l'avenir
- Etre une commune prônant la bonne gouvernance et le bien-être au travail

Ces objectifs sont déclinés en 32 objectifs opérationnels et 75 actions.

Le PST de la Ville d'Antoing intègre également de manière explicite la notion de développement durable, le justifiant dans le cadre du programme proposé et y ventilant les actions selon les différents piliers.



4.7. Patrimoine public

La carte annexe 1/10.000ème « Patrimoine public » représente les propriétés publiques du territoire antonien (Commune, CPAS, fabriques d'église, domaines régional et de l'Etat) complète l'illustration ci-jointe de manière plus lisible.

Cette cartographie permet de mettre en évidence quelques éléments potentiellement intéressants dans le cadre de cette nouvelle Opération de Développement Rural :

- La **Ville d'Antoing** est propriétaire de nombreuses petites parcelles éparées sur tout le territoire, que ce soit dans les zones agricoles comme dans les villages. Son patrimoine est également composé de quelques ensembles plus conséquents : le site du nouveau centre administratif, le cimetière adjacent ainsi que tout le site du stade à Antoing, la carrière des Cinq Rocs à Calonne, à Bruyelle un site qui va prochainement être valorisé pour des implantations commerciales et le site dit « Moulinsart » à Péronnes.
- Le **SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement** est propriétaire du solde du Parc des Cinq Rocs et d'un ensemble à Maubray inscrit en Site de grand Intérêt Biologique (cf. 6.3 Milieu naturel)
- Le **SPW Mobilité et Infrastructures** est propriétaire de nombreux terrains le long du réseau de voies navigables, notamment à Bruyelle de part et d'autre de la Ligne à Grande Vitesse (rue du Rivage et N502), les berges de l'ancien canal à Maubray (entre Morlies et Callenelle), une très grande partie de la presqu'île du Grand Large (rue du Bois, rue des Chantiers).
- La **Fabrique d'église** est propriétaire d'un vaste ensemble de terres agricoles entre l'ancien canal et le canal Nimy-Blaton-Péronnes.

4.8. Capacité financière

4.8.1. Budget communal

TABLEAU DE SYNTHESE

Exercice : 2020

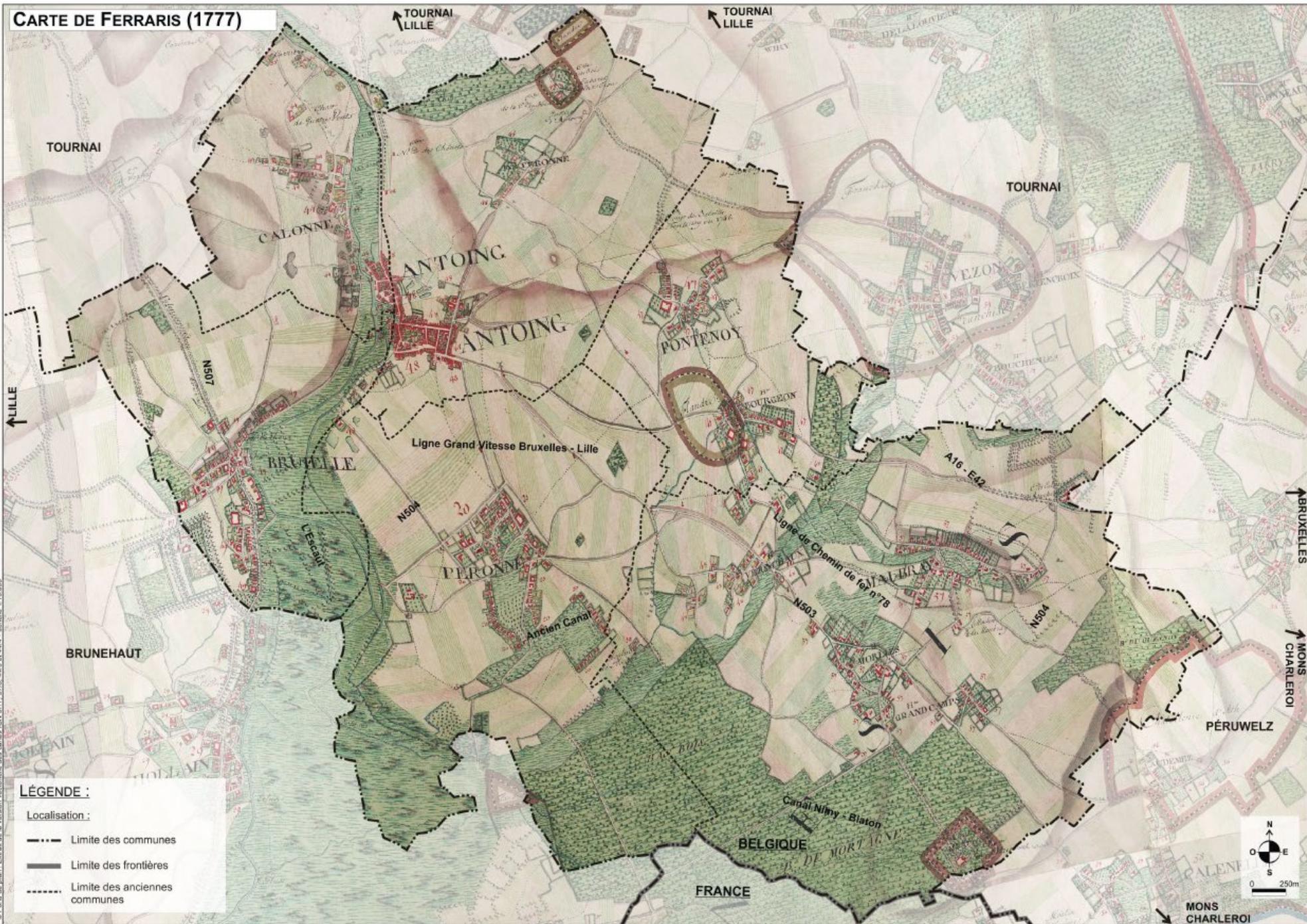
Service : Ordinaire

		2018	2019		2020
			Après la dernière M.B.	Adaptations voir annexe	TOTAL après adaptation
Compte 2018					
Droits constatés nets (+)	1	13.356.989,95			
Engagements à déduire (-)	2	12.721.637,05			
Résultat budgétaire au 01/01/2019 (1 - 2)	3	635.352,90			
Budget 2019					
Prévisions de recettes	4		13.461.405,39	34.790,95	13.496.196,34
Prévisions de dépenses (-)	5		13.352.911,06		13.352.911,06
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2020 (4 + 5)	6		108.494,33	34.790,95	143.285,28
Budget 2020					
Prévisions de recettes	7				12.958.874,78
Prévisions de dépenses (-)	8				12.930.612,44
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2021 (7 + 8)	9				28.262,34

4.8.2. Capacité d'emprunt

Le document fourni par Belfius se trouve à l'annexe

CARTE DE FERRARIS (1777)



Informations : Portail cartographique de la Région Wallonne, Wxw cartap
© Fond de plan : Extrait de la version vectorielle des cartes IGN 377, 378, 443 et 444 - échelle 1:10,000

5. ELEMENTS HISTORIQUES

Le territoire d'Antoing, composé du bourg d'Antoing et de cinq villages (Maubray, Péronnes-lez-Antoing, Bruyelle, Calonne et Fontenoy), revêt une position assez stratégique et ce, depuis toujours, grâce à :

- ses terres agricoles,
- sa situation géographique (lieu de passage depuis l'époque romaine entre les zones importantes de Tournai – Valenciennes – Bavay),
- son sous-sol (bassin carrier),
- le bassin hydrographique et l'Escaut.

5.1. Préhistoire et époque romaine

Antoing connaît une occupation dès la Préhistoire, bien que les découvertes principales d'occupation préhistorique se limitent actuellement à des outils lithiques ainsi qu'à des traces d'installation¹.

Depuis cette période, le territoire d'Antoing a connu une occupation continue, comme en témoignent notamment les différents **vestiges romains**, mérovingiens et carolingiens découverts, tels que :

- la villa au lieu-dit de la Haute Eloge à Bruyelle (époque romaine – riche exploitation agricole et commerciale) ;
- la villa à l'ancienne carrière de Kennelée à Antoing (actuellement un parc) ;
- le *tumulus* à Antoing-Billemont (fin du 1^{er} siècle – début II^e siècle), tumulus à tambour d'environ 23m de diamètre abritant un couloir souterrain menant à une chambre funéraire à niches, cerné d'un enclos ;
- le cimetière, situé à Antoing-Guéronde (fouillé en 1913-1914) datant probablement de la fin du IV^e siècle (cimetière bouleversé par un autre d'époque mérovingienne) ;
- la fibule issue également du site de Guéronde (datée du VII^e siècle) ;
- la mention de *cella in Antonio* ou "monastère à Antoing" dans le polyptique de l'abbaye de Lobbes (monastère fondé probablement au VIII^e siècle²). *Cella* qui fut ensuite remplacée à la fin du Xe siècle par un chapitre de chanoines dépendant de l'abbaye de Lobbes (chapitre qui subsista jusqu'à la Révolution française).

¹ Comme le site de la Haute Eloge à Bruyelle (partie d'habitat datant du Néolithique final qui fut découvert sous l'occupation romaine et qui appartient au groupe de Deûle-Escaut) ou encore un gisement paléolithique au "Trou à la Marne", également à Bruyelle.

² Le polyptique étant daté lui de 868-869 ; la création de ce monastère est attribuée à Saint Amand vers 650 mais aucune source ne l'atteste en tant que tel.

Il semblerait en outre que les **carrières d'extraction** de pierre étaient déjà en activité dès l'époque romaine (voire même avant), de même que des activités agricoles et commerciales facilitées par la chaussée romaine Tournai – Bavay traversant le territoire de la commune, via Bruyelle.

5.2. Moyen-Âge : influence des familles d'Antoing, de Melun et de Ligne

Au XI^e siècle, Antoing se trouve à la frontière entre le Comté de Flandre et le Comté de Hainaut (symbolisée par l'Escaut), position particulière que les seigneurs de la **famille d'Antoing** feront fructifier en contrôlant le passage du Trou d'Antoing notamment et en acquérant au fur et à mesure les biens appartenant à l'abbaye de Lobbes, qui était alors le principal propriétaire foncier de ce territoire.

Au XIV^e siècle, la seigneurie passa à la **famille de Melun** qui joua un rôle prépondérant dans l'histoire d'Antoing en lui accordant notamment deux chartes (la première pour la draperie en 1380 et la seconde pour l'exploitation des carrières en 1388, ce qui en favorisera considérablement le commerce) et en ayant un rôle politique de premier plan. Les biens de la famille reviendront par la suite à Marie de Melun, alors épouse de Lamoral I^{er} **de Ligne**, famille qui héritera par ce mariage de la seigneurie d'Antoing (XVII^e siècle).

Bruyelle, Calonne, Fontenoy, Maubray et Péronnes dépendirent tous à un moment de la baronnie d'Antoing. Si Bruyelle était reconnu pour son argile, Calonne et Péronnes connurent très tôt l'extraction de pierre et l'exploitation de minerai. Maubray et Fontenoy connurent plus une activité agricole.

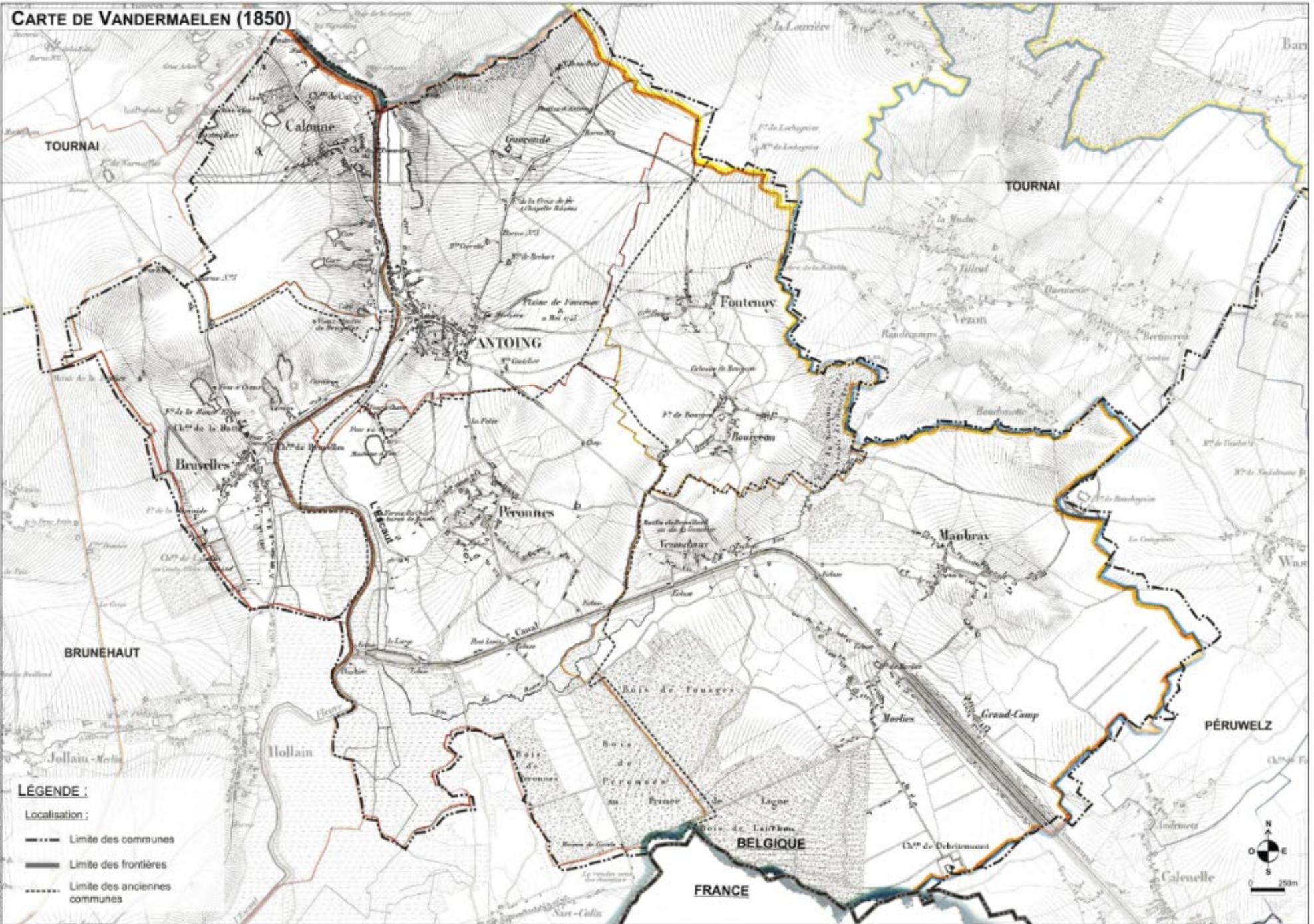
5.3. Bataille de Fontenoy

Maubray et Fontenoy furent le lieu de batailles entre Français et Autrichiens : la bataille de Fontenoy en 1745, sur laquelle nous nous arrêtons dans ce chapitre, et le combat de 1792 près de la ferme de Morlies.

La Guerre de Succession d'Autriche débute en 1740 et durera près de 8 ans. La bataille de Fontenoy, dont le 270^e anniversaire a été fêté en 2015, en est un fait marquant et imprègne l'histoire la commune.

Au printemps 1745, la France est seule face à une coalition regroupant l'Autriche et l'Angleterre. Louis XV, roi de France, décide de porter la guerre dans les Pays-Bas (possession autrichienne) et, avec une armée de 90 000 hommes, vient mettre le siège devant Tournai.

Les Alliés forment aussitôt, dans la région de Bruxelles, une armée de secours de 60 000 hommes (Anglais, Hanovriens, Hollandais et Autrichiens) qui vient au secours de la ville. Le maréchal Maurice de Saxe, qui commande les troupes françaises, décide de livrer bataille sur la rive droite de l'Escaut.



20



Illustration 1 - Le régiment des Gardes Françaises dans la bataille de Fontenoy en 1745

La bataille de Fontenoy se déroule en marge du siège de Tournai, en présence du roi Louis XV et du Dauphin. Prévoyant l'arrivée de l'armée alliée, le maréchal de Saxe avait ordonné de construire des retranchements sur la rive droite de l'Escaut et avait détaché 52.000 hommes de l'armée sise autour de Tournai.

La victoire de Fontenoy, qui coûte environ 13.000 hommes aux Coalisés et 7.000 aux Français, vaut à Louis XV la conquête de la Flandre. Trois ans plus tard, les Pays-Bas autrichiens furent finalement rendus à Marie-Thérèse d'Autriche par les Français.

Au sein du village de Fontenoy, on peut découvrir "la Vierge" offerte par Louis XV pour remercier les habitants d'avoir inhumé les corps des soldats, la "Croix celtique" offerte par les comtés irlandais de Dublin, Londres et New-York, inaugurée le 25 août 1907, un mémorial-ossuaire et différentes plaques commémoratives relative à cette bataille.

5.4. Epoque contemporaine : industrie extractive et développement des grandes infrastructures

Comme nous l'avons vu précédemment, Antoing a toujours occupé une place stratégique et connu une activité diverse, qui se renforcera particulièrement aux XIXe et XXe siècles pour en marquer profondément son territoire : ces deux siècles voient le développement de briqueteries, tuileries, et sucreries dans la région, et tout particulièrement le développement de l'activité extractive qui impactera fortement le paysage. Ils verront également le développement des grandes

infrastructures routières, fluviales et ferroviaires, qui marquent encore la commune aujourd'hui.

5.4.1. Rayonnement mondial : l'industrie extractive

Depuis l'Antiquité, l'industrie extractive (pierre calcaire, argile, minerai) occupe une place importante dans la région d'Antoing et particulièrement celle de la pierre calcaire.

Ainsi, en 1763, pas moins de sept carrières sont dénombrées, dont la production est exportée via l'Escaut qui fut, au XIXe siècle, un des atouts majeurs du développement du commerce de leurs produits en permettant un transport plus aisé et sur une courte distance jusqu'au port d'Anvers, d'où étaient ensuite exportés les produits dans le monde entier. Un siècle plus tard, cinq carrières sont encore en activité et emploient plus de 300 personnes. Ces premières carrières étaient peu profondes pour plusieurs raisons : la demande en produits était bien plus faible, la pierre était un matériau assez coûteux, enfin le manque de moyens techniques ne permettait pas, à l'ère pré-industrielle, de creuser profondément. En effet, plus profonde était la carrière, plus vite les eaux de nappe remplissaient l'exploitation et les moyens de l'époque pour évacuer ses eaux d'exhaure étaient peu développés.

La révolution industrielle et ses apports techniques et technologiques permettront l'accroissement continu de la production de chaux et de ciment naturel, faisant de l'industrie extractive, chaufournière et cimentière un pôle prospère et florissant. Le nombre d'exploitations augmenta considérablement dès 1880. La qualification de la région d'Antoing comme "**Capitale du Pays Blanc**"³ date d'ailleurs de cette période : qualificatif qui désigne alors le centre le plus important au monde de fabrication de produits liants (particulièrement de chaux et de ciment naturel).

La Première Guerre Mondiale marquera une étape importante dans la chute de la production du ciment naturel : les Allemands réquisitionnèrent la plupart des outils et machines en métal, et, parmi celles-ci, les pompes d'exhaure, favorisant alors l'inondation des carrières. De plus, de nombreux ouvriers sont contraints de partir au front, provoquant une pénurie de main d'œuvre et la fermeture de plusieurs exploitations. La crise des années 1920 n'arrangera pas le contexte économique et l'apparition du béton remplacera le ciment naturel sur le marché. Les derniers chaufours du Pays Blanc fermeront leurs portes après la Seconde Guerre Mondiale.

³ Le Pays Blanc est une région qui n'est définie par aucune limite administrative et qui tire son nom de l'apparence qu'avait son paysage lorsque l'exploitation de la pierre battait son plein ; ce territoire ne s'arrête donc pas à la seule commune d'Antoing et est une appellation qui s'est répandue dès le 19^e siècle. L'Escaut en est la colonne vertébrale.



Informations : Portail géographique de la Région wallonne - WPGW
 © 2012-2013 - Auteurs : Direction Provinciale de la Région wallonne - WPGW - 443 et 444 - e-mail : 110.800

A l'heure actuelle, sur le territoire d'Antoing, on dénombre 19 fours à chaux⁴ qui ne sont plus en activité. Ils sont principalement situés sur les territoires d'Antoing, Bruyelle et Calonne, dont ceux de Soufflet-Leblond à Calonne peuvent être visités.

Quant aux carrières, si elles furent nombreuses au début de l'époque industrielle, leur nombre diminua fortement pour les raisons historiques et économiques exprimées ci-avant mais également grâce aux avancées techniques qui permirent de creuser plus profondément et, dès lors, d'augmenter l'importance des quelques carrières restantes.

Si certaines ont été totalement ou partiellement comblées, d'autres inondées, réaménagées, ou encore simplement abandonnées, toutes auront eu un impact important sur le territoire communal d'Antoing en y laissant leur empreinte dans le paysage et l'histoire.

5.4.2. L'évolution du territoire : les grandes infrastructures

Le territoire communal se caractérise actuellement par un paysage vallonné et sillonné de grandes infrastructures de communication. S'il fut, depuis le XVIII^e siècle, sculpté par l'activité extractive, il est aussi ponctué par l'architecture industrielle et les grandes infrastructures du XX^e siècle.

Ceci étant, la morphologie des différents villages de la commune n'a pas fortement évolué au cours des derniers siècles :

- les villages de Calonne et Bruyelle sont restés des villages s'organisant en ruban le long de la chaussée menant à Valenciennes, le long de l'Escaut ;
- les villages de Fontenoy, Péronnes et Maubray sont implantés dans la plaine agricole et conservent une structure comparable ;
- les axes de voies de communication étaient déjà bien dessinés depuis le XVIII^e siècle, en se référant à l'Atlas Ferraris.

Seule la Ville d'Antoing fut fortement marquée tant par l'histoire seigneuriale et militaire que par l'industrie : le château et son enceinte, témoins de cette histoire, a vu se développer l'urbanisation civile tout autour et son territoire rural être envahi par l'essor du bassin carrier, faisant de la Ville historique une sorte d'îlot enchâssé entre carrières, cimenteries et grandes infrastructures routières, fluviale et ferroviaires.

L'occupation du sol a cependant évolué : dès le XIX^e siècle, une emprise plus importante sur les bois au Sud se remarque, l'Escaut est canalisé et la vallée drainée. On peut ainsi voir l'apparition du premier canal et de l'actuel Petit Large sur la carte de Vandermaelen, les rives de l'Escaut sont entaillées de carrières, juxtées d'activités industrielles et des moulins apparaissent sur les sommets. Au XX^e siècle, les carrières du siècle précédent sont pour la plupart ennoyées mais celles qui restent occupent une plus grande importance territoriale au Nord d'Antoing. Le cours de l'Escaut canalisé sera modifié à deux reprises et le Grand

Large ainsi créé ennoiera tout un vallon. Les plantations augmentent dans les zones conquises par les marais. Les grandes infrastructures, développées à partir du XIX^e siècle, se déploient au XX^e siècle : les deux axes navigables (l'Escaut et le canal Blaton-Péronnes), les deux axes ferroviaires (la dorsale wallonne et la ligne TGV Lille-Bruxelles) ainsi que les deux axes routiers à grand gabarit (l'E42 et la N52) finissent par cloisonner le territoire et marquer ainsi profondément l'ensemble de la commune.

Aujourd'hui, les grandes carrières du Nord s'étendent encore, Antoing s'est doté de deux échangeurs sur la N52, un pont est jeté sur l'Escaut élargi pour relier Bruyelle à l'autoroute, contre la ligne de chemin de fer transformée en RAVeL.

Si l'ensemble constitue des relais favorables à la continuité et au développement d'une dynamique économique importante, le territoire y perd en liens spatiaux, l'accessibilité entre les différentes entités n'est plus aussi aisée et de facto, la communication entre elles ainsi que leur développement.

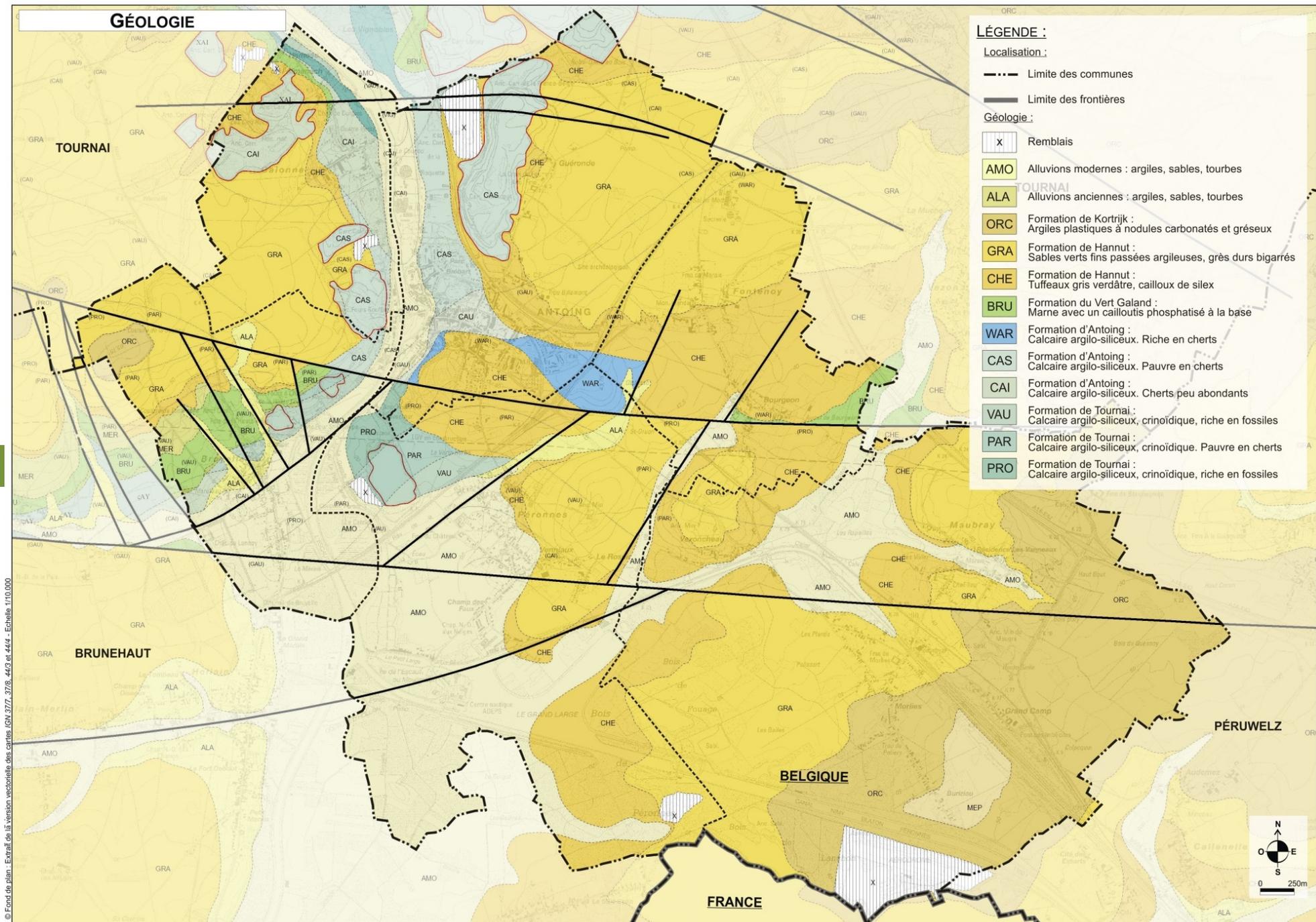
⁴ Les 3 fours du site Crèvecoeur et les 2 fours de l'ancienne carrière Ratiaux à Antoing ; le four Couteau, le four Duchatel, le four Doirier, le four Saint-Philippe et les 2 fours Lenain à Bruyelle ; le four Brébart, le four Pater, les 3 fours Dutoit et les 3 fours Soufflet-Leblond à Calonne.





VUE AÉRIENNE 2015





6. MILIEU PHYSIQUE

6.1. Sols, sous-sol et eaux souterraines

6.1.1. Contexte géologique : le sous-sol

Cadre géologique régional

La commune d'Antoing est localisée dans la partie occidentale de la bande de calcaires carbonifères du bord Nord du Synclinorium de Namur. Cette bande de calcaires s'étend d'Est en Ouest, depuis les environs de Namur où sa largeur atteint deux kilomètres, jusqu'en France [région de Lille] où son extension Nord – Sud est de l'ordre de trente kilomètres.

Dans la majeure partie de la région qui nous intéresse dans le cadre de cette étude, les calcaires sont subaffleurants à la faveur de l'anticlinal du Mélandois – Tournaisis. Partout ailleurs, le « Calcaire de Tournai » [Ere Paléozoïque ou primaire] est recouvert par des formations du Mésozoïque [Ere secondaire] et du Cénozoïque [Ere tertiaire].

Cadre géologique local

Ce paragraphe est consacré à une description succincte des différentes formations géologiques les plus fréquemment rencontrées sur le territoire d'Antoing. Les assises géologiques sont présentées en suivant l'ordre stratigraphique inverse, c'est-à-dire du haut vers le bas [des plus récentes aux plus anciennes].

Les premières formations géologiques rencontrées sont constituées d'alluvions modernes de l'Holocène et anciennes du Pléistocène [Quaternaire], principalement dans les vallées de l'Escaut et à proximité de l'ancien canal Pommerœul-Antoing. Ces alluvions sont constituées de sables fins à grossiers.

Ensuite, sur la majeure partie du territoire d'Antoing, des dépôts de sédiments cénozoïques essentiellement sableux, du Paléocène supérieur, mais également argilo-sableux, de l'Eocène supérieur, sont retrouvés sur quelques mètres d'épaisseur. On rencontre ensuite les conglomérats et les marnes déposés lors des transgressions du Crétacé supérieur.

Enfin, sous plusieurs mètres de ces différentes couches géologiques, le « **Calcaire de Tournai** » est atteint. De façon générale, le « Calcaire de Tournai » se divise en deux formations : l'une, supérieure, argileuse et très peu fossilifère [Formation d'Antoing], et l'autre, inférieure, peu argileuse et assez riche en fossiles [Formation de Tournai]. Ce calcaire a été et est encore exploité dans le Tournaisis, et notamment sur la commune d'Antoing, sous forme de granulats et de moellons dans diverses carrières [Carrière Lemay, Carrière du Milieu et Carrières d'Antoing qui prochainement n'en formeront plus qu'une seule]. De nombreuses failles sont répertoriées dans le massif calcaire du Tournaisis.

Phénomènes karstiques

Nature et origine

La nature calcaire du sous-sol antoinien est particulièrement favorable à la formation des phénomènes karstiques, par la solubilité du carbonate de calcium dans des eaux d'infiltration riches en CO₂, donc acides.

Ces phénomènes conduisent à la formation de trois types de karsts :

- le *cryptokarst* qui se présente sous la forme de dépressions résultant de l'altération sous couverture du substratum calcaire ;
- le *fantôme de roche* qui désigne une zone d'altération en place du calcaire, qui conserve la structure de l'encaissant, sa stratification et ses accidents lithologiques ;
- l'*endokarst* qui est un réseau structuré en galeries, salles, puits et vides de plus petite taille développés principalement sur les fractures ; ces dernières sont, en effet, plus facilement le siège de la karstification, surtout en régime de détente tectonique.

Il est à noter que, la nappe aquifères des calcaires carbonifères (cf. infra) a été surexploitée dans la région pendant de nombreuses années ce qui a eu tendance à accélérer et amplifier ces phénomènes karstiques.

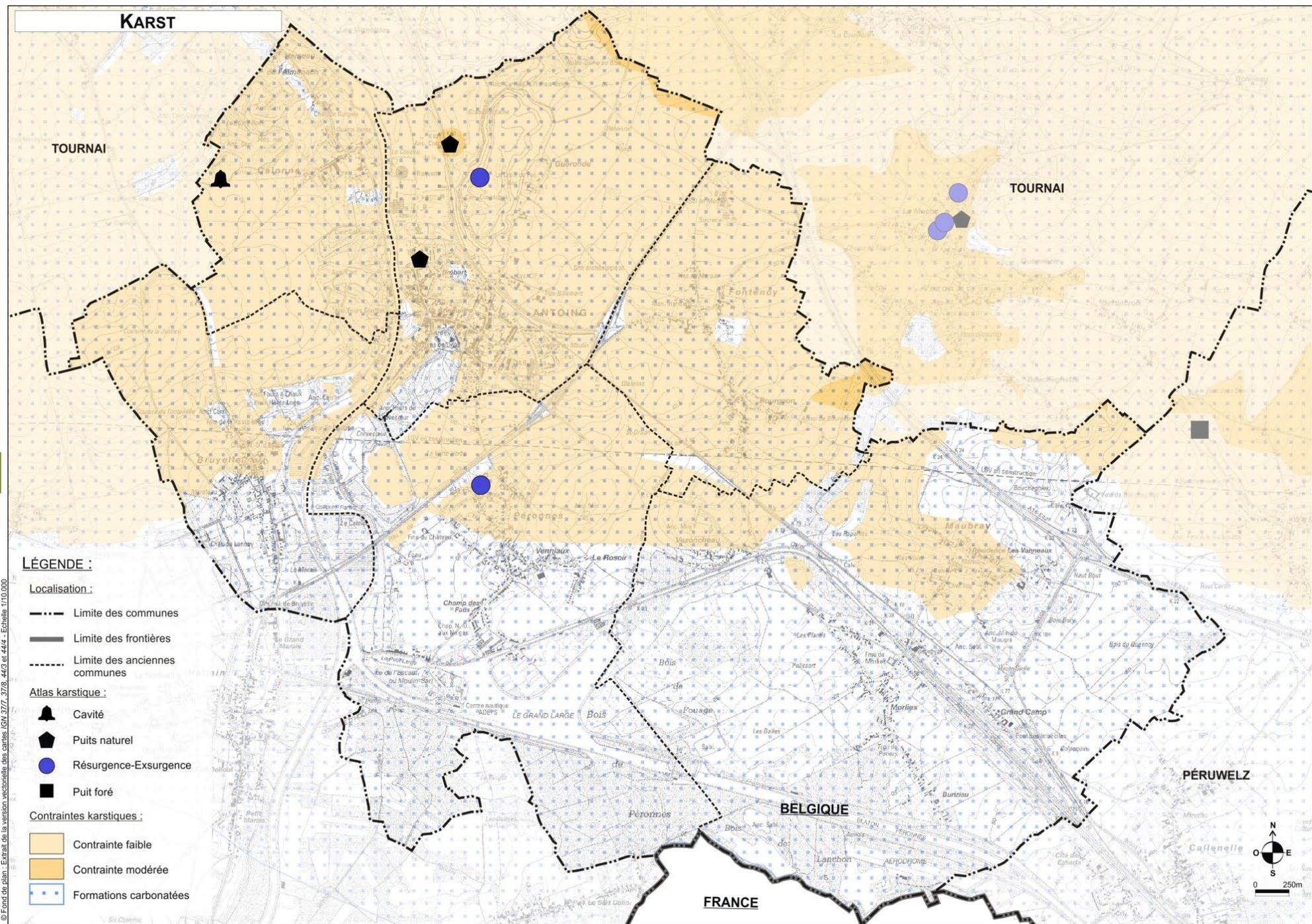
Karstogenèse régionale

Dans le Tournaisis, on note la présence des trois types de karsts. Cependant, les cryptokarsts sont les formes les plus fréquemment rencontrées. En effet, le calcaire étant subaffleurant dans cette région, l'eau atteint plus facilement le calcaire pour l'altérer.

Les phénomènes karstiques sont le plus souvent retrouvés à hauteur des zones les plus fracturées, et donc les plus perméables aux eaux pluviales, qui percolent au travers de la couverture meuble. Classiquement, on obtient des formes en entonnoir, dans lesquelles les formations de la couverture s'affaissent au fur et à mesure de la dissolution des calcaires sous-jacents.

La géométrie d'ensemble la plus courante du fantôme de roche montre des couloirs d'altération plurimétriques, formes allongées selon le réseau de fractures. Ils débutent au toit du calcaire.

Les endokarsts se rencontrent à la faveur des grandes carrières du Tournaisis. Généralement, elles affectent le massif calcaire à des profondeurs comprises entre 0 et 30 mètres sous le toit du calcaire.



Dans la région de Tournai, les manifestations karstiques les plus connues du grand public sont les **puits naturels**. Il s'agit d'effondrements actuels, soudains, circulaires ou elliptiques et qui affectent la surface topographique. Leurs effets sont assez souvent spectaculaires, fréquemment dommageables pour l'habitat et sources de pollution pour les eaux souterraines.

Ces phénomènes karstiques jouent un rôle primordial dans l'hydrogéologie locale puisque ces discontinuités influencent fortement l'écoulement des eaux souterraines.

Deux puits naturels ont été recensés sur le territoire de la commune d'Antoing, dans sa partie Nord. Une cavité et deux résurgences sont également répertoriées.

L'ensemble de l'entité d'Antoing possède, dans son sous-sol, des formations carbonatées cependant celles-ci ne sont subaffleurantes qu'essentiellement dans

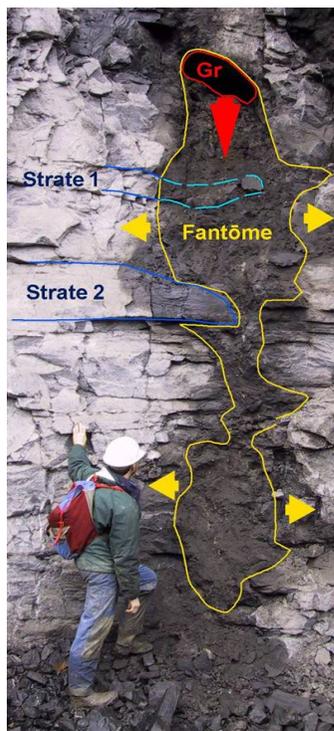


Figure 1 : Pseudoendokarst dans la carrière du Milieu à Gaurain-Ramecroix - La forme fantôme est totalement circonscrite par la roche intacte - Le tassement de l'altérite résiduelle a dégagé une cavité au sommet [Gr] Source : Yves Quinif

la partie Nord.

Contraintes karstiques

Vu la présence de ces formations subaffleurantes dans la partie Nord, une contrainte karstique faible a été définie dans cette zone géographique c'est-à-dire que la densité d'effondrements est inférieure à une unité/km².

Il est tout de même à signaler que de petites parties du territoire d'Antoing ont été inscrites en zones de contrainte karstique modérée [trois zones situées dans la partie Nord et Nord-Est]. Ces zones doivent faire l'objet d'investigations complémentaires (études géotechniques et géophysiques, etc.) en vue de vérifier et de garantir la stabilité du sol et des fondations lors des demandes de permis.

La commune d'Antoing ne compte pas de zone de contrainte karstique forte.

6.1.2. Contexte hydrogéologique : les eaux souterraines

Aquifères en présence

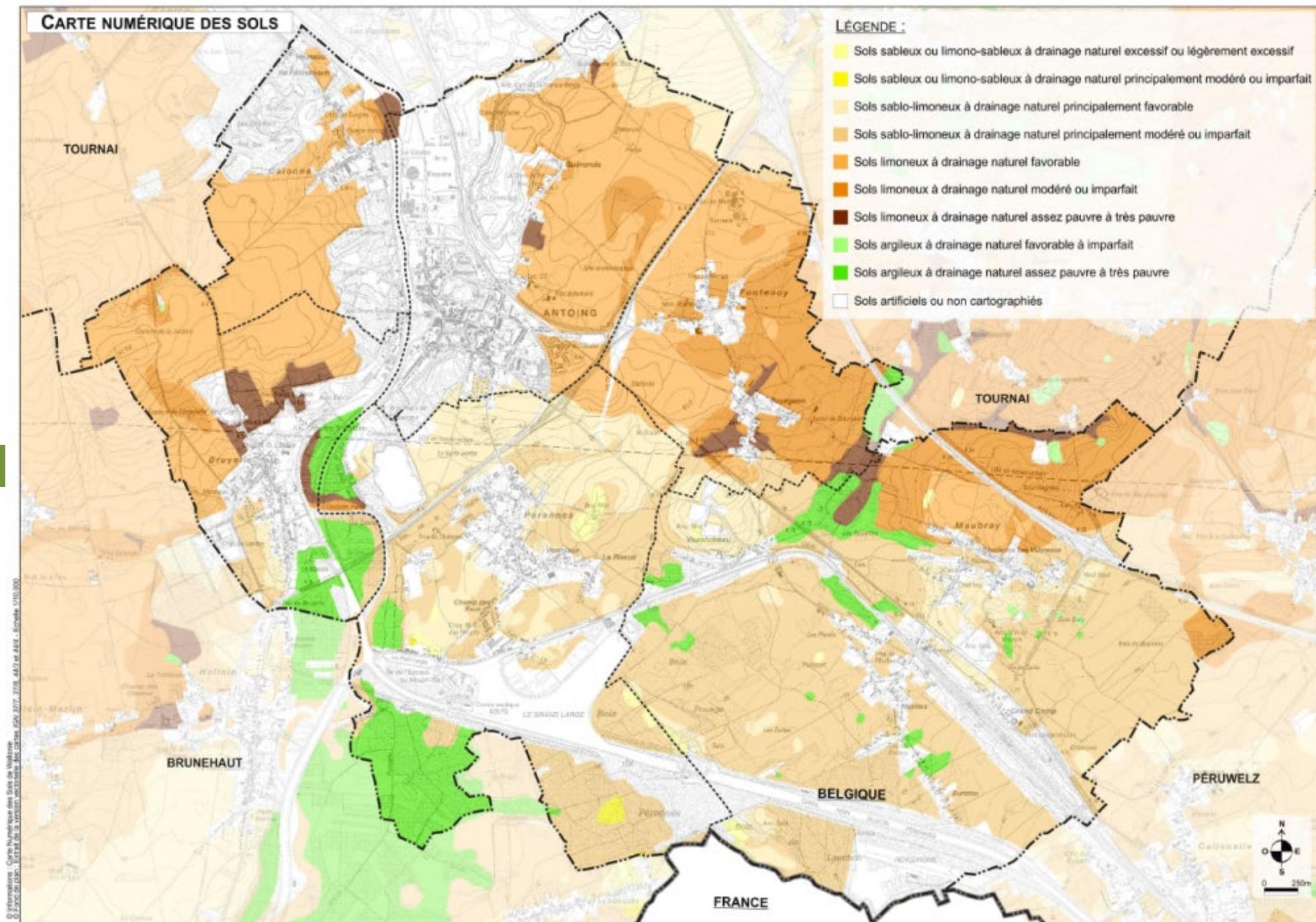
Compte tenu du contexte géologique décrit ci-avant, deux aquifères peuvent être rencontrés sur le territoire communal : la nappe des alluvions (ou la nappe des sables du Thanétien) d'une part, la nappe des calcaires carbonifères d'autre part.

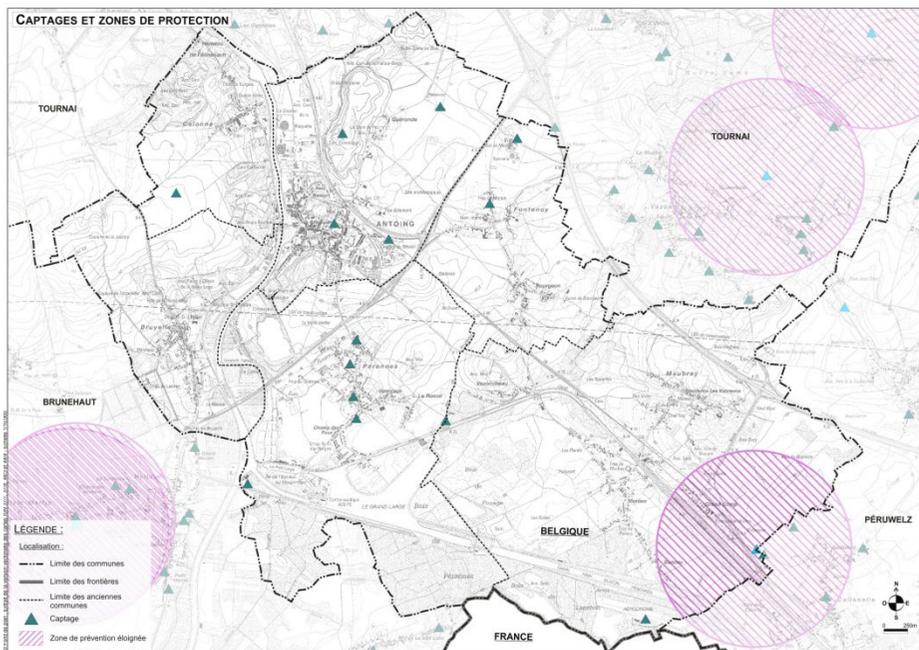
La nappe des calcaires carbonifères est un aquifère karstique dont les circulations d'eau sont essentiellement concentrées dans les joints vides, fractures et karsts qui se développent dans le massif calcaire. Cet aquifère est très productif et constitue d'ailleurs l'une des principales ressources aquifères de la Belgique et du Nord de la France. Avant la révolution industrielle, le niveau piézométrique devait s'équilibrer avec celui des plaines alluviales des rivières dont l'Escaut. Actuellement, le niveau de la nappe des calcaires est fortement influencé par l'exhaure des carrières environnantes qui forme des cônes de rabattement centrés sur les points de captage.

Captages et zones de prévention

La base de données de la Région wallonne (dite de « Dix-sous ») renseigne quinze captages sur le territoire de la commune d'Antoing, qu'il soit toujours en activité ou non. La nappe sollicitée, lorsqu'elle est déterminée, est essentiellement la nappe des calcaires carbonifères. Parmi ces captages, on note la présence de deux captages d'eau exhaure et d'un captage de distribution publique. Le solde étant des captages dont l'usage recensé est « élevage », « usage domestique et sanitaire » ou « usage non déterminé ».

La prise d'eau destinée à la distribution publique est implantée dans la nappe des calcaires carbonifères et est exploitée par la Société Wallonne de Distribution des Eaux [SWDE]. Aucune zone de prévention n'a été arrêtée autour de cette prise d'eau. Conformément à la législation, elle fait donc l'objet d'une zone de prévention forfaitaire dont le rayon est de 1.045 m [10 m pour la zone de prise d'eau + 35 m pour la zone de prévention rapprochée + 1.000 m pour la zone de prévention éloignée].





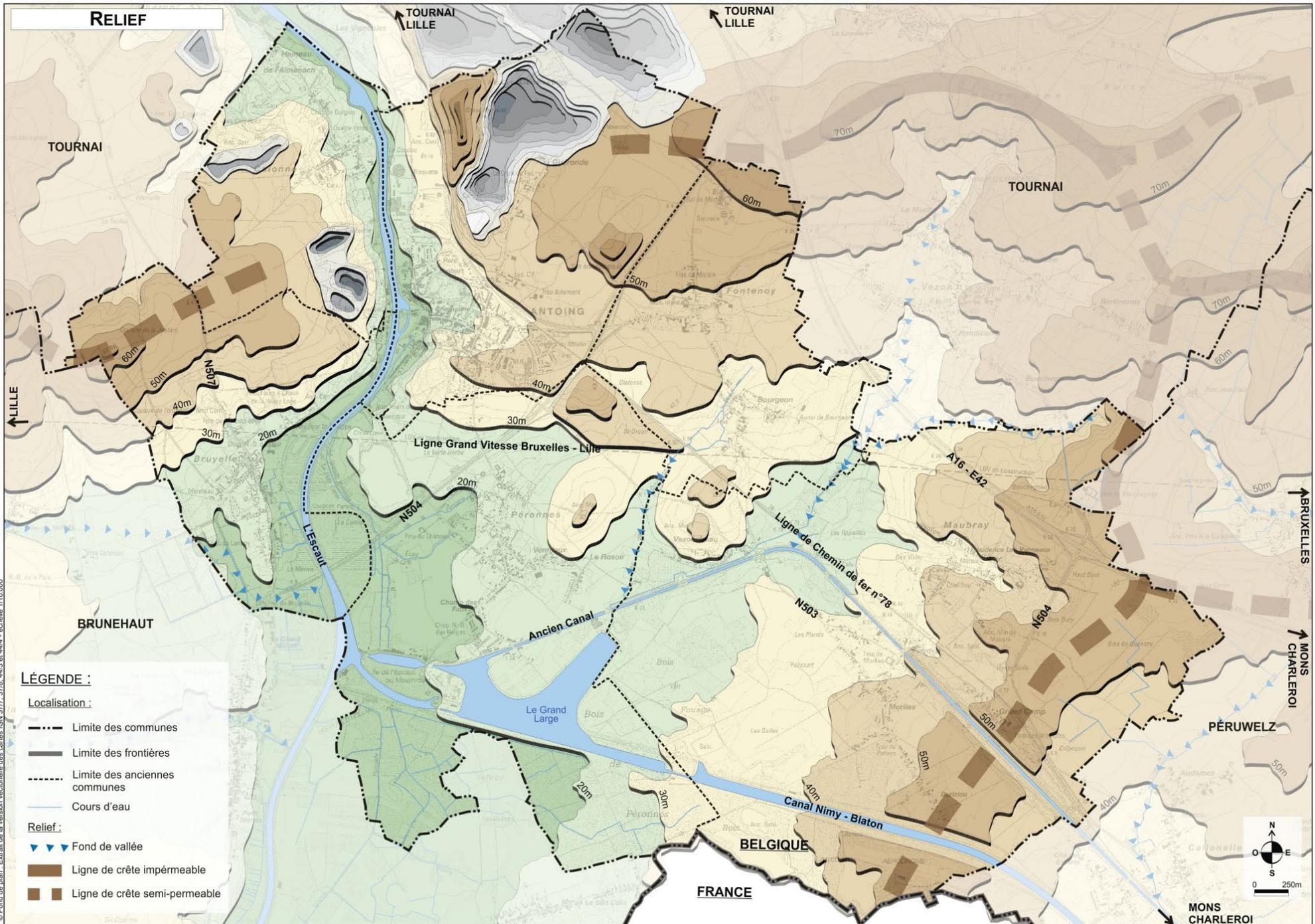
Zones vulnérables

L'entièreté de la commune d'Antoing est située dans la zone vulnérable aux nitrates (zone dans laquelle les teneurs en nitrates dépassent 50 mg/l ou risquent de les dépasser) dénommée zone « Nord du sillon Sambre et Meuse ». Cette zone vulnérable constitue un périmètre de protection des eaux souterraines contre le nitrate d'origine agricole.

6.1.3. Contexte pédologique : les sols

Hormis au droit des cours d'eau, des carrières (anciennes ou récentes) et des zones bâties, tous les sols naturels en place de la commune d'Antoing ont pu être répertoriés et cartographiés. La plupart de ceux-ci sont des sols limoneux ou sablo-limoneux à drainage naturel favorable à imparfait. Cependant, quelques petites superficies, essentiellement à l'ouest du territoire sont constituées de sols argileux à drainage naturel assez pauvre à très pauvre.

La majorité des terrains rencontrés au droit de la commune d'Antoing ont des **valeurs agronomiques allant d'aptes à assez aptes** c'est-à-dire donnant des rendements moyens à élevés lors des années normales mais sujets à des rendements faibles en cas de conditions climatiques défavorables.



6.2. Relief et réseau hydrographique

6.2.1. Relief

La pente générale du territoire d'Antoing plonge vers l'Ouest, vers l'Escaut dont l'altitude est d'environ 20 mètres. L'altitude des terrains naturels varie entre les cotes +65m et +20m, soit une déclivité de 45 mètres.

Au cœur du resserrement du lit majeur de l'Escaut, les altitudes sont de 15 à 20 mètres au bord des rives du fleuve. Le point le plus bas, +/- 15 mètres d'altitude, se situe, au sud de Péronnes, au niveau du cours d'eau de la Grande Ruisselle venant de Laplaigne [résidu de l'ancienne plaine marécageuse].

Des versants assez raides et fortement modifiés par l'activité extractive mènent de part et d'autres à des portions du plateau du Hainaut comprise entre 40 et 60 mètres. Les points culminants de la commune sont situés :

- À l'Ouest ; au lieu-dit « Couture de la Justice » sur le territoire du village de Bruyelle [+65m]
- À l'Est ; au lieu-dit « Bouchegnies » sur le territoire de Maubray [+65m]
- Au Sud ; sur le site de l'aérodrome de Maubray [+55m], point culminant issus des terres de déblais du creusement du nouveau Canal Nimy-Blaton-Péronnes et des carrières alentours
- Au Nord ; sur le site de la sucrerie de Fontenoy [+65m]

Le nord de la région d'Antoing présente un relief fortement perturbé par les activités extractives, créant dépressions importantes (« gradins » de carrière) et merlons constitués de terres de découverte. Trois merlons sont recensés sur le territoire : au nord entre la carrière Lemay et celle d'Antoing [merlon « Grand Fontaine » culminant à 90 mètres], aux abords de l'autoroute E42 et entre la carrière d'Antoing et la carrière du Milieu.

Une butte, reprenant le stockage de stériles venant de la carrière, a vu le jour dans le cadre de l'extension Est des Carrières d'Antoing. Celle-ci se situe en plein centre du territoire antoinien, non loin du site funéraire du Trou de Billemont. Celle-ci s'élève à plus ou moins 65 mètres d'altitude.

L'agglomération d'Antoing se situe en fond de vallée, à une altitude avoisinant les 35 mètres dans le « goulot » formé par les talus de la vallée de l'Escaut entre les lignes de crêtes de Saint-Maur et Gaurain-Ramecroix.

Au sud du territoire d'Antoing, la morphologie générale de la vallée de l'Escaut est caractérisée par un relief peu accidenté, alternant petites collines [site d'anciens moulins, lieu-dit « Vezoncheau »] et douces dépressions.

Le paysage et le relief communal ont également été fortement modifiés lors de la création des voies de communication routières et autoroutières, ferroviaires et fluviales.

6.2.2. Réseau hydrographique

Eaux de surface

L'ensemble de la commune d'Antoing appartient au bassin hydrographique de l'Escaut. Antoing se situe dans le sous-bassin hydrographique Escaut-Lys.

Franchissant la frontière franco-belge et après avoir traversé la commune de Brunehaut, l'Escaut s'engage dans une vallée à lit majeur progressivement plus étroit de l'ordre de 1,5 kilomètres au nord du territoire à hauteur de Calonne. Le fleuve traverse d'ailleurs la partie Ouest du territoire selon une direction Sud - Nord. Lors de son entrée dans le territoire communal, il reçoit les eaux du canal Nimy-Blaton qui s'écoule selon une direction Est-Ouest.

Outre les cours d'eau navigables que sont l'Escaut [+/-7km sur la commune d'Antoing] et le Canal Nimy-Blaton-Péronnes [+/-11km], Antoing compte un réseau peu dense de cours d'eau non navigables totalisant un linéaire de plus de 15 km.

Les principaux cours d'eau sont :

- le Rosoir [2,7 km sur la commune] qui s'écoule d'Est en Ouest à proximité de Maubray et qui, après avoir reçu les eaux des ruisseaux du Puits et du Bourgeon, passe sous l'Ancien Canal pour rejoindre le canal Nimy-Blaton-Péronnes ;
- la Grande Ruisselle [5 km sur la commune] qui semble actuellement séparée en deux par le Canal Nimy-Blaton : la partie amont [située au Sud du canal] reçoit les eaux du fossé du Burgot et du fossé des Boudrenghin et se jette actuellement dans le canal Nimy-Blaton ; la partie aval reçoit les eaux du ruisseau de la Fontaine et s'écoule perpendiculairement à l'Escaut avant de le rejoindre à hauteur d'Antoing.

Le territoire communal est également traversé par le ruisseau de Merlin, affluent rive gauche de l'Escaut. Enfin, autrefois, la limite communale entre Antoing et Tournai était matérialisée par le rieu du Coucou. Le tracé de ce dernier a été fortement modifié et même supprimé suite à l'activité extractive.

Certains de ces cours d'eau traversent des zones humides et marais dont la valeur écologique a été reconnue [voir 5.3. Milieu naturel et 5.4. Paysages]. L'ancien Canal, dont la fonction économique a été soustraite suite à la création du Canal Nimy-Blaton-Péronnes présente aujourd'hui, comme les nombreux plans d'eau comblant les anciennes carrières sur le territoire, un intérêt écologique, patrimonial et touristique non négligeable. Des zones humides subsistent également entre Bruyelle, Péronnes et Hollain.

Suite aux nombreuses interventions humaines, l'hydrographie de la commune a complètement été bouleversée. L'endiguage, le redressement et la canalisation à grand gabarit de l'Escaut ont modifié le lit majeur du fleuve. Ces modifications ont permis le développement biologique et naturel des « coupures », bras morts de l'Escaut. La création des canaux a également impacté l'écoulement naturel des eaux [modification de l'exutoire de certains cours d'eau, lit majeur modifié,...].

Statut juridique des cours d'eau

L'Escaut (du Sud vers le Nord) et le canal Nimy-Blaton (de l'Est vers l'Ouest) sont inscrits en voies navigables de catégorie IV, adapté pour des tonnages de 1.350 tonnes (voir 11. Mobilité). Ils sont gérés par le SPW Mobilité et Infrastructures.

Parmi le réseau non navigable, les cours d'eau de 2^{ème} catégorie (gérés par la Province) sont :

- à Péronnes : le fossé du Burgot, le fossé des Boudrenghien et la Grande Ruisselle ;
- à Bruyelle : le ruisseau de Merlin ;
- entre Péronnes et Maubray : le ruisseau de Bourgeon ;
- à Maubray : le Rosoir et le ruisseau du Puits
- entre les limites administratives de Tournai et Antoing : le rieu du Coucou.

Les cours d'eau de 3^{ème} catégorie sont le ruisseau de la Fontaine (Péronnes) et le ruisseau de Bourgeon (Fontenoy). Ils sont gérés par la commune sous la supervision de la Province.

Enfin, il existe deux wateringues⁵ sur le territoire communal :

- la Wateringue de Wiers gère les deux cours d'eau non nommés situés à l'Est de l'ancienne commune de Maubray ;
- la Wateringue de Hollain-Laplaigne gère les cours d'eau situés dans la partie Sud de Péronnes (partie amont de la Grande Ruisselle et ses affluents).

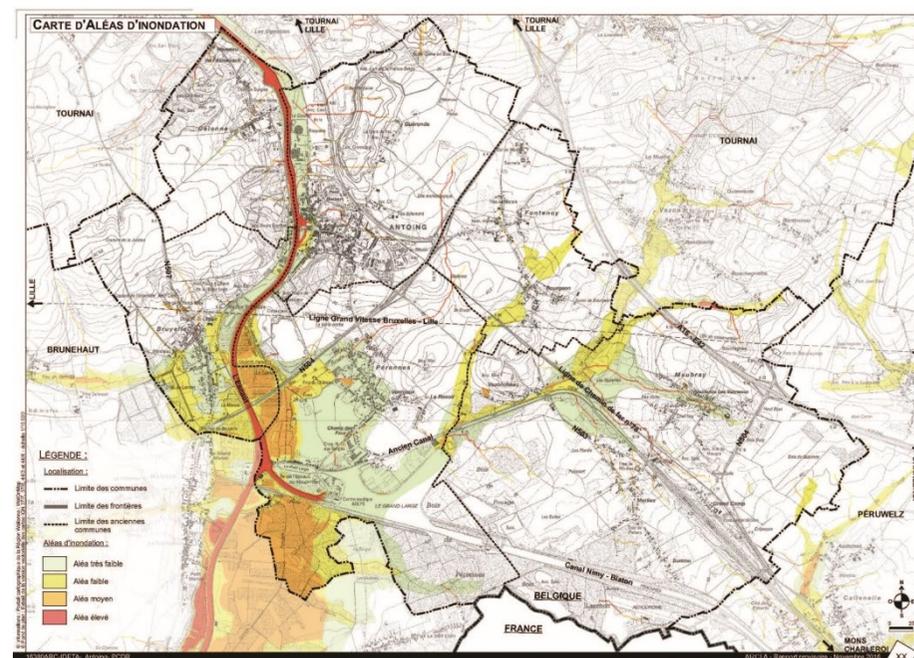
Aléas d'inondation

Vu la répétition des inondations depuis les années 1990 et l'importance des dommages qu'elles produisent, le Gouvernement wallon a adopté, en janvier 2003, un plan global de Prévention et de Lutte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés, appelé Plan PLUIES.

La mise en œuvre de ce plan a notamment permis d'établir une carte d'aléas d'inondation qui reprend les territoires susceptibles d'être soumis à des inondations par débordement de cours d'eau, en distinguant trois niveaux d'aléa (élevé, moyen, faible). Cette cartographie a été mise à jour en décembre 2013 (en y ajoutant notamment le niveau d'aléa « très faible »).

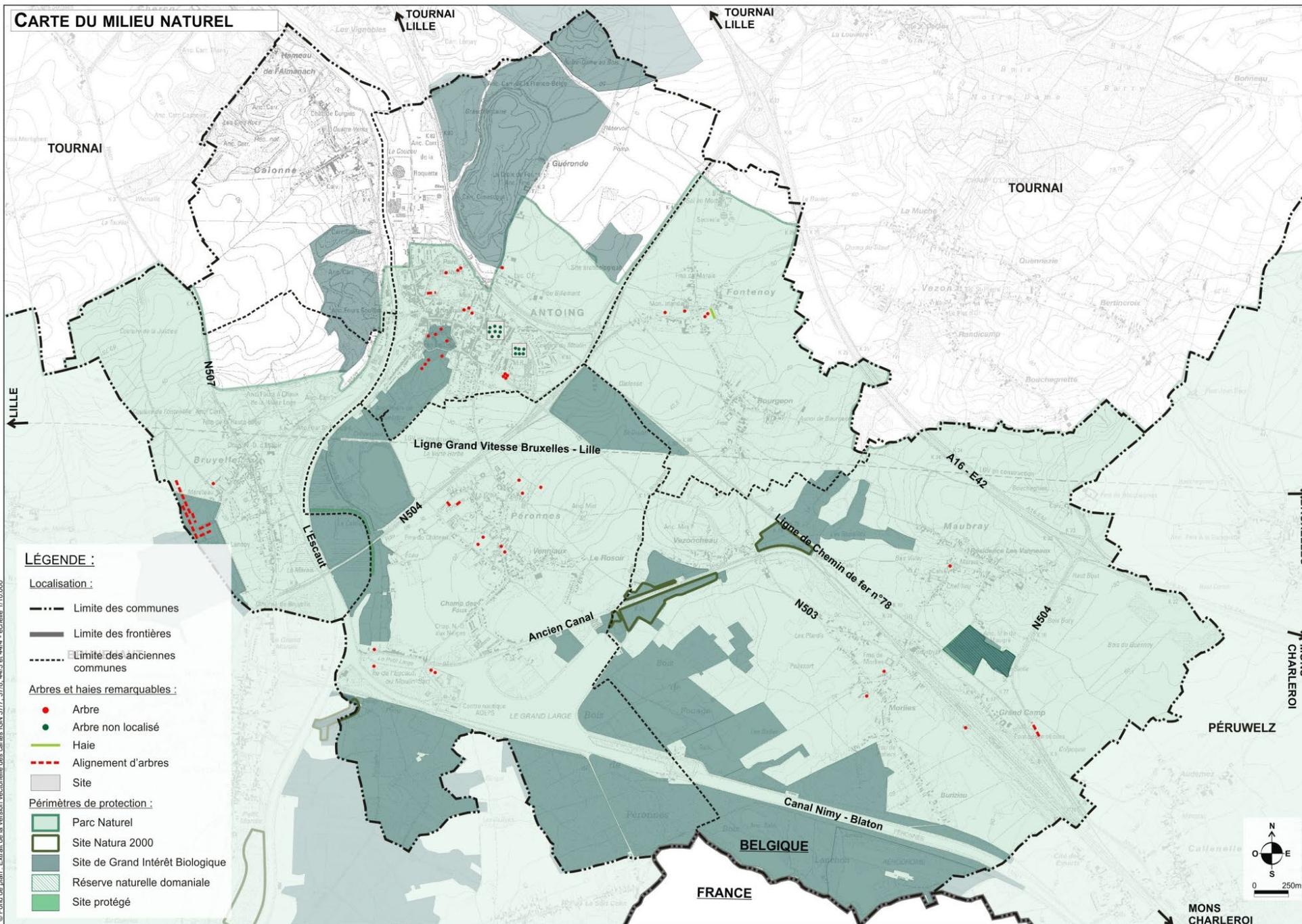
Plusieurs zones à risques d'inondation par débordement de cours d'eau sont renseignées sur la commune :

- des zones à risque d'aléa moyen : sur les terrains localisés en rive droite de l'Escaut, lors de son « entrée » dans le territoire communal, sur les terrains localisés au Sud du canal Nimy-Blaton à proximité de La Grande Ruisselle et du fossé du Burgot et très localement le long du Rosoir ;
- des zones à risque d'aléa faible : sur les terrains longeant le ruisseau de Bourgeon et du Rosoir et sur la rive gauche de l'Escaut lors de son « entrée » dans le territoire communal (lieu-dit « le marais » à Bruyelle) ;
- des zones à risque d'aléa très faible : dans la zone de confluence entre le canal Nimy-Blaton et l'Escaut, le long de l'Escaut (dans sa partie aval) et le long du Rosoir.



⁵ Les wateringues sont des administrations publiques visant le maintien d'un régime des eaux favorables à l'agriculture et à l'hygiène tout en protégeant les terres contre les inondations.

CARTE DU MILIEU NATUREL



© Fond de plan : Extrait de la version vectorielle des cartes IGN 3717, 3718, 4413 et 4414 - échelle 1:110 000

6.3. Milieu naturel

En 2003, dans le rétroviseur ...

Impact paysager des infrastructures de communication : N52 entre Antoing et Péronnes (en remblai), la ligne ferroviaire 78 (souvent en remblai et en parallèle avec le canal) isole le hameau « Morlies » de Maubray, la LGV isole Péronnes d'Antoing et dont les imposants ouvrages impactent les abords de Bruyelle.

6.3.1. Structure principale

Le milieu naturel d'Antoing est constitué des principaux ensembles suivants :

- La vallée de l'Escaut sur l'ouest du territoire
- Les campagnes ouvertes à l'est
- Le milieu carrier au nord (ancien et nouveau)
- Les massifs boisés au sud
- L'eau : le Grand Large et le Petit Large à Péronnes, l'ancien canal Pommerœul-Antoing, le canal Nimy-Blaton-Péronnes, l'Escaut et ses plaines humides

La vallée de l'Escaut, les zones humides, les coupures, les anciennes carrières sous eau mais aussi les canaux érigés par l'Homme font du milieu aquatique la composante prépondérante du territoire antoinien. Parmi ceux-ci, l'ancien canal, aujourd'hui désaffecté, présente un important potentiel de développement de la biodiversité. Le canal actuel, bien que présentant des berges un peu plus sévères, permet également d'héberger la faune locale.

Les anciennes carrières et sablières issues de l'activité extractive sont également des pôles de développement de la biodiversité locale.

Le territoire est parsemé de bois et bosquets, principalement de peupleraies et boisements mixtes. Le plus important massif se situe au sud de la commune, en bordure frontalière avec la Forêt Domaniale de Flines en France.

D'autres composantes, plus éparses ou ponctuelles, présentent aussi un intérêt sur le maillage écologique : peupleraies plantées des milieux humides, résidus de haies bocagères entres les prairies, alignements de saules têtards, prairies, mares, alignements d'arbres et structures végétales aux abords des voies de communications (canal, chemin de fer, réseau routier).

Comme illustré sur la carte précédente, dix-neuf **Sites de Grand Intérêt Biologique** couvrent environ 1055 hectares. Le site **Natural 2000** « Bassin de l'Escaut en amont de Tournai » couvre 13,63 hectares (7,1% de la superficie totale du site) renforcent la préservation de la biodiversité sur la Commune d'Antoing.

La superposition de ces éléments crée un maillage écologique bien présent sur le territoire. Ce maillage est toutefois mis à mal par le **morcellement** du territoire par les infrastructures de transport. Elles constituent toutes des obstacles physiques qui limitent les migrations, la reproduction et le renouvellement

génétique des espèces animales et végétales. L'ensemble de ces sites nécessite donc une attention particulière afin de garantir la pérennité de leur valeur et de leur rôle dans le maillage écologique.

Le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, par l'intermédiaire de ses programmes d'actions, de mission d'éducation et de sensibilisation, accompagne :

- les carriers par des actions favorables à la biodiversité (plan d'action Life, délocalisation de stations naturelles, gestion dynamique, aménagements permanents...);
- la Ville et les habitants par des actions de sauvegarde ou de sensibilisation : des programmes d'actions sont menés sur les espaces verts et milieux naturels de la région (jardins témoins, mares, bandes fleuries, hôtel à insectes, passage batraciens, réseaux éco-jardin, entretien des sentiers, cimetières nature, Plan de développement Stratégique LEADER, GAL....

La commune adhère au plan MAYA.

6.3.2. Arbres et haies remarquables

Les arbres et haies remarquables constituent souvent des témoins de l'histoire et des traditions locales. Ils ponctuent nos paysages par leurs emplacements spécifiques : au pied d'une chapelle, drèves de grandes propriétés, arbres commémoratifs, etc.

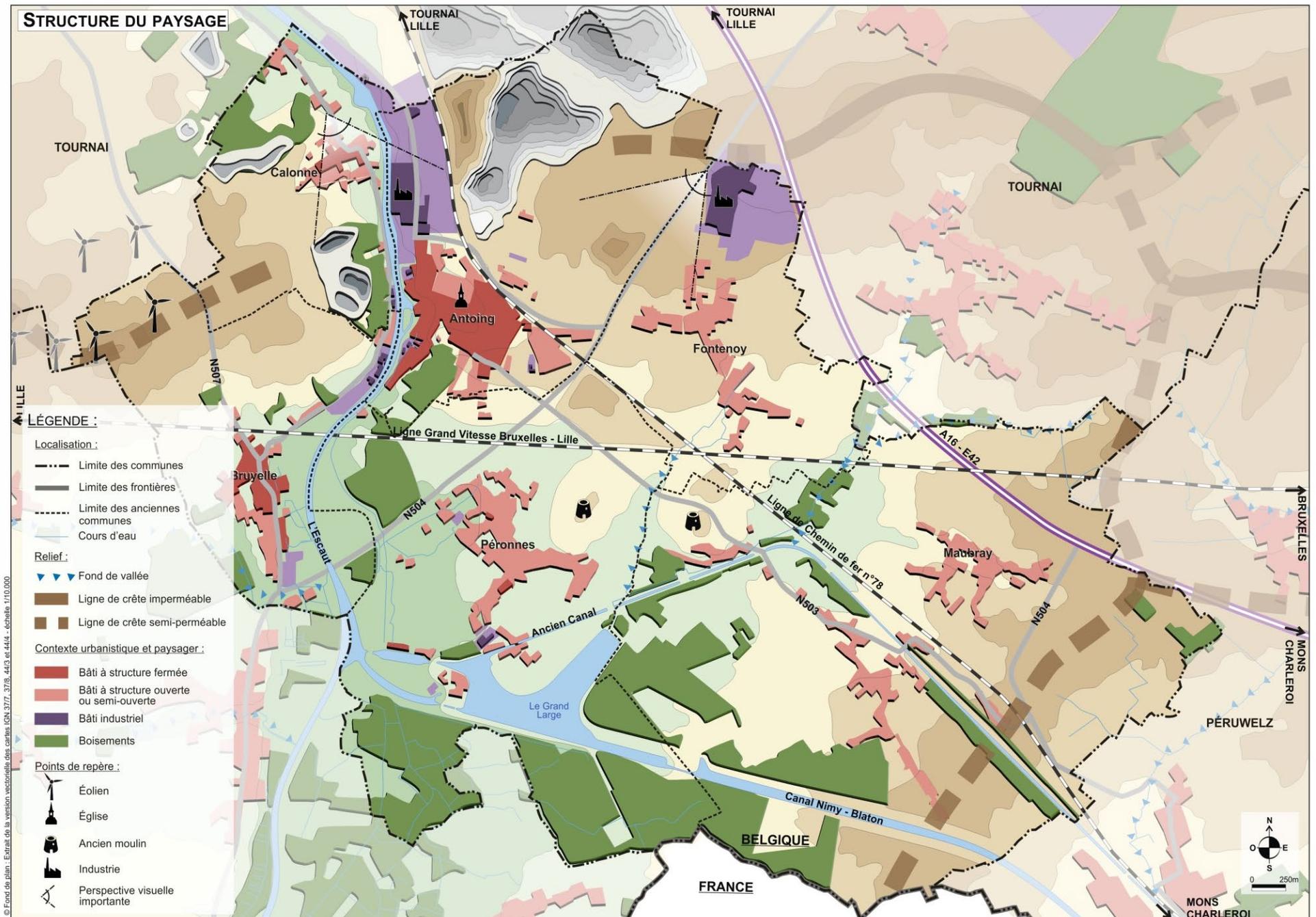
Le Département de la Nature et des Forêts du SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement a établi une liste des arbres et des haies remarquables pour la commune d'Antoing.

La commune compte quelques 75 sites répertoriés : arbres isolés, en groupe, en alignement et haies, sur base du dernier recensement de 1996 [voir inventaire complet à l'annexe 3].

Le spécimen qui décroche le palmarès tant au niveau de sa circonférence [565cm] que de sa hauteur [35m] est le Séquoia géant localisé à Antoing sur le domaine de la communauté française (rue Philippart).



Figure 2 - Le séquoia géant dans un groupe de 4 pièces situées sur le domaine de la Communauté française à Antoing



6.4. Paysages

Le territoire antoinien est un espace bien morcelé au croisement de différentes entités paysagères, à la limite des grandes industries (Carrières d'Antoing/Calonne ; sucrerie de Fontenoy), traversé par de nombreuses infrastructures de transport (TGV, Autoroute, Canal...), ponctué de boisements plus ou moins opaques.

6.4.1. Atlas communal des paysages du Parc naturel des Plaines de l'Escaut

La commune d'Antoing se trouve à l'articulation de plusieurs entités paysagères

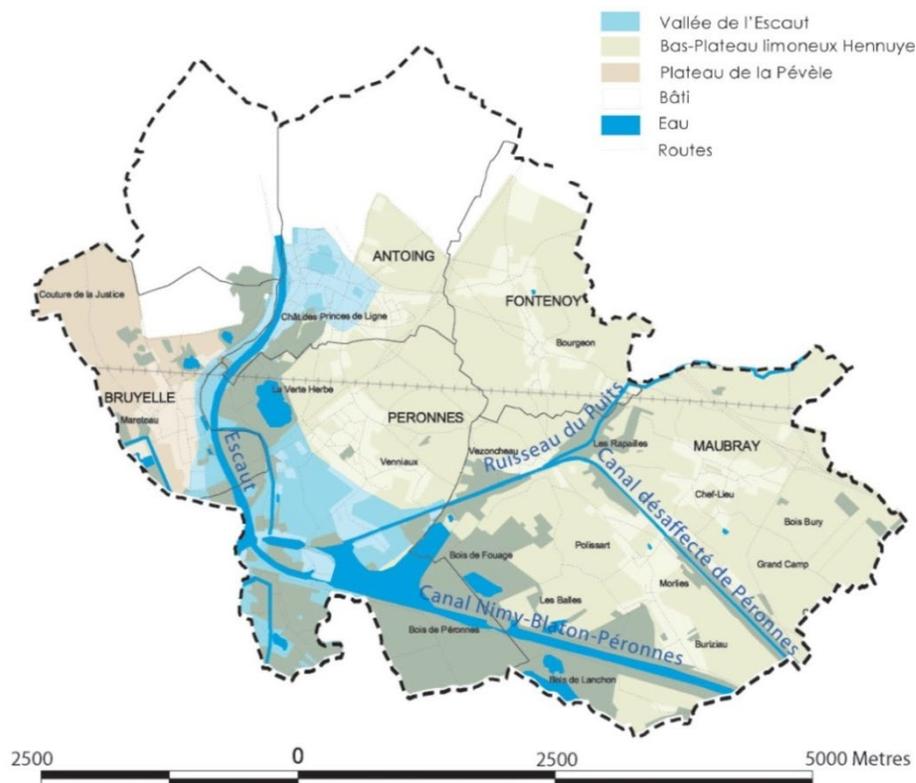


Figure 3 - Extrait de l'Atlas communal du Paysage des Plaines de l'Escaut décrites dans l'Atlas communal du Paysage des Plaines de l'Escaut élaboré par le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut :

- Les paysages fluviaux de la **vallée de l'Escaut** : vallée principalement marquée au Nord par Antoing, son histoire, ses industries et, au sud par ses zones humides, ses peupleraies et sa ruralité ;
- Les paysages ouverts du **Bas Plateau Limoneux Hennuyer** dont les campagnes ouvertes et essentiellement cultivées laissent les vues lointaines filer vers de plus lointaines contrées ;
- Le **Plateau de la Pévèle** et ses étendues cultivées.

La commune d'Antoing présente également de nombreux points de vue remarquables.

Les éléments verticaux demeurent des points de repère importants : Antoing représenté par son château et ses clochers, les ponts et « viaducs » sur l'Escaut, les massifs de forêt de Péronnes-Maubray s'étirant dans la partie sud du territoire le long du canal Nimy-Blaton-Péronnes, les vestiges des moulins de Venniaux-Vezoncheau ponctuant le paysage aux alentours de Maubray. Appartenant au champ de Tournai-Antoing-Brunehaut, deux éoliennes implantées à Bruyelle sont visibles depuis de nombreux points de vue de la commune. Des barrières visuelles telles que la butte de stériles et les divers merlons offrent des points d'ancrage permettant une bonne lecture du paysage. Sporadiquement, des obstacles visuels imperméables comme des peupleraies de taille variable apportent sporadiquement du rythme au paysage global.

Dans le paysage de plateau, des limites perméables comme le chemin de fer, les routes, l'alignement d'arbres longeant la RN52 ou encore la ligne haute tension font la liaison entre les deux versants de l'Escaut. Ces plantations aux abords des routes jouent un rôle de limites végétales donc semi-perméables. Celles-ci suivent les nationales et l'autoroute tout le long du territoire offrant une ligne végétale augmentant par extension l'impact de ces routes dans le paysage.

Dans le fond de la vallée, c'est un paysage plus linéaire, enfermé par les éléments construits (habitation, industrie,...), et végétal rendant la lecture du paysage plus complexe.

L'activité industrielle joue un rôle dans la lecture de ce paysage. En effet, par leurs gabarits, les industries marquent fortement le paysage : les industries de carrières, de par leurs tailles, sont visibles de loin et peuvent créer un certain impact dans le paysage. La sucrerie de Fontenoy prend également une place importante dans le paysage de par son gabarit, sa situation [point haut] mais aussi sa couleur, lui donnant un impact important permettant d'être visible jusqu'à l'autre versant de la vallée.

6.4.2. ADESA

Initié en 1992 et confié par la Région wallonne à l'ASBL ADESA, l'inventaire des périmètres d'intérêt paysager et des points de vue remarquables identifie les paysages et les vues dont la qualité esthétique justifie une telle inscription.

Ainsi, l'ADESA a défini sur le territoire d'Antoing différents points de vue remarquables et zones d'intérêt paysager en suggérant l'inscription et/ou la préservation de ces paysages.

Parmi ceux-ci citons, à titre d'informations, les vues intéressantes sur les châteaux, fermes châteaux, les espaces ouverts de la plaine alluviales, le bassins carrier du Pays blanc, les anciens fours à chaux, le cadre de l'archéologie industrielle, les clochers d'églises aux silhouettes particulières (Bruyelle), les chemins creux et les arbres isolés, les alignements de saules têtards, les anciens méandres de l'Escaut, les moulins isolés, les lieux bucoliques, les canaux désaffectés, les plans d'eau artificiels, le panorama aux contrastes du bâti et du cadre industriel marqué...

6.5. Démarches de protection, de valorisation et de sensibilisation

6.5.1. Parc Naturel des Plaines de l'Escaut

La commune d'Antoing fait partie du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut depuis 1996. Selon le premier article du décret wallon, *un parc naturel est un territoire rural, d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis à des mesures destinées à en protéger le milieu en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné.*

Le Parc Naturel a défini trois missions pour préserver et améliorer la qualité de vie de ses habitants et de leur environnement :

- Préserver le patrimoine naturel, culturel, bâti et paysager du parc ;
- Développer les ressources économiques locales ;
- Sensibiliser le citoyen à la préservation de son environnement.

Le Plan de Gestion du Parc naturel inclut principalement des actions de restauration et de conservation de la nature, de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, des soutiens aux mesures agro-environnementales, d'éducation et de sensibilisation, de développement touristique et de développement rural et économique.

Le périmètre du Parc naturel n'inclue pas les territoires suivants⁶ :

- Nord d'Antoing [industrie extractive, carrières]
- Nord de Fontenoy [industrie sucrière]
- La majeure partie du territoire de Calonne [village enserré dans le milieu de l'exploitation des carrières existantes et à venir]

⁶ Mise à jour 2020 : Ce périmètre d'exclusion a été annulé dans le cadre de la procédure d'extension du Parc à la commune de Tournai. L'ensemble du territoire d'Antoing est désormais intégré au PNPE.

- Le Nord de Bruyelle [développement de carrières]

Parmi les programmes d'actions menées par le PNPE on peut citer de manière non exhaustive : gestion des invasives, élaboration d'une charte paysagère, observatoire et étude de l'évolution des paysages, études paysagères sur des sites remarquables (Pont royal et « triangle des canaux, les moulins de Maubray), valorisation des vieux murs en moellons de pierre (Bruyelle), mise en places de collectifs d'habitants, potagers collectifs, réseaux Eco-jardins, biodiversité dans les espaces verts publics (cimetière d'Antoing),...

6.5.2. GAL des Plaines de l'Escaut

Le **Groupe d'Action Locale des Plaines de l'Escaut**, dont la candidature a été retenue dans le cadre du programme européen LEADER 2015-2020, porte sur la création d'un *territoire rural d'innovation, initiateur d'un développement économique durable et porteur de dynamiques*. Les grands objectifs fixés sont :

- la valorisation durable des ressources locales ;
- la valorisation durable des patrimoines ;
- le développement d'une identité rurale territoriale forte.

Dans ce cadre, sept domaines d'actions ont été investigués :

- Des espaces verts à investir... différemment ;
- Mobilité alternative : convivialité et réseau multimodal, une stratégie au service du citoyen ;
- L'agriculture au service de l'intégration sociale et professionnelle ;
- Nature et paysage au service de l'insertion socio-professionnelle ;
- Un tourisme durable, reflet des ressources et des patrimoines du territoire ;
- Des produits locaux accessibles pour tous ;
- C'est qui mon village ?

Dans ce cadre, deux axes d'action sont orientés sur la protection de l'environnement, d'une part à travers l'amélioration de la gestion des espaces verts, d'autre part à travers la réinsertion socio-professionnelle des demandeurs d'emploi.

6.5.3. Autres outils de gestion de l'environnement

Déjà sensibilisé à la préservation de l'environnement, la Ville d'Antoing a d'ores et déjà signé avec la Région wallonne les conventions « Combles et clochers » et « Bords de route - fauchage tardif ».

La commune a également signé différentes chartes, partenariats, plans, contrats et règlements relatifs à la préservation, la protection et/ou le renforcement du milieu naturel et de l'environnement : Charte du Haut-Escaut, Plan de gestion du PNPE, Plan Maya, Plan de réduction et d'abandon des pesticides, Contrat rivière Escaut-Lys, Règlement relatif à la délinquance environnementale.

6.6. Synthèse : atouts majeurs et contraintes

La commune d'Antoing regroupe des ensembles physiques et naturels présentant des atouts et profils différents. Le territoire d'Antoing se caractérise également par un paysage vallonné, sillonné de grandes infrastructures de communication [voies, chemins de fer, canaux, fleuves]. Véritablement sculpté en creux par l'activité extractive, il est ponctué d'impressionnantes architectures industrielles et techniques.

Au Nord, Nord-Ouest, s'étend le « Bassin carrier » où le relief est fortement perturbé par l'activité extractive. La géologie présente a permis de développer cette activité bien présente sur le territoire assurant une fonction économique non négligeable. La ville porte d'ailleurs le nom de « Capitale du Pays Blanc ».

Antoing et les villages de Calonne et Bruyelle qui se sont développés dans les méandres plats de la vallée de l'Escaut, ont bénéficié et bénéficient encore – pour certains- de l'exploitation de la pierre du Tournaisis. Cette activité bénéficie également de la proximité de l'Escaut permettant d'acheminer les matériaux au-delà du territoire d'Antoing et de la Belgique.

Par ces développements économiques, l'activité de la batellerie est aussi bien présente sur le territoire [magasin, écoles-internats, ateliers].

L'étude du sol et sous-sol indique que des ressources sont encore à exploiter et permettront encore d'assurer cette fonction économique de la région pour quelques années. Cependant, ce « grignotage » du terrain digère peu à peu l'espace rural au nord de l'entité d'Antoing, et ne cesse de transformer l'environnement local provoquant des contrastes importants entre le bâti de certains villages, le milieu naturel environnant et le cadre industriel lié à l'exploitation des carrières. Aussi, l'extension possible du bassin carrier en rive gauche de l'Escaut risque à moyen ou long terme de cloisonner, isoler d'avantage certains villages [Calonne notamment] au milieu de l'activité industrielle.

La puissante empreinte des carriers n'aura de cesse de transformer l'environnement local, digérant peu à peu l'espace rural au nord de l'entité. Et ce jusqu'à faire des villes et villages du Nord de la commune [Antoing, Calonne] des sortes d'îlot isolés entre carrière, cimenteries et infrastructures.

Toutefois, les vestiges de certaines exploitations désaffectées autorisent la nature à reprendre ses droits et à développer un maillage écologique et des zones naturelles de grand intérêt biologique.

Le territoire est d'avantage exposé aux phénomènes karstiques de par la nature géologique des sols mais aussi par les phénomènes d'exploitations de nappes phréatiques.

Au centre du territoire et à l'Ouest, de larges plaines au relief peu marqué ont permis à l'agriculture de se développer. Posés au cœur de la plaine agricole, les villages de Fontenoy, Péronnes et Maubray ont conservés une forte identité rurale. On retrouve ainsi dans ces villages de grandes fermes et vestiges de moulins d'un passé agricole rural.

La majorité des terrains rencontrés au droit de ce territoire d'Antoing ont des valeurs agronomiques donnant de bons rendements. L'activité agricole et la centralité d'Antoing dans une région agricole, ainsi que la proximité avec le réseau autoroutier a permis le développement de l'industrie sucrière localisée à Fontenoy sur un des points culminants du territoire.

Le Sud du territoire est bien plus humide et ne permet pas le développement favorable de l'agriculture. Par contre, la création de canaux a permis le développement du transport fluvial et d'activités nautiques. Cette partie du territoire présente de nombreux aspects bucoliques [ancienne sablière, plan d'eau et anciens canaux] présentant un aspect touristique et une vocation récréative indéniable. Un vaste panel d'activités nautiques, sportives et aériennes se développe dans ce cadre. Le milieu naturel y représente un atout assez important pour le centre ADEPS et le futur développement du complexe récréatif « Your Nature ».

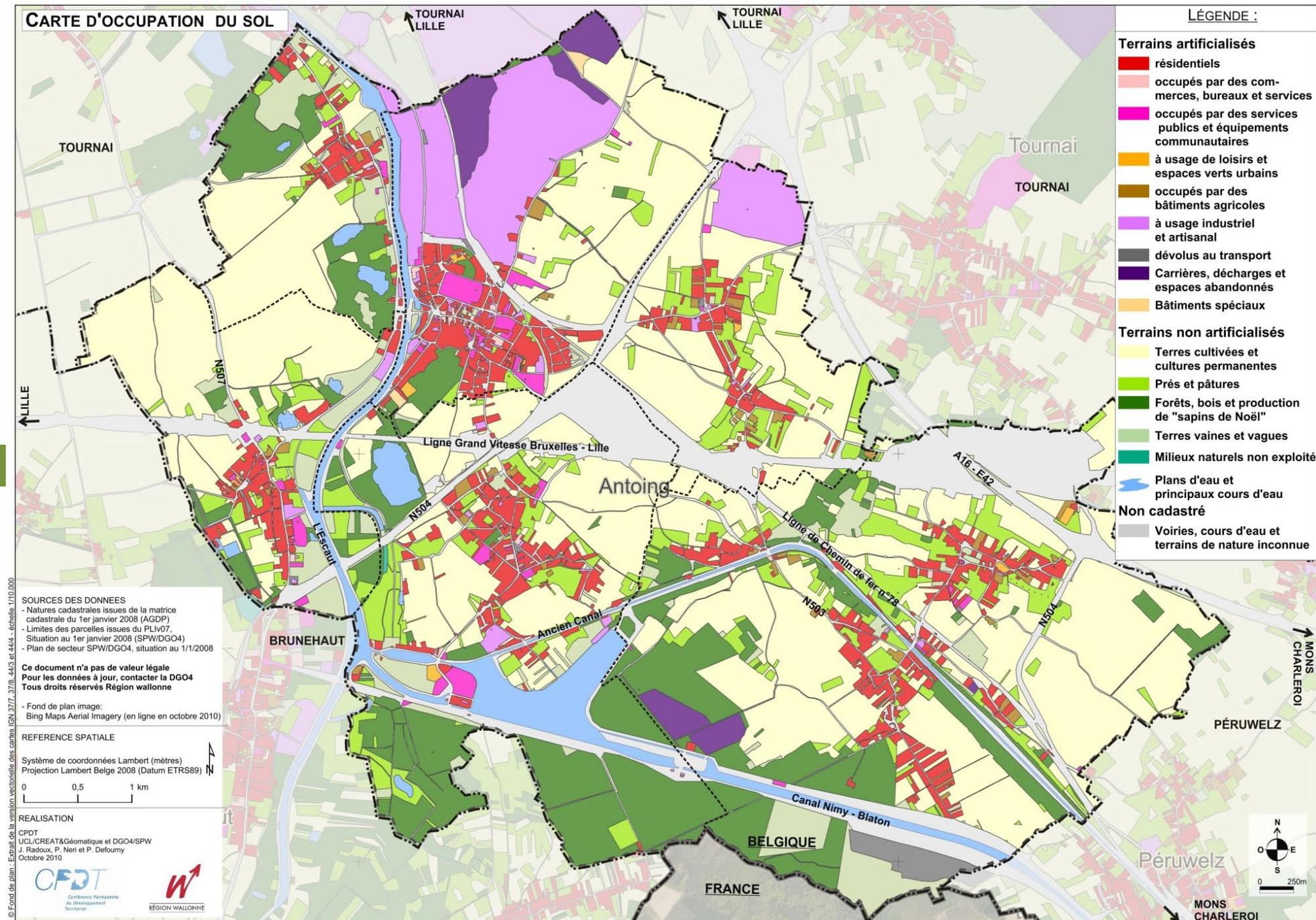
Au sud de ces canaux, de larges zones boisées s'étendent vers les territoires voisins. Des peupleraies y sont cultivées.

L'eau est bien présente sur le territoire d'Antoing. L'Escaut et le nouveau Canal Nimy-Blaton sont deux voies navigables assurant la liaison avec la France. L'ancien canal, les bras morts de l'Escaut, et les carrières désaffectées présentent aujourd'hui un intérêt écologique, patrimonial et touristique important.

Globalement, si l'on reprend la description de l'atlas communal du Paysage des Plaines de l'Escaut. Le territoire d'Antoing se trouve à la combinaison de trois entités paysagères :

- Les paysages fluviaux de la Vallée de l'Escaut : Vallée principalement marquée au Nord par la Ville d'Antoing : son histoire, ses industries [...], ainsi que Calonne et, au sud : par ses zones humides, ses peupleraies et sa ruralité [Maubray]
- Les paysages ouverts du Bas Plateau Limoneux Hennuyer : Dont les campagnes ouvertes et essentiellement cultivées laissent les vues lointaines filer vers de plus lointaines contrées [Fontenoy-Péronnes-Maubray].
- Le Plateau de la Pévèle et ses étendues cultivées [Bruyelle].

Enfin, les « coteaux » Ouest sur la ligne de crête de Saint Maur, ont permis, par leur localisation élevée, l'implantation d'éoliennes sur les territoires d'Antoing [Nord-Ouest], Brunehaut et Tournai.



7. TRAME BATIE

7.1. Occupation du sol de fait et de droit

7.1.1. Carte d'occupation des Sols de Wallonie

Inspirée du fonds de cartes de l'Institut géographique national (IGN), la carte d'occupation du sol est un relevé, effectué sur le terrain, des différents éléments constitutifs du paysage et du territoire.

L'analyse de la carte permet de faire ressortir trois éléments majeurs :

- Une première lecture permet de mettre en avant le secteur agricole (teintes jaunes et vertes). Celles-ci se localisent essentiellement sur les plateaux.
- Les exploitations extractives et les industries qui y sont liées constituent le second élément majeur du paysage. Deux carrières se sont implantées dans la région, la carrière du Milieu sur la pointe Nord du territoire, et la carrière d'Antoing proche du centre d'Antoing.

L'industrie s'est essentiellement développée dans la vallée au bord de l'Escaut. Une exception doit être cependant notée, la sucrerie située au Nord du territoire du village de Fontenoy s'est implantée plus sur les plateaux entre le RN52 et l'autoroute E42.

La reconversion des anciennes carrières en boisement occupe une part importante du territoire ainsi que les plantations liées au réseau routier.

- Viennent ensuite quelques éléments secondaires comme les noyaux bâtis et le réseau routier. En ce qui concerne les noyaux bâtis, plusieurs typologies de bâtis se retrouvent sur le territoire. Au Nord et à l'Ouest, les villages de Calonne et Bruyelle présentent un habitat hybride. La Ville d'Antoing présente un habitat du type urbain. A l'Est les villages de Fontenoy, Péronnes et Maubray présentent un habitat de type rural.

Le réseau routier, quant à lui, par le biais de l'autoroute traverse le paysage sur un axe Ouest-Est et la RN52 traverse celui-ci sur un axe Nord-Sud. Le réseau ferroviaire lui est plus ou moins parallèle à l'autoroute.

7.1.2. Situation juridique

*En 2003, dans le rétroviseur ...
Pas de réserve urbanisable*

Plan de secteur

L'ensemble du territoire communal d'Antoing relève du Plan de Secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz adopté par l'Arrêté Royal du 24 juillet 1981. La figure ci-après reprend les données concernant la répartition des affectations du sol du territoire communal d'Antoing en comparaison avec celles de la Wallonie.

La Ville d'Antoing affiche des chiffres sensiblement différents des pôles de référence. Le territoire de l'entité comporte près de 30% de **zones urbanisables** : 5,3% en zone d'habitat 4,1% en zone d'habitat à caractère rural, 2,6% en zone d'activité économique, 13,4 % en zone d'extraction (incluant le projet d'extension Obesco 2). Le caractère industriel et carrier d'Antoing est donc très clairement marqué dans les affectations du sol. Les Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) occupent 1,3% du territoire (53 hectares, réparties en cinq sites, voir infra). En ce qui concerne les zones d'équipements communautaires, on peut constater que la part réservée à ces affectations est équivalente à ce qui est relevé en Wallonie (+/- 1,5%).

En revanche, la part de zones de loisirs sur le territoire d'Antoing (1,5 %) est nettement supérieure à celle relevée en Région wallonne ne couvre que 0,5 % de ce territoire.

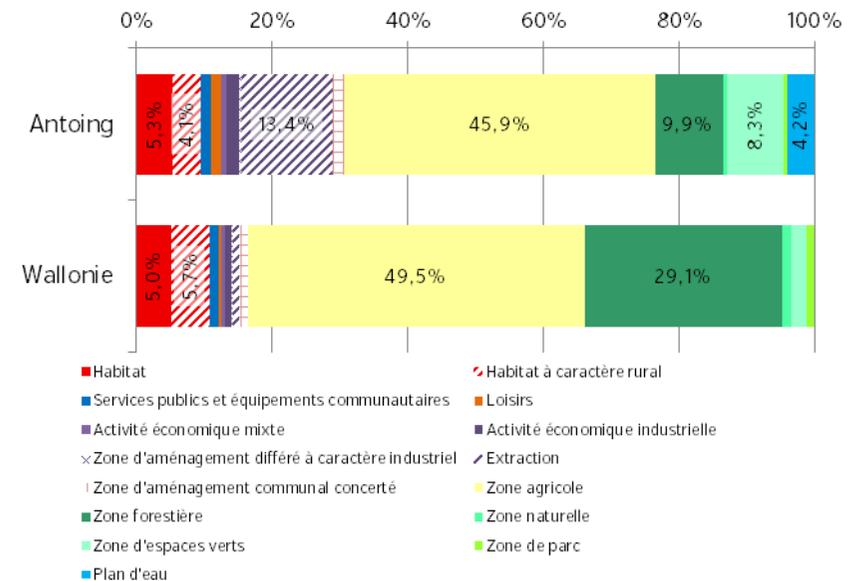
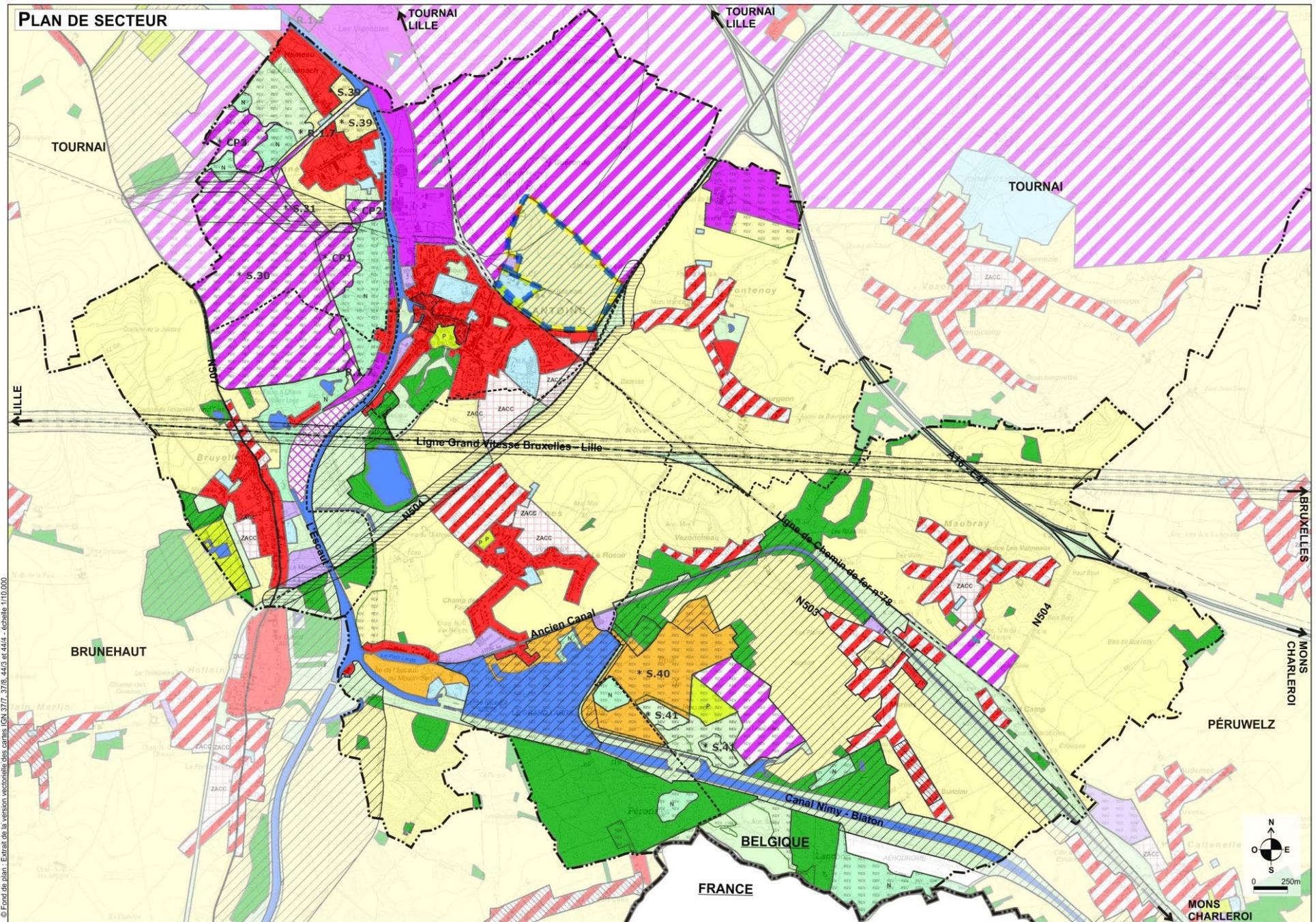


Figure 4 - Répartition des affectations au Plan de Secteur à Antoing et en Wallonie



Le **solde non urbanisable** est voué essentiellement à l'agriculture [45,9% du territoire], à la zone forestière [9% du territoire] et aux zones d'espaces verts.

L'examen des planches du Plan de Secteur sur le territoire communal confirme le caractère rural du Sud de l'entité et indique la part importante qu'occupent les équipements industriels localisés au Nord de l'entité [gisements carriers] et le long de l'Escaut. C'est également dans cette portion fortement urbanisée que se trouve le centre urbain d'Antoing, développé autour de son château. L'agglomération d'Antoing se développe autour des sites carriers et des zones industrielles longeant l'Escaut. Il s'agit du noyau bâti le plus important du territoire communal. On y relève également plusieurs ZACC ainsi que plusieurs zones d'équipements communautaires.

Deux noyaux occupent la portion Ouest du territoire ; il s'agit des villages de Bruyelle et Calonne. Ils sont tous deux affectés en zone d'habitat alors que Bruyelle revêt plutôt un caractère rural. A l'inverse Calonne présente un visage plus dense et s'est probablement développé suite à l'industrialisation des bords de l'Escaut.

En dehors de ce tissu urbain, on observe différentes zones d'habitat à caractère rural dispersées sur un territoire marqué par de larges zones agricoles et quelques zones forestières jouxtant les infrastructures de transports [voie rapide, ligne ferroviaire, ligne TGV].

LÉGENDE :

Localisation :

- Limite des communes
- Limite des frontières
- Limite des anciennes communes

Périmètres :

- Périmètre d'intérêt paysager (art. 40, 3°)
- Périmètre de réservation (art. 40, 6°)

Infrastructures :

- Autoroute existante
- Autoroute en projet
- Route de liaison existante
- Route de liaison en projet
- Ligne ferroviaire existante
- Ligne électrique à haute tension existante
- Ligne électrique à haute tension en projet
- Canalisation existante
- Voie navigable existante

Affectations :

- Zone d'habitat (art. 26)
- Zone d'habitat à caractère rural (art. 27)
- Zone de services publics et d'équipements communautaires (art. 28)
- Zone de loisirs (art. 29)
- Zone d'aménagement communal concerté (art. 33)
- Zone d'activité économique mixte (art. 30, al.1er et 4)
- Zone d'activité économique industrielle (art. 30, al.2 à 4)
- Zone d'extraction (art. 32)
- Zone d'aménagement différé à caractère industriel (art. 34)
- Zone agricole (art. 35)
- Zone forestière (art. 36)
- Zone d'espace vert (art. 37)
- Zone naturelle (art. 38)
- Zone de parc (art. 39)
- Reaffectation en zone d'extraction

Néanmoins, deux noyaux se détachent :

- Péronnes s'inscrit dans le prolongement de l'agglomération d'Antoing ; c'est un noyau bâti important qui s'est développé historiquement en tant que village rural et qui aujourd'hui revêt un caractère résidentiel très marqué. Par l'inscription de son centre en zone d'habitat, le plan de secteur confirme son statut de petit « bourg » rural.
- Maubray offre une configuration plus rurale dans ses implantations bâties. Toutefois, la trame y est dense et s'est probablement développée en raison de l'exploitation de la sablière qui occupe la portion Sud du village.

Ces villages possèdent tous deux des zones d'aménagement communal concerté permettant ainsi une extension du noyau bâti.

Le village de Fontenoy est inscrit très majoritairement en zone d'habitat à caractère rural et ne possède pas de zone d'extension [ZACC]. C'est le plus petit village de l'entité ; il occupe la portion nord-est de l'entité et se développe sous forme d'un village-rue, ce que confirme le plan de secteur.

Le territoire est également caractérisé par le passage de plusieurs voies de communication infranchissables qui découpent le territoire et isolent les noyaux bâtis les uns des autres :

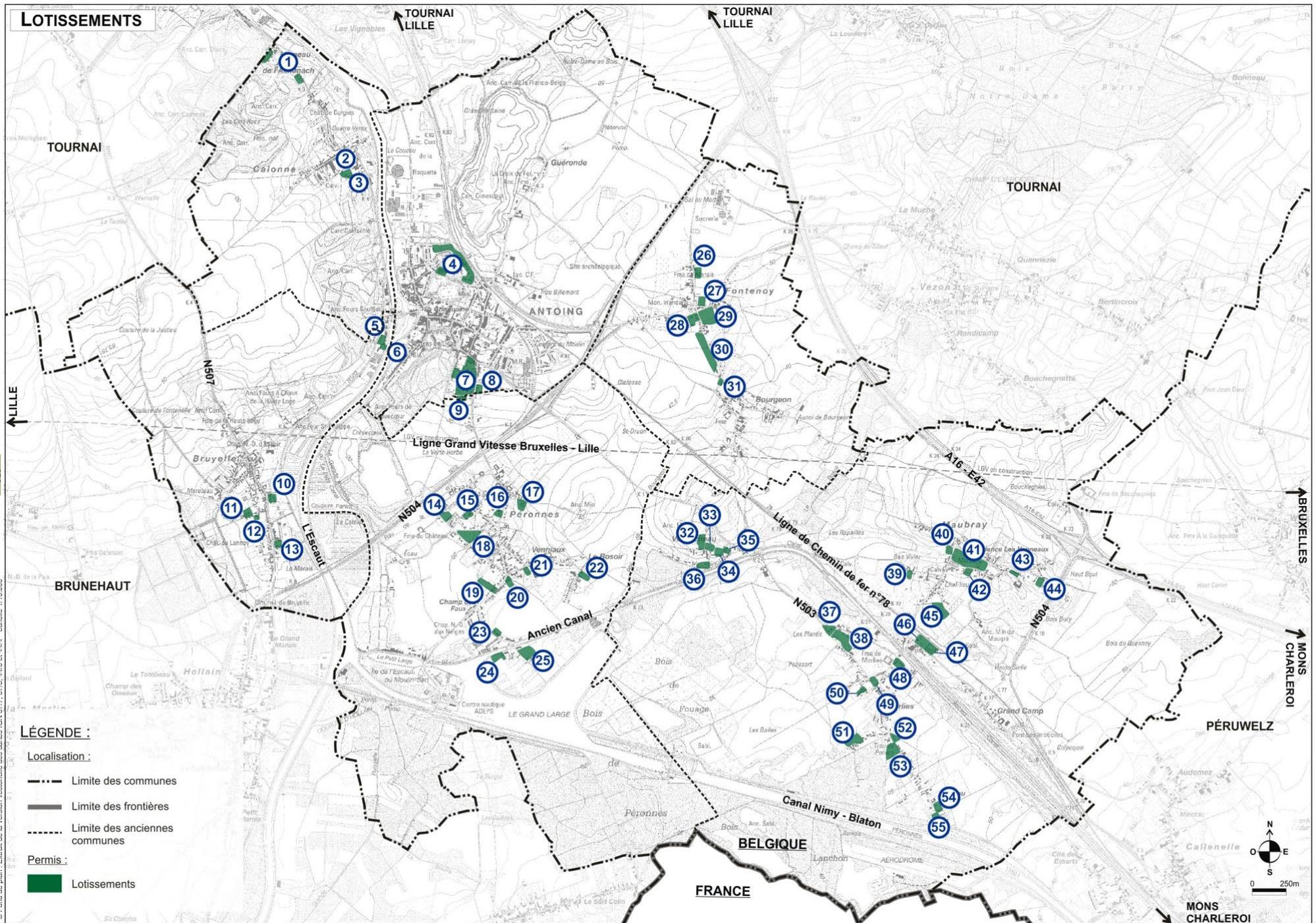
- la nationale 504 [voie rapide] traverse l'entité du sud-ouest au nord-est où elle est connectée à l'E42 ;
- la ligne TGV traverse l'entité d'ouest en est ;
- la voie ferrée [Dorsale wallonne] traverse l'entité du nord au sud-est.

En surimpression, le Plan de Secteur reprend également des périmètres d'intérêt paysager autour des canaux et des périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique couvrant le centre ancien d'Antoing.

Lotissements

55 lotissements ont été recensés sur le territoire d'Antoing regroupant au total 226 lots. Ils sont répartis sur l'ensemble de la commune. La plupart ne concernent que quelques lots destinés exclusivement à l'habitat en ordre ouvert de type « quatre façades ».

On peut également constater une évolution constante entre les années 1960 et la fin des années 70 ; ensuite une chute dans les années 80, une remontée dans les années 90 puis une chute après l'année 2000, ce qui semble démontrer une faible dynamique constructive sur la commune ces dernières années.



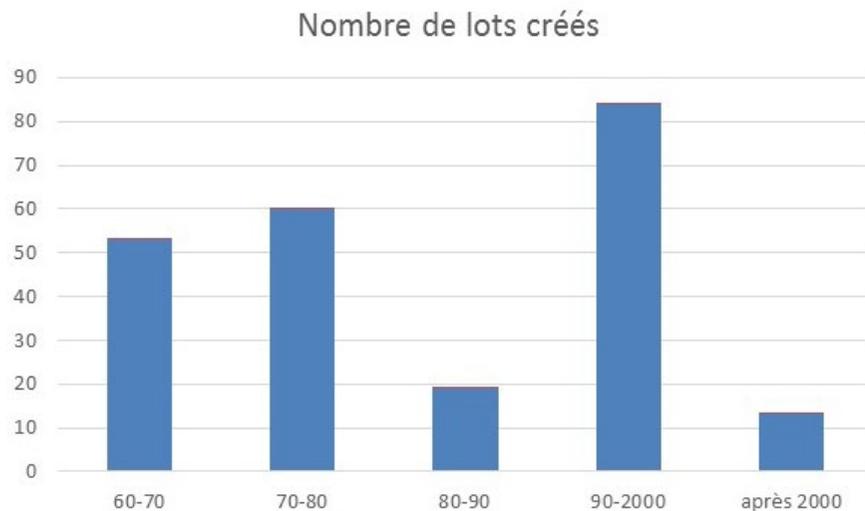


Figure 5 - Nombre de lots créés sur Antoing par décennie

Lotissement - Répartition par village

Les villages présentant le plus grand nombre de lots créés entre 1960 et 2016 sont Antoing [79 lots], Maubray [75 lots], Péronnes [32 lots], Fontenoy [32 lots] ; viennent ensuite Bruyelle et Calonne avec chacun 8 lots créés durant la même période.

On constate un dynamisme plus important à Maubray ces dernières années par la création récente de plusieurs lotissements en 2016 et une stagnation générale dans les autres villages à l'exception d'un lotissement créé récemment à Fontenoy.

Globalement, dans la plupart des villages, il s'agit d'actions ponctuelles visant la création de quelques lots répartis plus sporadiquement dans la trame bâtie. Antoing et Maubray font figure d'exception par la mise en œuvre de plus grandes interventions (lotissements de plus de trente lots pour Antoing dans les années 60 et 70 - lotissement de 26 lots dans les années 90 à Maubray).

Disponibilités foncières

Disponibilités en zone d'habitat

L'évaluation de la disponibilité foncière pour l'habitat sur le territoire communal a été réalisée sur base d'un repérage sur plan, par superposition du plan de secteur, du plan de localisation informatique et de vues aériennes récentes. Les surfaces disponibles prennent en compte tous les terrains inscrits en zone d'habitat et en zone d'habitat à caractère rural, libres de toute construction et ne présentant pas de difficultés d'accès [en parcelle enclavée].

Ces surfaces disponibles sont des **surfaces brutes** inscrites au plan de secteur.

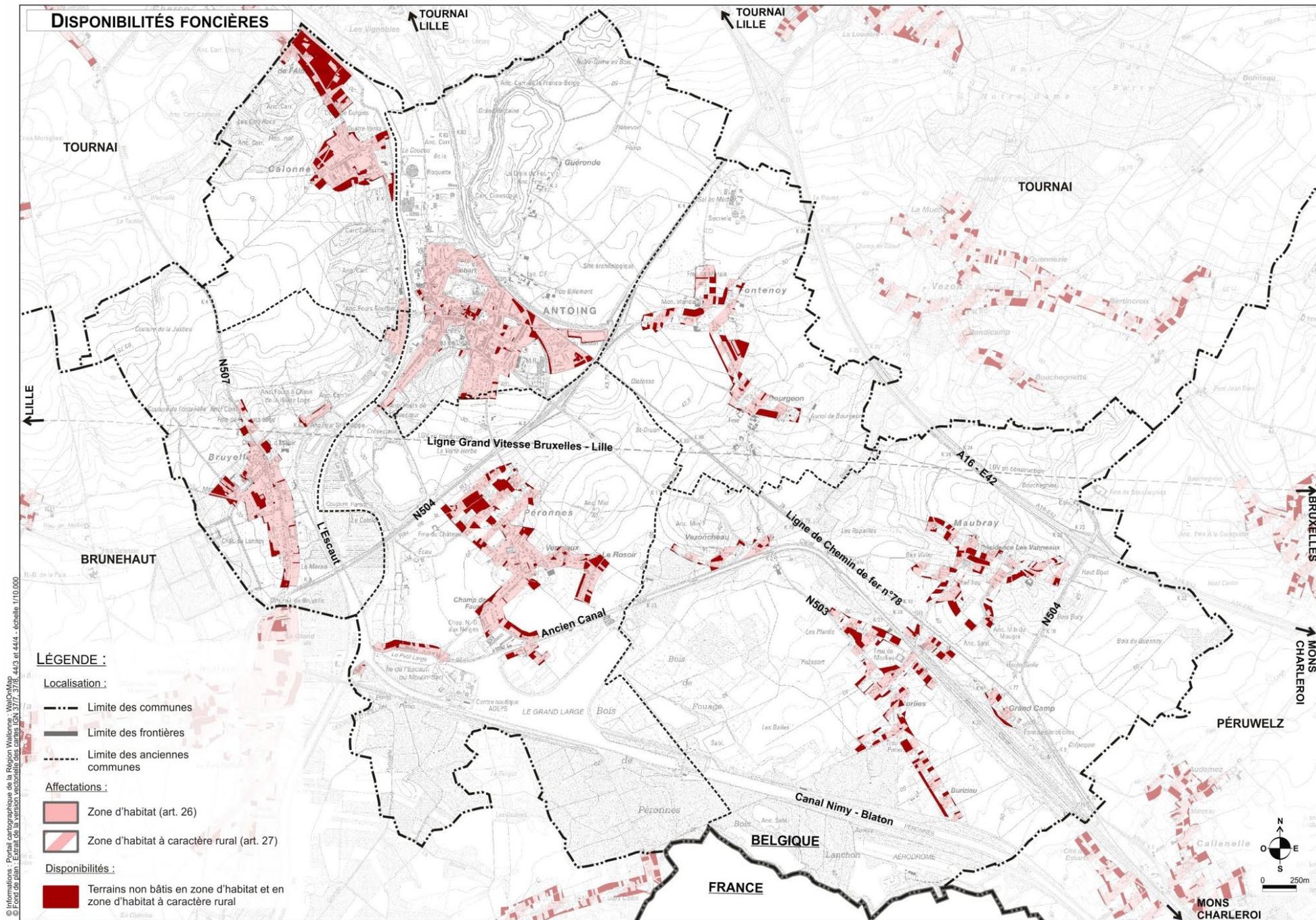
On a ainsi pu estimer à 32,45 ha la superficie brute de terrains disponibles pour l'habitat. Ces terrains sont repris sur les cartes ci-après. Par rapport à la surface totale inscrite au plan de secteur en zone d'habitat et en zone d'habitat à caractère rural, cela représente environ 11 % de superficie encore libre au Plan de Secteur : la proportion des terrains encore disponibles pour l'habitat est faible, voire très faible.

La plupart de ces terrains sont localisés dans les villages. La répartition des terrains disponibles à l'échelle des différentes anciennes communes s'effectue comme suit :

	Habitat [Ha]	Habitat à Caractère Rural	Total	Disponibilités foncières	Pourcentage surface disponible
Commune	173,46	130,03	303,49	32,45	10,7%
Antoing	64,82	0	64,82	1,29	2,0%
Bruyelle	31,11	4,63	35,74	1,95	5,5%
Calonne	38,77	0	38,77	10,24	26,4%
Fontenoy	2,74	27,51	30,25	3,88	12,8%
Maubray	1,5	73,45	74,95	8,45	11,3%
Péronnes	34,52	24,44	58,96	6,63	11,2%

Figure 6 - Répartition des terrains disponibles à l'échelle des anciennes communes

A la lecture du tableau, on constate une grande disparité entre les villages. Si Calonne dispose encore d'environ 10 hectares de disponibilités foncières (soit 26 % des surfaces affectées), il n'en va pas de même pour les autres villages et particulièrement pour Antoing (solde de 1,29 ha, soit 2 %) et Bruyelle (solde de 1,95 ha, soit 5 %). Pour les autres villages, le solde varie entre 6,6 hectares pour Péronnes, soit 11 % des surfaces affectées, 8,45 ha pour Maubray (11%) et 3,8 ha pour Fontenoy (13%).



Disponibilités en ZACC

On compte à Antoing 5 ZACC couvrant au total de 44 ha, soit environ 0,15% du territoire communal. On trouvera ci-dessous une description de ces zones de réserve :

- à Antoing :
 - au sud du noyau urbain entre une zone d'équipement communautaire accueillant une maison de repos et le cimetière d'Antoing, zone [14,82 Ha] partiellement mise en œuvre par l'implantation des services communaux, une en partie couverte par la zone de réservation de la Nationale, risque de nuisances liées à la voie rapide ;
 - au sud du noyau urbain, zone [8,04 Ha] fortement couverte par la zone de réservation de la Nationale, très difficilement urbanisable et risque de nuisances liées à la voie rapide
- à Bruyelle : zone [3,75 Ha] située en extension ouest du village à proximité du parc du Château de Bruyelle, zone bénéficiant d'un cadre paysager de qualité à proximité du centre du village, proche d'un site de grand intérêt biologique et couvert partiellement par une zone d'aléa d'inondation faible.
- à Maubray : très belle zone [6,1 Ha] située en plein cœur du village permettant un développement du noyau à proximité des services (écoles, commerces), pas de contrainte particulière mais zone souvent humide
- à Péronnes : grande zone [11,69 Ha] située au nord-est du village dans le prolongement du noyau et à proximité des services et commerces, pas de contrainte particulière.

7.1.3. Synthèse : atouts majeurs et contraintes

L'examen du Plan de Secteur sur le territoire d'Antoing confirme le caractère rural du Sud de l'entité et indique la part importante qu'occupent les équipements industriels localisés au nord de l'entité (gisements carriers, industrie sucrière) et le long de l'Escaut. C'est également dans cette portion fortement urbanisée que se trouve le centre urbain d'Antoing, développé historiquement autour de son château.

Près de 30 % du territoire de la commune est inscrit en zone urbanisable contre environ 18 % pour l'arrondissement de Tournai et la Région wallonne.

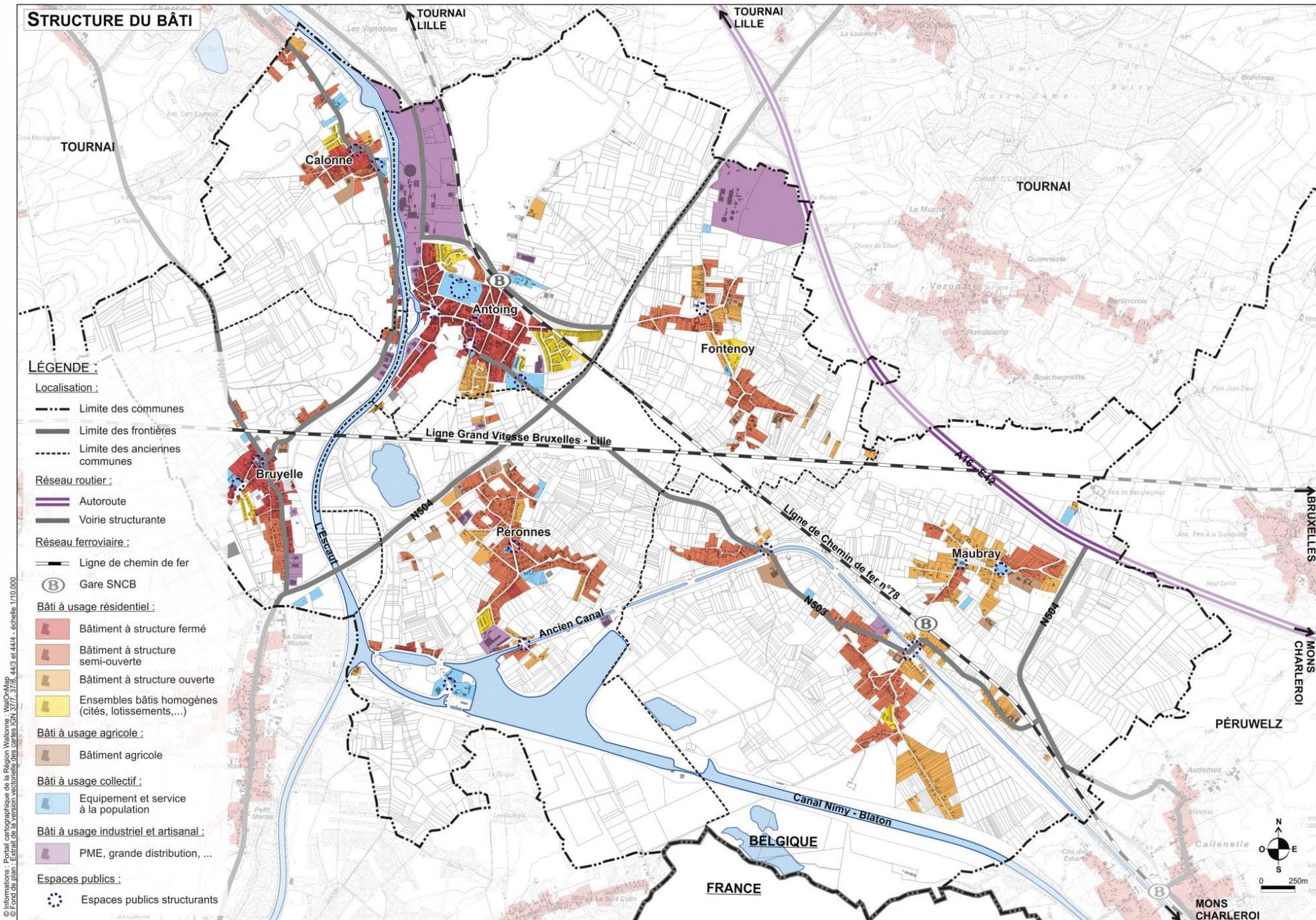
En dehors de ce tissu urbain, on observe différentes zones d'habitat à caractère rural dispersées sur un territoire marqué par de larges zones agricoles et quelques zones forestières traversées par de nombreuses infrastructures de transports (voie rapide, ligne ferroviaire, ligne TGV).

En ce qui concerne la dynamique constructive, 55 lotissements (226 lots) ont été recensés sur le territoire d'Antoing. Répartis sur l'ensemble de la commune, la plupart ne concernent que quelques lots destinés exclusivement à l'habitat en ordre ouvert de type « quatre façades ». Les villages présentant le plus grand

nombre de lots créés entre 1960 et 2016 sont Antoing [79 lots] et Maubray [75 lots], Péronnes [32 lots], Fontenoy [32 lots]. Un dynamisme plus important est observé à Maubray ces dernières années par la création récente de plusieurs lotissements en 2016.

En ce qui concerne les disponibilités foncières en zone d'habitat, la superficie brute est estimée à 32,45 ha des terrains disponibles pour l'habitat, ce qui représente environ 11 % de la surface inscrite en zone d'habitat au plan de secteur, ce qui est plutôt faible. Ce potentiel urbanisable présente une grande disparité entre les différents villages. De ces chiffres on peut retenir la très faible superficie encore disponible à Antoing [1,29 ha] et la grande superficie disponible à Calonne [10,24 ha], l'un des plus petits villages de l'entité.

A ces disponibilités foncières il y a lieu d'ajouter les ZACC. Elles sont au nombre de cinq sur le territoire de l'entité et couvrent 44 ha : deux à Antoing, une à Bruyelle, une à Péronnes et une à Maubray.



7.2. Principales caractéristiques urbanistiques

7.2.1. Morphologie urbaine et hiérarchie

EN 2003, dans le rétroviseur ...

Centre d'Antoing en rénovation urbaine durant toute la décennie 1990 :

- rénovation et transformation de la Maison espagnole en 4 logements,
- création de 6 logements individuels à l'avenue du Stade (phase 1),
- création de 6+7+2 logements sur garage ou individuels à « la Crinquaine » (phases 2, 3 et 4),
- création d'un ensemble de 11 appartements à la rue E. Sourdeau.

Étaient alors en projet la création d'un mix de 15 logements PMR et studios ainsi que la rénovation des bâtiments « Terrasse-Berthelot », « Dellys » et « Fauconnier », acquis par la commune pour transformation en logements. Le projet de logements PMR a été abandonné tandis que les autres projets ont été menés à bien dans le cadre de la rénovation urbaine.

Comme déjà dit, la commune d'Antoing est un territoire particulièrement entrecoupé d'infrastructures de transport qui séparent la ville et les villages, et scindent nettement les différentes morphologies. La présence des différents réseaux de communication à grand trafic s'impose dans ce paysage, et contribue à isoler chaque village ou hameau. Parmi les infrastructures qui morcellent le territoire d'Antoing, la ligne TGV est souvent la mieux intégrée dans le paysage [en tranchée ou entre levée de terre boisée]. Au contraire de la ligne de chemin de fer Tournai-Mons qui est le plus souvent en butée, et provoque une cassure visuelle importante, notamment pour le village de Maubray et son hameau de Morlies. L'ancien canal, bien qu'encaissé, renforce cette séparation par la barrière physique et visuelle [végétation ripisylve] qu'il crée. La N52 Bruyelle-Gaurain a également un impact très important scindant Antoing des villages de l'est.

Antoing présente une ambiance urbaine. C'est une ville industrielle qui s'étend sur les versants de la vallée de l'Escaut. Son centre-ville historique est très concentré et très urbanisé. Au sud et à l'est, le tissu urbain est complété par des zones résidentielles constituées des lotissements et d'habitat groupé. Le tissu bâti se développe à proximité de l'industrie, néanmoins isolés l'un de l'autre par le stade de sport et la ligne ferroviaire qui marquent une limite urbaine et assurent une transition. Au-delà, l'étalement de la ville est rapidement contraint par les éléments physiques du territoire et par les infrastructures industrielles et de transport. La zone industrielle est située en fond de vallée, entre le fleuve et les carrières.

Les villages les plus proches et le plus rapidement accessibles d'Antoing sont **Péronnes** et **Fontenoy** complétés du **hameau de Bourgeon**. Ils conservent un aspect nucléaire. Ces noyaux d'habitation étant entourés de prairies, les parcelles cultivées sont rejetées vers la périphérie. Péronnes s'étale plus largement et présente une morphologie assez linéaire ; Fontenoy est dominé par la sucrerie placée en ligne de crête.

A l'ouest se développe la vallée de l'Escaut. En rive gauche, **Bruyelle** s'étale de manière linéaire le long de la N502 vers le sud du territoire et vers Brunehaut ; la place est en retrait et peu perceptible à la traversée du village. **Calonne** domine la vallée et présente un bâti se lovant dans le bassin carrier, à partir de la N502. La place du village est située le long de celle-ci et offre une large perspective sur la vallée. Les deux villages présentent néanmoins des caractéristiques communes :

- d'une part une structure à haute valeur patrimoniale héritée de leur passé carrier, avec plusieurs fours à chaux [de différents types et parfois relativement bien conservés] et d'anciennes carrières où faune et flore ont réélu domicile ;
- d'autre part un plateau dénudé dévoué actuellement aux grandes cultures.

Le village de **Maubray** présente une structure plus éclatée, composée de plusieurs hameaux, dont Vezoncheau et Morlies. Dans cette morphologie peu dense, le centre du village est peu marqué.

7.2.2. Typologie du bâti

Le centre-ville d'Antoing présente une structure bâtie dense et compacte qui s'organise perpendiculairement à la vallée, depuis l'Escaut vers le château des Princes de Lignes et vers la gare. En fond de vallée, une urbanisation secondaire, principalement ouvrière, se développe le long du fleuve.

A l'est, le tissu bâti est principalement rural. Il est composé de fermes et d'habitations isolées implantées le long des voiries. Dans ce contexte, les bâtiments de la sucrerie sont un élément marquant dans le paysage. Les villages les plus proches et le plus rapidement accessibles d'Antoing sont Péronnes et Fontenoy complétés du hameau de Bourgeon. Ils conservent un aspect traditionnel : la trame bâtie cumule quelques maisons jointives au centre, avec quelques fermes et avec une tendance classique à de l'habitat plus pavillonnaire autour de celui-ci. Le caractère rural est particulièrement présent dans le village de Fontenoy et le hameau de Bourgeon, où la densité bâtie, les espaces ouverts et la typologie des bâtiments rappellent leur passé agricole. Le cadre bâti de Péronnes est marqué par du bâti pavillonnaire [caractère semi urbain] et par des habitations à caractère rural de grande dimension, situées à l'extérieur des noyaux villageois

La rive gauche est occupée par un habitat semi-urbain implanté ponctuellement le long de la N502. Le cadre bâti est hétérogène : les fermes et les villas alternent avec les maisons ouvrières et les friches industrielles. A hauteur de Calonne, le bâti se resserre et se densifie. Sa structure bâtie est homogène et de type urbain.

Le village de Maubray semble être le village le mieux conservé de la commune dont le hameau de Morlies au sud du « Pont Royal » de l'ancien Canal se développe de manière égale à la bourgade principale.

7.2.3. Espaces publics structurants

La carte annexe « Structure du bâti » localise les principaux espaces publics structurants du territoire antoinien.

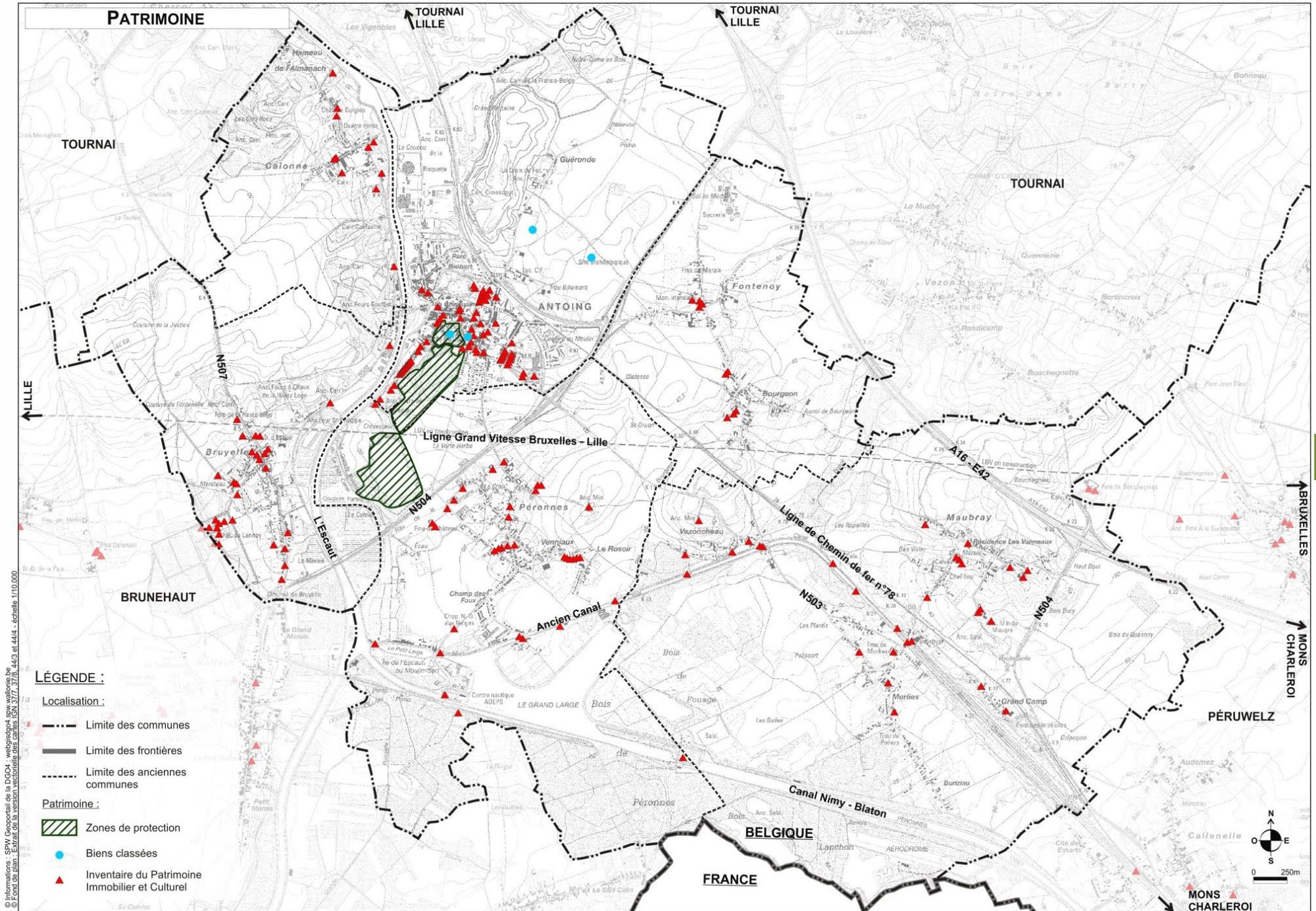
La plupart des villages comptent plusieurs espaces publics qui jouent un rôle primordial dans la structure du noyau village et dans la dynamique villageoise :

- À Antoing : le complexe sportif, la place para, la place du Préau, la Grand'Rue et les abords du nouveau centre administratif
- À Bruyelle : le parvis de l'église et la place
- À Calonne : la place et (parvis de l'église) et la place Stalingrad
- À Fontenoy : la place (croix des Irlandais)
- À Maubray : parvis de l'église, abord de l'agoraspace et quartier du Pont Royal
- À Péronnes : la place et les abords du Grand Large (centre ADEPS et écluse de l'ancien canal)

7.2.4. Plan d'investissement

Le Plan d'Investissement Communal 2019-2021 compte cinq projets :

- À Bruyelle, l'amélioration et l'égouttage de la rue des Déportés
- À Antoing, l'amélioration et l'égouttage des rues Philippart, Wattecant et Trou Billemont
- À Maubray, l'amélioration et l'égouttage de la rue du Projet



© Informations : SPW Géoportail de la DGO4 : webgis004.spw.wallonie.be
 & Fond de plan : Extrait de la version vectorielle des cartes IGN 377, 376, 443 et 444 - échelle 1/10.000

7.3. Principales caractéristiques patrimoniales

7.3.1. Patrimoine

Biens et sites classés

La commune d'Antoing comprend 6 sites [S] et monuments [M] classés :

Entité	Arrêté de classement	Description
Antoing	26/09/1947	Partie du parc d'Antoing qui entoure l'ancienne carrière dite de Crèvecoeur [S]
Antoing	27/09/1972	Château d'Antoing [XIII ^e , XV ^e et XVI ^e siècles] avec les ajoutés du XIX ^e siècle, l'enceinte avec ses tours du XII ^e siècle et la grande entrée dite Bollewerk [M] ainsi que l'ensemble formé par ce château, le parc entouré par l'enceinte et les murs y compris les communs, les parcs et le bois reliant ce parc au site de Crèvecoeur [S]
Antoing	23/03/1988 [MB du 29/04/1988]	Hôtel de Ville (l'ancienne Halle aux draps) : bâtiment principal (façade avant, deux pignons, deux versants de toiture) construit au XVI ^e siècle [M]
Antoing	04/09/1957	Tombeau romain au lieu-dit "Billemont" [M]
Antoing	04/09/1957	Tombeau romain au lieu-dit "Guéronde" [M]
Bruyelle	14/01/1950	Château de Lannoy, improprement dénommé "Château de Bruyelle", à Bruyelle [ANTOING] et Hollain [BRUNEAULT]

Figure 7 - Biens et sites classés à Antoing

Inventaire du patrimoine immobilier culturel

Selon les dernières données (mise à jour du 06/04/2016 - IPIC), un peu plus de 150 biens répartis sur toute la commune d'Antoing sont repris à l'Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel, d'une assez grande diversité et notamment :

- 57 habitations (dont une ancienne brasserie) et 4 ensembles architecturaux (cités sociales et coron),
- 25 fermes et granges,
- 19 fours à chaux,
- 6 églises,
- 4 presbytères,
- 13 chapelles et potales,

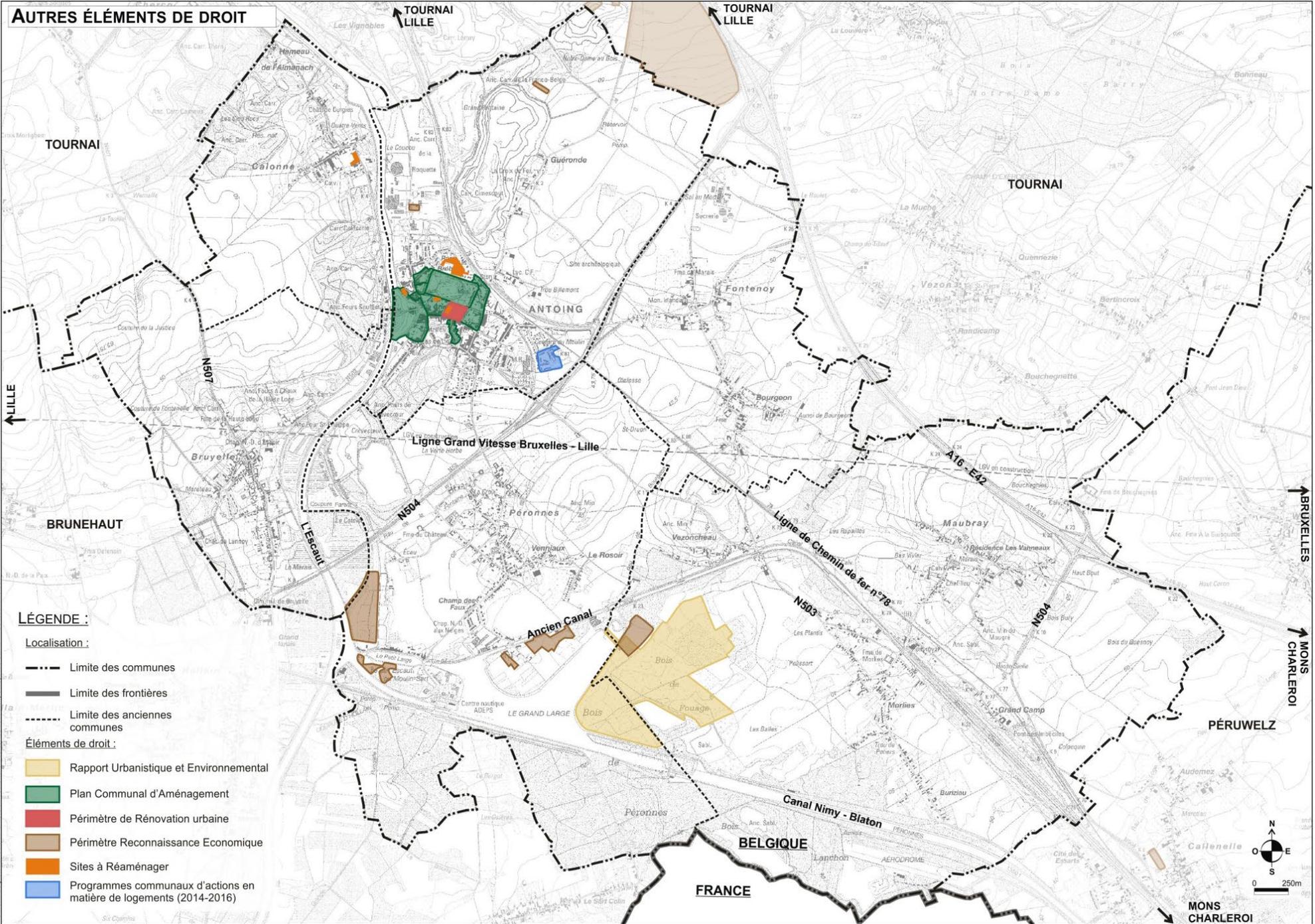
- 7 monuments aux morts,
- 1 école,
- 2 châteaux (classés tous deux - voir point précédent),
- 2 cimetières,
- 3 moulins à vents,
- 2 cabines électriques,
- 1 halle aux draps (Hôtel de Ville d'Antoing, classé - voir point précédent),
- 1 home (Home Philippart),
- 1 briqueterie,
- 1 calvaire,
- 1 station de pompage (site Péronnes 2),
- 1 aubette,
- 2 écluses,
- 7 maisons éclusières,
- 2 ponts,
- 2 parties du Canal Pommerœul-Antoing.

Sites archéologiques

Comme mentionné au chapitre 4 « Eléments historiques », plusieurs sites ont été découverts dans la commune d'Antoing : les traces préhistoriques et romaines à Bruyelle, les sites de Guéronde et Billemont, le site de la bataille de Fontenoy, etc.

La majeure partie du territoire de la commune est reprise en zone "bleue - Existence avérée de sites archéologiques" au Zonage archéologique de Wallonie, réalisé par la Direction et les Services de l'Archéologie du Service Public de Wallonie.

AUTRES ÉLÉMENTS DE DROIT



LÉGENDE :

Localisation :

- Limite des communes
- Limite des frontières
- Limite des anciennes communes

Éléments de droit :

- Rapport Urbanistique et Environnemental
- Plan Communal d'Aménagement
- Périmètre de Rénovation urbaine
- Périmètre Reconnaissance Economique
- Sites à Réaménager
- Programmes communaux d'actions en matière de logements (2014-2016)

Informations : PCS.PW, http://webgedoc.spa.wallonie.be/infos/...
 © 2014-2016, tous droits réservés. L'Etat de la Région wallonne des cartes (GN 3717, 3718, 4473 et 4474 - échelle 1:10,000)

7.4. Démarches de gestion du bâti et d'urbanisation

7.4.1. Outils de planification

Schémas d'Orientation Locaux / Plans Communaux d'Aménagement

Une grande partie du centre-ville est couvert par différents PCA dont le plus ancien date de l'après seconde Guerre Mondiale.

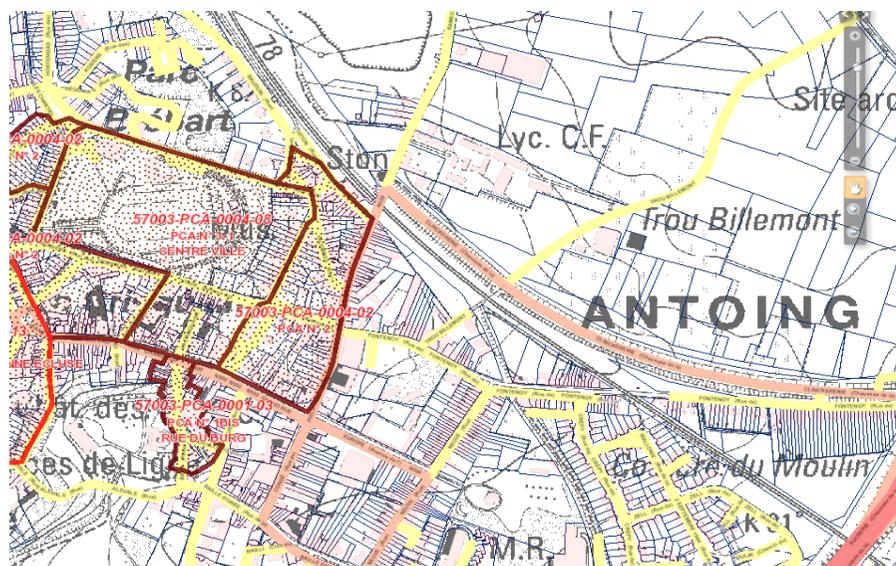


Figure 9 - Périmètres des PCA en vigueur sur Antoing

- Le PCA n°2 adopté par Arrêté royal du 15 décembre 1955 : ce très vaste PCA couvre plusieurs îlots compris entre les rues Grande, rue Philippart, place de la Station (face à la gare), rue de l'Orphaverie et englobe l'entièreté des équipements sportifs localisés au centre de la ville. Ce PCA a été modifié trois fois par la suite en 1965, 1988 et 2002. Les modifications du 1er février 1965 visent la réorganisation de deux îlots ; le premier constitué des rue du Stade, rue des Carrières et rue de l'Orphaverie. La seconde modification visait la possibilité d'implanter de nouvelles zones de bâtisses le long de l'avenue du Stade en lieu et place du parc du stade. Cette dernière a été abrogée par une nouvelle révision en 1988, via le PCA dit n°3.1 « Rénovation urbaine du centre-ville ». Le PCA intègre notamment la reconfiguration de l'îlot compris entre la rue de l'Eglise, la rue du Stade, la Grand Rue et la rue

Sourdeau. Une dernière modification est intervenue par adoption du PCA n°3.3. dit « Quartier de l'ancienne écluse » le 14 juin 2002 qui vise à restructurer l'ensemble des îlots bâtis situés autour de la Place du Préau jusqu'à l'Escaut [portion Ouest du PCA initial].

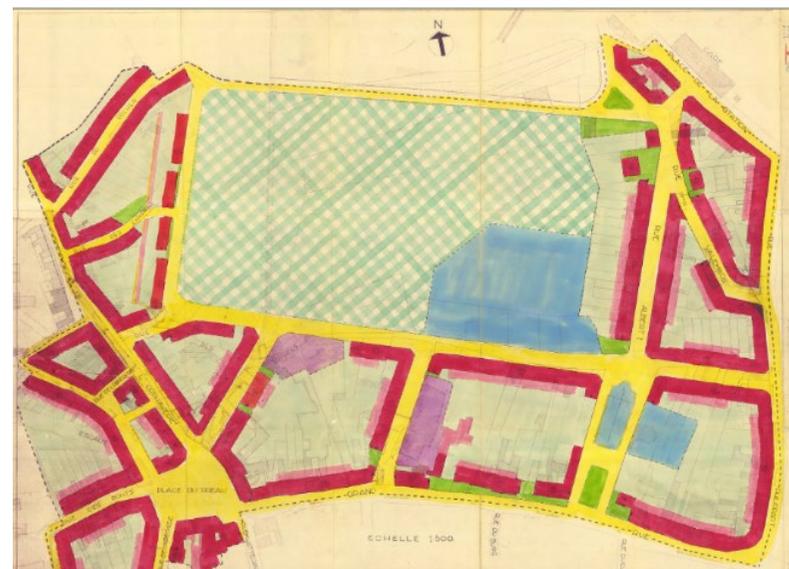


Figure 8 - PCA n°2 - Plan de destination



Figure 10 - PCA n°3.3 "Quartier de l'ancienne écluse"

- Le PCA dit « Rue du Burg » a été adopté le 3 juillet 1974 et vise le réaménagement de cette voirie par la construction d'habitations unifamiliales, d'appartements et d'espaces voués aux services publics [Foyer

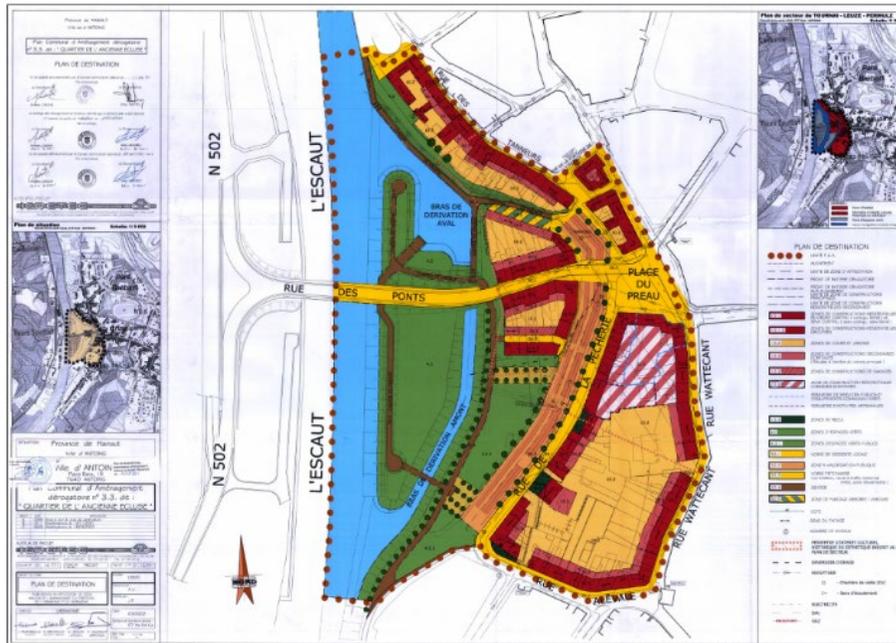


Figure 12 - PCA "Rue du Burg"

socio-culturel).

Rapports urbanistiques et environnementaux

Un rapport urbanistique et environnemental couvre la zone de loisirs nouvellement inscrite à Péronnes (révision du plan de secteur »,) et a été adopté définitivement par le Gouvernement wallon en date du 8 juillet 2011.

Les options d'aménagement prévoient la création d'un centre de loisirs « Your Nature » avec hébergements touristiques et résidence hôtelière.



Figure 11 - Options d'aménagement du centre Your Nature

7.4.2. Outils d'aménagement opérationnel

Sites à réaménager

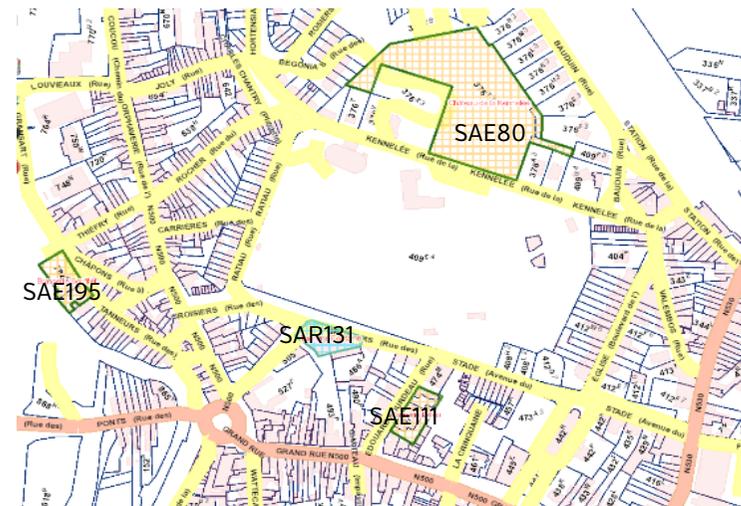


Figure 13 - Localisation des SAR à Antoing

Au sein du centre-ville d'Antoing, quatre sites à réaménager font l'objet d'un périmètre de reconnaissance :

- Le site SAE/TLP195 dit « **Brasserie Soufflet** » arrêté le 5 avril 2004 et visant la reconversion de l'ancienne brasserie. Les bâtiments ont été démolis et une demande de périmètre de revitalisation urbaine a été introduite par la commune auprès de la Région wallonne. Un projet immobilier privé est en train d'y être mené.
- Le site SAR/TLP131 dit « **Tannerie Fontaine** » arrêté définitivement le 8 avril 2010 et visant la reconversion du site pour différentes fonctions, dont l'activité économique tertiaire et le logement. Le projet a été entièrement réalisé.
- Le site SAE/TLP111 dit « **Tannerie Leleu** » arrêté définitivement le 11 mai 1993 et visant la reconversion du site en logements sociaux après démolition des anciens bâtiments. Le projet est entièrement mis en œuvre.
- Le site SAE/TLP80 dit « **Château de la Kennelée** » arrêté définitivement le 15 juin 1990 visant la réaffectation du site en espace vert. Le projet a été entièrement réalisé.

Deux sites à réaménager sont présents à Calonne :

- Le site SAR/TLP148 dit « **Maison du Peuple** » arrêté définitivement le 22 juin 2007 et reconverti en Maison rurale.
- Le site SAR/TLP217 dit « **Maison communale** » arrêté définitivement le 09



Figure 14 - Localisation des SAR à Calonne

mars 2009 en vue d'une reconversion harmonieuse des bâtiments.

Périmètre de rénovation urbaine

Il existe au centre-ville d'Antoing un périmètre de rénovation urbaine au sein d'un îlot compris entre les rue du Stade, rue Sourdeau, Grand Rue, et rue de l'Eglise arrêté le 10 octobre 1986. Il vise la rénovation du quartier du Centre afin d'y affecter au minimum 30 % au logement social.

Périmètres de reconnaissance économique

Plusieurs périmètres de reconnaissance économique sont également relevés à Péronnes, autour du Grand Large. Ils concernent la mise en œuvre de services à vocation touristique avec séjour.

7.4.3. Périmètres de protection

Périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique

Le centre ancien d'Antoing est couvert par un tel périmètre. Le CoDT précise à l'article D.II.21§4 que le Gouvernement peut déterminer les objectifs et effets des périmètres de protection et la présentation graphique du plan de secteur.

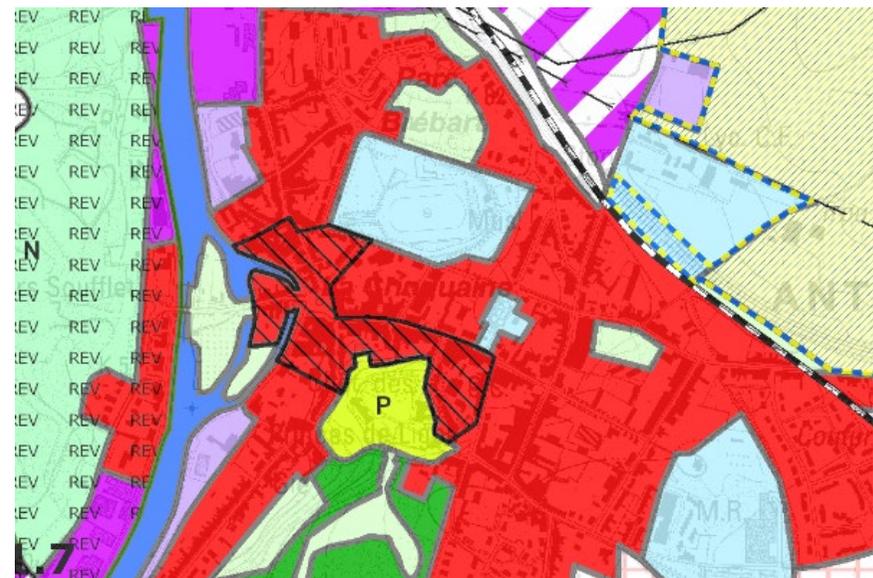


Figure 15 - Extrait du Plan de secteur

7.5. Synthèse : atouts majeurs et contraintes

Au creux de la vallée de l'Escaut, les villages de Calonne et Bruyelle s'organisent en ruban le long de la chaussée menant à Valenciennes. Posés au cœur de la plaine agricole, les villages de Fontenoy, Péronnes et Maubray ont conservé une forte identité rurale. La ville historique d'Antoing, est quant à elle fortement marquée par l'histoire seigneuriale et militaire dont témoigne encore remarquablement le château et son enceinte autour duquel s'est développé l'urbanisation civile. Son territoire rural s'est vu quant à lui presque totalement asservi à l'essor du bassin carrier.

Les outils de planification territoriaux ont très majoritairement été activés dans le bourg d'Antoing au sein de laquelle on relève de nombreux Sites à Réaménager, Plans Communaux d'Aménagement, revitalisation urbaine, ...

Les abords des canaux et du Grand Large bénéficient également de plusieurs périmètres de reconnaissance économique, visant la mise en œuvre de projets à vocation touristique principalement. Plus récemment, le Rapport Urbanistique et Environnemental couvrant la zone de loisirs de Péronnes est destiné au développement d'un centre de loisirs « Your Nature » avec hébergement touristique et résidence hôtelière.

8. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES SIGNIFICATIVES

8.1. Démographie

En 2003, dans le rétroviseur ...

La commune, avec une densité de 240 habitants par km² est alors qualifiée de « rurale dense ».

Le maximum absolu de population est atteint en 1910, avec 10.373 habitants. Depuis lors, la population ne cesse de décroître de manière continue. Avec une perte de 10% entre 1970 et la fin des années '90, cette diminution est plus forte à Antoing que dans les communes voisines, à cause de bilans naturels et migratoires tous deux négatifs. Les explications formulées en 2003 sont : une structure de la population plutôt âgée (faible part des moins de 25 ans), un contexte peu attractif pour de nouveaux habitants (logement, emploi, cadre de vie, services de proximité, accessibilité), la saturation des zones urbanisables, les rénovations urbaines en cours et la gestion du parc de logements publics, les grands travaux alors en cours (élargissement de l'Escaut, création de la Ligne à Grande Vitesse, rénovation du centre-ville). Le diagnostic présageait alors que la fin de ces chantiers s'accompagnerait de la fin de cette diminution démographique.

8.1.1. Evolution globale

Comme présagé dans le cadre du PCDR précédent, une augmentation de la population s'est amorcée au début du nouveau millénaire et, bien qu'on ait observé un recul pour l'année 2010, cette augmentation est constante. La population antoinienne s'élève, au 01.01.2016, à 7.817 habitants⁷, soit légèrement plus qu'en 1992.

Sur les dix dernières années, la commune a accueilli un peu plus de 250 habitants, ce qui représente un taux de croissance décennal de 3,6%.

Sur la même période on observe sur les territoires de référence une évolution sensiblement plus importante (de l'ordre de 5,5% environ pour la Wallonie picarde et la Wallonie).

⁷ Mise à jour 2020 : après un pic à 7.829 habitants en 2017, une légère diminution s'est amorcée avec 7760 habitants en 2018 et 7.687 habitants au 01.01.2019. De ce fait, la croissance démographique sur la décennie s'élève à +1.73% (+ 131 habitants), également influencée par le retrait de 2010.

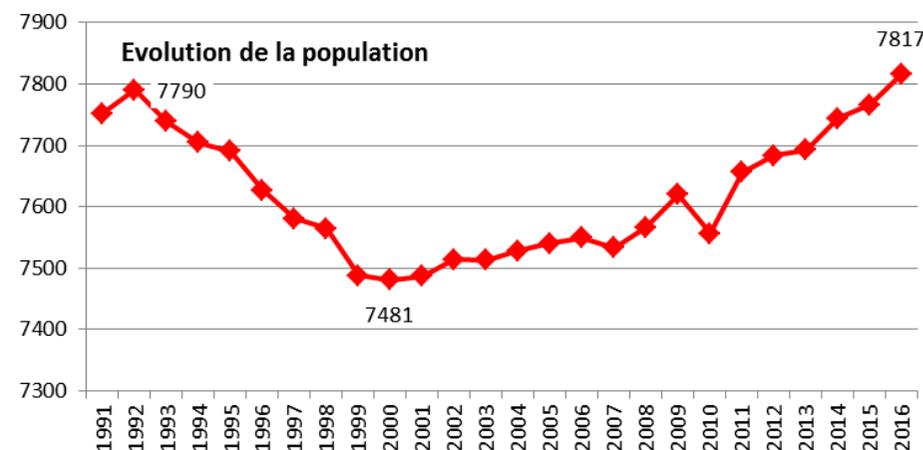


Figure 17 - Evolution démographique 2006-2016 [SPF Economie - DG Statistique]

Densité

Au 01.01.2016, Antoing compte une population de 7.817 habitants [4.054 femmes et 37.63 hommes] sur un territoire de 31km².

Avec 252,2 habitants/km²⁸, Antoing se situe dans le haut du classement parmi les communes de l'arrondissement de Tournai dont la moyenne globale est de 241,4 habitants/km². Cette densité correspond à la moyenne de la Wallonie picarde [253,2 habitants/km²] et est supérieure à celle de la Wallonie [213,1 habitants/km²].

Notons toutefois la particularité du territoire d'Antoing, qui voit sa densité faussée par la présence des carrières dont les superficies (en extension prochaine) sont, par la force des choses, gelées.

⁸ Mise à jour 2020 : au 01.01.2019, la densité de population d'Antoing s'élève à 245,1 habitants/km², légère diminution liée à la décroissance démographique observée en 2018 et 2019/

Perspective

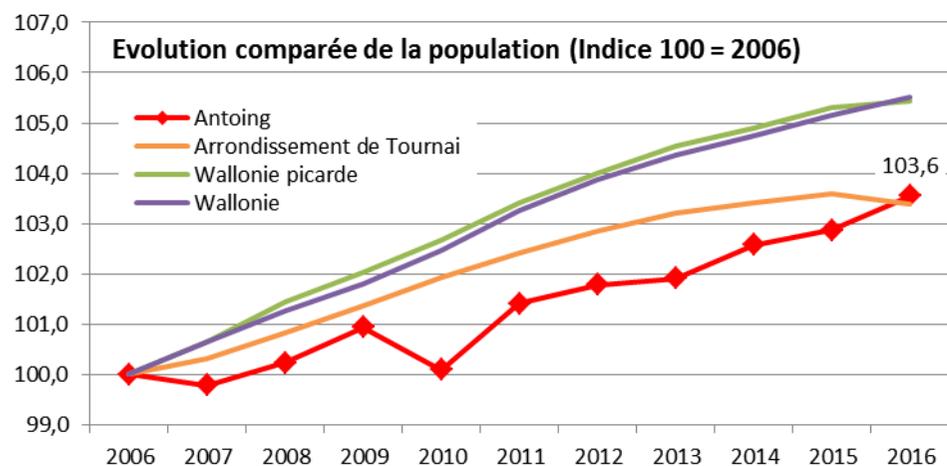


Figure 18 - Evolution comparée de la population 2006-2016 [SPF Economie - DG Statistique]

Les perspectives d'évolution de la population à l'horizon 2033 [Source(s): IWEPS, Registre national, SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium] indiquent que la population d'Antoing montrerait une progression de 3% par rapport à 2018.

Le constat dressé ces dernières années montre que la commune se trouve en phase de transition démographique avec la combinaison d'une diminution du taux de fécondité et de l'augmentation de l'espérance de vie.

8.1.2. Mouvements

Sur les dix dernières années, le solde migratoire compense un solde naturel quasi toujours négatif (à l'exception de 2005 et 2007) et induit une croissance constante de la population. On relève cependant les exceptions des années 2006 dans une moindre mesure et 2009 pour lesquelles les soldes naturels et migratoires ont été tous deux négatifs. La conjugaison de ces deux valeurs négatives pour l'année 2009 a donc induit une diminution de la population au 01.01.2010.

L'évolution de la typologie du logement que connaît Antoing par la création récente d'appartements locatifs dans le centre-ville, induit une meilleure attractivité sur la population plus jeune. On note cependant une faible attractivité pour les familles souhaitant s'installer durablement sur le territoire, en effet les tranches d'âge 30-44 ans et 45-59 ans sont moins représentées.

8.1.3. Structure

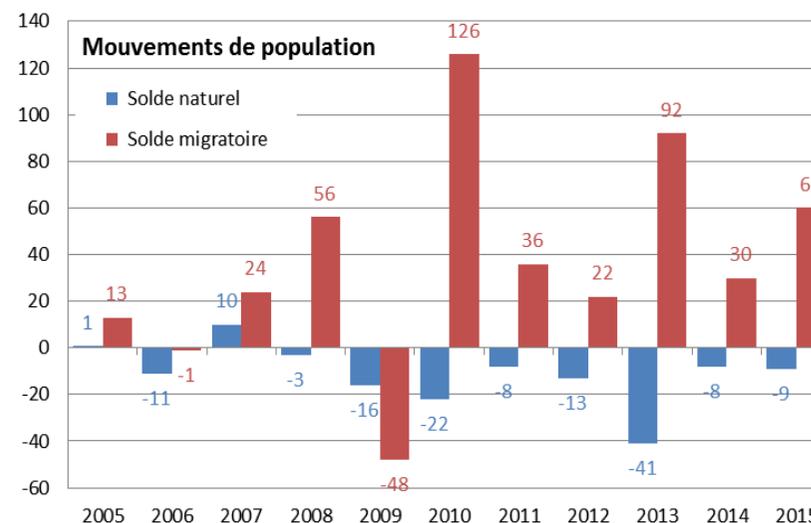


Figure 19 - Evolution des soldes naturels migratoires 2005-2015 [SPF Economie - DG Statistique]

En 2003, dans le rétroviseur ...

La pyramide des âges est conforme à la structure moyenne belge, avec un poids important des plus de 60 ans.

L'âge moyen observé à Antoing est plus faible [40,7 ans] et stable que dans les territoires de référence [arrondissement de Tournai: 41,9 ans] où une augmentation est observée⁹.

La part des moins de 20 ans [24,5%] est en augmentation depuis début 2000 quand le constat contraire est dressé sur l'arrondissement de Tournai [Arrondissement de Tournai 22,4%; Hainaut 23,5%; Wallonie 23,4% en diminution].

La part des plus de 60 ans [23,6%] est stable voire en décroissance, après une augmentation à partir de 2003 alors qu'une augmentation de cet indicateur est

⁹ Mise à jour 2020 : au 01.01.2019, l'âge moyen de la population antoinienne est passée à 41,7 ans. En trois ans, cette très nette augmentation a porté l'indicateur à valeur égale ou au-delà des valeurs des territoires de référence. Ce constat se retrouve dans la part des < 20 ans qui a elle aussi diminué en 2019 [23,3%] et la part des > 60 ans qui a augmenté [25,0%]. Néanmoins, ce dernier indicateur a connu la même fluctuation dans les territoires de référence.

observé depuis 2004 sur l'arrondissement de Tournai (Arrondissement de Tournai 24,9% ; H 24,1% ; W 23,9%).

La structure de la pyramide des âges d'Antoing nous montre une tendance au resserrement de la base de la pyramide ces dix dernières années. Ce constat, en lien avec la baisse de la natalité et de la fécondité sur la commune, va vers un élargissement du haut de la pyramide, et donc un vieillissement de la population. La tranche des 20-35 ans montre elle aussi une tendance au resserrement, ce qui peut être mis en relation avec la part de population qui a quitté la commune pour ses études, et souvent pour son premier emploi ; on quitte le milieu rural pour commencer sa vie professionnelle.

En dix ans, la part des 40-70 ans a augmenté, ce qui correspond avec les observations émises sur le solde naturel négatif de ces dix dernières années.

La structure trapézoïdale renversée de la pyramide des âges d'Antoing est assez similaire avec celle de la Wallonie picarde.

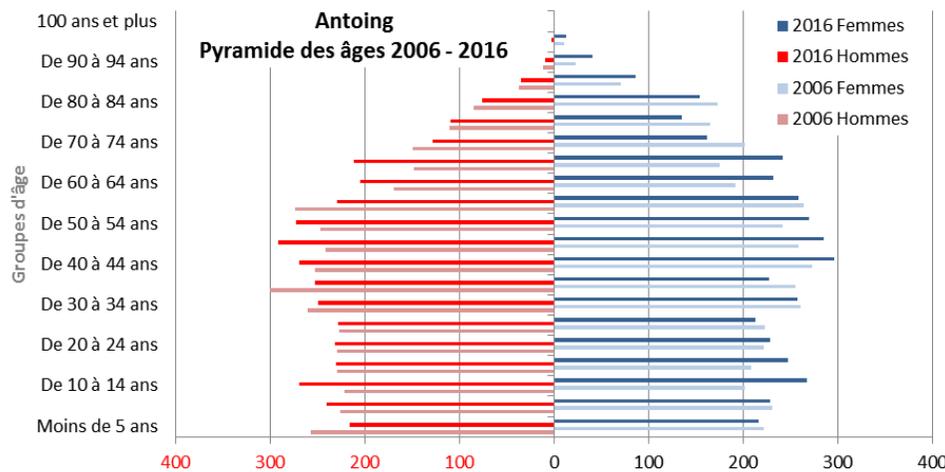


Figure 21 - Pyramide des âges d'Antoing (SPF - Economie - DG Statistiques)

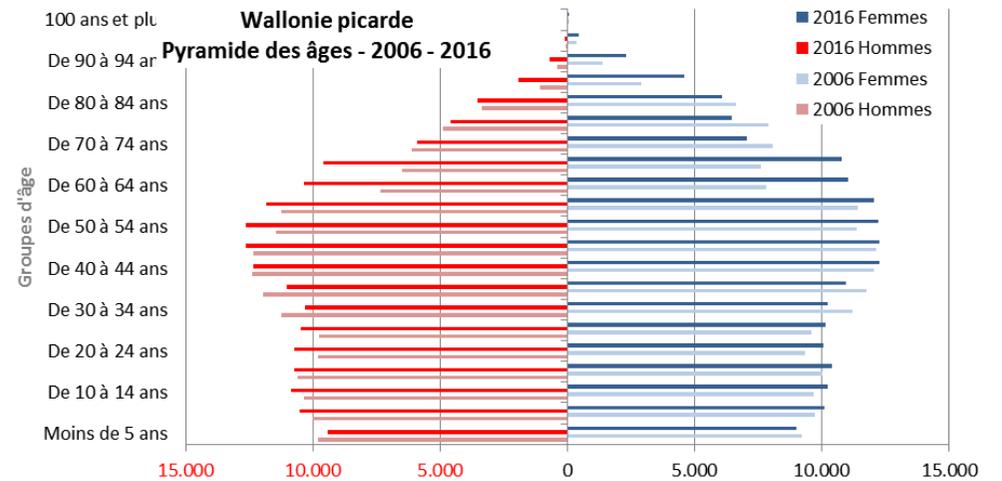


Figure 20 - Pyramide des âges de la Wallonie Picarde (SPF - Economie - DG Statistiques)

En 2003, dans le rétroviseur ...
La population étrangère représente 4,6% de la population, en grande majorité de nationalité française.

En 2016, la population étrangère domiciliée à Antoing représente 5,7% de la population totale. Ce chiffre est en légère augmentation depuis ces dernières années.

Dans un peu plus de 80% des cas, il s'agit de Français en lien immédiat avec la proximité de la frontière.

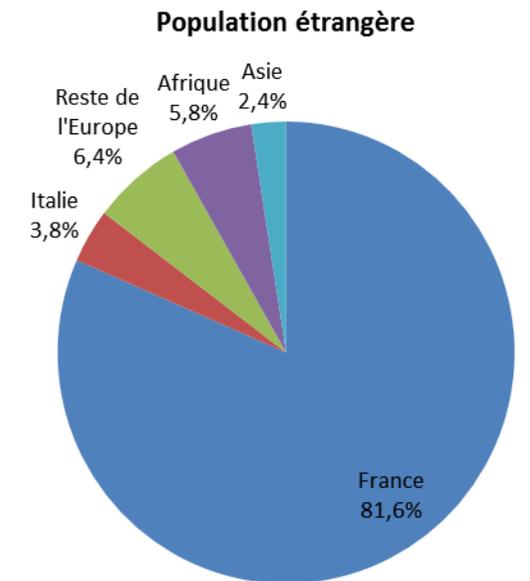
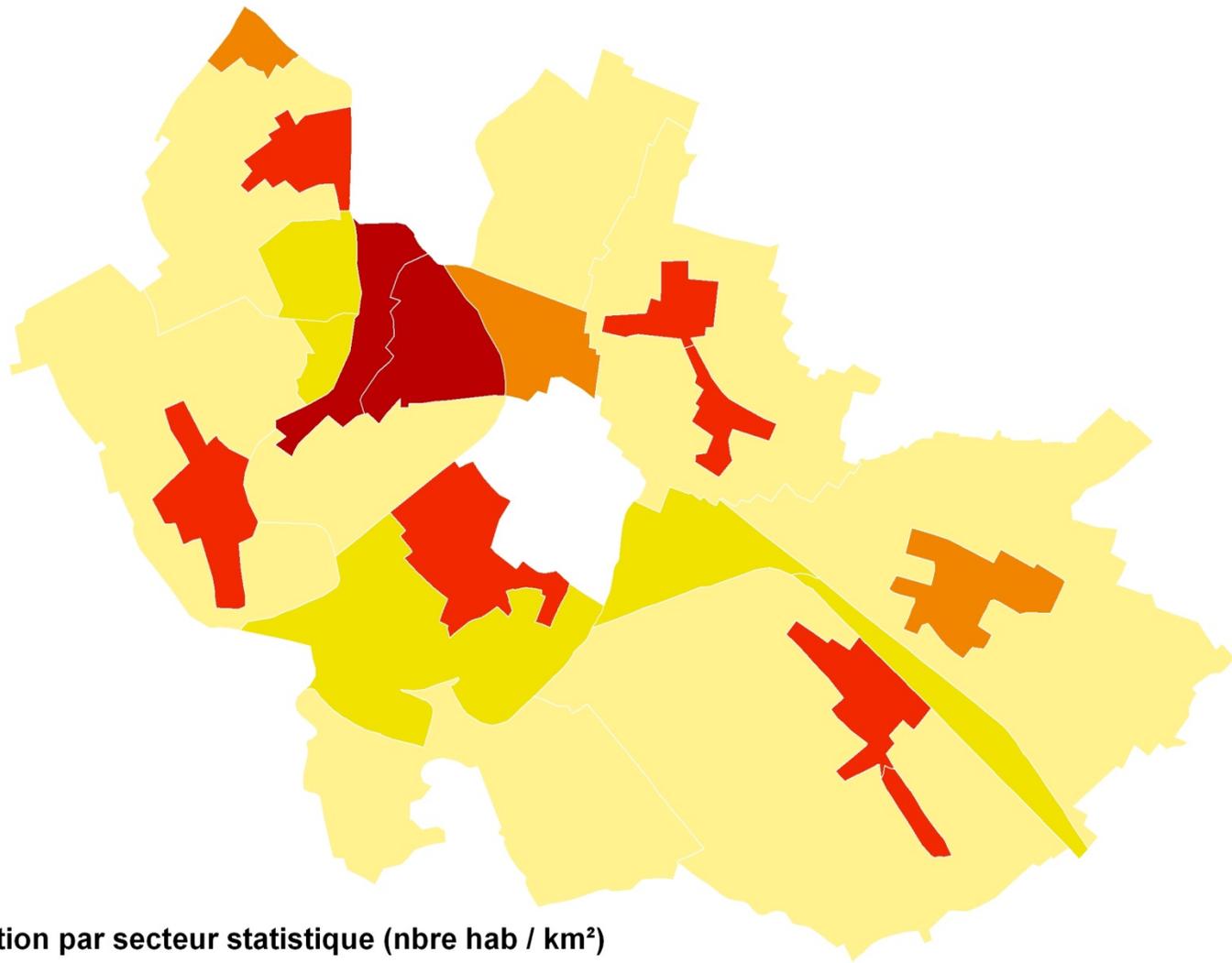


Figure 22 - Population étrangère (SPF - Economie - DG Statistiques)



Antoing

Densité de population par secteur statistique (nbre hab / km²)

- 2 - 50
- 50 - 500
- 500 - 1100
- 1100 - 1600
- 1600 - 2240



Source: SPF Economie - DGSIE - Population par secteur statistique - 1er janvier 2013 et 1er janvier 2013

8.1.4. Répartition spatiale

En 2003, dans le rétroviseur ...

La baisse de population constatée à l'échelle communale est particulièrement significative dans le bas de l'ancienne commune d'Antoing et dans le centre de Bruyelle tandis que Maubray et le centre d'Antoing connaissent une croissance démographique et que Fontenoy, Péronnes et Calonne amorcent un développement démographique sur la fin des années '90. L'extension des zones d'extraction sur le lieu-dit « Guéronde » fait fortement baisser sa population.

On constate une répartition de la population assez déséquilibrée : Antoing constituant le pôle principal, rassemblant 40% de la population, Péronnes et Maubray représentant des gros villages (avec chacun près de 17% de la population totale) et Fontenoy, Calonne et Bruyelle constituant les petits villages (26,7% de la population totale à eux trois). Cette répartition spatiale traduit la présence d'un bourg rural - Antoing - rassemblant les équipements, services, emplois et commerces.

Sur la décade, ce sont Calonne (6,3%, + 39 habitants), Péronnes (5,8%, + 72 habitants) et Maubray (5,4%, + 66 habitants) qui présentent les plus fortes croissances démographiques, à relativiser en fonction de l'augmentation du nombre d'habitants en valeur absolue. Sur la même période, Antoing n'a augmenté que de 26 habitants (0,8%) et Fontenoy de 8 habitants (1,2%). Ces chiffres montrent que les pôles d'attractivités de la fin des années '90 se sont déplacés, notamment vers les villages du sud du territoire, plus « champêtres ».

La carte de densité de population par secteur statistique montre que les centres des villages constituent les lieux principaux de résidence. La hiérarchie identifiée à la lecture de la répartition de la population par village peut également se retrouver dans cette illustration. On trouve en effet la densité de population la plus importante dans le centre d'Antoing, constituant le pôle principal, les centres des villages secondaires présentant des densités moindres.

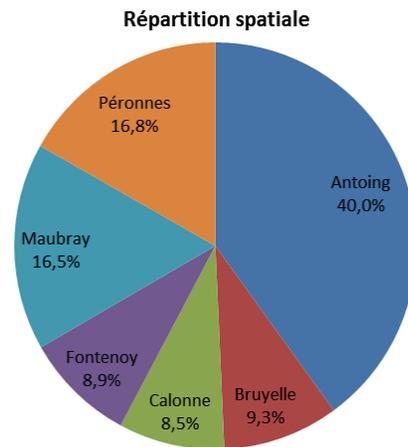


Figure 23 - Répartition de la population par village en 2014 (données communales)

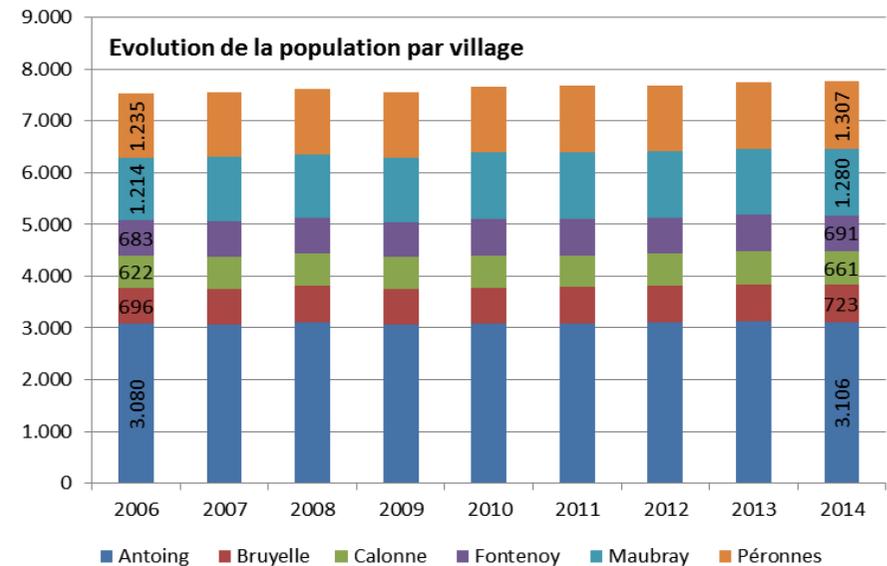


Figure 24 - Evolution de la population par village (données communales)

8.2. Ménages et noyaux familiaux

En 2015, Antoing compte 3.248 ménages d'une taille moyenne de 2,4 personnes¹⁰. Ce chiffre est très légèrement supérieur aux moyennes de référence (2,0 personnes dans l'arrondissement de Tournai, 2,3 personnes en Wallonie).

Depuis plus de 20 ans, on observe une tendance, généralisée sur l'ensemble des territoires de référence, à une diminution de la taille des ménages. On peut cependant relever un ralentissement de cette tendance depuis 2010, avec une légère tendance à l'augmentation de la taille des ménages.

Concernant la comparaison de la taille des ménages, on observe sur Antoing une répartition similaire aux territoires environnants, à savoir une part prépondérante des ménages de 1 à 2 personnes.

Selon la statistique des noyaux familiaux, on recense près de 33% de personnes isolées, 23,8% de couples sans enfants et 12,4% de familles monoparentales, dont près de 4 sur 5 sont des mères isolées.

Le Plan d'Ancre Communal souligne l'augmentation de la taille des ménages de 1 et 4 personnes et la diminution des ménages de 2 et 3 personnes.

¹⁰ Mise à jour 2020 : au 01.01.2019, la taille moyenne des ménages antoiniennes est de 2,26 personnes.

Il permet également d'identifier la diminution des couples sans enfants, l'augmentation des personnes isolées et des familles monoparentales soutenues par une femme.

Les perspectives d'évolution identifiées par le Registre national nous indiquent que les ménages privés tendront à augmenter d'ici 2035, avec une prévision de 12%.

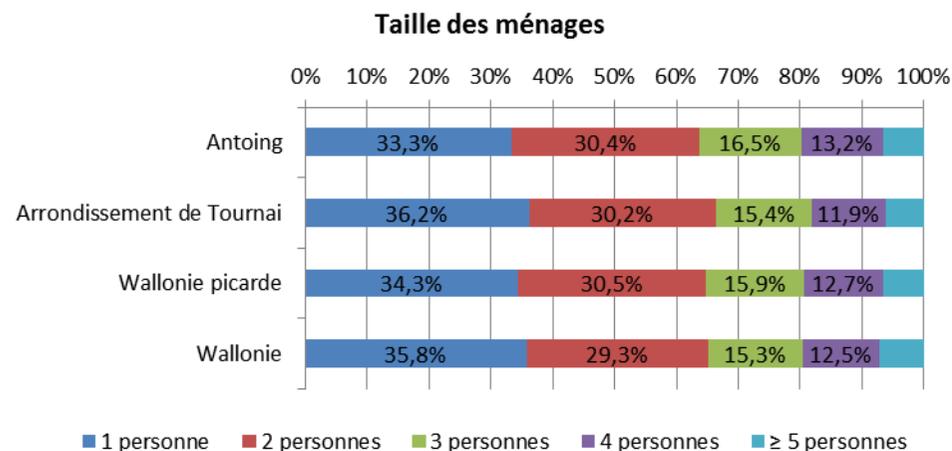


Figure 25 - Taille des ménages comparées en 2015 [SPF Economie - DG Statistiques]

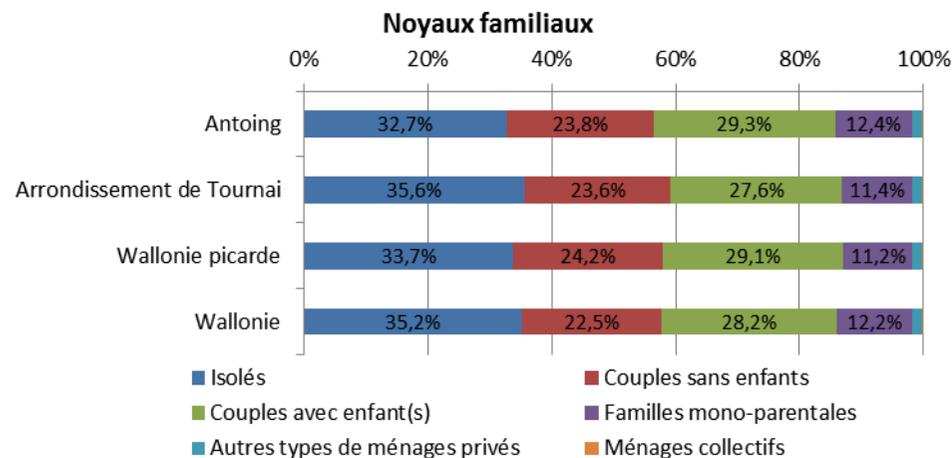


Figure 26 - Noyaux familiaux en 2015 [SPF- Economie - DG Statistiques]

8.3. Revenus

En 2003, dans le rétroviseur ...

Le revenu moyen par ménage est globalement faible à Antoing. Le diagnostic de 2003 souligne ce constat pour le village de Calonne.

Par ailleurs, la population compte 1% de minimexés, peu de diplômés du supérieur ni du secondaire (<50%), la part de demandeurs d'emploi est élevée (19%) mais la part de chômeurs complets indemnisés est en diminution grâce à une forte diminution des jeunes chômeurs.

8.3.1. Revenu moyen par habitant

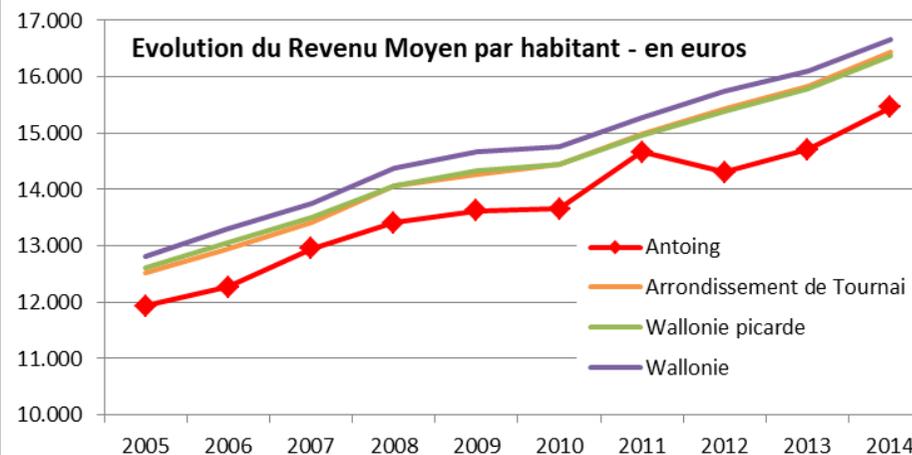


Figure 27 - Evolution du revenu moyen par habitant en euros entre 2005 et 2014 [SPF - Economie - DG Statistiques]

En 2014 [exercice 2013], le revenu moyen par habitant est de 15.464 € à Antoing¹¹.

Ce chiffre est nettement inférieur aux moyennes supra-territoriales. Il s'agit du second revenu moyen par habitant le plus faible de l'arrondissement de Tournai, après Péruwelz (14.885€). Ce chiffre est en partie lié au fait que la taille moyenne des ménages est légèrement supérieure.

Cependant, en termes d'évolution, on constate que le revenu moyen par habitant a augmenté de manière similaire à Antoing que dans les autres

¹¹ Mise à jour 2020 : en 2017 [dernière année disponible], le revenu moyen par habitant s'élevait à 15.793 €, soit la poursuite de l'augmentation déjà observée.

territoires de référence entre 2005 et 2014 : 30% d'évolution observés sur ces différents territoires.

8.3.2. Classes de revenus

Comme la figure le montre pour tous les territoires, la plus grande part des revenus déclarés à Antoing se situe dans la tranche 10.000€ à 20.000€ [32,1%]. Par rapport aux territoires de référence, Antoing compte la plus faible part de revenus de moins de 10.000€ [12,7% contre 13,7% dans l'arrondissement, 13,4% en Wallonie picarde et 14,4% en Wallonie] et une proportion légèrement moins élevée de revenus de plus de 30.000€ [31,3% à Antoing contre 33,6% dans l'arrondissement, 34% en Wallonie Picarde et 34,1% en Wallonie].

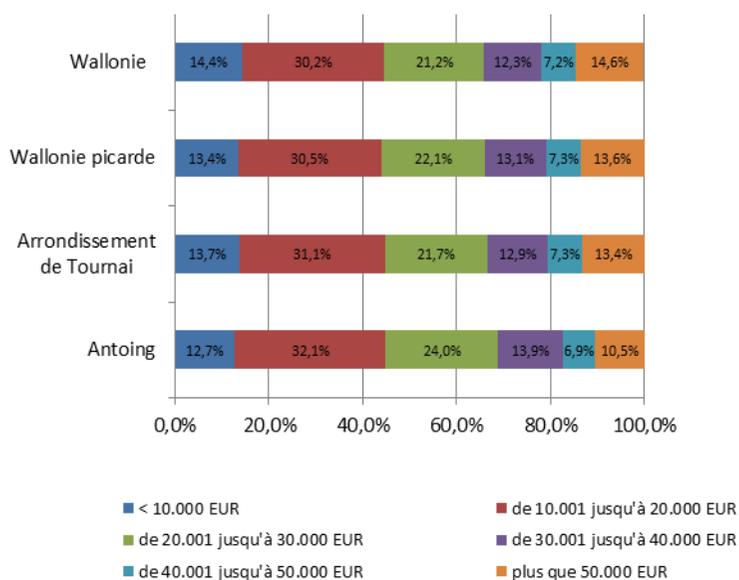


Figure 29 - Répartition des classes de revenus selon les territoires

8.3.3. Droit à l'intégration sociale

Le taux de bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) ou d'un équivalent est sensiblement inférieur à la moyenne régionale et à la moyenne de l'arrondissement.

Les évolutions constatées sur la commune d'Antoing n'ont que ponctuellement suivi les tendances de la Région et de l'arrondissement [augmentation du taux de bénéficiaires entre 2007 et 2010].

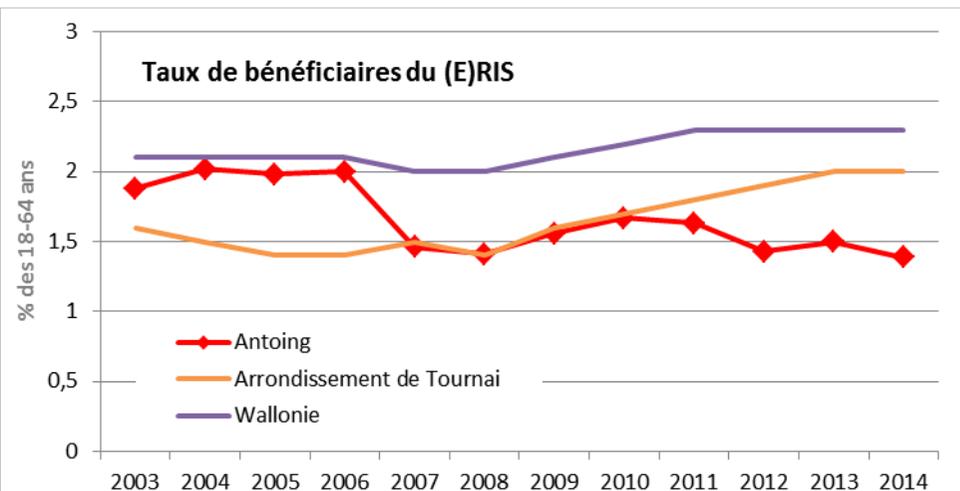


Figure 28 - Part des 18-64 ans bénéficiaires d'un (E)RIS comparée [SPF - Economie - DG Statistiques]

Depuis 2010, alors qu'on observe sur la Région et l'Arrondissement une stagnation, la tendance est plutôt à la baisse sur Antoing¹².

8.4. Chômage

En 2003, dans le rétroviseur ...

Le chômage antoinien est en croissance quasi continue jusqu'en 2000. Il touche plus particulièrement les jeunes femmes.

Le taux de chômage rend compte de la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi. Il est indicatif du déséquilibre entre l'offre et la demande de travail.

Avec un taux de chômage de 10,4% en 2016, Antoing est parmi les mieux situées en Wallonie picarde et cinquième derrière Mont de l'Enclus [5,7%], Celles [7,4%], Brunehaut [8,8%] et Rumes [9,4%], tandis que les moyennes de référence dépassent les 13%.

A la lecture de la courbe, on voit que l'évolution du taux de chômage suit la même tendance sur Antoing que sur les échelles supra-territoriales, bien que la baisse soit plus accentuée sur Antoing depuis 2014.

¹² Mise à jour 2020 : avec 1,66% des 18-64 ans en 2018, le taux de bénéficiaires du E-RIS est stable à Antoing alors qu'il a très nettement augmenté dans les territoires de référence.

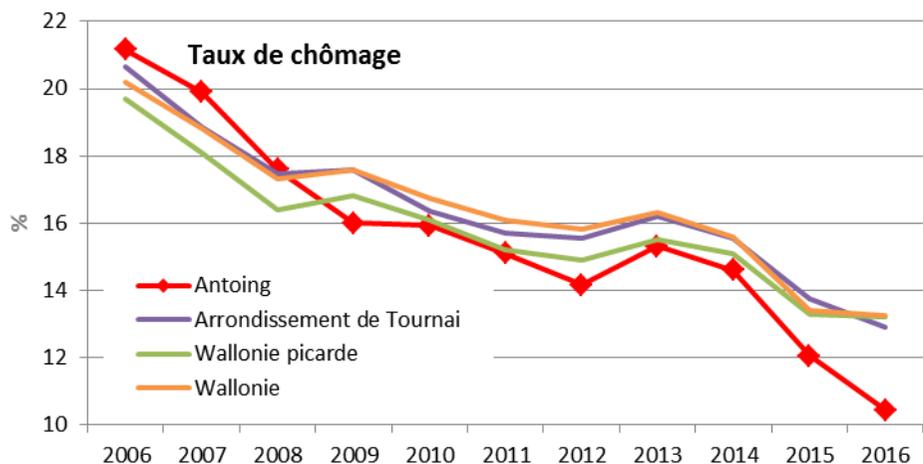


Figure 30 - Evolution comparée du taux de chômage 2006-2016 (ONEM)

Concernant la typologie des demandeurs d'emploi d'Antoing, on constate qu'il y a plus de jeunes de moins de 25 ans et de quadragénaires, alors que les quinquagénaires sont nettement moins représentés.

Le chômage de courte durée (moins de 6 mois) est légèrement surreprésenté par rapport à l'Arrondissement de Tournai et à la Wallonie.

Le chômage de longue durée (entre 2 et 5 ans) est légèrement sous représenté

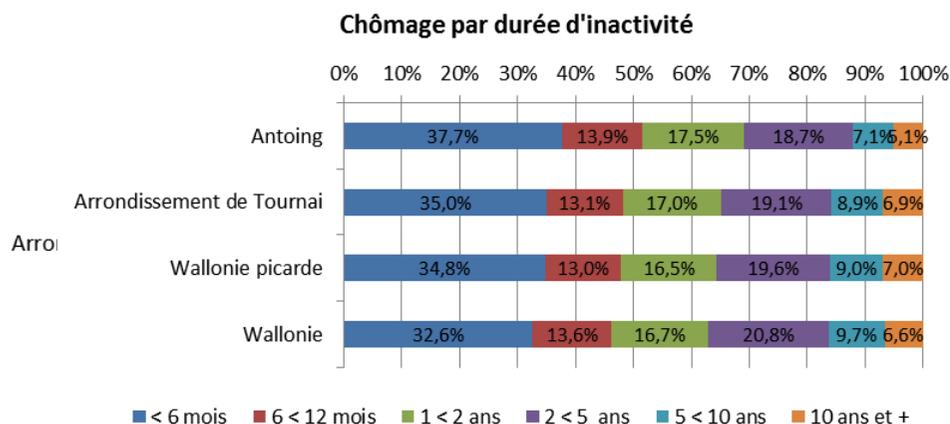


Figure 32 - Répartition comparée du chômage par durée d'inactivité (FOREM, septembre 2016)

par rapport aux autres échelles territoriales.

Depuis 2006, on observe sur Antoing une évolution relativement stable de la durée d'inactivité. On note cependant un léger recul des personnes inactives depuis 5 ans et plus.

Quant à la part des chômeurs de moins de 6 mois, elle subit une légère hausse depuis ces dernières années.

Différents outils sont à la disposition des demandeurs d'emploi afin de les accompagner dans leur réinsertion professionnelle :

- La Maison de l'Emploi, partagée avec Antoing et Rumes, est implantée à Antoing depuis 2013¹³. Elle propose aux demandeurs un accompagnement personnalisé et des formations.
- Le Carrefour-Emploi-Formation-Orientation à Tournai
- Le Centre Public de l'Action Sociale accompagne la réinsertion socio-professionnelle en partenariat avec les CPAS de Rumes, Brunehaut et Tournai.
- L'ASBL Multimobil, active en Wallonie picarde, est active dans le repositionnement socioprofessionnel par l'amélioration de la mobilité (location de scooters, formation au permis de conduire théorique). Elle collabore activement avec le Plan de Cohésion Sociale.

¹³ Mise à jour 2020 : l'implantation de la Maison de l'Emploi d'Antoing a été fermée. Les bénéficiaires doivent désormais se rendre à Tournai pour pouvoir rencontrer les conseillers-ères.

8.5. Plan de Cohésion Sociale

Régi par les décrets du 6 novembre 2008, le Plan de Cohésion Sociale est un appel à projet lancé par la Wallonie auprès des communes afin de coordonner et de développer des initiatives locales visant à lutter contre la précarisation et l'exclusion sociale.

Dans un contexte de précarisation et d'exclusion croissantes, le Plan de Cohésion Sociale [PCS] permet de coordonner et développer un ensemble d'initiatives au sein des communes pour que chaque personne puisse vivre dignement en Wallonie. Le PCS se décline en actions coordonnées au sein de 4 axes :

- l'insertion socioprofessionnelle,
- l'accès à un logement décent,
- l'accès à la santé et le traitement des assuétudes,
- le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Le diagnostic de cohésion sociale, réalisé par les acteurs locaux, recense les initiatives, publiques ou privées, déjà mises en œuvre sur le territoire de la commune mais aussi les attentes de la population et les besoins à rencontrer.

Le PCS soutient prioritairement le travail en partenariat en vue de renforcer les complémentarités entre les actions des pouvoirs publics et celles des secteurs associatifs et de construire des réseaux d'opérateurs.

Le Plan de Cohésion Sociale d'Antoing couvre la période 2014-2019¹⁴. Il intègre différents types d'actions existantes en matière de :

- Insertion socio-professionnelle : remobilisation vers l'emploi, formation en alphabétisation, taxi social, frais de déplacements remboursés pour suivre une formation
- Logement : sensibilisation aux économies d'énergie, lutte contre l'insalubrité, prime à la réhabilitation en faveur des locataires, garantie locative bancaire avancée, aide à la recherche de logement, prêt à taux préférentiel pour les familles nombreuses
- Santé : distribution de colis alimentaires, repas à domicile, taxi social, sensibilisation aux assuétudes, ateliers culinaires mensuels
- Liens sociaux : Eté solidaire (aide aux personnes âgées), animations de quartier (Fête des Voisins, brocante du Marais), jardin partagé, cyberatelier, initiation informatique

¹⁴ Le Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 compte neuf projets portant sur le soutien scolaire, l'organisation d'un salon de l'emploi en partenariat avec Rumes et Brunehaut, l'accompagnement des personnes en situation d'assuétude (notamment création d'une permanence dans l'ancienne gare d'Antoing), sur le déploiement d'initiatives d'agriculture urbaine participative (Incroyables Comestibles), sur la lutte contre l'isolement social (activités, salon des aînés), sur la création d'un atelier vélo ainsi que sur la formation au permis de conduire (formations théorique et pratique).

De nombreuses nouvelles actions sont encore programmées jusque 2019 : l'aide à la réinsertion socio-professionnelle des personnes en décrochage, l'aide à la recherche d'emploi via les TIC associée à la remise en forme par le sport, la formation au permis de conduire, la favorisation de l'accès à l'emploi en luttant contre les freins à la mobilité, l'accès à la formation des demandeurs d'emplois peu qualifiés en lien avec le projet Your Nature, l'alphabétisation, les réunions Energieware, la sensibilisation aux assuétudes, potager collectif, lutte contre l'isolement des personnes via des ateliers pour la maison, ateliers de remise en état des vélos, maison des associations, ateliers Potagers et découvertes, épicerie locale, soutien scolaire intergénérationnel, espace de rencontre parents-enfants, la mise en réseau des chefs de projets de Wallonie picarde.

8.6. Actions en faveur des groupes les plus démunis

De nombreuses initiatives sont mises en place au sein de la commune afin d'accompagner les catégories de la population les plus sensibles et afin de lutter autant que faire se peut contre l'isolement social :

- Le Plan de Cohésion Sociale agit sur plusieurs axes : l'insertion socioprofessionnelle, la santé, le logement, les liens sociaux afin de lutter contre l'isolement social. Ses actions, énumérées au point y consacré, sont principalement axées sur les demandeurs d'emploi, l'intégration de la personne handicapée, sur les jeunes, sur la création du lien social, sur la mobilisation des personnes âgées et sur l'intergénérationnel.
- L'AMO Graine cible les jeunes.
- Le taxi social est destiné aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite. Il ne fonctionne cependant pas le week-end.
- La Tutrice Energie du CPAS organise un accompagnement destiné à limiter l'impact financier de l'énergie.
- Le CPAS porte un projet de ressourcerie qui devrait voir le jour en 2017 sur la Grand Rue.
- La Maison de l'Emploi¹⁵ d'Antoing-Brunehaut-Rumes est implantée sur le territoire d'Antoing et assure un accompagnement dans la recherche d'un emploi.

¹⁵ Mise à jour 2020 : ce service n'est plus disponible à Antoing. Les bénéficiaires doivent désormais se rendre à Tournai pour rencontrer les conseillers-ères.

8.7. Estimation des besoins futurs de la population en terme d'équipements et de services

Les besoins futurs présumés à ce stade de l'élaboration du PCDR dépendent des groupes sociodémographiques en croissance :

- Les personnes âgées : logements adaptés, services spécifiques, lutte contre l'isolement social et numérique, mobilité ;
- Les familles monoparentales : services adaptés ;
- Les jeunes : mobilité, activités et équipements adaptés ;
- Les personnes fragilisées : mobilité, lutte contre l'isolement social.

8.8. Synthèse : atouts majeurs et contraintes

La Commune d'Antoing, avec une densité de 252 habitants par km² peut être qualifiée de rurale dense.

On observe depuis 2001 une augmentation continue de la population, cohérente avec ce que présageait le diagnostic du précédent PCDR réalisé en 2003 : la fin des grands chantiers tels que l'élargissement de l'Escaut, la construction de la Ligne à Grande Vitesse, les chantiers de rénovation du centre-ville devaient augurer une augmentation prochaine de la population, ce qu'on observe donc ces quinze dernières années.

Malgré cette croissance démographique, on note cependant un retrait par rapport aux autres territoires de référence.

Le positionnement d'Antoing en phase de transition démographique combinant la baisse du taux de fécondité à l'augmentation de l'espérance de vie engendrera des réflexions quant à la mise en relation du niveau d'équipements/logements et la typologie de la population.

La croissance constante de la population est le fait d'un solde migratoire positif, compensant un solde naturel négatif.

On note davantage l'attrait d'une population jeune et mobile plutôt que l'attrait d'une population souhaitant une installation durable sur la commune (sous-représentation des 30-44 ans et des 45-59 ans). On soupçonne un manque d'attrait pour la commune, de par les questions relatives au cadre de vie, aux services de proximité, etc...

La structure des ménages s'inscrit dans une tendance généralisée depuis une vingtaine d'années à la diminution de leur taille. On relève une prépondérance des ménages de 1 à 2 personnes, une augmentation des personnes isolées et des familles monoparentales supportées par une femme.

En termes de revenus, Antoing montre le second revenu le plus faible par habitant sur l'arrondissement de Tournai.

La commune, via son Plan de Cohésion Sociale, met à disposition de sa population les outils d'accompagnement à la réinsertion professionnelle, ainsi

que de nombreuses initiatives en faveur des catégories de la population les plus sensibles, afin de lutter notamment contre l'isolement social.

9. LOGEMENT

9.1. Principales caractéristiques

9.1.1. Typologie

En 2003, dans le rétroviseur ...

Les logements antoiniens sont plutôt anciens (seulement 10% construits après 1971), souvent mal équipés et encore chauffés au charbon. Les deux-tiers des logements sont occupés par leur propriétaire.

La faible augmentation du nombre de logements est expliquée par un manque de terrains à bâtir.

L'installation du gaz de ville est alors prévue à Antoing et Fontenoy.

D'après les statistiques cadastrales du fichier des bâtiments, en 2015, Antoing comptait 3.542 logements, dont 3.268 logements classiques occupés et 151 logements d'habitation collectifs.

La part de buildings et d'immeubles à appartements parmi les logements y est assez faible : on compte seulement 33 bâtiments de type buildings/immeubles à appartements, pour 151 logements. Cela représente une part de 4,3% à Antoing, contre 9,6% dans l'Arrondissement de Tournai et 14% en Wallonie. La construction d'appartements locatifs dans le centre d'Antoing (privés et publics) a permis d'attirer une population assez jeune.

D'après la statistique cadastrale du parc de bâtiments 2015, la plupart des indicateurs sont légèrement moins favorables à Antoing que comparés à ceux de l'Arrondissement de Tournai. En effet, bien que la majorité des logements ait une superficie supérieure à 104m², il y a près de 10% d'écart par rapport à leur représentation dans l'Arrondissement de Tournai.

Concernant le niveau d'équipement des logements, on constate que l'écart avec les autres territoires est moindre, mais toujours en léger retrait par rapport aux autres. Par exemple, 54,3% des logements sont équipés d'un système de chauffage central.

De même, la part des logements construits après 1981 n'est que de 12%, contre 15,5% dans l'Arrondissement de Tournai et 18,7% en Wallonie. On constate donc un parc bâti assez ancien avec une représentation de logements antérieurs à la seconde Guerre Mondiale de 60,3%.

Entre 2006 et 2015 on observe un net recul des autorisations de permis de bâtir, puisqu'on passe de 61 autorisations en 2006 à 21 autorisations en 2015. Ce recul vient principalement de la diminution de la part des constructions de résidentiel. La part de rénovation de résidentiel est quant à elle relativement constante entre 2006 et 2015, avec entre 10 et 15 rénovations chaque année.

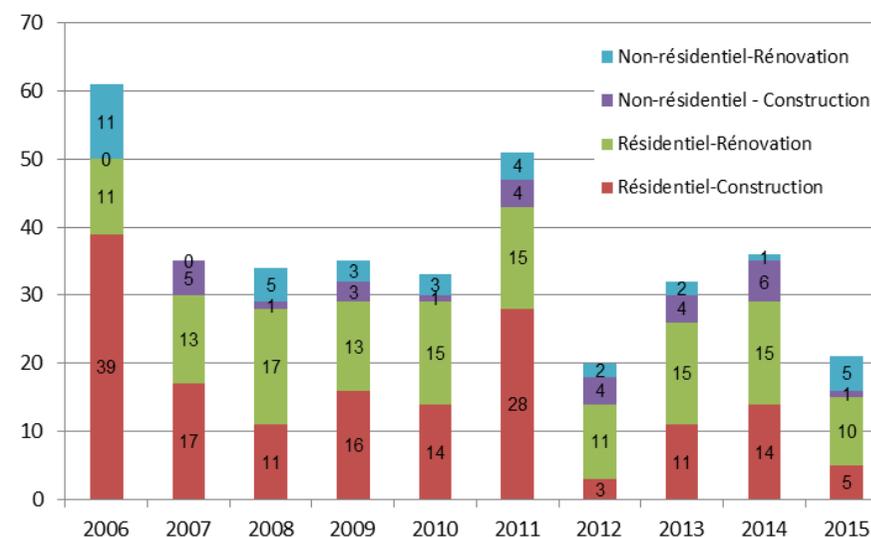


Figure 33 - Evolution du nombre et du type de permis de bâtir autorisés entre 2004 et 2014 (SPF Economie - DG Statistiques)

Les autorisations de constructions ou rénovations du non-résidentiel représentent une part nettement moins importante dans ce chiffre global des autorisations de permis de bâtir.

Dans un souci d'anticipation de l'expansion du phénomène de marchands de sommeil observé sur des territoires proches d'Antoing, le précédent PCDR avait identifié un projet « Campagne d'information sur le permis de location et lutte contre les marchands de sommeil » dont l'objectif consistait en la réalisation d'une plaquette de vulgarisation de la législation en vigueur et par l'organisation d'une conférence sur le thème du droit au logement décent afin de conscientiser les propriétaires et la société civile des possibles dérives en la matière. Cette problématique est toujours d'actualité et, comme le Programme Communal d'Actions en matière de Logement le relève, la Ville continue sa lutte contre les logements inhabitables dans le parc locatif et les « marchands de sommeil » : par exemple réalisation d'une visite domiciliaire pour tous changements de domicile vers un logement inoccupé depuis une période d'au moins un an.

Les chiffres fournis par la Société Wallonne du Logement nous montrent depuis 2008 une part de logements inoccupés moins importante sur Antoing que sur les autres échelles territoriales. En 2015, la part de logements inoccupés montrait son chiffre le plus élevé depuis 2008, avec 2,77%.

L'enquête Cytise indique que la part de ménages vivant dans un logement public est relativement constante à Antoing, avec en 2015 près de 12% de la population. Les autres échelles territoriales montrent des chiffres beaucoup moins élevés, avec 6% dans l'Arrondissement de Tournai, près de 8% pour le Hainaut et 6,3% pour la Wallonie.

La commune ne connaît pas de résidentialisation en camping.

9.1.2. Coûts

En 2003, dans le rétroviseur ...

Le très faible nombre de vente de terrains et de maisons empêche la valorisation de statistique en ce domaine.

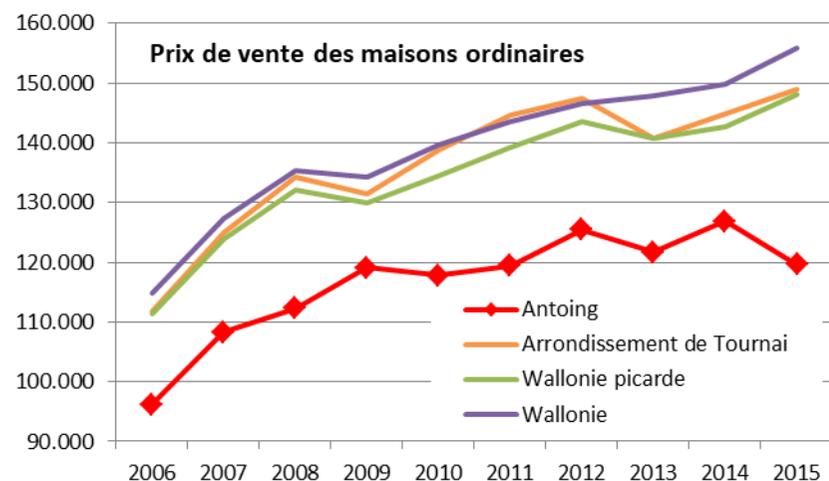


Figure 34 - Évolution du prix de vente moyen des maisons ordinaires 2006-2015 [SPF Economie - DG Statistiques]

Coûtant en moyenne 96.160€ en 2006, une maison d'habitation ordinaire¹⁶ coûte 119.595€ en moyenne en 2015, soit une augmentation d'environ 25% en près de 10 ans, augmentation sensiblement inférieure aux territoires de référence, qui présentent quant à eux des évolutions comparables, avec un taux d'environ 33%. Alors qu'on observe une baisse de coût moyen à Antoing en 2015, les

¹⁶ Maisons d'habitation ordinaires : comprennent les maisons ouvrières, d'employé, de rentier, les maisons bourgeoises mais aussi les maisons rurales, d'agriculteurs ... pour autant que la superficie ne dépasse pas 5 ares (INS).

autres territoires connaissent quant à eux une augmentation, allant jusqu'à 155 000€ en Wallonie, et dépassant largement 145 000€ pour la Wallonie Picarde et l'arrondissement de Tournai.

Le prix de vente moyen a connu sa valeur la plus forte en 2014, sans pour autant atteindre les coûts observés sur les territoires de référence : pour un prix moyen de 126.884€ observé à Antoing, l'arrondissement de Tournai, la Wallonie picarde et la Wallonie, présentaient des chiffres de près de 145.000€, soit près de 20.000€ d'écart entre les coûts moyens observés à ces différentes échelles.

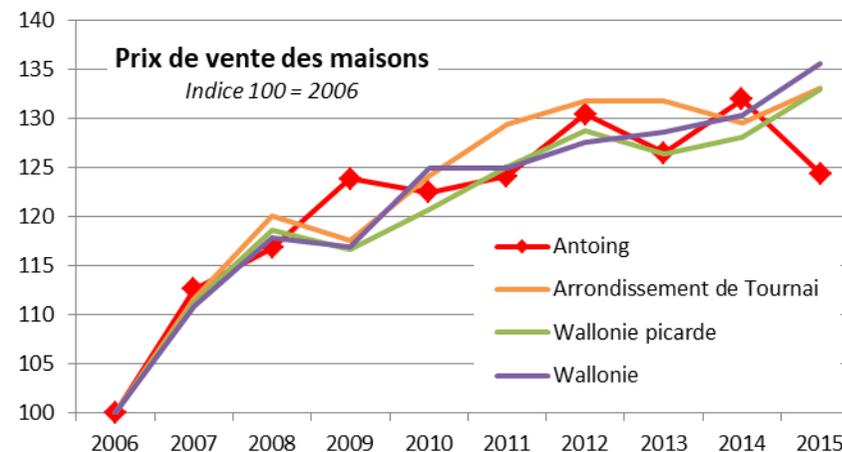


Figure 35 - Evolution comparée du prix de vente moyen des maisons ordinaires 2004-2014 - indice 100 = 2006 [SPF Economie - DG Statistiques]

Le coût de l'immobilier est assez bas mais reste toutefois peu attractif pour les familles [groupes d'âge en décroissance : 30-44 et 45-59 ans]

Concernant les terrains à bâtir, en 2005, le prix de vente moyen au m² du terrain à bâtir s'élevait à 16,06 €/m² à Antoing, contre 31,54 €/m² dans l'arrondissement de Tournai et 32,50 €/m² en Wallonie. Si le prix du terrain à bâtir est toujours plus attractif à Antoing, l'écart s'est néanmoins atténué durant la période. En 2014, le coût du m² urbanisable est de 50,89 €/m² [+216,9%] à Antoing, de 53,2 €/m² dans l'arrondissement de Tournai [+107,7%] et de 50,7€ en Wallonie [+82,6%].

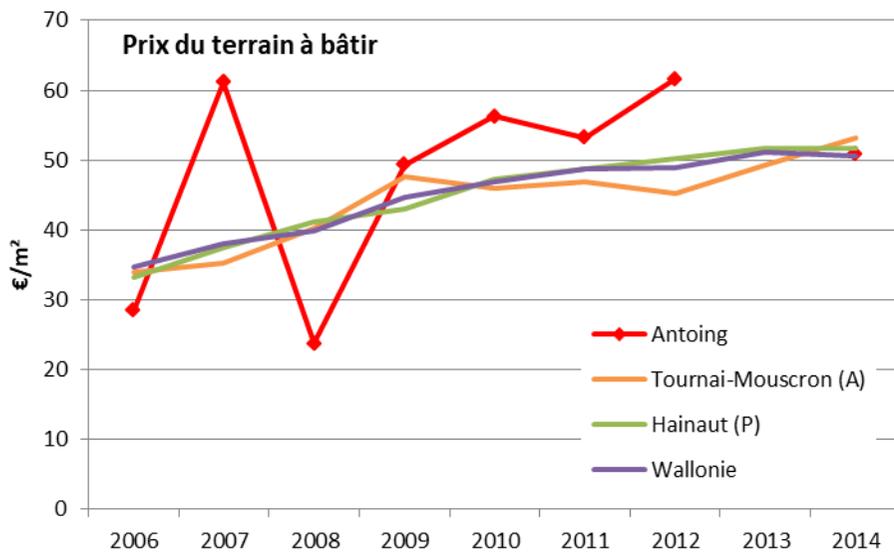


Figure 36- Évolution du prix du terrain à bâtir 2006-2014 (SPF Economie - DG Statistiques)

9.2. Politiques communales

En 2003, dans le rétroviseur ...

La Société Coopérative de Logement « le Foyer antoinien » possède 368 logements, soit 12% du parc de logements. Il gère notamment les cités de Maubray, Antoing, Fontenoy et Calonne. Le Foyer transfrontalier opère sur le territoire de Bruyelle. La révision du Code wallon du Logement est récente et la création de sociétés immobilières est imminente.

9.2.1. Service Communal du Logement

Le service communal du logement d'Antoing fonctionne avec un équivalent temps plein et gère plusieurs actions ciblées :

- Information du citoyen sur les primes régionales au logement
- Inventaire des logements inoccupés et recensement pour la taxation (100€/mètre courant de façade*nombre de niveau d'habitation)

- Inventaire des terrains à bâtir non bâtis et recensement pour la taxation (10€/mètre courant à front de rue)
- Inventaire des bâtiments inoccupés publics
- Inventaire des possibilités de relogement d'urgence
- Contrôle de salubrité, notamment lors de toutes nouvelles domiciliations dans un immeuble loué
- Salubrité publique
- Constat des situations dangereuses pour les usagers de l'espace public (par exemple, habitation menaçant ruine sur un trottoir)
- Permis de location
- Constat des infractions urbanistiques

En 2012, selon l'Ancrage communal 2014-2016, onze logements inoccupés étaient recensés et quatre immeubles soumis à la taxation sur les immeubles inoccupés. Quatre-vingt-huit terrains à bâtir sont également recensés dans des lotissements non périmés. L'ancrage communal 2014-2016 identifiait également huit bâtiments publics inoccupés et précisait que cette inoccupation résultait généralement d'une remise en état à opérer avant remise en location.

La commune applique une taxation systématique des logements inoccupés.

9.2.2. Programme Communal d'Actions en matière de Logement 2014-2016

Depuis une bonne vingtaine d'années, la Ville d'Antoing s'est attachée à la rénovation du bâti via l'élaboration de Plans Communaux d'Aménagement (aujourd'hui des Schémas d'Orientation Locaux) dans la zone urbaine d'Antoing. Parmi les objectifs poursuivis, figure la création de zones de revitalisation urbaine faisant appel à des partenariats public-privé. Deux projets de revitalisation urbaine sont actuellement en cours d'élaboration, notamment sur le site de la Marlière.

Les programmes précédents ont permis de réaliser 20 logements. Dans sa programmation 2014-2016, Antoing a identifié les objectifs suivants :

- Le développement de l'attractivité envers les jeunes ménages en vue de contrecarrer le vieillissement de la population. Cette attractivité doit se créer sur l'ensemble de l'entité.
- Le maintien de la politique de rénovation et d'entretien du parc de logements publics existants.
- La construction de petits logements de 1 à 2 chambres, dont le manque est constaté dans l'entité.
- La construction et la rénovation de bâtiments en logements de transit et / ou d'insertion.
- Le développement de partenariat public-privé.
- La pression sur les propriétaires de bâtiments abandonnés et de logements inoccupés par la tenue d'un inventaire permanent et d'une

taxation systématique des logements inoccupés, le but étant de remettre sur le marché locatif et acquisitif ces logements inoccupés.

- La lutte contre les logements inhabitables dans le parc locatif et les « marchands de sommeil ».
- L'accès à la propriété, notamment par la vente d'une partie du parc locatif de la Société de Logement du Haut Escaut.

La création d'un logement de transit, rue du Moulin à Antoing est inscrit dans l'Ancre communal 2014-2016.

9.2.3. Logements publics

Le logement social occupe une place prépondérante dans l'offre de logements d'Antoing puisqu'il atteint 11,29 % du parc immobilier. La demande en logements sociaux est très forte : un tiers concerne les logements 2 chambres et un tiers concerne les logements 1 chambre [prépondérance des petits ménages, augmentation de la part des personnes isolées et des ménages monoparentaux femmes]. Les ensembles existants doivent être adaptés dans ce sens, puisqu'on observe une majorité de logements 3 chambres sur le parc, ce qui induit une sous-occupation trop marquée.

Ville d'Antoing

La commune joue un rôle non négligeable dans le parc de logement par l'acquisition et la rénovation ou la démolition/reconstruction d'immeubles. Le patrimoine actuel de la ville est de 52 logements locatifs (ce qui équivaut à 1,55% du parc immobilier).

Elle dispose de terrains constructibles à la rue de l'Almanach [Calonne, superficie : 1ha56a69ca] et à la rue des Tanneurs [Antoing, superficie : 9a90ca], l'ancienne Brasserie Soufflet [dossier de revitalisation urbaine en cours d'instruction].

Enfin le Programme Communal d'Actions en matière de logements 2014-2019 évoque trois bâtiments améliorables : un garage rue Arthur Dutoit à Antoing, la maison communale¹⁷ rue Albert 1^{er} [Calonne] et la maison communale rue Joseph Wauters à Bruyelle.

La Ville montre une volonté de maintenir une politique active de réserve foncière.

Centre Public de l'Action Sociale

Parmi les différentes actions menées par le CPAS, certaines sont ciblées sur le logement. Le CPAS collabore notamment avec une tutrice énergie et accompagne les personnes demandeuses dans la réduction de l'impact financier des énergies via l'adaptation des comportements, des contrats avec les

¹⁷ Mise à jour 2020 : l'ancienne Maison communale de Calonne fait l'objet d'un projet de rénovation en vue de permettre l'extension de l'école communale.

fournisseurs et l'aménagement du logement, notamment, via des conseils et la recherche de solutions pour la réduction de la consommation d'énergie.

Le CPAS dispose de deux logements d'insertion.

Certaines réserves foncières du CPAS sont proches de la zone d'extraction prévue par la révision du Plan de Secteur en rive gauche de l'Escaut. L'intérêt d'y construire y est donc réduit.

Société de Logement de Service Public (SLSP)

La Société de Logement du Haut Escaut coordonne le développement et la gestion de cités de logements sociaux sur le territoire :

- couture du Moulin à Antoing ;
- rue de la persévérance à Calonne ;
- rue des Irlandais à Fontenoy

Un potentiel d'extensions est identifié avec une superficie 23a70ca au total, ce qui représente un potentiel d'une centaine de logements.

9.3. Synthèse : atouts majeurs et contraintes

Le parc de logements d'Antoing assez ancien, avec une représentation des logements antérieurs à la Seconde Guerre Mondiale de près de 60%. Il faut noter le retrait observé du prix de vente des maisons ou des terrains qu'on ne peut paradoxalement pas associer à une attractivité plus importante pour l'installation de familles.

La dynamique forte que la Ville exerce en termes de politique de logement se traduit par une démarche volontariste de rénovation du bâti et un contrôle important en termes de qualité du bâti locatif.

Ces éléments permettent à la Commune de se situer sur les territoires qui possèdent le moins de logements inoccupés, et ce depuis 2008.

On relève sur Antoing une part importante de logements sociaux, avec plus de 11% du parc bâti.

10. SECTEURS ECONOMIQUES SIGNIFICATIFS

10.1. Economie locale

En 2003, dans le rétroviseur ...

Trois quarts des actifs habitant Antoing travaillent soit dans la commune soit à Tournai tandis que la Région bruxelloise, jusqu'alors non raccordée par l'autoroute A8-E429, et la France sont très peu attractives.

Dans les années nonante, les grands travaux d'infrastructure (LGV) et la création de la sucrerie de Fontenoy ont été générateurs de pics d'emplois locaux. Le secteur carrier et cimentier est un important gisement d'emplois locaux, principalement de type ouvrier et occupés par des hommes.

Cette partie du rapport a pour objectif de mettre en évidence les principales caractéristiques économiques de la Ville d'Antoing ainsi que de son marché du travail. Cette analyse se fait sur une vingtaine d'années de manière à identifier les signes d'évolution qui ont, ou pourraient avoir, une influence sur le développement territorial local.

10.1.1. Population active

L'Institut National de Statistique (INS) définit la population active comme « l'offre des forces de travail sur le marché du travail ». La population active comprend ainsi chaque personne entre 15 et 64 ans résidant en Wallonie, qui travaille en Wallonie ou ailleurs (population occupée) ou qui sont sans emploi et à la recherche d'un emploi (population inoccupée).

La population inactive comprend, selon la même source, toutes les personnes, y compris celles âgées de moins de 15 ans, qui ne sont pas économiquement actives, notamment : les personnes qui s'occupent exclusivement du ménage ou travaillent comme bénévole, les étudiants et les retraités.

Dans le tableau ci-dessous, sont reprises ces populations pour la Ville d'Antoing et les territoires de référence. Les données de l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) sont calibrées sur l'Enquête sur les Forces de Travail et affiniées en prenant la population entre 20 et 64 ans comme référence.

On n'observe pas de différences remarquables avec les entités de référence, si bien que le pourcentage de population active soit légèrement supérieur sur la Ville d'Antoing.

Il n'y a pas de différences remarquables avec les territoires de référence, bien que le taux d'emploi à Antoing soit supérieur à celui de l'Arrondissement de Tournai et de l'ensemble de la Région wallonne. Le taux de chômage y est inférieur.

	Population active	%	Population inactive	%	Population entre 20-64 ans	Population totale
Région wallonne	1.548.001	73,1	569.077	26,9	2.117.078	3.538.120
Arrondissement de Tournai	63.625	73,1	23.423	26,9	87.049	145.430
Antoing	3.305	74,0	1.161	26,0	4.466	7.667

Figure 37 - Comparaison de la population active et inactive en 2013 [source : IWEPS]

	Population active			Taux administratifs (en %)		
	Population occupée	Population inoccupée	Total personnes actives	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Région wallonne	1.303.333	244.668	1.548.001	73,1	61,6	15,8
Arrondissement de Tournai	55.081	8.545	63.625	73,1	63,3	13,4
Ville d'Antoing	2.879	426	3.305	74,0	64,5	12,9

Figure 38 - Comparaison de la population active et taux administratifs en 2013 [source : IWEPS]

Si l'on considère l'évolution de ces taux entre l'année 2000 et l'année 2014, on observe comme tendance généralisée une augmentation des taux d'activité et d'emploi, et une diminution du taux de chômage. Néanmoins, durant les années analysées l'évolution n'est pas linéaire.

Le taux d'activité exprime le rapport à la population d'âge actif (ici 20 à 64 ans) des personnes qui se présentent effectivement sur le marché du travail, qu'elles

soient occupées ou chômeuses. Le taux d'activité enregistré, entre les années 2000 et 2002, une chute importante [la Ville d'Antoing atteint son minimum historique en 2002]. A partir de ce moment, le taux remonte et atteint en 2014 le 73 pour cent. L'évolution du taux d'activité est assez similaire pour les trois entités étudiées.

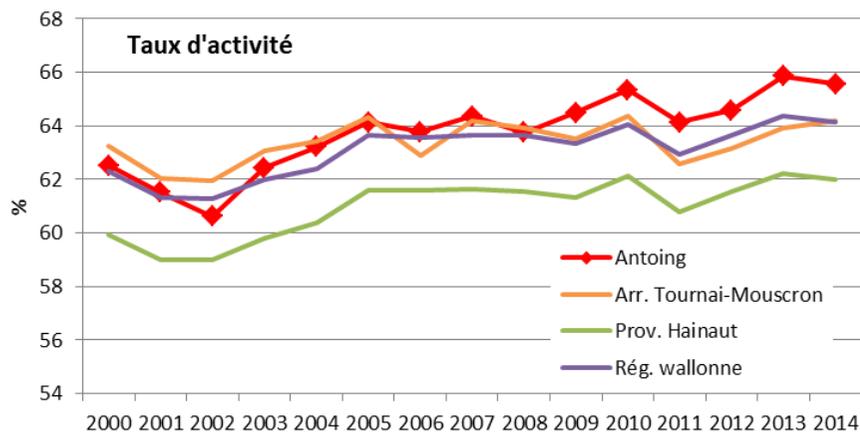


Figure 41 - Evolution du taux d'activité entre 2000 et 2014 [source : IWEPS]

Le taux d'emploi rapporté à la population en âge de travailler (ici 20 à 64 ans) le nombre de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée). Il donne une idée de la participation effective à l'emploi d'une population qui pourrait potentiellement travailler. Le taux d'emploi d'Antoing a une évolution très similaire aux territoires de référence jusqu'en 2008. Depuis

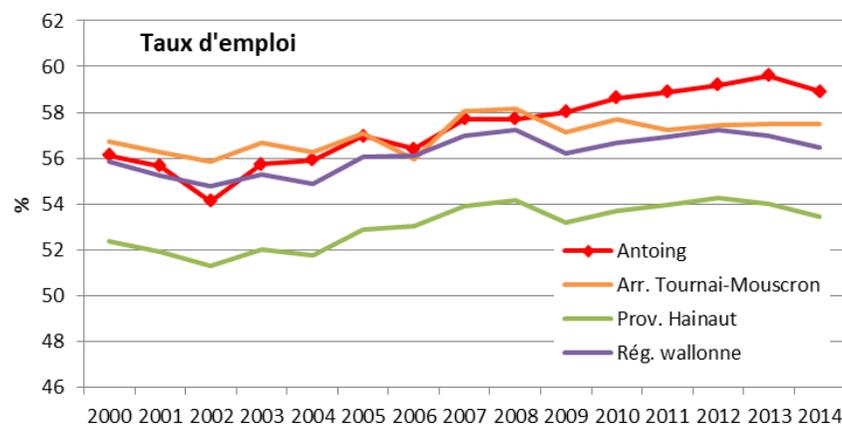


Figure 40 - Evolution du taux d'emploi entre 2000 et 2014 [source : IWEPS]

lors, cet indicateur montre une courbe nettement plus favorable.

10.1.2. Emploi local et secteurs d'activités

Population active occupée par secteurs d'activité

Un élément très important qui caractérise un marché du travail est la répartition de la population active occupée par secteurs d'activité. Lorsque l'on analyse cette répartition au sein des trois entités, on remarque que la plupart des personnes travaillent dans le secteur des commerces et des services. Une proportion importante est également relevée dans l'administration publique et en moindre mesure dans l'industrie et la construction. Le dernier secteur dit de « agriculture, sylviculture et pêche » n'occupe plus qu'une portion très faible de la population.

Entité	Agriculture, sylviculture et pêche	Industrie et construction	Commerce et services	Administration publique	Total
Région wallonne	18.952	244.601	491.589	474.910	1.329.158
Arrondissement de Tournai	1.189	9.910	19.082	22.254	56.578
Ville d'Antoing	25	599	1.014	1.106	2.904

Figure 42 - Population active occupée par secteurs d'activité en 2011 [source : INS]

Le graphique suivant permet de visualiser cette répartition des secteurs d'activités de la population active d'Antoing. La situation antoinienne est fort similaire à celle des territoires de référence.

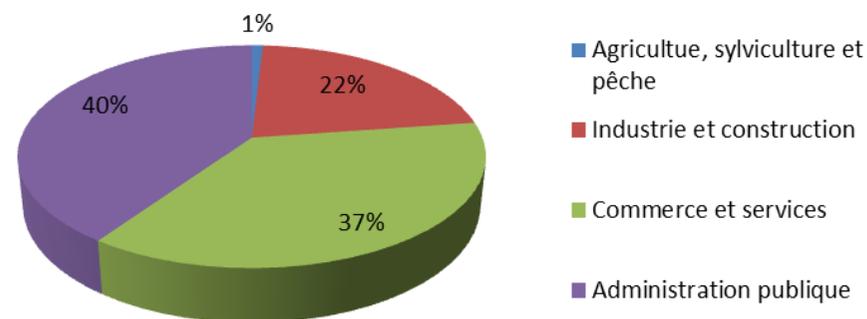


Figure 39- Répartition de la population active occupée d'Antoing par secteurs d'activité en 2011

Population active occupée par statut

Le statut des travailleurs s'organise en trois grands groupes : salariés, employeurs et travailleurs indépendants.

	Salariés	%	Employeurs	%	Indépendants	%	Total
Région wallonne	1.135.140	85,4	57.977	4,4	117.618	8,8	1.329.158
Arrondissement de Tournai	48.138	85,1	2.231	3,9	5.120	9,0	56.578
Ville d'Antoing	2.588	89,1	65	2,2	209	7,2	2.904

Figure 43 - Répartition de la population active occupée par statut en 2011 [source : INS]

À Antoing, on observe une proportion de la population active occupée en régime de salarié assez supérieure à celle de l'arrondissement de Tournai et de la Région wallonne. La proportion d'employeurs et d'indépendants y est moins importante en comparaison aux territoires de référence.

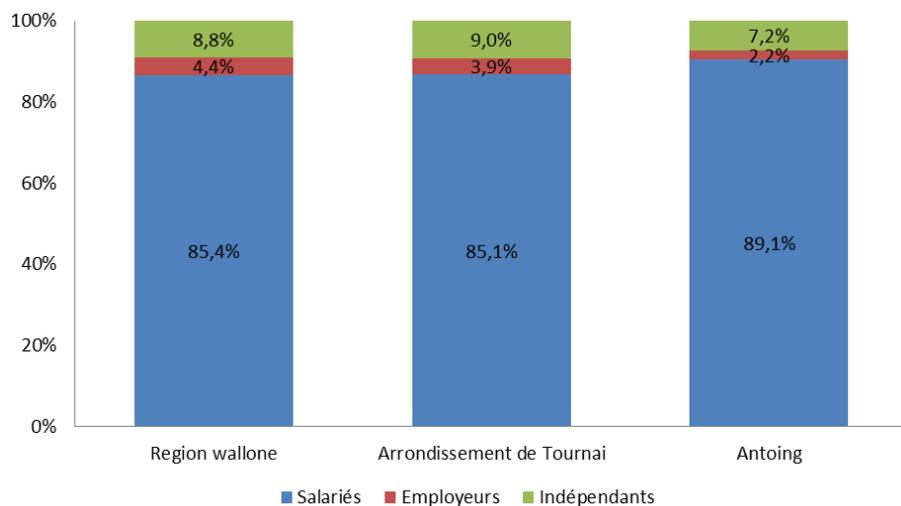


Figure 44 - Répartition de la population active occupée par statut en 2011 [source : INS]

10.1.3. Mobilité des travailleurs

Pour analyser la mobilité des travailleurs, le phénomène doit être analysé selon deux dimensions : selon le lieu de travail et selon de lieu de résidence.

Population active occupée d'Antoing par lieu de travail

Le tableau ci-dessous permet de d'appréhender les lieux de travail des 2.904 actifs occupés [au 01.01.2011] d'Antoing.

Lieu de résidence	Total	Pourcentage [%]
Antoing	610	21,0%
Reste de l'arrondissement de Tournai	1.366	47,0%
Reste de la Wallonie	532	18,3%
Région Flandres	185	6,4%
Région Bruxelles Capitale	160	5,5%
Etranger	51	1,8%
TOTAL	2.904	100%

Figure 45 - Répartition de la population active occupée par lieu de travail en 2011 [source : INS]

Très majoritairement, la population active d'Antoing est occupée à Antoing et dans les communes périphériques (68,0%) tandis que 18,3% travaillent ailleurs en Wallonie, 11,9 % travaillent ailleurs en Belgique et 1,8 % à l'étranger.

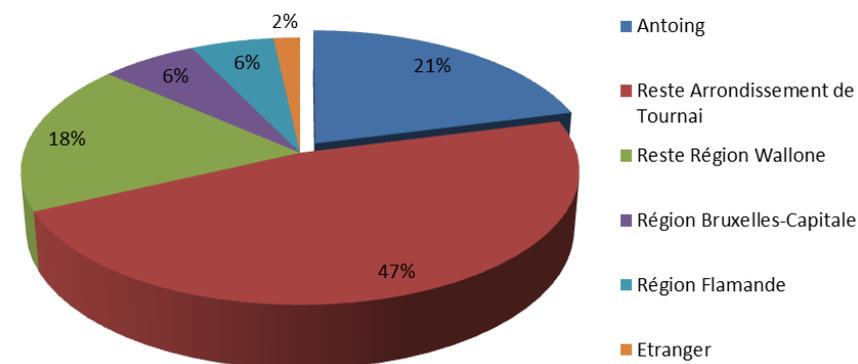


Figure 46 - Répartition de la population active occupée par lieu de travail en 2011 [source : INS]

Population travaillant à Antoing par lieu de résidence

Au 1^{er} janvier 2011, le territoire d'Antoing compte un total de 1.463 postes de travail. Le tableau ci-dessous détaille le lieu de résidence des personnes occupant ces postes de travail.

Lieu de résidence	Total	Pourcentage [%]
Antoing	610	41,7%
Reste Arr. de Tournai	589	40,3%
Reste R.W.	215	14,7%
Région Flandres	30	2,1%
Région Bruxelles Capitale	19	1,3%
Etranger	0	0
TOTAL	1.463	100%

Figure 47 - Nombre d'emplois à Antoing selon le lieu de résidence de l'employé en 2011 [source : INS]

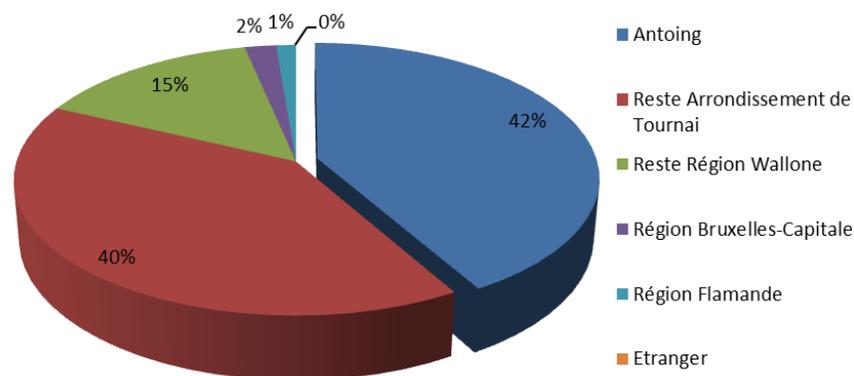


Figure 48 - Répartition d'emplois à Antoing selon le lieu de résidence de l'employé en 2011 [source :INS]

Ces données permettent de mettre en évidence que 41% des postes de travail disponibles à Antoing sont occupés par des personnes habitant Antoing et que 40,3% sont occupés par des habitants des communes proches (arrondissement), soit un total de plus de 80% d'emplois offerts à la population locale.

10.1.4. Entreprises locales

Les entreprises que l'on trouve sur le territoire communal constituent un dernier élément à analyser pour comprendre l'économie locale.

Quelques 365 entreprises [2016] sont actives à Antoing en 2016. Parmi celles-ci, les plus importantes [selon le nombre d'employés] sont :

- Iscal Sugar S.A. [siège social à Chaussée de la Sucrierie 1 à Fontenoy], créé en 2003, emploi 148 employés ;
- La Ville d'Antoing emploie 50 employés.

L'ancienneté des entreprises représente aussi un facteur intéressant à analyser : des 365 entreprises enregistrées, 121 [soit 33,2%] ont été créées dans les 5 dernières années, ce qui montre une certaine dynamique entrepreneuriale.

10.1.5. Economie sociale

Ecosa, entreprise d'économie sociale, a vu le jour en 2007. Sa vocation est de créer de l'emploi de proximité dans le cadre de services aux personnes privées, notamment via le système Titres-Services.

Ecosater est une association qui a pour but la promotion de l'économie sociale et solidaire. Elle vise plus particulièrement à promouvoir le potentiel social, artisanal, commercial et industriel de la région d'Antoing. Outre l'action sociale d'offrir un travail valorisant à des personnes en situation d'exclusion, elle tente de concrétiser l'action environnementale de donner une nouvelle vie à des biens récupérables et inutilisés. Elle vise à susciter l'intérêt sur la récupération et la réutilisation. Elle entend, par ce biais, réduire les déchets et donc le coût et l'impact écologique de leur traitement, favorisant ainsi le développement durable. Ecosater s'inscrit pleinement dans une action citoyenne et responsable.

10.2. Agriculture

Précisions au lecteur

La collecte des données agricoles a récemment évolué, impliquant notamment la suppression du recensement général annuel de mai au profit de l'exploitation des données administratives.

En 2014, il n'y a pas eu d'enquête agricole. Les données sont issues des bases de données administratives qui sont combinées à des données d'enquêtes ciblées. En 2015, les statistiques ont été établies sur la même procédure qu'en 2014. Les statistiques complètes seront à nouveau diffusées à toutes les échelles en 2016, année d'une nouvelle enquête agricole auprès de toutes les exploitations agricoles.

Du fait du changement de la source et de la période de référence pour les statistiques animales, les comparaisons des effectifs de 2014 avec les années précédentes doivent être interprétées avec prudence.

10.2.1. Principales caractéristiques des exploitations

En 2015, les statistiques fédérales indiquent vingt-huit exploitations agricoles en activité à Antoing. Leur taille moyenne est de 43,8 hectares. En 2012, Antoing comptait trente exploitations, soit une diminution de 36% en dix ans [-29,9% en Région wallonne, -6,12% en Wallonie picarde et -7,54% dans l'Arrondissement de Tournai sur la même période]. Cette diminution est beaucoup plus accentuée sur Antoing que sur les territoires de référence voisins, ce qui pourrait se justifier par le développement continu de l'industrie extractive, qui exploite une superficie importante du territoire d'Antoing.

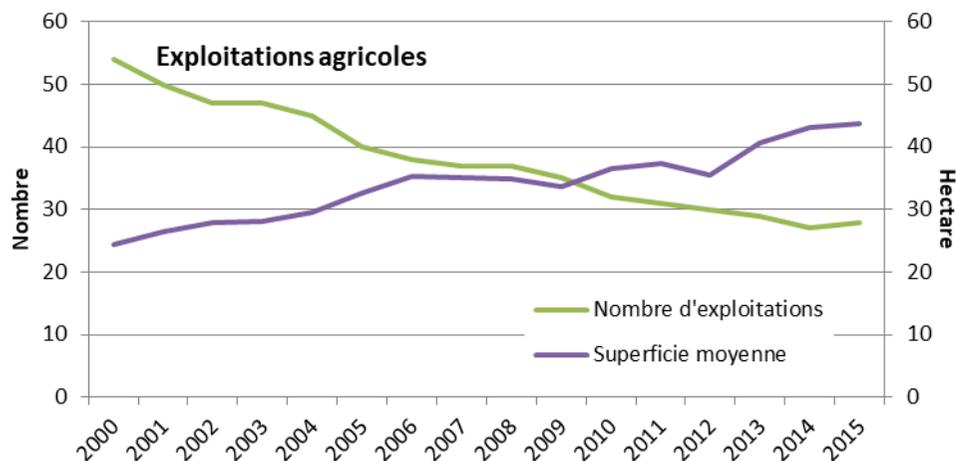


Figure 49 - Evolution du nombre d'exploitations et de la superficie moyenne

L'agriculture antoinienne suit les tendances générales du secteur : une baisse continue du nombre d'exploitations avec une augmentation de leur superficie moyenne directement proportionnelle.

En ce qui concerne les types de cultures, les principales spéculations présentes sont les céréales (45%), les fourrages des terres arables (19%), les pommes de terre (12%), les légumes en plein air (9,4%) et les cultures industrielles (8,3%). Antoing se distingue des autres territoires par la superficie élevée consacrée aux céréales, soit 10% de plus que dans l'Arrondissement de Tournai et la Wallonie Picarde. Les cultures industrielles, les pommes de terre et les fourrages présentent quant à eux des répartitions assez similaires aux autres territoires.

Avec 14,7% à Antoing les pâtures et les légumes en plein air, sont quant à eux moins représentés que dans l'Arrondissement de Tournai (19,9%) et la Wallonie picarde (21,2%).

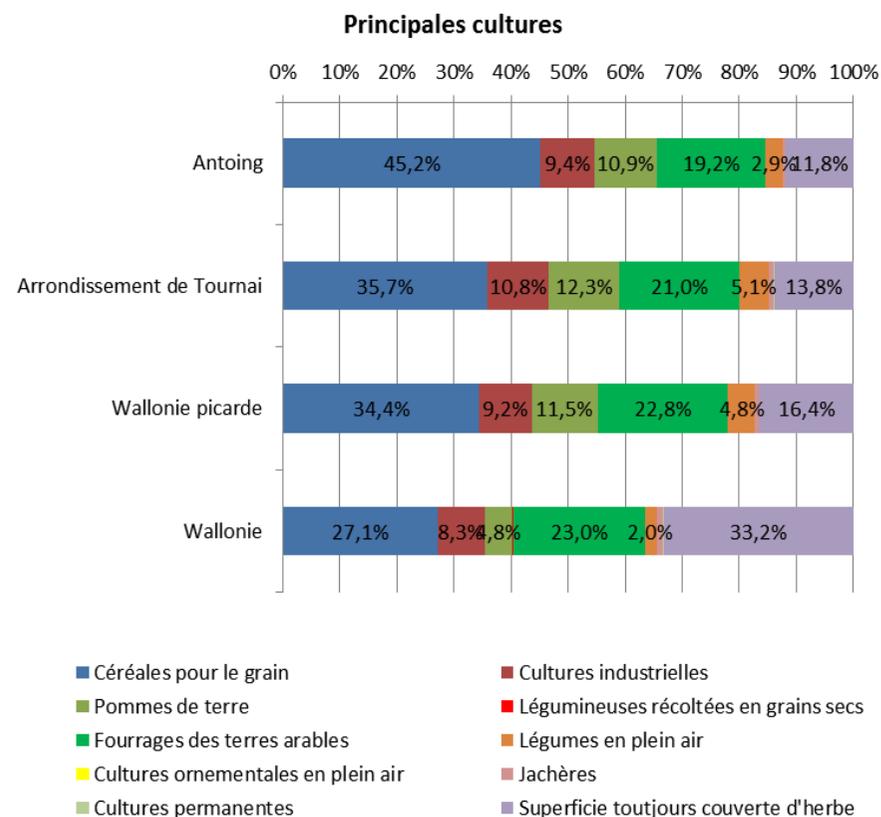


Figure 50 - Principales spéculations comparées 2015 [SPF Economie - DG Statistiques]

En 2015, 61,4 % des exploitations d'Antoing pratiquent l'élevage porcin et 38,6% pratiquent l'élevage bovin. Les élevages ovin et avicoles est quant à lui totalement absent de la commune.

Cette répartition est totalement différente des observations menées aux autres échelles territoriales, sur lesquelles on constate, qu'il s'agisse de l'arrondissement de Tournai, de la Wallonie picarde ou de la Région wallonne, une prépondérance de l'élevage ovin (près de 80%). Les élevages bovin et porcin sont sur chacune des autres échelles territoriales en net retrait par rapport à ce qui est observé sur Antoing.

En 2012, l'activité agricole générait sur Antoing cinquante-six emplois, dont près de 80% émanaient de la cellule familiale.



Figure 51 - Principaux élevages comparés 2015 (SPF Economie - DG Statistiques)

10.2.2. Intégration environnementale

En 2010, 14,9% des exploitations appliquent au moins une mesure agro-environnementale.

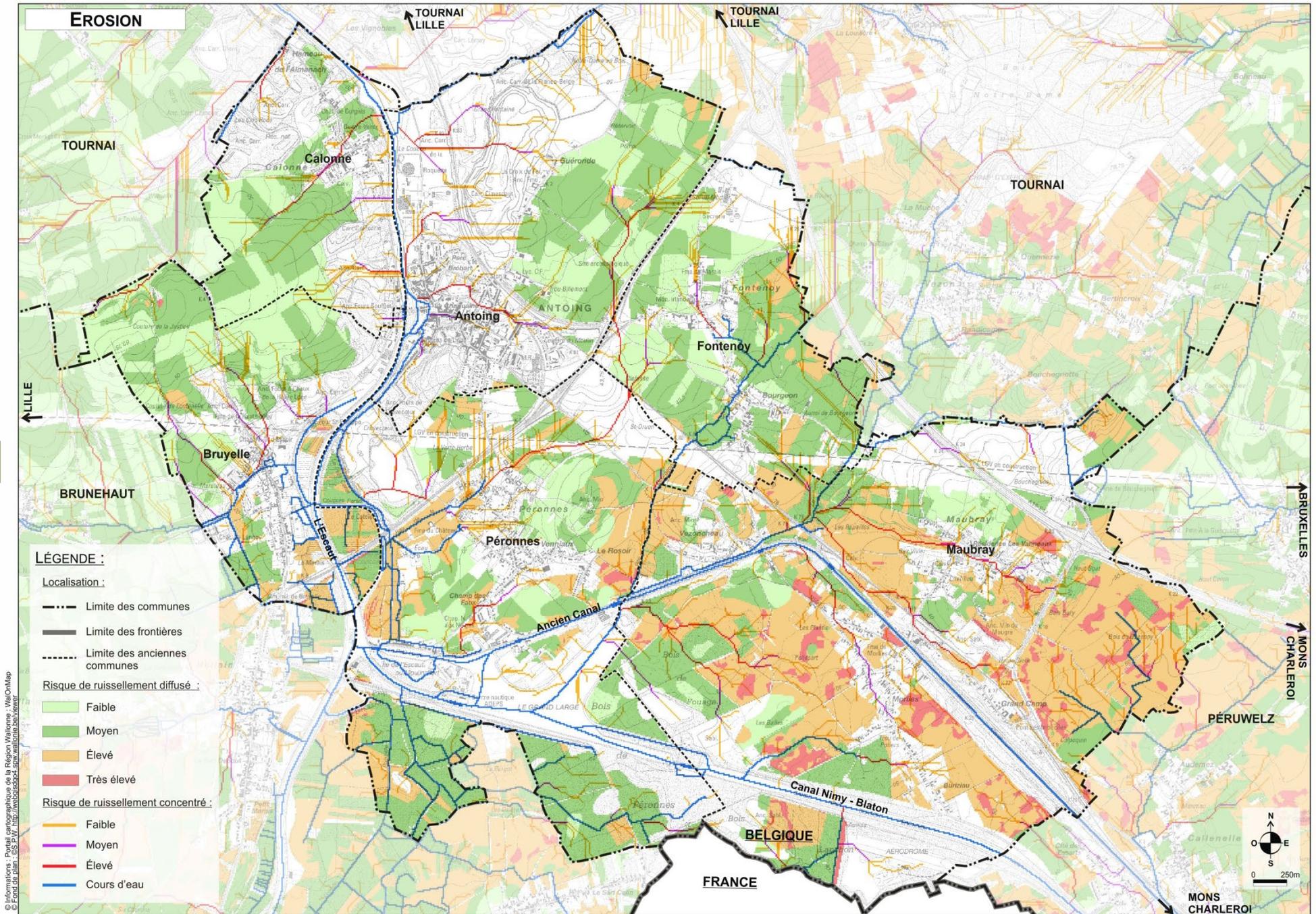
La Commune d'Antoing est accompagnée dans l'application de ces mesures par Natagriwal, ASBL dont la principale mission est d'informer, de conseiller et d'encadrer les agriculteurs, forestiers et propriétaires publics ou privés dans la mise en œuvre du programme agro-environnemental et du réseau écologique européen Natura 2000.

Le rôle des conseillers « MAE » consiste à promouvoir et encadrer les méthodes agro-environnementales auprès des agriculteurs. Certaines pratiques, plus complexes dans leur mise en œuvre, nécessitent le passage d'un conseiller qui rédigera un avis d'expert adapté au contexte de l'exploitation. Les conseillers ont également un rôle d'information sur d'autres thématiques agricoles telles que le verdissement de la Politique Agricole Commune.

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut développe avec les agriculteurs et la Commune d'Antoing des partenariats sur la thématique agricole.

À Antoing, il s'agit principalement de partenariats en lien avec la problématique de l'érosion. Ces problèmes sont très localisés sur le territoire et nécessitent au-delà du travail de relevé un accompagnement des agriculteurs pour développer des actions pour y remédier. Ces actions font partie d'une démarche globale menée avec la Commune de Péruwelz, sur laquelle on observe également de nombreux problèmes liés à l'érosion.

Le Parc oriente également ses actions sur le travail de l'amélioration de la qualité du sol, l'autonomie et la rentabilité des exploitations.



10.2.3. Perspectives

Précisions au lecteur :

L'indicateur « Age du chef d'exploitation » n'étant plus disponible dans les dernières données 2014, nous nous sommes basés sur les chiffres du dernier recensement agricole de 2010. Comme pour la plupart des informations relatives à l'agriculture, on peut considérer que la situation s'est aggravée depuis lors.

Le graphique de l'âge du chef d'exploitation fait apparaître une part des 45-55 ans plus importante à Antoing. Ceci se répercute sur la représentation des plus de 55 ans et des moins de 45 ans, qui sont moindres à Antoing par rapport aux autres territoires. On pourrait dire que l'âge du chef d'exploitation est légèrement plus faible à Antoing que sur les territoires environnants. Cette situation semble donc plus favorable.

D'après le recensement agricole de 2010, la succession ne semble assurée que dans 18,75% des exploitations d'Antoing dont le chef est âgé de plus de 50 ans. Ce chiffre est néanmoins nettement supérieur aux moyennes de référence (12,1% dans l'arrondissement de Tournai, 13,6% en Wallonie picarde et 14,8% en Wallonie).

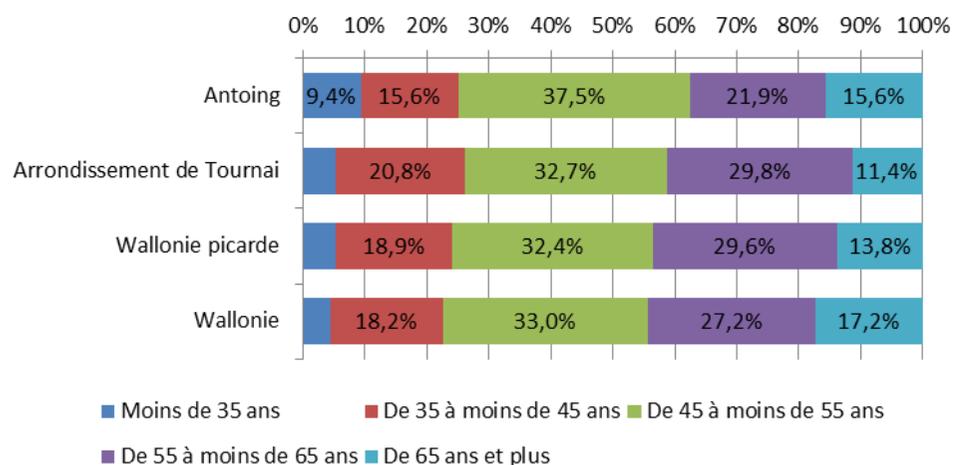


Figure 52 - Comparaison de la répartition selon l'âge du chef d'exploitation

10.3. Producteurs locaux et circuits courts

Concernant les circuits courts, peu de producteurs, ou de transformateurs de produits sont actifs sur le territoire antonien¹⁸. On peut cependant relever des manifestations menées à l'initiative du PNPE telles que la Quinzaine du Goût, le jury des Fins Gourmets qui permettent la mise en évidence de producteurs ou transformateurs sur le territoire.

Il est intéressant de relever l'existence de dynamiques citoyennes sur le territoire :

- « la Ruche qui dit Oui » est basée à Bruyelle, dont l'objectif est la mise en réseau des agriculteurs locaux afin de mettre à disposition de la population des produits locaux et de qualité tout en rémunérant justement les producteurs ;
- La « Mob'raisienne » est portée par un collectif citoyen issu de Maubray dont l'objectif est de créer un dispositif d'approvisionnement mobile qui permettra aux habitants d'acheter des produits de qualité à des prix raisonnables grâce à des achats groupés.

10.4. Tourisme

10.4.1. Ressources

Le territoire d'Antoing présente des ressources touristiques et de loisirs assez variées : le parc des 5 Rocs, les nombreux itinéraires RAVeL, le lac de Péronnes, sa marina et les équipements de l'ADEPS ou encore l'ancien canal de Maubray sont autant d'éléments qui viennent mailler le territoire d'Antoing et poser ainsi les bases de ressources touristiques très intéressantes.

Cette offre sera bientôt complétée par le complexe récréatif résidentiel « Your Nature » dont les travaux sont en cours dans le bois de Flines : à terme, un vaste complexe d'équipements sportifs (y compris une piscine), de structures d'accueil, de promenade et d'hébergements sera implanté autour du plan d'eau.

Le territoire dispose également de ressources récréatives potentielles :

- Le site « Moulinsart », qui fait l'objet d'un projet de développement des sports cyclistes, et le site du Petit Large ;
- L'ancien four à chaux « Soufflet Leblond », qui n'est qu'une toute petite partie de la fabrique qui a fermé en 1936, est encore très bien conservé et fait l'objet de visites guidées cadrées par l'Office du tourisme et par les guides du Pays Blanc ;

¹⁸ Mise à jour 2020 : une épicerie spécialisée en produits locaux et en vrac a ouvert fin 2019 dans le centre d'Antoing

- Le château des Princes de Ligne ;
- Le site de la bataille de Fontenoy ;
- Parc archéologique et tumulus ;

La commune mise également son attractivité sur l'installation d'œuvres artistiques, avec la volonté de mettre en valeur l'art dans la ville (concours d'art public, œuvre d'art, art mural, ...).

10.4.2. Hébergements

La commune compte un gîte rural (7/9 personnes), situé sur Bruyelle et un logement (5/7 personnes) sur le village de Fontenoy.

En termes d'hébergements, l'émergence du projet « Your Nature » proposera, à terme, 188 logements touristiques.

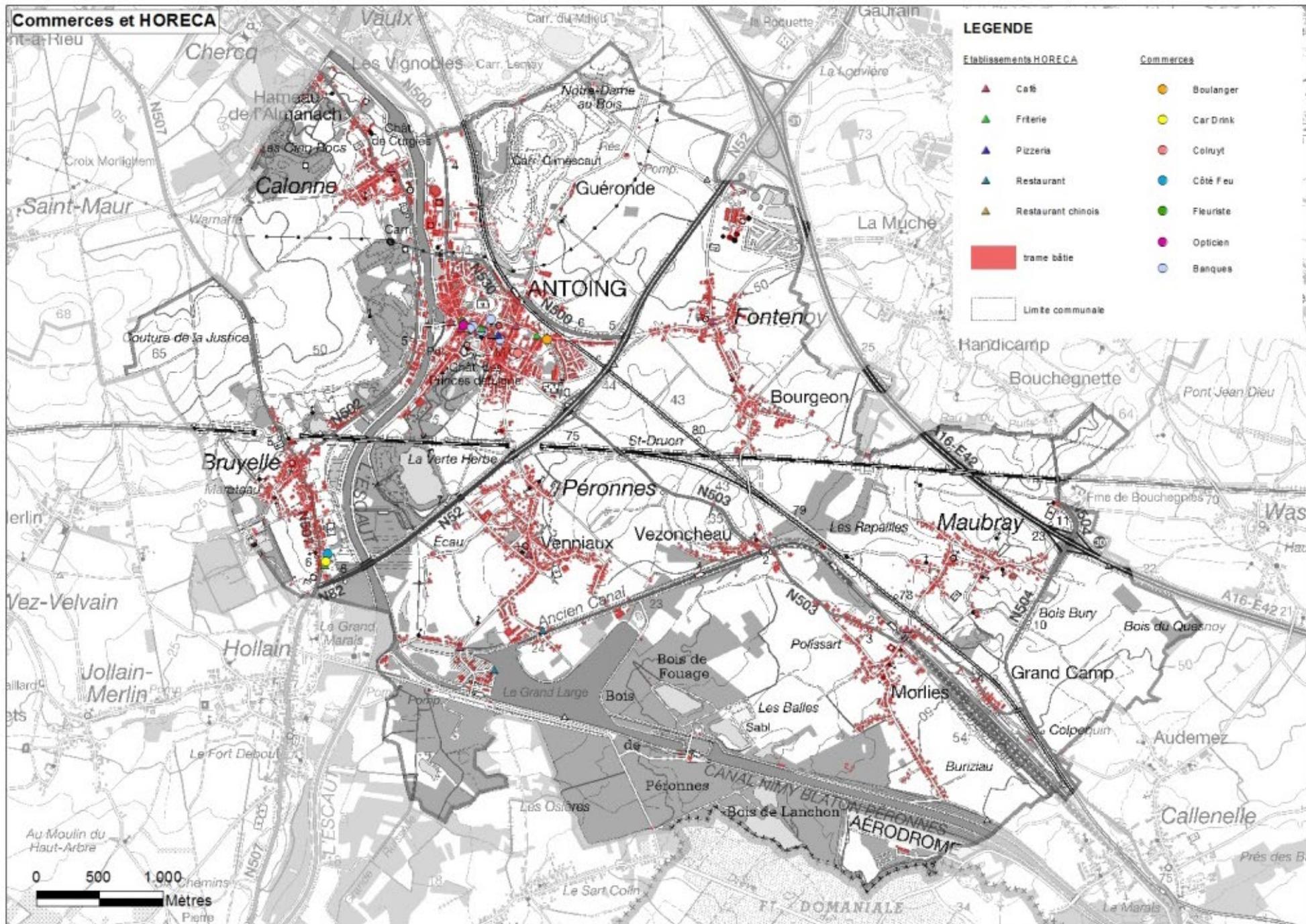
10.5. Synthèse : atouts majeurs et contraintes

La dynamique économique d'Antoing offre 1.463 postes, dont une grande partie est occupée par des habitants de l'entité (41%). 40% sont également occupés par des habitants de l'arrondissement de Tournai. Vingt et un pourcents des travailleurs antoniens occupent un poste dans leur commune et pour 68% un poste dans l'arrondissement de Tournai. On note donc un fonctionnement très « local » de la population active avec une faible mobilité des travailleurs.

La majorité des travailleurs exercent dans les domaines de l'administration publique, les commerces et les services.

L'agriculture antonienne suit les tendances générales du secteur : une baisse continue du nombre d'exploitations avec une augmentation de leur superficie moyenne directement proportionnelle. L'emprise territoriale de l'activité extractive participe à la faible présence de l'activité agricole à Antoing.

En termes de tourisme, Antoing présente des ressources assez variées qui seront prochainement complétées par le complexe « Your Nature » qui, au-delà de la création conséquente d'une nouvelle capacité d'hébergements touristiques, sera en mesure de proposer de nouveaux emplois, notamment, renforçant une dynamique entrepreneuriale déjà avérée sur l'entité, avec la création de 121 entreprises sur les 365 existantes ces cinq dernières années.



11. SERVICES ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS

11.1. Services à la collectivité

11.1.1. Services de secours

Antoing dépend de la Zone de Police du Tournaisis, regroupée avec Brunehaut, Rumes et Tournai.

Le service Incendie est assuré par la Zone de Secours de Wallonie picarde. Une antenne d'intervention est basée à Antoing.

11.1.2. Distributions et impétrants

En 2003, dans le rétroviseur ...

Dans la foulée de la construction de la sucrerie de Fontenoy et dans la perspective d'un crématorium et de la valorisation économique du site Saint-Druon, le gaz de ville est en cours d'installation à Antoing et Fontenoy.

La distribution d'eau est assurée par la Société Wallonie de Distribution d'Eau (SWDE).

Le gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz est ORES.

L'égouttage, l'épuration des eaux, la collecte et le traitement des déchets sont assurés par IPALLE.

Les réseaux mobiles de téléphonie et Internet sont gérés par Base, Orange et Proximus. Les réseaux fixes de télévision et téléphonie sont gérés par Proximus, SFR, Télénet et Voo. D'après le site de l'Institut Belge des services Postaux et Télécommunications (IBPT), il apparaît que, au 01/09/2016 :

- En matière de réseaux mobiles, la commune est couverte en totalité par deux opérateurs (Orange et Proximus) pour les niveaux de service 2G et 3G. En 4G, deux opérateurs (Orange et Proximus) couvrent l'entièreté du territoire tandis que le troisième (Base) ne couvre que la moitié Nord-Ouest – Sud-Est du territoire (Antoing, Fontenoy, Maubray) ;
- En matière de réseau fixe, Fontenoy et Maubray sont moins bien desservis (en termes de taux de couverture des logements) pour les hautes vitesses de téléchargement (60 et 100 Mbps).

11.1.3. Distribution du courrier

La distribution du courrier est assurée par BPost. Le bureau de poste est situé à Antoing (avenue du Stade). Un magasin de timbres est également disponible à la Grand'Rue (librairie « Le Kiosque »).

11.2. Commerces et HORECA

En 2003, dans le rétroviseur ...

Le petit commerce est peu développé, sauf dans le centre d'Antoing. Pour leurs achats, les Antoiniens se dirigent plutôt vers Tournai ou vers les grandes surfaces du Nord de la France. Les commerçants locaux sont rassemblés en une Association de Commerçants et organisent une braderie annuelle attirant 250 ambulants.

Le marché hebdomadaire se tient dans le centre d'Antoing et compte 42 ambulants.

La majorité des commerces et établissements HORECA sont présents dans le bourg d'Antoing.

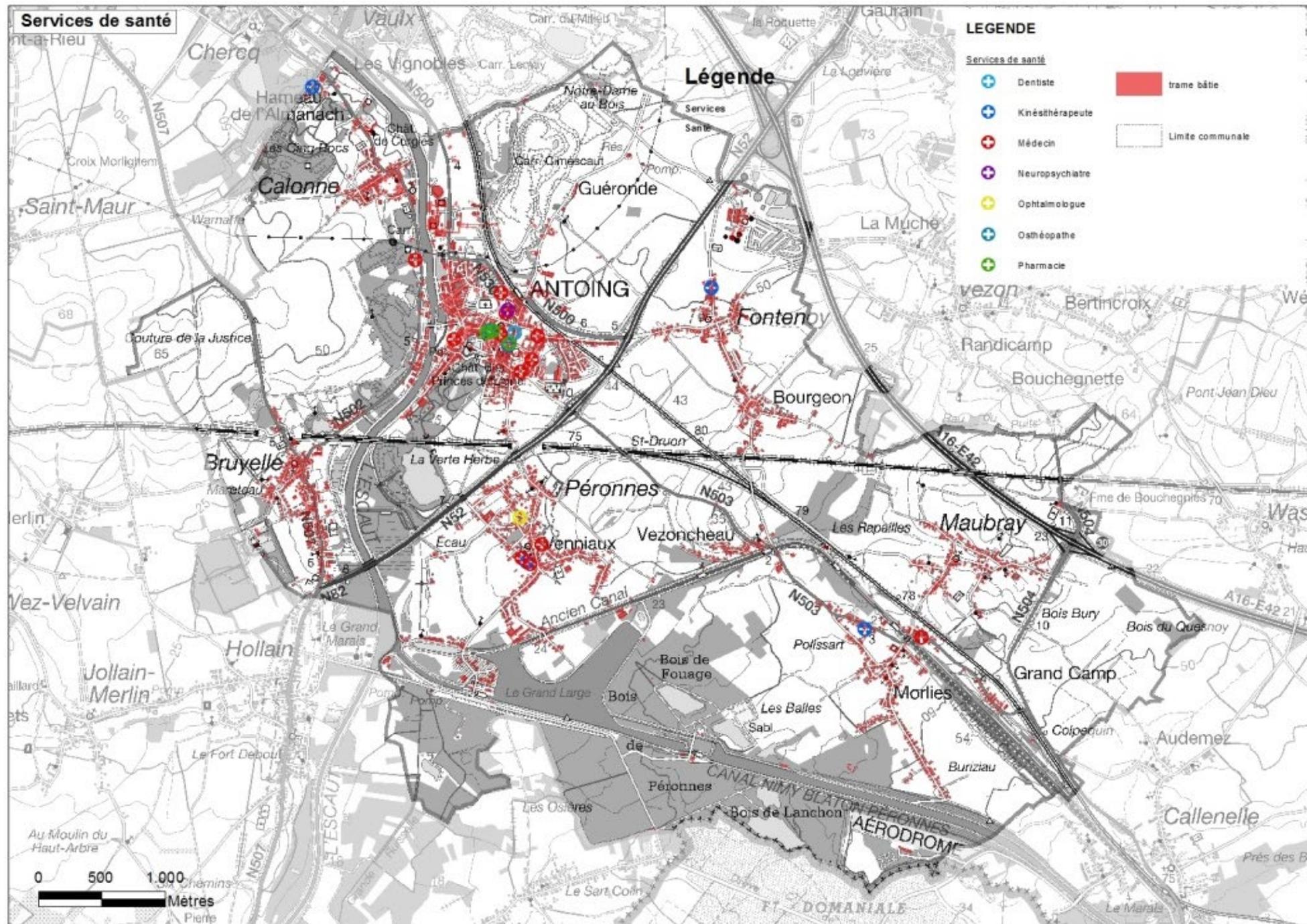
Concernant les commerces alimentaires, une boulangerie subsiste à Calonne, une supérette « Louis Delhaize » sur la place de Péronnes. Les villages de Fontenoy et Maubray ne proposent plus aucun commerce de ce type.

Le secteur HORECA est quant à lui présent dans tous les villages. Les restaurants sont assez peu représentés, on les retrouve à Antoing et Péronnes (à proximité du Grand Large). Quelques pizzerias, snacks et friteries sont répartis sur le territoire. De même, neuf cafés sont répartis sur le territoire, à l'exception de Calonne.

Les banques sont aussi uniquement présentes à Antoing, ce qui rend donc ce service peu accessible aux habitants de l'est du territoire via les transports en commun.

En terme de dynamique communale, le marché hebdomadaire se tient sur le quai de la Pêcherie à Antoing.

Le site web communal est également le relai des commerces et artisans de l'entité, présenté sous la forme d'une carte interactive et également sous forme de listing par rubriques.



11.3. Services aux personnes et services marchands

11.3.1. Soins de santé

Douze médecins, cinq kinésithérapeutes, un dentiste, un neuropsychiatre, un ostéopathe : la commune est relativement bien dotée en professions médicales. Cependant leur répartition sur le territoire montre qu'Antoing et Péronnes sont bien desservis alors que Bruyelle et Fontenoy n'ont pas de médecins actifs.

Concernant les médecins, les statistiques de l'INAMI semblent montrer que la situation locale est similaire aux territoires de référence.

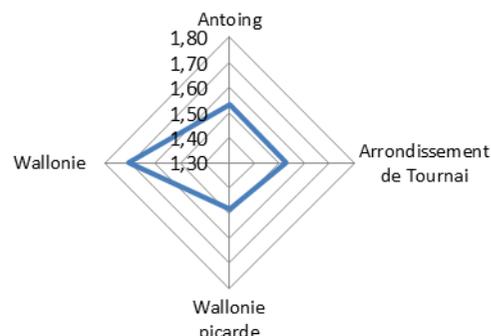


Figure 53 - Nombre de médecins pour 1000 habitants au 01.01.2016

Le Centre Hospitalier de Wallonie picarde (CHWaPi) implanté à Tournai complète l'offre dans les domaines médicaux spécialisés.

De nombreuses actions autour de la santé sont organisées dans la commune : soirées d'information, actions thématiques par exemple avec les écoles, partenariats avec le Conseil consultatif communal des Aînés et la Commission consultative communale de la Personne Handicapée, etc. Le Plan de Cohésion Sociale propose de nombreuses actions sur la thématique de la santé, qu'il s'agisse du traitement des assuétudes, du soutien psychologique, de l'accès à la santé pour tous. Ces actions sont menées en partenariat avec le CPAS.

11.3.2. Enfance

Selon la brochure communale sur l'accueil et les activités extrascolaires (2015-2016), une offre diversifiée est proposée dans la commune :

- Pour l'accueil hebdomadaire
 - L'Accueil Temps Libre : 8 accueillantes communales aux heures périscolaires et durant les vacances scolaires (plaines de jeux), dans les différentes implantations scolaires, tous réseaux confondus.

- Le Centre de Jeunes d'Antoing organise des initiations sportives pour les 5-12 ans, dans le hall sportif de l'ADEPS.
- Le Foyer socioculturel organise des spectacles ponctuels (notamment dans le cadre du Wapi Kids Festival) et des ateliers de dessin, d'arts plastiques, de danse, d'éveil musical, de chant, de théâtre, de mosaïque.
- Le Centre de Lecture Publique dispose d'une ludothèque accessible le mercredi et le samedi.
- Des structures privées organisent des activités sportives (Sport Evasion, Aerogym, Tennis Club du Pays Blanc, White Sharks Péronnes, JUS Maubray, RAS du Pays Blanc Antoinien, Karaté Club Antoing, TRI.G.T, confrérie Saint-Sébastien Antoing, Royal Ping Pong club Antoing, coach running, Aviron Royal Club nautique de Tournai, Bruneau Ju-Jitsu Academy) et culturelles (Harmonie Royale « La Concorde », conservatoire de musique de Tournai).

- Durant les vacances scolaires
 - Les plaines de vacances organisées par la Ville dans les locaux de l'école communale de Péronnes.
 - Le Foyer socioculturel : stages créatifs et culturels au Foyer ou dans les villages, durant les vacances scolaires.
 - Le Centre nautique et sportif ADEPS « Le Grand Large » : stages sportifs durant les vacances scolaires.
 - Le club de football RAS Pays Blanc organise des stages à Pâques et en août.
 - Des structures privées comme la Capsule (à Maubray).

Plusieurs organismes sont également actifs dans l'encadrement de l'enfance : l'ASBL Culture-Education-Loisirs et la Mutualité Libérale du Hainaut Ouest (garde d'enfants malades, rattrapage scolaire, plaines de vacances), la Mutualité Neutre du Hainaut (garde d'enfants malades, camps de vacances) et Omnimut (garde d'enfants malades).

Le Plan d'investissement Communal 2013-2016 intègre un projet de travaux de construction et d'aménagement d'une crèche¹⁹ située à Antoing, rue des ateliers.

- Le programme clé 2011-2016 identifiait la nécessité de travailler et d'améliorer les points suivants :
 - Engager une accueillante (ALE) supplémentaire à Maubray de 16h à 17h le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
 - Améliorer la sécurité dans les écoles (grilles, locaux, accès aux toilettes...).

¹⁹ Mise à jour 2020 : la crèche « Les P'tits Mousses » a ouvert ses portes fin 2019. Elle dispose d'une capacité d'accueil de 36 lits.

- Créer un service de suivis des parents dont les enfants participent à beaucoup d'activités pour faciliter l'inscription de leurs enfants...
- La Commission Communale de l'Accueil est aussi intéressée par l'acquisition d'un logiciel permettant de faciliter l'encodage des présences des enfants, des attestations en matière de frais de gardes... Des remises de prix doivent donc être remises prochainement au Conseil Communal.
- Pour le matériel, l'idée des malles est aussi retenue par la Commission Communale de l'Accueil. Un budget devra être remis au Collège Communal.
- Publier une plaquette de l'accueil extrascolaire chaque année.
- Régulariser les paiements des parents pour l'accueil extrascolaire dans les écoles.

Un nouvel état des lieux permettra d'identifier les actions menées et à mener.

Les permanences ONE sont assurées par une travailleuse médico-sociale à temps plein et sont complétées par des actions spécifiques [psychomotricité, éducation à la santé, dépistage visuel].

La commune compte également un Conseil communal des Enfants. Il rassemble des enfants de 5^{ème} et 6^{ème} primaires élus au sein de leur école. Le Conseil des Enfants est associé à plusieurs actions dans la commune.

11.3.3. Jeunesse

Le Centre de Jeunes d'Antoing (CJA) est une ASBL orientée vers la jeunesse. C'est un lieu d'accueil destiné aux jeunes entre 12 et 26 ans. Dans cet espace, les jeunes peuvent préparer des projets avec des animateurs, participer à des ateliers mis en place par l'équipe d'animation mais aussi être simplement accueillis dans la Maison de Jeunes pour discuter et rencontrer d'autres jeunes. L'objectif poursuivi est de favoriser la participation active des jeunes dans la société à travers tous ses aspects [économiques, sociaux, politiques et culturels]. La finalité du centre est, au travers de l'animation proposée, d'amener les jeunes à devenir des CRACS : Citoyens Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires.

L'AMO GRAINE est un service d'aide en milieu ouvert, au service des jeunes et des familles. Son objectif est d'apporter une aide aux jeunes dans leur milieu habituel de vie [famille, école, quartier...], en toute confidentialité. L'AMO Graine assure l'organisation logistique des actions de mise en place de soutien scolaire individualisé et à la demande proposés par le Plan de Cohésion Sociale.

11.3.4. Personnes âgées

Antoing compte 110 lits en maison de repos :

- une maison de repos publique [67 places]
- une maison de repos privée [43 places].

Elles représentent un taux de couverture de 15,97% de la population de plus de 75 ans et plus.

La Commune compte également 21 logements privés en résidence – services.

Le Conseil consultatif communal des Aînés (> 55 ans) constitue un relais privilégié entre les personnes âgées habitant Antoing et les Autorités communales. Différents partenariats sont d'ailleurs mis en place sur les différentes thématiques touchant la vie des personnes âgées.

L'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) et l'Agence Locale pour l'Emploi proposent des services d'aides ciblées pour les personnes âgées, notamment dans le but de permettre le maintien à domicile.

Le CPAS organise la distribution de repas chauds à domicile 6 jours sur 7.

Enfin, le Plan de Cohésion Sociale [en collaboration avec le CPAS] contribue à la mise en place d'animations destinées aux personnes âgées afin de rompre leur isolement.

11.3.5. Personnes handicapées

La commune compte une Commission Consultative Communale de la Personne Handicapée. Elle est composée de personnes handicapées, de parents d'enfants handicapés, de représentants d'associations de personnes handicapées qui se réunissent chaque mois.

En 2012, la commune d'Antoing a été labellisée « Handycity » par l'Association Socialiste de la Personne Handicapée.

11.3.6. Action Sociale et personnes en difficulté

Le siège du Centre Public de l'Action Sociale se trouve à Antoing, au sein du centre administratif.

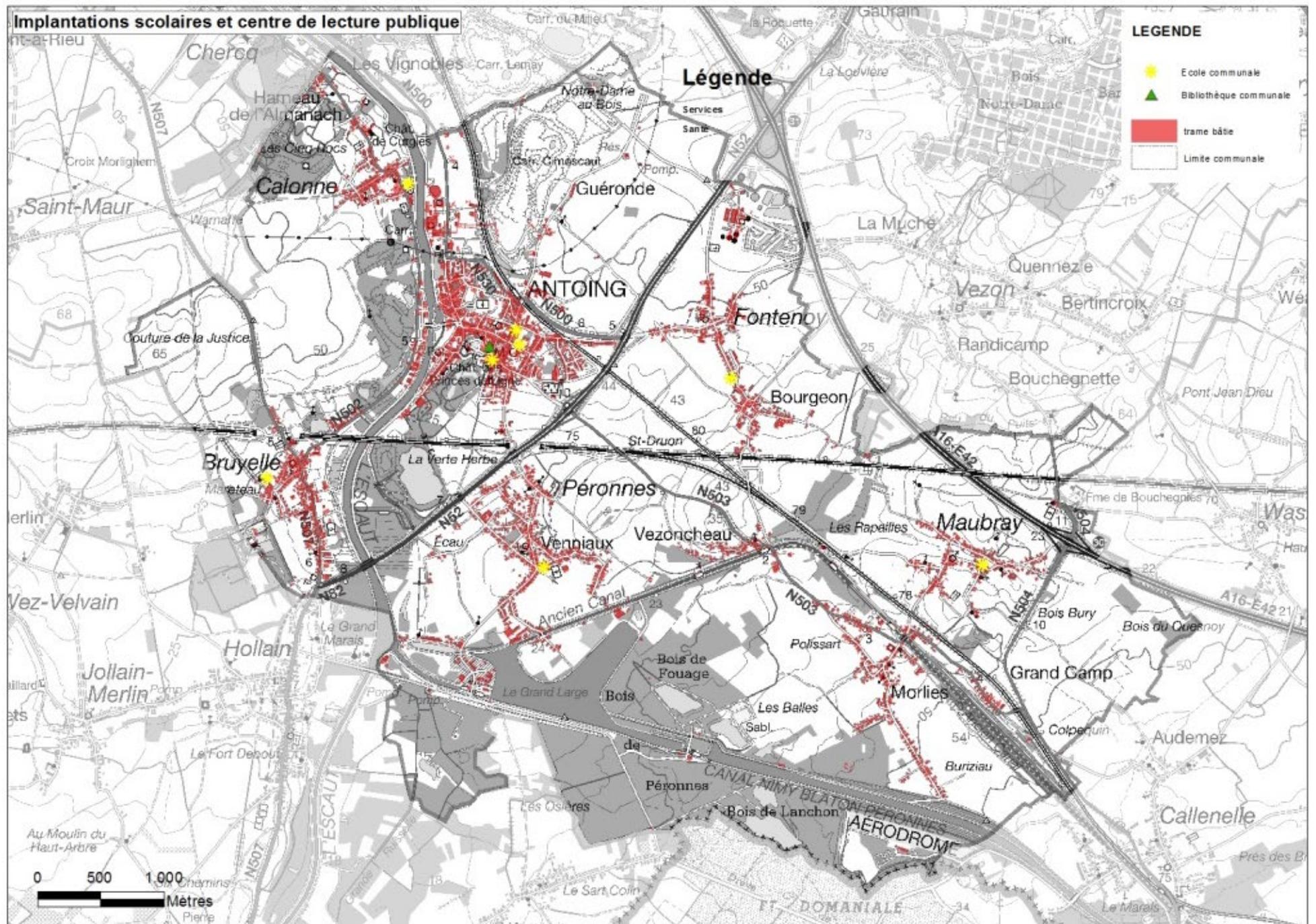
Le CPAS propose un service de prestation Titres-Services « Laissez les fers », la distribution de repas à domicile et un taxi social. Il organise et anime différents groupes et ateliers afin de lutter contre l'isolement, notamment en partenariat avec le PCS.

Un magasin de seconde main, Eco-mode, est géré par le CPAS et se situe à la Grand Rue à Antoing permettant l'accès à des vêtements de seconde main en bon état et à prix raisonnable.

11.3.7. Accès aux nouvelles technologies

Plusieurs possibilités sont proposées aux habitants afin de faciliter leur accès aux nouvelles technologies et en particulier à Internet, notamment via le Cyberatelier du Foyer Socio-culturel. Y sont organisées des formations adaptées à différents publics [personnes âgées, demandeurs d'emploi, jeunes, etc.].

La bibliothèque communale est dotée d'un Espace Public Numérique.



11.4. Enseignement

L'offre scolaire antoinienne intègre l'enseignement maternel et primaire et compte :

- Enseignement communal : 3 écoles et 4 implantations
 - École communale de Péronnes
 - École communale d'Antoing Rive Gauche (ARG) - Implantations de Bruyelle et de de Calonne
- Enseignement fondamental autonome du Pays Blanc de la Communauté française : une implantation à Antoing
- Enseignement libre Notre-Dame de Fatima à Maubray : une implantation

En tant que garant de la cohésion sociale, de l'ancrage local et de l'attractivité résidentielle, l'enseignement est, depuis de nombreuses années, un centre d'attention particulier de l'Autorité communale. Des choix spécifiques ont d'ailleurs été posés afin de maintenir les implantations scolaires dans les différents villages de la commune.

Différents outils visant à renforcer l'attractivité des écoles ont été mis en place :

- L'accueil extra-scolaire est organisé dans chaque implantation, tous réseaux confondus ;
- Les tarifs des écoles de la Commune, tous réseaux d'enseignement confondus, sont uniformisés.

Les effectifs scolaires d'Antoing sont en baisse quasi continue depuis 2006, le nombre d'élèves fréquentant les écoles d'Antoing est en baisse [-22% sur les huit années observées].

Quelle que soit l'école, le constat est le même. On note également la fermeture d'une école en 2013, sans constater de répercussion des effectifs sur les autres établissements de la Commune.

Seule l'école de Maubray voit sa population scolaire primaire augmenter en dix ans, avec presque un doublement des effectifs.

La diminution de la part des enfants de moins de 5 ans sur la commune, couplée à un taux de natalité peu élevé et le départ des ménages en âge de fonder une famille, n'augurent pas une pérennité aisée de ces établissements, tout comme l'observation du départ des ménages en âge de fonder une famille²⁰.

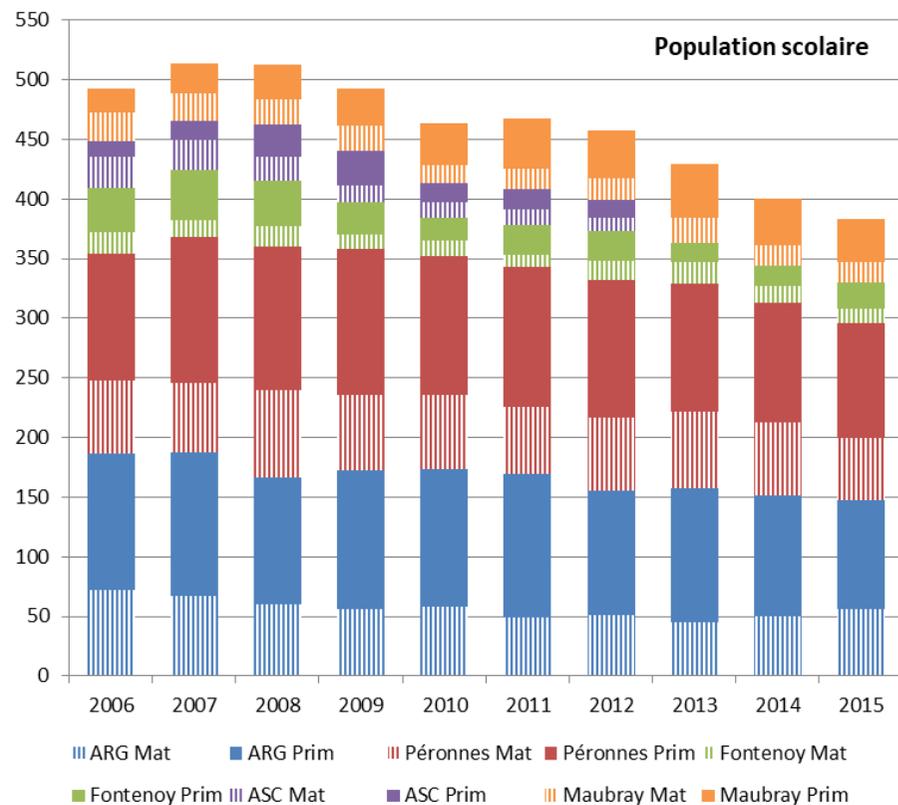


Figure 54 - Evolution de la population scolaire, réseaux communal et libre, 2006-2015 [Données communales]

²⁰ Mise à jour 2020 : en 2019, les nouveaux locaux de l'école de Calonne ont été inaugurés et ont entraîné une forte attractivité de l'école : l'ancienne Maison communale du village va prochainement être investie pour y accueillir les classes maternelles.

11.5. Activités socio-culturelles

En 2003, dans le rétroviseur ...

Des places ont été réaménagées, des maisons de village créées afin de soutenir les activités des associations locales. En outre, la commune les soutient financièrement, notamment : le Foyer Socio-Culturel, le Centre de Lecture Publique, le centre de Jeunes et l'Office de Tourisme ainsi que plusieurs clubs sportifs.

Les piscines communale et de l'ADEPS sont toutes les deux en fonctionnement.

11.5.1. Patrimoine

La commune d'Antoing dispose de nombreuses ressources patrimoniales :

- Des sites et monuments classés :
 - Le Château d'Antoing, incluant les ajoutes du XIXème siècle, l'enceinte et ses tours
 - Le Parc d'Antoing, autour de l'ancienne carrière Crèvecœur
 - Les tombeaux romains de Guéronde et de Billemont et le tumulus
 - Le site de la bataille de Fontenoy
 - L'Hôtel de Ville d'Antoing
 - Le château de Lannoy à Bruyelle
- Des sites d'intérêt historique local :
 - Le musée de la Pierre [actuellement fermé]
 - Les fours à chaux
 - Le patrimoine fluvial

A l'initiative du Foyer socio-culturel, des recherches sur l'histoire du hameau de Guéronde ont été menées. Elles ont permis la mise en place d'une exposition: « Guéronde : à la recherche du hameau perdu ».

L'Association des Guides du Pays Blanc a pour objectif de promouvoir, de protéger et de faire découvrir le patrimoine, la région et ses richesses au travers de l'histoire, du mode de vie de ses habitants et de la révolution industrielle de la région.

11.5.2. Folklore et événementiel

En 2003, dans le rétroviseur ...

Plusieurs kermesses égrainent le calendrier annuel : à Calonne, à Antoing (deux fois par an et une braderie), à Péronnes (deux fois par an) et à Maubray (deux fois par an).

Plusieurs manifestations animent le territoire, comme « Les Printanières du Château » (marché aux fleurs), les « Fêtes médiévales », la « Fête des Courges », la braderie d'Antoing, le marché aux puces de Maubray et le marché de Noël.

11.5.3. Arts et culture

Le Foyer socio-culturel et le Centre de Lecture Publique constituent les principaux lieux à vocation culturelle de la commune, ce qui la place au centre de nombreuses collaborations avec la majorité des groupements émanant du tissu associatif et culturel de la Commune

Le Comité des usagers du Centre de lecture publique d'Antoing dispose d'une bibliothèque, d'une ludothèque et d'un espace public numérique implantés à Antoing. Des dépôts destinés aux écoles sont présent à Calonne, Maubray et Péronnes. Ce Comité organise des activités ouvertes à tous, comme « le concours triennal des nouvelles », des discussions autour de lectures, des balades et soirées littéraires dans les villages de l'entité, ainsi que des rencontres avec des écrivains.

Quelques associations sont actives dans le domaine de l'art et de la culture, notamment :

- Une école de musique, une harmonie et un orchestre des cadets à Péronnes.
- Le conservatoire de musique de Tournai dispose d'une antenne localisée dans les locaux du Foyer socio-culturel d'Antoing.

Différents ateliers et stages culturels sont proposés par la commune ou par des associations comme le théâtre, l'improvisation, l'initiation au patois, la guitare, etc.

Antoing compte également une artiste locale qui a installé des œuvres dans plusieurs lieux publics, places de Fontenoy, Antoing, Péronnes. Elle complète le réseau d'œuvres laissées par l'artiste Dubrunfaut et d'autres évocations artistiques telles que l'installation de la place du Préau à Antoing dédiée à la Bande Dessinée.

11.5.4. Sports

Les piscines communale et de l'ADEPS ont été fermées respectivement en 2003 et 2005. Le développement du projet « Your Nature » pourrait permettre à la population antonienne de bénéficier des équipements aquatiques du futur centre.

Installé à Antoing sur une ancienne carrière à ciel ouvert, le complexe sportif comprend : un terrain de football, des terrains de tennis, une salle accueillant des sports indoor (karaté, tennis de table). La tribune et les vestiaires ont été rénovés récemment. La Ville porte un projet de réfection du terrain de football en revêtement synthétique ainsi que deux couloirs de 400m et six couloirs de 100m pour l'athlétisme. Ce projet débutera mi-avril 2017²¹.

Un projet dédié au vélo, mené en concertation avec la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles, est en cours de réflexion sur le site Moulinsart (presqu'île entre le Petit Large et le canal Péronnes-Blaton-Nimy) : le projet vise à offrir un site dédié aux disciplines telles que le BMX, le trial et le VTT.

On note la présence d'un terrain de football à Bruyelle (Espace Roger Hecq) et d'un agora-space à Maubray

L'ancien terrain de football de Péronnes est utilisé par l'ADEPS durant les stages estivaux.

11.5.5. Liens sociaux et intergénérationnels

Une Maison de Jeunes est active sur le territoire.

Plusieurs initiatives sont organisées afin d'entretenir les liens sociaux et intergénérationnels :

- La Fête des voisins est organisée spontanément dans de nombreux quartiers ;
- Antoing participe à l'opération « Eté solidaire » ;
- Le Plan de Cohésion Sociale organise un atelier cuisine et activités manuelles afin de rompre l'isolement et de faciliter les échanges intergénérationnels et propose des jardins partagés à Maubray ;
- Le Patro « Le Colvert » est basé à Antoing.

11.5.6. Infrastructures d'accueil

Le territoire compte plusieurs équipements publics permettant les activités de la population et du milieu associatif :

- La Maison rurale de Calonne, aménagée dans le cadre du PCDR précédent ;

- L'ancienne Maison communale de Bruyelle : atelier vélo (PCS) et location occasionnelle aux particuliers. L'infrastructure est vieillissante (problème de chauffage, d'équipements, etc.) ;
- L'ancienne Maison communale de Péronnes accueille trois logopèdes et le dépôt de bibliothèque ;
- La salle communale à Maubray.

11.6. Besoins et carences éventuelles

L'âge moyen des médecins généralistes exerçant sur le territoire étant élevé, ce constat peut présager un accès aux soins de santé menaçant. La Maison Médicale de Tournai avait un temps envisagé d'implanter une antenne antonienne mais ce projet n'a, à ce jour, pas connu de suite.

11.7. Synthèse : atouts majeurs et contraintes

Le constat dressé lors de l'élaboration du diagnostic du PCDR en 2003 est aujourd'hui toujours d'actualité : on constate une faiblesse du petit commerce sur l'entité, sauf dans le centre d'Antoing. Il en est de même pour la représentation du secteur HORECA.

Face à ces constats engendrant une dépendance de la population envers d'autres territoires (Tournai, Nord de la France), on peut opposer une richesse en termes d'activités socio-culturelles.

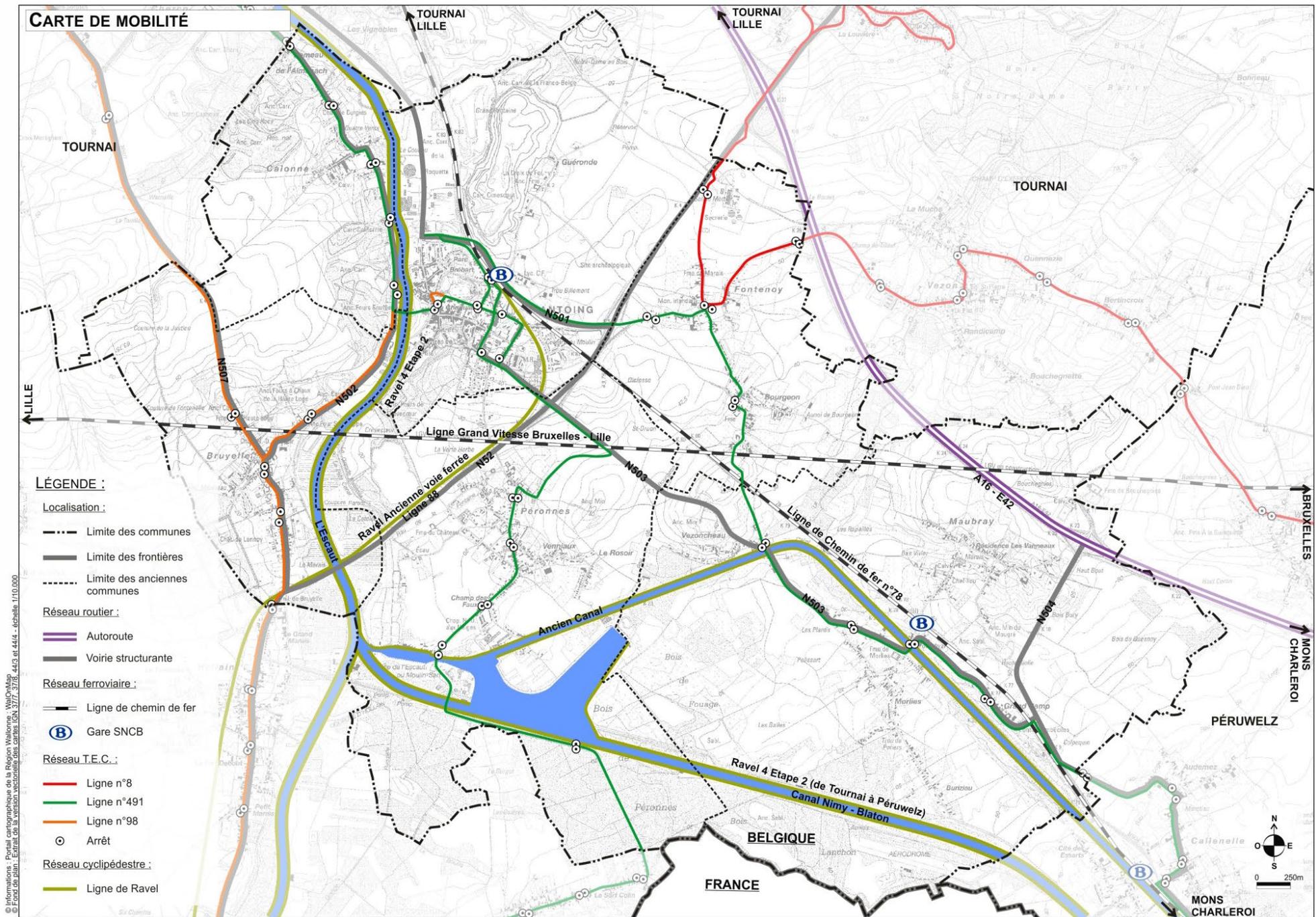
Le territoire dispose également de nombreux équipements sportifs, réalisés ou à venir très prochainement.

Les domaines de l'enseignement et du médical restent cependant préoccupants.

La présence des implantations scolaires dans les différents villages couplée à l'existence d'outils visant à l'augmentation de l'attractivité des écoles est un outil important d'intégration sociale et de dynamique villageoise. Cependant, cela ne peut contrer le constat d'une baisse continue de la fréquentation des établissements scolaires de la commune.

Dans le monde médical, la présence des différentes professions médicales et para médicales est satisfaisante, mais leur répartition géographique handicape certains villages.

²¹ Mise à jour 2020 : le terrain et les couloirs d'athlétisme ont été inaugurés fin 2017.



12. MOBILITE

12.1. Réseaux de déplacements

En 2003, dans le rétroviseur ...

Le territoire est sillonné de nombreuses voies de communication : nonobstant la bonne accessibilité que cela procure, ces infrastructures fragmentent le territoire, complexifient les déplacements internes et isolent certains secteurs (Maubray-Péronnes).

Deux-tiers de la population possède au moins une voiture, part relativement faible en milieu rural.

Les voies de communication jouent un rôle fondamental dans l'insertion de la commune d'Antoing au sein de la région transfrontalière. La commune dispose à ce sujet d'une situation avantageuse, par la multiplicité des voies de circulation présentes sur son territoire : l'autoroute E42, la N52, la ligne ferroviaire Tournai-Mons, la ligne à grande vitesse (Bruxelles-Lille-Paris), le canal Nimy-Blaton-Péronnes et l'Escaut. Ces réseaux permettent d'accéder aux principaux pôles d'emplois, de commerces, de tourisme et de services. En outre, le chemin de fer et la voie fluviale présentent un potentiel important de transfert routier, qu'il soit de personnes ou de marchandises, vers des modes de transport efficaces et préservant la qualité du cadre de vie.

Les nombreuses traversées des réseaux qui ont été aménagées permettent de limiter l'isolement des villages du sud, enclavés entre la ligne à grande vitesse et la frontière. Il y a également lieu de souligner la qualité de l'intégration paysagère de ces infrastructures, en particulier de la ligne à grande vitesse dont l'impact paysager et sonore est remarquablement limité.

A l'exception de la ligne à grande vitesse, dont l'essence même est de connecter les villes principales, les autres infrastructures présentes sur le territoire d'Antoing offrent des points d'accès direct : sortie 30, 31 et 31bis de la E42, gare d'Antoing et arrêt de Maubray, port de plaisance de Péronnes.

12.1.1. Réseau routier

La commune d'Antoing est longée au nord et à l'est par le réseau autoroutier (A 16 - E 42), passant par Tournai et Mons. Ce tronçon se prolonge au-delà vers Lille et Liège.

Le réseau routier interne est composé d'un réseau hiérarchisé de voiries :

- Les routes régionales, telles que :
 - la route nationale RN52 qui relie Brunehaut et Antoing au réseau autoroutier (axe Nord-Sud) ;

- la RN500 qui relie le bourg d'Antoing et le bassin carrier (nord du territoire) ;
- La RN507 et la RN502 qui desservent les villages de Bruyelle et de Calonne tout en longeant l'Escaut ;
- La RN503 et la RN504 qui relient Antoing aux villages de Péronnes et Maubray (axe ouest-est). La N504 connecte également l'est du territoire à l'E42 ;
- Les voiries communales, constituées de routes à deux voies de circulation desservant les villages entre eux et les communes voisines ;
- Les chemins de remembrement, chemins ruraux destinés exclusivement aux véhicules agricoles, aux piétons, cyclistes et cavaliers.

12.1.2. Générateurs de déplacements

Les principaux générateurs de déplacement de l'entité sont liés aux principales activités présentes (voir point Economie locale). À Antoing, l'activité des carrières et de la sucrerie de Fontenoy a un impact significatif sur le trafic routier (et fluvial pour ce qui est des carrières), principalement en termes de charroi lourd. Les principaux secteurs d'emplois locaux – le secteur de la santé et de l'action sociale (maison de repos et centres spécialisés) – sont également générateurs de flux, liés aux travailleurs. Le secteur de l'éducation et administratif n'est pas non plus à négliger.

Le secteur touristique et de loisirs génère également un certain trafic (Centre ADEPS, Grand Large de Péronnes, l'aérodrome de Maubray, ...). Dans des aménagements spécifiques sont en cours d'aménagement pour permettre une bonne accessibilité au complexe de loisirs 'Your Nature' en cours d'aménagement.

12.1.3. Zone à risque, accidentogènes

Un bref aperçu annuel des accidents de la circulation révèle que les principaux accidents de circulation par rue sont localisés à la Grand-Rue à Antoing et sur la N52 en direction de Saint-Amand les Eaux (F).

Accidents de la circulation et victimes par commune

	2012	2013	2014	2015	2016
Antoing					
# Accidents mortels	0	2	1	2	0
# Accidents LC (*)	27	23	27	23	15
# Tués 30 jours	0	2	1	2	0
# Tués sur place	0	2	1	2	0
# Mortellement blessés graves	0	0	0	0	0
# Mortellement blessés légers	0	0	0	0	0
# Blessés graves	4	3	4	4	2
# Blessés légers	36	29	26	24	18
# Accidents avec dégâts matériels	73	75	72	77	48

(*) Accidents avec lésions corporelles = accidents avec blessés et/ou morts
Sont repris dans ce rapport les accidents avec lésions corporelles constatés sur le territoire de votre zone, hors autoroutes.
Données des 'tués 30 jours' disponibles : 2012-2013 et 1er semestre 2014

Figure 55 - Evolution de la nature des accidents sur le territoire d'Antoing

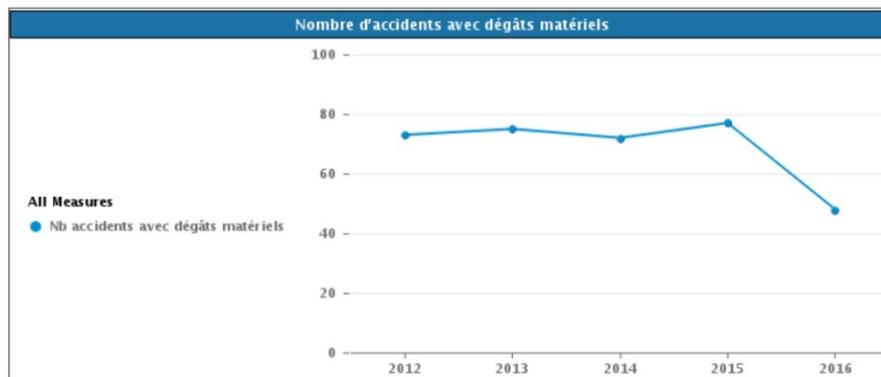


Figure 56 - Nombre d'accidents avec dégâts matériels

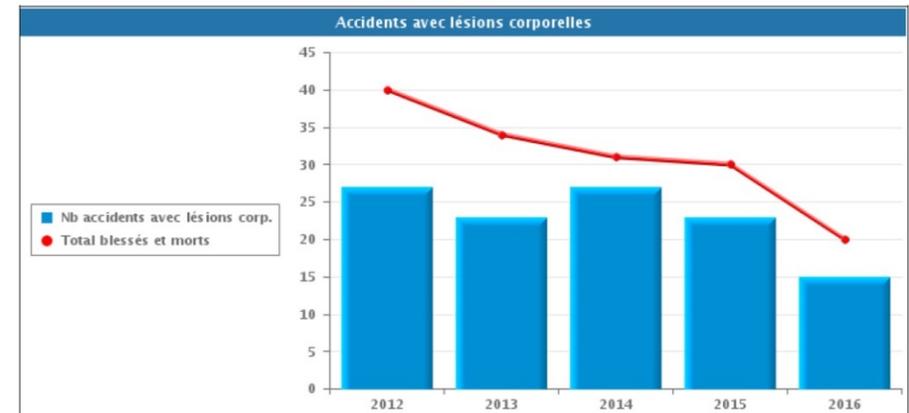


Figure 57 - Nombre d'accidents avec lésions corporelles

Accidents de circulation sur voie publique/non publique

Voie publique/ non publique	Nb accidents avec dégâts matériels
Voie publique	48
Total	48

Accidents de circulation par rue

Antoing

Rue	Nb accidents avec dégâts matériels
Avenue de l'Europe	2
Avenue du Lac	1
Avenue du Stade	2
CHAUSSÉE DE GRAND CHAMP (MAU)	1
Chaussée de la Sucrierie	2
Chaussée de Tournai	1
Chemin de Saint-Druon	1
Grand'rue	9
N503 Antoing - Maubray (Antoing)(N504)	2
N52 Direction Gaurain-Ramecroix	1
N52 Direction Saint-Amans-les-Eaux (F)	3
Place Stalingrad	1
Rue à Châpons	1
Rue Albert 1er	1
Rue de Condé	1
Rue de Crèvecoeur	1
Rue de Fontenoy	1
Rue de Hollain	1
Rue de l'Aigle	1
Rue de Laplaigne	1
Rue de l'Yser	2

Rue	Nb accidents avec dégâts matériels
Rue de Péronnes	1
Rue des Ecoles	1
Rue des Tanneurs	1
Rue de Vezon	1
Rue du Coucou	1
Rue du Curé	1
Rue du Maréchal de Saxe	1
Rue Henri Artisien	1
Rue Joly	1
Rue Neuve	2
Rue Philippart	1
Total	48

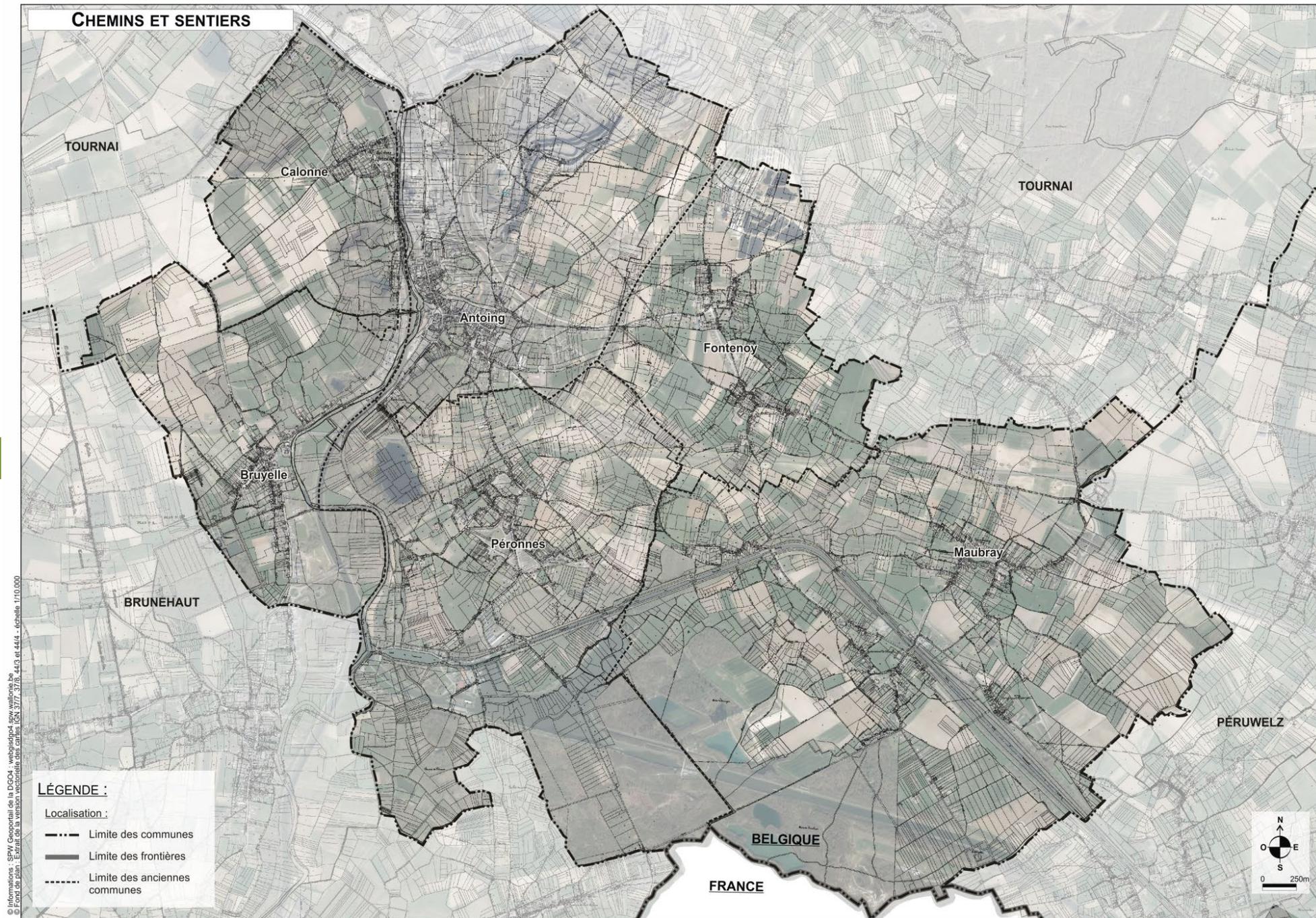
Figure 58 – Accidents de circulation par rue

Accidents de circulation avec DM impliquant un poids lourds

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
# Accidents Poids lourds	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2
# Accidents avec DM		0			0								0

Accidents avec poids lourds si un des véhicules est 'Camion', 'Tracteur' ou 'Tracteur + semi-remorque'

Figure 59 – Accidents de circulation avec DM impliquant un poids lourds



12.1.4. Mobilité active

En 2003, dans le rétroviseur ...

Le réseau de sentiers et voyettes, bien que présent, est peu dense et mal organisé. Ils sont encore assez bien utilisés par les enfants pour se rendre à l'école.

Quelques pistes cyclables existent, sur certains tronçons, mais ne constituent pas un aménagement systématique sur les voiries stratégiques. Le RAVeL et les chemins de halage offrent certaines liaisons en site propre, notamment vers Tournai, Péruwelz, Bruyelle et Brunehaut (Hollain). Ils sont très prisés pour les loisirs.

La commune est traversée par le Ravel 4 (W4 : Canaux, fleuves et rivières) Etape 2 [de Tournai à Péruwelz]. Il y emprunte les chemins de halage du Canal Nimy-Blaton-Péronnes et de l'ancien canal en site propre [itinéraire alternatif], pour rejoindre Tournai via les berges de l'Escaut.

L'itinéraire de la Ligne 88 et du Haut-Escaut traversent également le territoire d'Antoing [boucle Antoing-Bléharies] du nord au sud, vers la France. Cette ancienne ligne ferroviaire a bénéficié d'un réaménagement sur le territoire de Brunehaut [Voie verte] dans le cadre de son PCDR.

S'il existe quelques tronçons de pistes cyclables le long des grands axes, la continuité des itinéraires semble cependant problématique à certains endroits notamment entre les villages Antoing-Péronnes-Maubray, vers Fontenoy et vers le centre de Calonne.

Enfin, le territoire est traversé par le réseau de points-nœuds de la Wallonie picarde.

12.1.5. Transports collectifs

En 2003, dans le rétroviseur ...

La ligne ferroviaire Lille-Liège offre en semaine dix-huit connexions par jour dans chaque sens (à Antoing) et quatre trains aux heures de pointe (à Antoing et Maubray), entre 5h et 22h.

La LGV traverse la commune sans s'y arrêter. Une réflexion est néanmoins en cours d'un arrêt sur le site « Saint-Druon ».

Les deux lignes TEC qui sillonnent la commune relient les villages à Antoing et Tournai. La ligne 491 dessert Mortagne-en-France et bénéficie d'une correspondance avec le réseau bus « Arc-en-ciel » tandis que la ligne 98 rejoint occasionnellement Maulde (France). En semaine scolaire, la desserte réelle des villages est assez faible (fréquence de bus élevée mais nombreuses variantes, sur les deux lignes) et les liaisons vers les pôles périphériques sont souvent indirectes. Les correspondances avec les trains sont peu respectées.

Desserte TEC

En matière de transport collectif, la commune est traversée par 3 lignes de TEC :

- Ligne 8 [Tournai SNCB – Bon-Secours Basilique] dessert Fontenoy ;
- Ligne 98 [Tournai SNCB - Lesdain] dessert Bruyelle, Antoing et Calonne ;
- Ligne 491 [Tournai SNCB - Mortagne/Péruwelz] dessert Maubray, Fontenoy, Péronnes et Antoing.

Il n'existe pas de véritable ligne de bus transfrontalière. Cependant, la ligne 8 dessert Maulde (F) via Bléharies et la Ligne 491 dessert Flines-Lez-Mortagne via Laplaigne.

Ligne 8 [Tournai-Gaurain-Vezon-Péruwelz-Bon Secours]

Cette ligne dessert le village de Fontenoy.

En période scolaire, du lundi au vendredi, il est possible :

- de rejoindre Tournai [arrêt SNCB] en 35 minutes 2 fois le matin [07h03 et 09h59], 3 fois dans l'après-midi [12h56, 14h14 et 17h03] et 1 fois le soir [18h23] depuis l'arrêt « Fontenoy église ».
- de se rendre à Péruwelz [arrêt SNCB] en 30 minutes 2 fois le matin [07h24 et 10h02] et 4 fois dans l'après-midi [12h59, 15h46, 17h03 et 17h04] depuis l'arrêt « Fontenoy église ».

En période de vacances scolaires, tous les jours en semaine, il est possible :

- de rejoindre Tournai [arrêt SNCB] en 40 minutes 2 fois le matin [06h56 et 09h56], 3 fois dans l'après-midi [12h56, 14h08 et 17h03] et 1 fois le soir [18h23] depuis l'arrêt « Fontenoy église ».
- de se rendre à Péruwelz [arrêt SNCB] en 30 minutes 2 fois le matin [07h24 et 10h02] et 2 fois dans l'après-midi [15h46 et 17h03] et une fois le soir [20h06] depuis l'arrêt « Fontenoy église ».

Cette ligne ne fonctionne pas durant le week-end.

Ligne 98 [Tournai – Lesdain]

Cette ligne dessert les villages de Bruyelle et Antoing.

Du lundi au vendredi, aussi bien en période scolaire qu'en congés, il est possible :

- de rejoindre Tournai [arrêt SNCB] en 20 minutes 3 fois le matin [05h57, 07h39 et 09h17] et 3 fois dans l'après-midi [13h25, 15h25 et 17h43] depuis l'arrêt de « Antoing SNCB ».
- de se rendre à Lesdain [arrêt Place] en 20 minutes 2 fois le matin [08h34 et 10h45], 3 fois dans l'après-midi [12h44, 14h44 et 16h55] et 2 fois le soir [19h03 et 20h43] depuis l'arrêt « Place du Préau ».

Le samedi il est possible :

- de rejoindre Tournai [arrêt SNCB] en 20 minutes 2 fois le matin [08h01, 10h03] et 2 fois dans l'après-midi [14h03 et 17h03] depuis l'arrêt « Place du Préau ».
- de se rendre à Lesdain [arrêt Place] en 20 minutes 1 fois le matin [09h21], 2 fois dans l'après-midi [13h19 et 16h21] et 1 fois le soir [20h57] depuis l'arrêt « Place du Préau ».

Ligne 491 (Tournai – Péruwelz/Mortagne)

Cette ligne dessert les villages de Calonne, Antoing, Péronnes, Fontenoy et Maubray.

En période scolaire, du lundi au vendredi, il est possible :

- de rejoindre Mortagne [arrêt Place] en 20 minutes 2 fois le matin [09h17 et 10h37], 6 fois dans l'après-midi [12h40, 13h40, 15h29, 17h00, 17h15 et 17h47] et 2 fois le soir [18h52 et 19h41] depuis l'arrêt « Antoing SNCB ».
- de rejoindre Tournai [arrêt SNCB] en 20 minutes 6 fois le matin [05h32, 06h14, 07h14, 08h31, 10h20 et 11h20], 3 fois dans l'après-midi [13h28, 15h18 et 16h41] et 2 fois le soir [18h08 et 18h28] depuis l'arrêt « Antoing SNCB ».
- de se rendre à Péruwelz [arrêt SNCB] en 30 minutes 4 fois le matin [06h16, 07h19, 09h20 et 11h38], 7 fois dans l'après-midi [12h45, 12h55, 13h44, 15h32, 16h15, 17h05 et 17h08] et 2 fois le soir [19h00 et 19h45] depuis l'arrêt « Antoing SNCB ».

En période de vacances scolaires, tous les jours en semaine, il est possible :

- de rejoindre Mortagne [arrêt Place] en 20 minutes 2 fois le matin [09h17 et 10h37], 5 fois dans l'après-midi [12h40, 13h40, 15h25, 17h00 et 17h46] et 3 fois le soir [18h52, 19h41 et 20h40] depuis l'arrêt « Antoing SNCB ».
- de rejoindre Tournai [arrêt SNCB] en 20 minutes 6 fois le matin [05h32, 06h20, 07h25, 08h31, 10h20 et 11h20], 3 fois dans l'après-midi [13h33, 15h18 et 16h41] et 2 fois le soir [18h08 et 18h28] depuis l'arrêt « Antoing SNCB ».
- de se rendre à Péruwelz [arrêt SNCB] en 30 minutes 4 fois le matin [06h29, 07h27, 09h20 et 11h38], 4 fois dans l'après-midi [12h45, 13h44, 15h32 et 17h05] et 2 fois le soir [19h00 et 19h45] depuis l'arrêt « Antoing SNCB ».

Le samedi il est possible :

- de rejoindre Mortagne [arrêt Place] en 20 minutes 1 fois le matin [10h58], 3 fois dans l'après-midi [12h58, 14h58, et 16h45] et 1 fois le soir [18h58] depuis l'arrêt « Antoing SNCB ».

- de rejoindre Tournai [arrêt SNCB] en 20 minutes 3 fois le matin [07h56, 09h02 et 11h54], 3 fois dans l'après-midi [13h54, 15h41 et 17h54] et 1 fois le soir [20h20] depuis l'arrêt « Antoing SNCB ».
- de se rendre à Péruwelz [arrêt SNCB] en 30 minutes 1 fois le matin [09h38], 1 fois dans l'après-midi [12h59] et 1 fois le soir [16h46] depuis l'arrêt « Antoing SNCB ».

Desserte SNCB

En matière de **transport ferroviaire**, la commune est desservie par une ligne de chemin de fer qui assure la liaison Tournai – Mons. Cette ligne ne dessert que les transports de voyageurs, le transport de marchandises étant organisé depuis la Ville de Ath vers Mons et Quévy. Très occasionnellement des convois exceptionnels de ciment sont acheminés sur cette voie depuis Tournai jusque Quévy (un projet de raccordement industriel vers Holcim Vaulx est toutefois évoqué).

La ligne 78 Mons – Tournai – Lille-Flandres(F) traverse du sud au nord la commune d'Antoing. Elle s'arrête en gare d'Antoing [L= *trains locaux*, toutes les heures de 5h30 à 22h30 en semaine dans les deux directions ; P= *trains de pointe*, 6 arrêts entre 6h56 et 19h05 vers Tournai et 4 arrêts entre 6h05 et 17h06 vers Mons] et à l'arrêt de Maubray [P, 6 arrêts entre 6h51 et 19h01 vers Tournai et 4 arrêts entre 6h09 et 17h10 vers Mons].

Bien que présente sur le territoire, la ligne à grande vitesse ne traverse que celui-ci d'ouest en est.

Services complémentaires

Le Centre Public d'Action Sociale d'Antoing a également mis en place un service de **taxi social** à la disposition des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite, des invalides, des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ; en priorité pour les démarches médicales et paramédicales mais également pour les démarches administratives ou les courses.

En ce qui concerne le **covoiturage**, la commune dispose d'une aire de covoiturage officielle [Carpool]. 5 emplacements sont réservés sur le chemin de Saint-Druon – parking du service incendie. Sur les routes nationales [N502 et N504] à proximité des sorties de l'Autoroute E42 [sortie 30, 31 et 31bis] à hauteur d'Antoing et de Maubray, un certain nombre de véhicules sont stationnés sur l'accotement pour une période journalière. Le GAL des Plaines de l'Escaut 2017-2020 a mené une réflexion sur la mise en place de point-relais mobilité.

12.1.6. Transport fluvial

En 2003, dans le rétroviseur ...

Antoing a longtemps été une ville de batellerie et un port actif. Le réseau fluvial sert désormais surtout aux cimentiers.

Le réseau fluvial participe également au caractère récréatif de Péronnes.

L'Escaut traverse l'ouest du territoire d'Antoing du sud vers le nord et constitue une liaison importante entre les réseaux hydrographiques navigables de la Belgique et de la France. L'Escaut rencontre le cours de la Lys au niveau de Courtrai et rejoint en aval le port d'Anvers. Aujourd'hui le gabarit de l'Escaut est de 1.350 tonnes au niveau d'Antoing et de 2.000 tonnes au niveau de St - Nicolas au port d'Anvers.

Le cours de l'Escaut est canalisé sur l'entité d'Antoing, où ont été réalisés des aménagements pour le chargement ou le déchargement de bateaux, le long du chemin et des quais de l'Escaut.

Notons que la mise à gabarit future du projet Seine-Escaut qui vise à créer un nouvel axe de navigation reliant Paris, Anvers et Rotterdam au gabarit de 4.500 tonnes et à améliorer les liaisons de cet axe principal vers les zones économiques et industrielles de Belgique et du Nord de la France renforceront le transport fluvial dans le territoire d'Antoing.

12.1.7. Conseiller en mobilité

La Commune d'Antoing dispose également d'un conseiller en mobilité.

Le Conseiller en Mobilité (CeM) est un relais, un lien entre les acteurs concernés par la problématique de la mobilité (responsables politiques, services techniques, association, usagers...) au sein d'une commune, d'une administration ou d'un autre organisme. Une formation spécifique, cautionnée par un certificat, est organisée par la Direction de la Planification de la Mobilité du SPW et permet d'obtenir le titre de CeM.

12.2. Synthèse : atouts majeurs et contraintes

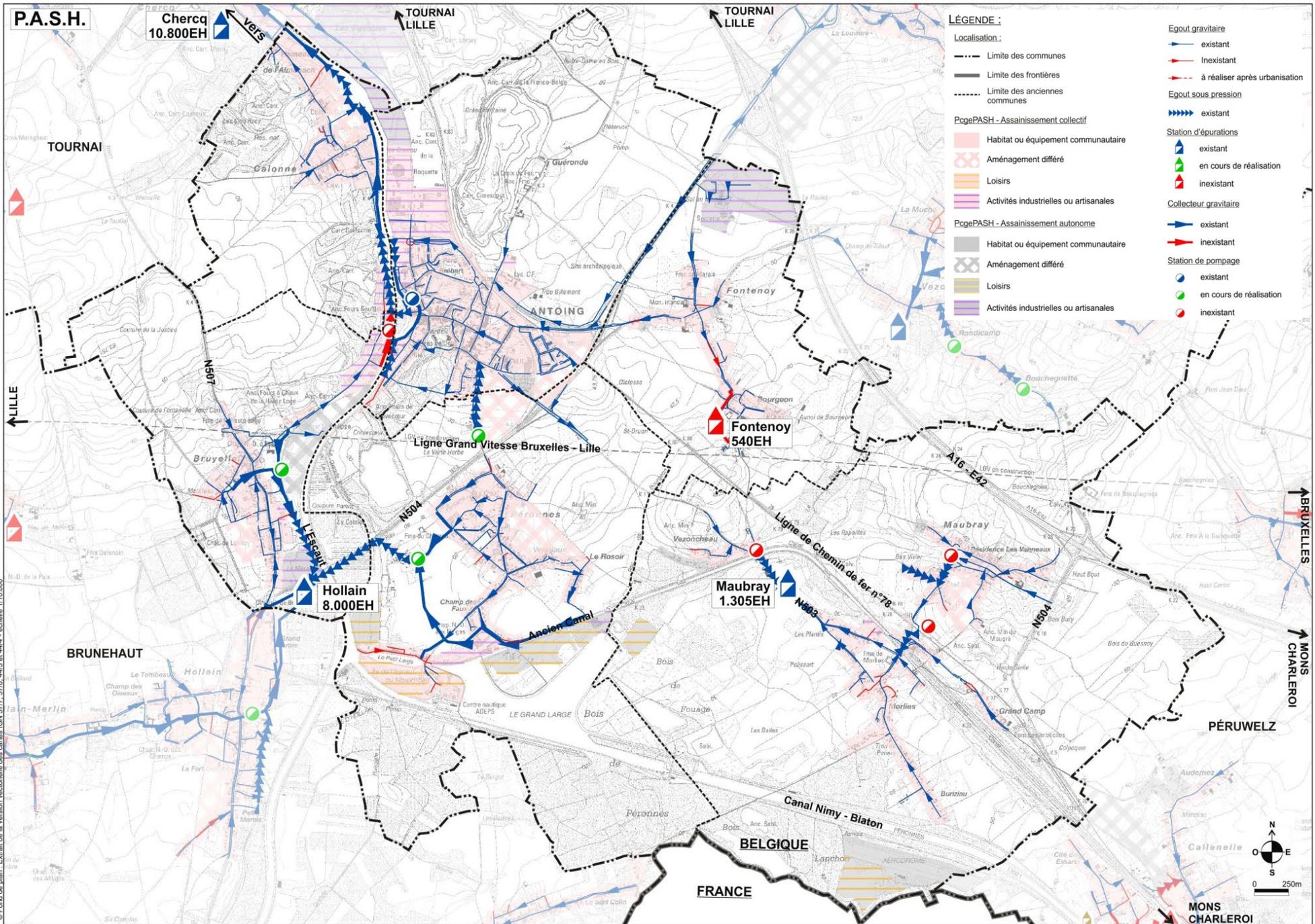
Situé au cœur de la Wallonie picarde, à proximité de la région frontalière avec la France, Antoing dispose de nombreuses infrastructures de communication routières, ferroviaires et même fluviales. Celles-ci permettent une bonne accessibilité du territoire et de se connecter vers les territoires périphériques ou internationaux.

Toutefois, ces grandes infrastructures fragmentent le territoire, complexifient les déplacements et insolent certains villages.

La présence de deux gares (Antoing et Maubray) sur la ligne 78 Mons-Lille offre des temps de parcours intéressants vers ces deux pôles. Cependant, il n'existe pas ou peu de cohérence entre les offres bus et ferroviaires (correspondances, horaires,...). C'est notamment le cas du centre de Maubray non desservi par les TEC.

L'offre de bus TEC est conçue principalement pour les liaisons avec Tournai, Péruwelz et Bléharies.

Les réseaux de modes doux (ancien canal, RAVeL, points nœuds, voyettes et sentiers) permettent également les liaisons cyclo-pédestres sur le territoire.



13. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

13.1. Principales caractéristiques

13.1.1. Eaux

Le territoire d'Antoing dispose de ressources naturelles géologiques importantes [voir chapitre consacré à la géologie]. Ces ressources, exploitées par des entreprises privées, assurent une économie extractive et de transformation fort intéressante pour l'économie locale. Ces activités spécifiques impliquent la mise en œuvre de différentes techniques dans la gestion des eaux usées et eaux d'exhaure de carrière, ainsi que dans la gestion énergétique de ces industries.

PASH

La commune d'Antoing est comprise dans le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique Escaut Lys adopté par le GW en date du 22/12/2005. Il a ensuite subi quelques modifications qui ont été adoptées par le GW le 20/03/2014. Au niveau d'Antoing, ces modifications restent mineures et concernent l'inscription de trois zones (environ 11 Ha au total) en zones d'assainissement collectif.

Selon les données disponibles, la répartition de la population pour la commune s'établit comme suit (données de 2008, avant révision du PASH) : 73 % sont en assainissement collectif de plus de 2000 EH, 22 % sont en assainissement collectif de moins de 2000 EH et 5 % sont en assainissement autonome.

Les eaux usées générées dans les zones d'assainissement collectif sont ou seront traitées via quatre stations d'épuration dont deux se situent sur le territoire communal d'Antoing, une sur le territoire de Brunehaut et une sur le territoire de Tournai :

- Station de Maubray (existante) : 1.305 EH
- Station de Fontenoy (inexistante) : 600 EH
- Station d'Hollain - Brunehaut (existante) : 8.000 EH
- Station de Chercq - Tournai (existante) : 10.800 EU

13.1.2. Gestion de l'eau

Antoing, via la SPGE et l'intercommunale IPALLE, assure une bonne gestion des eaux usées du territoire à travers notamment la construction croissante de nouvelles stations d'épurations. Bien que la commune dispose d'un règlement communal lié à l'égouttage, un service d'appui d'IPALLE pour les raccordements particuliers à l'égout complète le service communal.

Ainsi, la prise en compte de la gestion de l'eau lors de l'urbanisation du territoire est un des aspects essentiels à maîtriser dans la planification et l'aménagement du territoire.

Les avis d'urbanisme rendus pas IPALLE qui sont sollicités par les auteurs de projet, les services techniques communaux et par le fonctionnaire délégué ont pour objectif :

- d'augmenter la qualité de la collecte des eaux usées en augmentant le taux de raccordement ;
- d'augmenter la qualité de l'assainissement en limitant la dégradation du fonctionnement des stations d'épuration par temps de pluie et le risque de non-conformité dû aux surverses ;
- de limiter les fréquences d'inondation liées au ruissèlement pluvial ;
- de limiter les phénomènes d'érosion et de transport solide qui sont associés ;
- de limiter les débordements de réseaux ;
- de définir les contraintes sur l'urbanisation ;
- d'augmenter la qualité de mise en œuvre des charges d'urbanisme sur le domaine public ;
- de permettre un suivi cartographique des opérations immobilières sur le territoire ;
- etc.

Ainsi, tout est mis en œuvre pour la bonne gestion des eaux sur les parcelles privées et l'ensemble du territoire d'Antoing.

Eaux d'exhaure

Les eaux d'exhaure sont des eaux souterraines résurgentes des carrières qui, pour la plupart, exploitent sous le niveau de la nappe aquifère. Ces eaux sont pompées pour maintenir l'exploitation à sec. Dans cette région du Hainaut, les volumes pompés annuellement sont très élevés [7 millions de m³/an]. Auparavant, ils étaient directement rejetés en pure perte dans le milieu naturel, l'Escaut.

Si la Wallonie est considérée à juste titre comme réservoir d'eau du pays, les réserves souterraines ne sont pas inépuisables et leur stabilité peut être mise en péril par la surexploitation locale.

Afin de limiter les quantités puisées dans des nappes fragilisées, principalement dans le Hainaut, la Transhennuyère se situe à Gaurain-Ramecroix [Tournai], village jouxtant Fontenoy. Il s'agit d'un projet de valorisation des eaux d'exhaure avec pour objectif :

- la gestion durable de la ressource en eaux souterraines ;
- la réduction des prélèvements par une utilisation raisonnée du potentiel disponible ;
- la lutte contre les effondrements karstiques du sous-sol, qui étaient assez nombreux dans la région, consécutivement à l'abaissement du niveau de la nappe ;

- l'augmentation de l'attractivité économique pour les entreprises et les industries qui hésitaient à s'installer dans la région puisqu'avant 2002, leur consommation en eaux potable était limitée.

Depuis 2002, la station traite 26.400m³/jour d'eau pour la rendre potable.

Dès 1993, plusieurs acteurs économiques et du secteur de l'eau, dont la SWDE, ont étudié la possibilité de valoriser les eaux d'exhaure des carrières Cimescaut, Holcim et Lemay à Antoing.

13.1.3. Déchets

L'organisme en charge de la collecte et du traitement des déchets est IPALLE.

La collecte des ordures ménagères est organisée en porte-à-porte une fois par semaine via des sacs payants. Des collectes sélectives en porte-à-porte sont également organisées pour les PMC (toutes les deux semaines) et pour les Papiers-Cartons (une fois par mois).

En complément, un parc à conteneurs se situe sur l'entité de Brunehaut, à Hollain (rue du Marais) à l'issue de la N52. Neuf bulles à verre sont réparties sur toute l'entité : 3 à Antoing, 1 à Bruyelle, 1 à Calonne, 1 à Fontenoy, 2 à Maubray et 1 à Péronnes].

Concernant la production de déchets, l'analyse ne tient compte que des principales catégories de déchets en ramassage en porte-à-porte : les données « parc à conteneurs » ne peuvent être assimilées à celles de Brunehaut dans la mesure où celui-ci est partagé avec la Commune d'Antoing.

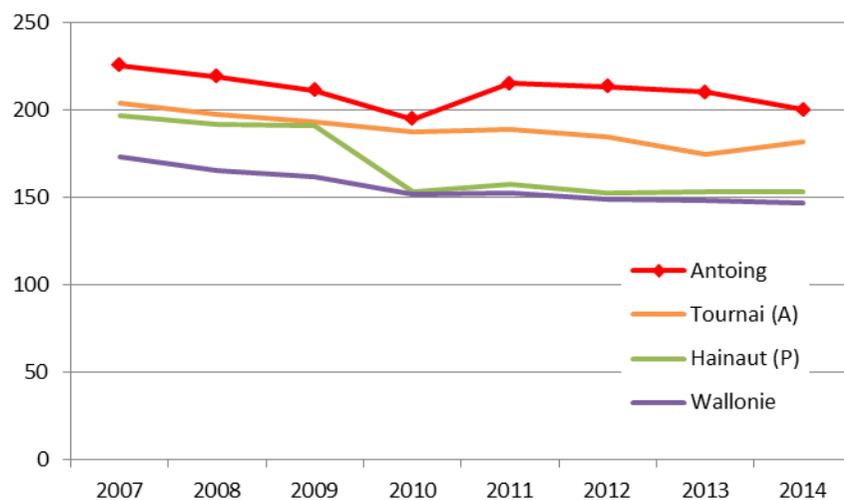


Figure 60 - Evolution comparée de la quantité de déchets collectés en porte à porte [SPW, DGO3]

Avec 200,3 kg de déchets par habitant collectés en 2014, Antoing se situe bien au-dessus de la moyenne régionale (146,9kg/habitant). La quantité moyenne annuelle connaît une légère diminution ces dernières années, passant de 225,4 en 2004 à 200kg/habitant en 2014.

Les entreprises d'économie sociale 'Ecosater', actives dans le réemploi de déchets ménagers réutilisables, effectuent des collectes à la demande des habitants.

Sept guides composteurs sont disponibles pour les trois entités d'Antoing, Brunehaut et Rumes, cependant aucun des guides n'est établi à Antoing.

13.1.4. Energies

En 2003, dans le rétroviseur ...

Une part importante du parc de logements est encore chauffée au charbon mais Antoing et Fontenoy s'apprêtent à bénéficier du gaz de ville.

Les énergies traditionnelles

En 2007, le secteur des industries (principalement les cimenteries et la sucrerie) utilise la part la plus importante (88%) de la consommation énergétique antoingienne, suivi du secteur des transports avec 6% et du secteur résidentiel avec 4%. Toutefois, parmi ces industries, Iscal Sugar SA « Sucrerie de Fontenoy » produit de l'énergie par la cogénération issue de trois unités de production.

En comparant avec le bilan énergétique de la Région wallonne, on constate que la part du secteur industriel présente effectivement un pourcentage bien supérieur à la moyenne wallonne.

Répartition de la consommation énergétique communale selon le secteur (2007):

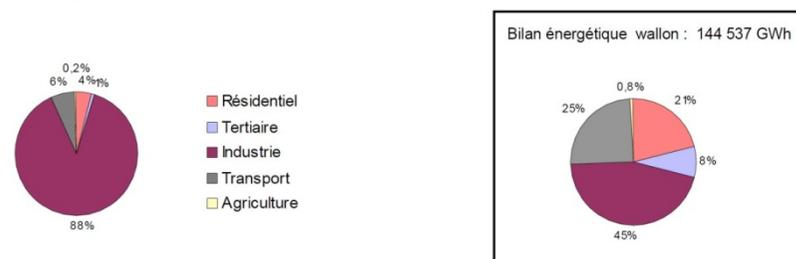


Figure 61 - Répartition de la consommation énergétique communale selon le secteur en 2007 [source : fiche "Etat de l'environnement, édition 2010" de la commune d'Antoing - SPW DGARNE]

En 2001, la plupart des 2.956 logements utilisaient le mazout comme source d'énergie pour le chauffage résidentiel. Notons que le chauffage électrique est utilisé par 15% des ménages et le charbon par 10%. D'où une sensibilité particulière de la commune dans la perspective d'une raréfaction, et donc d'un prix plus élevé, des énergies fossiles.

Depuis le PCDR précédent, Antoing, Péronnes et Fontenoy bénéficient désormais du gaz de ville.

Proportion des logements selon la source d'énergie utilisée pour le chauffage résidentiel (2001):

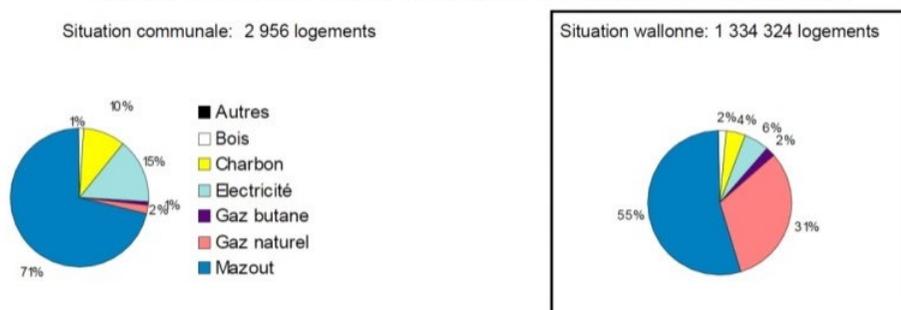


Figure 62 - Proportion des logements selon la source d'énergie utilisée pour le chauffage résidentiel (2001) [source : fiche "Etat de l'environnement, édition 2010" de la commune d'Antoing - SPW DGARNE]

Les énergies renouvelables

Au niveau des énergies renouvelables, plusieurs projets sont mis en œuvre sur le territoire par différents acteurs :

- Le parc éolien Tournai-Antoing-Brunehaut (à terme 10 éoliennes de puissance installée totalisant 25.100kW) à cheval sur les trois communes (sept construites et opérationnelles, enquête publique en cours pour trois installations supplémentaires).
- La construction de nouveaux bâtiments communaux répondant aux nouvelles normes énergétiques et dotés de panneaux photovoltaïques.
- L'amélioration de la performance énergétique de bâtiments communaux : modernisation des systèmes de chauffage, isolation...

Action de la commune en matière d'énergie

Programme de politique générale d'Antoing en termes d'énergie

Ce programme, approuvé par le Conseil Communal du 28 février 2013 est rédigé en ce sens :

« Nous continuerons à limiter au maximum les dépenses énergétiques et à réaliser tous les investissements et/ou économies dans ce domaine.

Nous restons ouverts au développement de parcs éoliens respectueux de l'environnement et du paysage, tout en essayant de privilégier l'actionnariat des citoyens en ce domaine.

La construction du nouveau bâtiment administratif prouve que la ville est attentive à l'Energie. En construisant un bâtiment non énergivore [réduction de la consommation et production renouvelable]. Pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment, bâtiment passif, etc....

Rénovation verte des écoles et des bâtiments communaux (double vitrage, etc.)

Objectifs :

- continuer le développement des énergies renouvelables en aidant les citoyens qui le désirent, comme par exemple une prime énergétique pour l'isolation des logements, la pose de double vitrage. On pourrait rembourser jusqu'à concurrence des redevances perçues des éoliennes ;
- continuer le développement éolien, tout en restant attentif à l'environnement, aux paysages et à la santé publique.

Comme dans la législature précédente, nous demanderons, les services des intercommunales IGRETEC et IDETA afin de mettre sur pied une coopérative d'achat qui profitera tant à la commune qu'aux habitants. »

Journée de l'énergie

En octobre 2014, le Plan de Cohésion Sociale, dans son plan d'action, a organisé une journée de l'énergie à laquelle a été conviée toute la population. Cette dernière pouvait, grâce aux stands, recevoir des conseils afin de réduire sa facture énergétique, d'améliorer son confort dans son logement, être sensible aux enjeux planétaires des économies d'énergie.

Tuteur énergie

Dans ce cadre, le CPAS collabore avec une tutrice énergie qui peut dispenser des conseils et chercher des solutions pour la réduction de la consommation d'énergies des habitants d'Antoing.

Convention des Maires

Antoing fait partie de la Convention des Maires et fait de nombreux efforts concernant l'économie d'énergie.

La Convention des Maires pour le climat et l'énergie rassemble des milliers d'autorités locales et régionales, volontairement engagées dans la mise en œuvre des objectifs européens en termes de climat et d'énergie sur leur territoire.

Les nouveaux signataires s'engagent désormais à réduire les émissions de CO² de 40% au minimum d'ici 2030 et à adopter une approche intégrée visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter.

13.2. Synthèse : atouts majeurs et contraintes

Antoing tend à améliorer la gestion de ses ressources en eau et en électricité.

Les eaux usées sont d'avantage traitées, grâce aux nouvelles stations d'épuration de Hollain et Maubray. La gestion des eaux de pluie est également traitée dans les projets d'urbanisme avec les appuis techniques de l'intercommunale IPALLE. Les citoyens sont d'avantage conscientisés sur la gestion des eaux.

La gestion des eaux d'exhaure pompées pour assurer l'assèchement des carrières est réinjectée dans le système de distribution en eau via le projet de la Transhennuyère.

Les nouvelles technologies et énergies renouvelables sont d'avantage étudiées dans les projets communaux dans le but d'améliorer l'environnement mais aussi de manière à limiter au maximum les dépenses énergétiques.

Les habitants de la commune, via le Plan de Cohésion Sociale et le tuteur énergie, peuvent recevoir de nombreux conseils sur les moyens de réduire leur facture.

14. FICHES-SYNTHESE VILLAGES

14.1. Antoing

14.1.1. Description générale



Antoing est caractérisé par ses carrières de pierre calcaire sur les deux versants de l'Escaut ainsi que plusieurs industries en bordure du cours d'eau.

La « Capitale du Pays Blanc » est établie à flanc de vallée de l'Escaut et constitue la portion urbanisée et industrielle de la commune.

Il s'agit du noyau bâti le plus important, comprenant la

plupart des services et équipements : administrations publiques, commerces, écoles, etc.

En termes de patrimoine, le bourg compte l'ensemble du domaine du Château d'Antoing, l'ancienne Halle aux draps, l'église Saint-Pierre et, en périphérie, le tumulus sis au lieu-dit du Trou Billemont, le tombeau romain au lieu-dit Guéronde et ou encore les fours à chaux du hameau de Crèveœur. Antoing dispose de ce fait d'un attrait touristique non négligeable

14.1.2. Démographie

Population en 2014 : 3.106 habitants (39,9% de la population totale)

Taux de croissance 2006-2014 : +0,9%, inférieur à la moyenne communale

14.1.3. Structure urbanistique

Antoing présente une ambiance urbaine, ville industrielle qui s'étend sur les coteaux de la vallée de l'Escaut. Son centre-ville historique est très concentré et très urbanisé. L'étalement de la ville est rapidement contraint par les éléments physiques du territoire et les infrastructures industrielles et de transport.

14.1.4. Structure physique

Antoing est dominé par le bassin carrier. Au niveau du sous-sol, quelques phénomènes karstiques sont relevés mais exclusivement au droit des carrières.

On relève une zone d'aléa d'inondation faible dans la portion des quartiers bordant l'Escaut.

Il n'y a quasiment plus de sols naturels en place puisqu'ils sont soit macadamisés, soit exploités par les activités extractives.

Le nord de l'entité présente un relief fortement perturbé par les activités extractives (dépressions importantes, remblais de stériles, ...). Alors que la vallée de l'Escaut forme au sud de la ville un véritable poumon vert avec la proximité de la coupure Parent et les prairies marécageuses de la vallée, le nord est entièrement dévoué à l'activité extractive.

14.1.5. Eléments de droit

Le noyau bâti est inscrit en zone d'habitat. Le centre ancien est couvert par un périmètre d'intérêt historique, culturel et esthétique.

Une grande partie du centre-ville est couvert par différents PCA dont le plus ancien date de l'après seconde guerre mondiale. Ils visent la reconstruction de la ville suite aux bombardements subis en mai 1940. Ces documents sont toujours d'application. Quatre sites à réaménager (reconversion d'anciens sites d'activité économique) ont également fait l'objet d'un périmètre de reconnaissance et participent à la restructuration du centre-ville.

Au niveau des lotissements, on constate à Antoing une faible dynamique puisque depuis 1992, alors que de plus grandes interventions ont eu lieu dans les années 60 et 70.

14.1.6. Disponibilités foncières

Antoing ne possède plus que 1,29 ha inscrits en zone d'habitat (soit 2 % de la superficie urbanisable du village), ce qui est extrêmement faible.

Le seul potentiel réside dans les surfaces encore disponibles dans les deux ZACC existantes, dont une a partiellement été mise en œuvre par l'implantation des services administratifs dans la portion Nord de la zone. La seconde est en partie couverte par la zone de réservation de la N52 et paraît difficilement urbanisable.

14.1.7. Mobilité

Antoing est bien desservie en matière de réseaux de communication, tant pour le réseau routier que le réseau des TEC et SNCB. Les correspondances horaires entre les offres de bus et de train ne sont néanmoins pas bonnes.

La gare d'Antoing assure la liaison Mons-Lille. Plusieurs lignes TEC desservent Tournai, Péruwelz et Bléharies jusqu'à rejoindre certains villages français. La connexion Antoing-Péronnes a été supprimée par la création du TGV.

Le réseau cyclo-piéton est constitué de deux RAVeL aménagés l'un sur l'ancienne ligne de chemin de fer et l'autre sur le chemin de halage le long de l'Escaut. De nombreux sentiers et venelles sillonnent le bourg.

14.2. Bruyelle

14.2.1. Description générale



Bruyelle est établi en fond de vallée, en rive gauche de l'Escaut.

Il s'agit d'un noyau bâti de faible importance disposant de quelques équipements : école, quelques commerces, un centre spécialisé pour personnes handicapées.

Le patrimoine spécifique du village est le Château de Lannoy et son parc « classique à la

française », les fours à chaux (dont les fours bouteilles), l'église Sainte-Rictrude et ses fermes reprises à l'inventaire du Patrimoine.

Bruyelle, comme Calonne, est un village qui a été impacté par l'industrie de la pierre.

À proximité du noyau villageois, deux éoliennes ont été implantées en crête faisant partie du « Parc éolien Tournai Antoing Brunehaut » [projet de 10 éoliennes à terme].

14.2.2. Démographie

Population en 2014 : 723 habitants (9,31% de la population totale)

Taux de croissance 2006-2014 : +3,9%, similaire à la moyenne communale

Bruyelle constitue l'un des petits villages d'Antoing, au même titre que Calonne et Fontenoy.

14.2.3. Structure urbanistique

Le village s'étire le long de l'Escaut et de la N507. Bruyelle possède d'une part un versant à haute valeur patrimoniale issu de son passé carrier, avec plusieurs fours à chaux - de différents types et parfois relativement bien conservés- et d'anciennes carrières où faune et flore ont réélu domicile, et d'autre part un plateau dénudé dévoué actuellement à la grande agriculture.

14.2.4. Structure physique

Bruyelle est situé en fond de vallée sous la ligne de crête de Saint-Maur en partie à hauteur des alluvions de l'Escaut pour la partie Sud-Est. La partie Nord de l'entité remonte vers le plateau de la Pévèle.

Une zone d'aléa d'inondation faible se situe au niveau du hameau et du lieu-dit « Le Marais », en bord de l'Escaut.

La plus grande portion du territoire est constituée de sols naturels exploités par l'agriculture.

Au niveau du sous-sol, aucune contrainte karstique n'est relevée.

La coupure de l'Escaut dite « Parent » [ancien bras mort de l'Escaut] est une zone d'intérêt biologique.

14.2.5. Eléments de droit

Le noyau bâti est inscrit très majoritairement en zone d'habitat. Il existe une petite portion inscrite en zone d'habitat à caractère rural au nord de l'agglomération.

Au niveau des lotissements, on constate à Bruyelle une faible dynamique puisque seulement 8 lots ont été créés entre 1960 et 2016 ; le dernier datant de 2003.

14.2.6. Disponibilités foncières

Bruyelle possède un solde de 1,95 ha en zone urbanisable, soit 5,5 % de la surface inscrite en zone d'habitat au plan de secteur, ce qui est très faible.

Le seul potentiel réside dans les surfaces encore disponibles dans la ZACC inscrite sur le territoire de Bruyelle, à proximité du Château de Lannoy. Cette zone bénéficie d'un cadre paysager de qualité à proximité du centre du village. Elle est proche d'un site de grand intérêt biologique et est partiellement couverte par une zone d'aléa d'inondation faible.

14.2.7. Mobilité

Bruyelle est bien desservie en matière de réseau de communication routier. A l'inverse, une seule ligne TEC Tournai-Lesdain traverse le village et permet de relier Tournai à Lesdain. La ligne permet toutefois d'atteindre la gare d'Antoing mais il n'y a pas de connexion inter-village.

Le réseau cyclo-piéton est constitué de deux RAVeL aménagés l'un sur l'ancienne ligne de chemin de fer et l'autre sur le chemin de halage le long de l'Escaut. Il manque toutefois une connexion sécurisée de et vers la voie verte provenant de Brunehaut. Le village possède de nombreux venelles et sentiers perpendiculaires à la nationale et à l'Escaut, ce qui permet des liaisons transversales entre les ilots bâtis et le réseau primaire de transport.

14.3. Calonne

14.3.1. Description générale



Calonne est établi sur le versant, en rive gauche de l'Escaut. Il s'agit d'un noyau bâti de faible importance disposant de quelques équipements : école, maison de village. C'est l'un des plus petits villages de l'entité.

Calonne est caractérisée par son implantation en ruban, contrainte par l'Escaut et la N502, et par la forte présence du bâti industriel situé en rive opposée et visuellement très

présent.

Le patrimoine propre à Calonne est l'église Saint-Eloi, le château des Quatre-Vents, les fours à chaux (dont une batterie remarquable de fours en bouteille) et les monuments liés à la manufacture Soufflet-Leblond. Les anciennes carrières, le site des 5 rocs et l'ancien cimetière désaffecté constituent également des sites d'intérêts non négligeables.

Calonne, comme Bruyelle, est un village qui est et a été impacté par l'industrie de la pierre.

14.3.2. Démographie

Population en 2014 : 661 habitants (8,5% de la population totale)

Taux de croissance 2006-2014 : +6,3%, nettement supérieur à la moyenne communale

L'analyse des disponibilités foncières pourrait conforter cette tendance sur les prochaines années.

14.3.3. Structure urbanistique

Calonne possède un versant à haute valeur patrimoniale issu de son passé carrier et chauxier : plusieurs fours à chaux – de différents types et parfois relativement bien conservés – et d'anciennes carrières où faune et flore ont réélu domicile.

L'Escaut et la N502 ont orienté le développement urbain du village : la place, l'église et les principales fonctions encore existantes dans le village sont implantées le long de la chaussée tandis que la majorité des rues résidentielles se trouvent en amont, créant une fracture entre les deux zones.

14.3.4. Structure physique

Au niveau du relief, Calonne est implanté sur le versant gauche de l'Escaut au-dessus la ligne de crête de Saint-Maur. La partie nord de l'entité remonte vers le plateau agricole du Tournaisis.

La plus grande portion du territoire est constituée de sols naturels exploités par l'agriculture et d'anciennes carrières aujourd'hui colonisées par une flore et une faune d'un grand intérêt biologique.

Au niveau du sous-sol, Calonne est situé en contrainte karstique modérée, ce qui implique une surveillance particulière au niveau de la constructibilité.

14.3.5. Eléments de droit

Le noyau bâti est inscrit très majoritairement en zone d'habitat. Ce noyau ne dispose pas de ZACC.

De vastes zones d'extraction ont été dernièrement inscrites à l'est du village dans le cadre de l'extension du bassin carrier, ce qui impliquera très probablement des nuisances importantes pour le village lors de leur mise en exploitation.

14.3.6. Disponibilités foncières

A la lecture du tableau, on constate qu'il subsiste à Calonne un solde de 10,24 ha soit 26,4 % de la surface inscrite en zone d'habitat au Plan de Secteur, ce qui est important et explique probablement la croissance démographique plus forte dans ce village.

14.3.7. Mobilité

Du fait de la traversée de la N502, Calonne est bien desservi en matière de réseau routier. A l'inverse, une seule ligne TEC traverse le village et permet de relier Tournai et Antoing, notamment les gares. En termes de carence, il n'y a pas de boucle inter-village.

Le réseau cyclo-piéton est structuré par le RAVEl, le long de l'Escaut et quelques sentiers qui traversent le village.

14.4. Fontenoy

14.4.1. Description générale



Fontenoy est établi sur la crête, en rive droite de l'Escaut. Il s'agit d'un noyau bâti de faible importance disposant de peu d'équipements mais encore d'une école.

Fontenoy, avec son hameau Bourgeon, est caractérisé par son implantation de type radial s'étirant le long des voiries principales. La sucrerie, située sur un des points hauts de l'entité, est visuellement très

présente à proximité du noyau bâti.

Le patrimoine de Fontenoy est composé de la Croix celtique commémorant la bataille de Fontenoy, l'église Saint Michel et certaines fermes.

14.4.2. Démographie

Population en 2014 : 691 habitants (8,9% de la population totale)

Taux de croissance 2006-2014 : +1,2%

C'est également, avec Calonne et Bruyelle, l'un des plus petits villages de l'entité.

14.4.3. Structure urbanistique

Fontenoy présente une structure radiale : l'habitat cumule quelques maisons jointives au centre, avec quelques fermes et une tendance classique à de l'habitat plus pavillonnaire autour de celui-ci s'étirant le long des voiries principales, notamment jusqu'au hameau du Bourgeon.

Fontenoy est particulièrement isolé du reste du territoire, cerné par l'E42, la N52, la Ligne à Grande Vitesse et la dorsale ferrée wallonne.

14.4.4. Structure physique

Fontenoy est situé dans la vaste plaine agricole d'Antoing caractérisée par un paysage très ouvert. Au niveau du relief, Fontenoy et Bourgeon sont implantés sur les hauteurs à l'altitude de 45 mètres. La plus grande portion du territoire est constituée de sols naturels exploités par l'agriculture.

Au niveau du sous-sol, Fontenoy est situé en contrainte karstique modérée, ce qui implique une surveillance particulière au niveau de la constructibilité.

Un aléa d'inondation faible est observé le long du ruisseau de Bourgeon.

14.4.5. Eléments de droit

Le noyau bâti est inscrit très majoritairement en zone d'habitat à caractère rural avec une petite zone d'habitat au centre du village. Ce noyau ne dispose pas de ZACC.

Au niveau des lotissements, on constate à Fontenoy une certaine dynamique puisque 32 lots ont été créés entre 1960 et 2016 ; le dernier datant de 2016. Il s'agit surtout de petites actions ponctuelles et localisées de quelques lots.

14.4.6. Disponibilités foncières

Les disponibilités foncières à Fontenoy sont composées de 3,8 ha soit 12,8 % de la surface inscrite en zone d'habitat au plan de secteur.

14.4.7. Mobilité

Fontenoy est bien desservie en matière de réseau routier. Deux lignes TEC traversent le village : l'une relie Tournai à Bonsecours, l'autre relie Péruwelz à Antoing et Tournai. En termes de carence, il n'y a pas de boucle inter-village ; les lignes TEC permettent toutefois d'atteindre la gare d'Antoing.

Au niveau du réseau cyclo-piéton, quelques tronçons de pistes cyclables sont aménagés çà et là mais sans véritable connexion au reste du réseau.

14.5. Maubray

14.5.1. Description générale



Maubray est établi dans la plaine est du territoire d'Antoing, en rive droite de l'Escaut.

Il s'agit d'un noyau bâti de faible importance disposant de quelques équipements : école, agora-space et maison de village.

Le patrimoine maubraisien comporte notamment une partie de l'ancien canal Pommerœul-Antoing et ses différents ouvrages : les maisons éclésières, les écluses et le Pont Royal. Le village compte également deux moulins à vents et quelques fermes dont la ferme de Morlies.

L'ancienne sablière, l'agora-space du centre du village et le Pont Royal constituent des points non négligeables d'un point de vue écologique, socioculturel et patrimonial.

14.5.2. Démographie

Population en 2014 : 1280 habitants (16,5% de la population totale)

Taux de croissance 2006-2014 : +5,4%, supérieur à la moyenne communale

Maubray représente avec Péronnes le village le plus peuplé après Antoing.

14.5.3. Structure urbanistique

Maubray, est caractérisé par sa structure lâche, s'étirant le long des voiries du village. Le village compte également deux hameaux indépendants, Morlies et Vezoncheau, séparé du noyau principal par l'ancien canal et par la voie ferrée. C'est également le village de l'entité le plus grand, s'étendant sur une large partie territoire.

Maubray est également le village le plus éloigné du centre administratif d'Antoing, l'axe de liaison étant la N503 qui traverse à plusieurs reprises l'ancien canal, les lignes de chemins de fer et la route express (N52).

14.5.4. Structure physique

Maubray est situé dans la vaste plaine agricole d'Antoing caractérisée par un paysage très ouvert. Au niveau du relief, Maubray, le centre du village est implanté au lieu-dit « Le Marais » à une altitude de 35m. Morlies et Vezoncheau sont implantés sur les hauteurs à l'altitude de +45 mètres.

L'ancien canal confère à cette partie du territoire un caractère très bucolique invitant à la flânerie.

La plus grande portion du territoire est constituée de sols naturels exploités par l'agriculture.

Au niveau du sous-sol, Maubray est situé en contrainte karstique modérée, ce qui implique une surveillance particulière au niveau de la constructibilité.

Un aléa d'inondation faible est identifié le long du ruisseau « Le Rosoir ».

14.5.5. Eléments de droit

Le noyau bâti est inscrit très majoritairement en zone d'habitat à caractère rural. Ce noyau dispose d'une ZACC en son centre mais non valorisable par son caractère humide.

Au niveau des lotissements, on constate à Maubray une certaine dynamique puisque 75 lots ont été créés entre 1972 et 2016 ; le dernier datant de 2016. Il s'agit surtout de petites actions ponctuelles et localisées de quelques lots exceptés pour le lotissement « du Marais » (plus de 25 lots).

14.5.6. Disponibilités foncières

Maubray dispose d'un solde de 8,45 ha urbanisables soit 11,3 % de la surface inscrite en zone d'habitat au plan de secteur pour le village.

La ZACC de Maubray, présentant des difficultés techniques de valorisation à des fins de logement engendrées par une structure marécageuse, a été « déclassée » dans le cadre du processus de compensation planologique du projet de Parc d'Activités Delta-Zone.

14.5.7. Mobilité

Maubray est bien desservie en matière de réseau routier par la proximité de l'autoroute (y compris une bretelle) et par les nationales qui traversent le territoire. L'ouverture future du complexe de loisirs 'Your Nature' est encadré par l'aménagement du carrefour d'accès sur la N503.

La présence d'un point d'arrêt sur la ligne de chemin de fer (ligne 78) permet la liaison vers la gare d'Antoing et vers Tournai et Mons.

En matière de TEC, il n'y a pas de ligne directe qui traverse le village principal, le point d'arrêt étant situé à proximité du Pont Royal (Morlies) et de la gare. Cette ligne permet toutefois de relier Antoing à Péruwelz.

Au niveau du réseau cyclo-piéton, le village compte quelques tronçons de pistes cyclables aménagés çà et là mais sans véritable connexion au reste du réseau. Le réseau cyclo-piéton est toutefois bien fourni le long des RAVeL de l'ancien et du nouveau canal et de plusieurs sentiers et venelles.

14.6. Péronnes

14.6.1. Description générale



Péronnes est établi dans la plaine centrale du territoire d'Antoing, en rive droite de l'Escaut.

Il s'agit d'un des noyaux bâti les plus importants de la commune comprenant plusieurs services et équipements : commerces de proximité, école, petit HORECA.

Péronnes est caractérisé par la présence de l'eau sur son territoire (ancien canal, canal Nimy-Blaton-Péronnes et Grand Large, marais), ce qui contribue à la notoriété du

village et à sa forte attractivité sur le plan récréatif.

Péronnes se positionne comme un petit bourg.

En terme de patrimoine, le patrimoine de Péronnes comporte les écluses dont celles dites Péronnes 1 et Péronnes 2, une partie de l'ancien canal Pommerœul-Antoing, le pont-levant enjambant le canal, les maisons éclusières, la ferme du Château, la chapelle Notre-Dame aux Neiges, un ancien moulin ou encore l'église Saint-André.

14.6.2. Démographie

Population en 2014 : 1.307 habitants (15,9% de la population communale)

Taux de croissance 2006-2014 : +5,8%, supérieur à la moyenne communale

Le dynamisme démographique est nettement plus soutenu que sur Antoing, puisque le taux de croissance y est près de cinq fois supérieur, tout comme sur la globalité de l'entité, avec près du double observé.

14.6.3. Structure urbanistique

Péronnes conserve un aspect nucléaire : l'habitat cumule quelques maisons jointives au centre, avec quelques fermes et une tendance classique à de l'habitat plus pavillonnaire autour de celui-ci. Ces noyaux d'habitation étant entourés de prairies, les parcelles cultivées sont rejetées vers la périphérie.

Péronne présente un habitat de type rural, plus dense au centre du village et plus lâche en périphérie.

14.6.4. Structure physique

Péronnes est implanté dans la plaine alluviale et agricole du centre du territoire d'Antoing, présentant un paysage plutôt ouvert avec une ligne arborée autour des cours d'eau.

La plus grande portion du territoire est constituée de sols naturels exploités par l'agriculture et une autre portion est dévolue à l'eau (ancien canal, nouveau canal, Grand Large).

Au niveau du sous-sol, Péronnes est situé en contrainte karstique modérée pour la partie nord du territoire, ce qui implique une surveillance particulière au niveau de la constructibilité.

Un aléa d'inondation moyen à faible est observé le long de la Grande Ruisselle et du ruisseau de la Fontaine.

14.6.5. Éléments de droit

Le noyau bâti est inscrit très majoritairement en zone d'habitat et zone d'habitat à caractère rural. Ce noyau dispose d'une ZACC à l'est du territoire.

Le complexe de loisirs 'Your Nature' compte se développer sur une grande partie du Grand Large et du Sud est du territoire, ce qui impliquera le développement de l'attrait touristique de la région.

Au niveau des lotissements, on constate à Péronnes une certaine dynamique puisque 32 lots ont été créés entre 1966 et 1998 ; le dernier datant de 1998. Il s'agit surtout de petites actions ponctuelles et localisées.

14.6.6. Disponibilités foncières

Péronnes dispose d'un solde de 6,63 ha soit 11,2 % de la surface inscrite en zone d'habitat au plan de secteur dans le village.

Le seul potentiel réside dans les surfaces encore disponibles dans la ZACC de Péronnes non mis en œuvre pour le moment. Il s'agit d'une grande zone bien située à proximité des services et des commerces. Aucune contrainte particulière n'est identifiée à ce stade.

14.6.7. Mobilité

Péronnes est bien desservie en matière de réseau routier.

Une ligne TEC traverse le village et permet de rejoindre la France et le centre d'Antoing. On peut toutefois relever qu'il n'y a pas de boucle inter-village

Au niveau du réseau cyclo-piéton, quelques tronçons de pistes cyclables sont aménagés çà et là mais sans véritable connexion au reste du réseau. Le réseau est également structuré par les deux RAVeL [ancienne ligne de chemin de fer et le chemin de halage le long de l'Escaut et Canaux] et par plusieurs sentiers et venelles.

15. ANNEXES

15.1. Présentation de l'auteur de projet

Cf. Plaquette de présentation en annexe

15.2. Déclaration de politique générale 2018-2024

Déclaration de politique générale

La déclaration de politique générale conçue par le Collège communal est un programme portant sur la législature. Ce document sera ensuite traduit en objectifs opérationnels via le Plan Stratégique Transversal (PST) qui sera réalisé par Monsieur le Directeur général.

Nos objectifs prioritaires sont déclinés sous 8 thématiques :

1. Ressources humaines et communication

- Maintenir l'emploi dans toutes les structures ;
- Permettre, à l'ensemble du personnel, l'accès aux formations pouvant les aider dans leur vie professionnelle ;
- Etudier le déménagement des services techniques de la Ville ;
- Garantir l'accès du citoyen aux services administratifs ;
- Poursuivre le développement des outils de communication (bulletin communal, site internet, page facebook, applications, ...).

2. Finances, travaux et commerce

- Maintenir l'équilibre budgétaire par une gestion prudente et responsable et en respectant les règles imposées ;
- Maintenir les taxes à leur niveau actuel ;
- Créer un budget participatif annuel afin que les citoyens puissent devenir acteurs directs de l'avenir de notre entité ;
- Poursuivre la politique de suppression des SAR (Sites à réaménager) ;
- Entretien des voiries communales via le FRIC (Fonds Régional pour les Investissements Communaux), les appels à projets et des fonds propres ;
- Réaliser un cadastre des voiries communales (avec l'aide du Hainaut Ingénierie Technique) ;
- Mettre des surfaces commerciales à disposition avec loyers modérés ;
- Promouvoir l'installation de marchés décentralisés.

3. Sécurité publique et cadre de vie

- Trouver un nouveau bâtiment pour notre police locale ;
- Poursuivre l'installation de caméras de surveillance ;
- Garantir la sécurité de notre population ;

1

- Intégrer la mobilité dans chaque nouveau projet ;
- Accentuer la politique de répression contre les incivilités ;
- Poursuivre la politique de prévention des déchets (en collaboration avec IPALLE) ;
- Maintenir le fonctionnement des comités d'accompagnements.

4. Sport, festivités, tourisme et jumelages

- Construire un hall sportif et améliorer la collaboration avec les clubs sportifs ;
- Construire une piste BMX, VTT et X-Trail ;
- Maintenir les aides matérielles au tissu associatif de notre entité ;
- Développer notre partenariat avec l'ASBL Tourisme de l'intercommunale IDETA ;
- Accompagner le projet du MASTER PLAN ;
- Continuer le développement du projet « Triangle Blanc » à Calonne ;
- Développer des projets sportifs avec les villes jumelées.

5. La politique sociale et le logement

- Participer à un 3^e Plan de Cohésion Sociale (PCS) ;
- Aider à maintenir une offre de médecine générale en adéquation avec notre territoire ;
- Végétaliser les cimetières afin de les conformer à la législation « Zéro phyto » ;
- Agrandir le cimetière de Bruyelle ;
- Continuer à soutenir financièrement le Foyer Socioculturel et la bibliothèque afin de les aider à assurer leurs missions ;
- Poursuivre la promotion de l'art dans la ville et les villages ;
- Mettre à disposition l'ancien Hôtel de Ville pour des expositions d'artistes locaux ;
- Soutenir la Commission Communale Consultative de la Personne Handicapée et le Conseil Consultatif des Aînés dans la réalisation de leurs projets ;
- Optimiser la gestion du parc de logement public ;
- Poursuivre la lutte contre les marchands de sommeil et les problèmes d'insalubrité des logements.

2

6. Petite enfance, enseignement et jeunesse

- Optimiser le développement de la future crèche ;
- Développer les infrastructures scolaires qui le nécessitent ;
- Poursuivre le développement des activités extrascolaires ;
- Poursuivre l'initiation aux langues dans les établissements scolaires ;
- Sensibiliser les enfants à la citoyenneté et au respect ;
- Déplacer le Centre de Jeunes d'Antoing (CJA) dans les locaux de l'ancienne gendarmerie et renforcer les liens entre tous les acteurs actifs dans le milieu de la jeunesse ;
- Développer des espaces de jeux dans les villages.

7. Développement local et transition énergétique

- Poursuivre l'opération de développement rural ;
- Concrétiser la Delta Zone (en partenariat avec IDETA) ;
- Aménager les quartiers de la Marlière et de la Pêcherie ;
- Mettre en place un programme de rénovation et d'entretien du parc de logements publics existants (ex : chauffage électrique en chauffage au gaz) ;
- Diminuer la consommation énergétique des bâtiments communaux, via Rénowatt et le Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) ;
- Favoriser les investissements citoyens dans la réduction des consommations d'énergie ;
- Poursuivre la lutte contre les inondations en collaboration avec les agriculteurs, le PNPE et la cellule Gyser.

8. Synergies avec le CPAS

- Soutenir le CPAS via les filières de recyclage intégrant un volet de réinsertion socioprofessionnelle (recyclerie, atelier de réparations de vélos, atelier de seconde main) ;
- Continuer à développer la réinsertion socio-professionnelle au sein de la Ville via la mise à disposition d'articles 60 provenant du CPAS.

15.3. Capacité d'emprunt



NR EMPRUNTEUR 090 1501700 93

ADMINISTRATION COMMUNALE
DE ANTOING

EXERCICE 2020 LIMITE DE CREDIT

I. PREVISIONS DE RECETTES

FONDS DES COMMUNES / PROVINCES :		2.745.116,40
ADD. PRECOMPTE IMMOBILIER		1.980.127,75
ADDITIONNELS IPP	:	1.679.463,56
ADD. TAXE CIRCULATION	:	101.072,99
SUBV. FONCTIONNEMENT ECOLES	:	58.967,07
AUTRES	:	

TOTAL		6.564.747,77
	X 90 %	5.908.272,99
	X 90 %	5.317.445,69

II. PREVISIONS DE DEPENSES

PRELEVEMENTS D'OFFICE (DEFICIT HOPITAUX)		
INTERETS DEBITEURS COMPTE COURANT		
INTERETS D'EMPRUNTS		361.450,50
JUSQU'AU N° 1.740		
TRANCHES D'EMPRUNTS		1.416.781,58
AUTRES		

TOTAL		1.778.232,08

III. EXCEDENT DE RECETTES 3.539.213,61 X 90 % 3.185.292,25

IV. POURCENTAGE D'ENGAGEMENT 30 %

V. POSSIBILITES D'EMPRUNT SUR BASE DE L'EXCEDENT

DUREE	LIMITE DE CREDIT (MILLIONS) *
-----	-----
20	63,71
15	47,78
10	31,85
05	15,93

***Calcul purement indicatif à prendre avec toutes les précautions d'usage au vu des taux bas actuels.**

Belfius Banque SA

Siège social • Place Charles Rogier 11 • 1210 Bruxelles • Téléphone +32 2 222 11 11 • www.belfius.be
RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 • IBAN BE23 0529 0064 6991 • BIC GKCCBEBB • FSMA n° 19649

15.4. Inventaire des arbres et haies remarquables

Liste des arbres référencés par la Région Wallonne sur la commune de Antoing

1. Cèdre bleu de l'Atlas (<i>Cedrus atlantica</i>)	Antoing : RUE DU CANAL	circ : 155cm	hauteur : 16m	en : 1996
2. Cèdre bleu de l'Atlas (<i>Cedrus atlantica</i>)	Antoing : RUE DU CANAL	circ : 170cm	hauteur : 16m	en : 1996
3. Châtaigner commun (<i>Castanea sativa</i>)	Antoing : RUE SAINT-AMAND	circ : 248cm	hauteur : 16m	en : 1996
4. Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)	Antoing : PLACE DE L'EGLISE	circ : 168cm	hauteur : 18m	en : 1996
5. Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)	Antoing : PLACE DE L'EGLISE	circ : 171cm	hauteur : 18m	en : 1996
6. Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)	Antoing : RUE DE MORLIES	circ : 264cm	hauteur : 26m	en : 1996
7. Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)	Antoing : RUE DE GAURAIN	circ : 232cm	hauteur : 21m	en : 1996
8. Erable negundo (<i>Acer negundo</i>)	Antoing : RUE DE L'ANGLE	circ : 160cm	hauteur : 20m	en : 1996
9. Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>)	Antoing : RUE MARECHAL DE SAXE	circ : 276cm	hauteur : 21m	en : 1996
10. Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>)	Antoing : RUE DE LA KENNELEE	circ : 400cm	hauteur : 26m	en : 1996
11. Hêtre pleureur (<i>Fagus sylvatica</i>)	Antoing : RUE NEUVE, 47	circ : 246cm	hauteur : 23m	en : 1996
12. Hêtre pourpre (<i>Fagus sylvatica</i>)	Antoing : RUE PHILIPPART	circ : 370cm	hauteur : 27m	en : 1996
13. Hêtre pourpre (<i>Fagus sylvatica</i>)	Antoing : RUE PHILIPPART	circ : 265cm	hauteur : 26m	en : 1996
14. Hêtre pourpre (<i>Fagus sylvatica</i>)	Antoing : IMPASSE DU CHÂTEAU	circ : 457cm	hauteur : 30m	en : 1996
15. Hêtre pourpre (<i>Fagus sylvatica</i>)	Antoing : IMPASSE DU CHÂTEAU	circ : 352cm	hauteur : 31m	en : 1996
16. Hêtre pourpre (<i>Fagus sylvatica</i>)	Antoing : IMPASSE DU CHÂTEAU	circ : 428cm	hauteur : 33m	en : 1996
17. Hêtre pourpre (<i>Fagus sylvatica</i>)	Antoing : IMPASSE DU CHÂTEAU	circ : 524cm	hauteur : 28m	en : 1996
18. Hêtre pourpre (<i>Fagus sylvatica</i>)	Antoing : RUE PHILIPPART	circ : 275cm	hauteur : 25m	en : 1996
19. Hêtre pourpre (<i>Fagus sylvatica</i>)	Antoing : RUE NEUVE, 47	circ : 346cm	hauteur : 28m	en : 1996
20. Hêtre pourpre (<i>Fagus sylvatica</i>)	Antoing : RUE NEUVE, 47	circ : 473cm	hauteur : 23m	en : 1996
21. Marronnier à fleurs rouges (<i>Aesculus x carnea</i>)	Antoing : RUE NEUVE, 47	circ : 287cm	hauteur : 24m	en : 1996
22. Marronnier d'Inde (<i>Aesculus hippocastanum</i>)	Antoing : IMPASSE DU CHÂTEAU	circ : 454cm	hauteur : 33m	en : 1996
23. Noyer commun (<i>Juglans regia</i>)	Antoing : RUE GRANDE CAMPAGNE, 36	circ : 185cm	hauteur : 15m	en : 1996
24. Noyer commun (<i>Juglans regia</i>)	Antoing : RUE GRANDE CAMPAGNE, 34	circ : 220cm	hauteur : 19m	en : 1996
25. Platane commun (<i>Platanus x acerifolia</i>)	Antoing : IMPASSE DU CHÂTEAU	circ : 473cm	hauteur : 32m	en : 1996
26. Platane commun (<i>Platanus x acerifolia</i>)	Antoing : PARVIS DE L'EGLISE	circ : 212cm	hauteur : 20m	en : 1996
27. Platane commun (<i>Platanus x acerifolia</i>)	Antoing : RUE PHILIPPART	circ : 370cm	hauteur : 24m	en : 1996
28. Platane commun (<i>Platanus x acerifolia</i>)	Antoing : RUE DE LA KENNELEE, 10	circ : 318cm	hauteur : 32m	en : 1996
29. Platane commun (<i>Platanus x acerifolia</i>)	Antoing : RUE DE LA KENNELEE	circ : 370cm	hauteur : 30m	en : 1996
30. Platane d'Orient (<i>Platanus orientalis</i>)	Antoing : IMPASSE DU CHÂTEAU	circ : 351cm	hauteur : 25m	en : 1996
31. Platane d'Orient (<i>Platanus orientalis</i>)	Antoing : IMPASSE DU CHÂTEAU	circ : 404cm	hauteur : 29m	en : 1996
32. Saule blanc (<i>Salix alba</i>)	Antoing : RUE DU LARGE	circ : 280cm	hauteur : 19m	en : 1996
33. Saule blanc (<i>Salix alba</i>)	Antoing : PRESQU'ILE DE L'ESCAUT	circ : 390cm	hauteur : 23m	en : 1996
34. Saule pleureur (<i>Salix x chrysocoma</i>)	Antoing : RUE DE L'ANGLE	circ : 301cm	hauteur : 25m	en : 1996
35. Saule pleureur (<i>Salix x chrysocoma</i>)	Antoing : RUE DES ECOLES	circ : 196cm	hauteur : 22m	en : 1996
36. Saule pleureur (<i>Salix x chrysocoma</i>)	Antoing : RUE DES ECOLES	circ : 212cm	hauteur : 22m	en : 1996
37. Sequoia géant (<i>Sequoiadendron giganteum</i>)	Antoing : RUE PHILIPPART	circ : 231cm	hauteur : 29m	en : 1996
38. Sequoia géant (<i>Sequoiadendron giganteum</i>)	Antoing : RUE PHILIPPART	circ : 208cm	hauteur : 29m	en : 1996
39. Sequoia géant (<i>Sequoiadendron giganteum</i>)	Antoing : ROUTE DE RAMECROIX	circ : 530cm	hauteur : 31m	en : 1996
40. Sequoia géant (<i>Sequoiadendron giganteum</i>)	Antoing : RUE PHILIPPART	circ : 317cm	hauteur : 30m	en : 1996
41. Sequoia géant (<i>Sequoiadendron giganteum</i>)	Antoing : RUE NEUVE, 47	circ : 509cm	hauteur : 31m	en : 1996
42. Sequoia géant (<i>Sequoiadendron giganteum</i>)	Antoing : RUE PHILIPPART	circ : 565cm	hauteur : 35m	en : 1996
43. Tilleul à grandes feuilles (<i>Tilia platyphyllos</i>)	Antoing : CHEMIN SAINT-DRUON	circ : 187cm	hauteur : 17m	en : 1996
44. Tilleul à grandes feuilles (<i>Tilia platyphyllos</i>)	Antoing : RUE JEAN RENIER	circ : 243cm	hauteur : 20m	en : 1996
45. Tilleul à grandes feuilles (<i>Tilia platyphyllos</i>)	Antoing : RUE PAUL PASTUR	circ : 165cm	hauteur : 18m	en : 1996
46. Tilleul à grandes feuilles (<i>Tilia platyphyllos</i>)	Antoing : RUE DU SART	circ : 404cm	hauteur : 30m	en : 1996
47. Tilleul à grandes feuilles (<i>Tilia platyphyllos</i>)	Antoing : RUE PAUL PASTUR	circ : 192cm	hauteur : 17m	en : 1996
48. Tilleul à petites feuilles (<i>Tilia cordata</i>)	Antoing : RUE NEUVE, 47	circ : 271cm	hauteur : 25m	en : 1996
49. Tilleul argenté (<i>Tilia tomentosa</i>)	Antoing : PARVIS DE L'EGLISE	circ : 320cm	hauteur : 21m	en : 1996
50. Tilleul argenté (<i>Tilia tomentosa</i>)	Antoing : PARVIS DE L'EGLISE	circ : 319cm	hauteur : 22m	en : 1996